



COTE D'IVOIRE

Décembre 2019

SIXIÈMES REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT ET DE L'ACCORD ELARGI AU TITRE DU MECANISME ELARGI DE CREDIT, DEMANDE DE PROLONGATION DU PROGRAMME ET DEMANDE D'AUGMENTATION DU NIVEAU D'ACCES

Dans le cadre des SIXIÈMES REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DE L'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le conseil d'administration le 6 décembre 2019. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 1^{er} octobre 2019 avec les autorités ivoiriennes sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 19 novembre 2019.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Un **supplément des services du FMI** qui met à jour les informations sur l'évolution récente de l'économie.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour la Côte d'Ivoire.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

- lettre d'intention des autorités ivoiriennes adressée au FMI*
- mémorandum de politique économique et financière des autorités ivoiriennes*
- protocole d'accord technique*.

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services

PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201

Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington**



Communiqué de presse n° 19/444
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 6 décembre 2019

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, D. C. 20431 USA

Le conseil d'administration du FMI achève la sixième revue des accords en faveur de la Côte d'Ivoire au titre de la facilité élargie de crédit et du mécanisme élargi de crédit, et approuve une prolongation d'un an du programme

- L'achèvement de la revue permet de procéder immédiatement à un décaissement de 133,4 millions de dollars.
- Les perspectives économiques du pays restent favorables, avec une croissance voisine de 7½ % en 2019-20. Le déficit budgétaire devrait converger vers la norme régionale de l'UEMOA de 3 % du PIB en 2019 et les autorités se sont engagées à atteindre le même objectif en 2020.
- Le programme appuyé par le FMI vise à favoriser une croissance inclusive et à faire reculer la pauvreté, à étayer la discipline budgétaire, à accroître les recettes intérieures, à assurer la viabilité de la dette et à parvenir à une position viable de la balance.

Le 6 décembre 2019, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la sixième revue des accords en faveur de la Côte d'Ivoire au titre de la facilité élargie de crédit (FEC)¹ et du mécanisme élargi de crédit (MEDC)², et a approuvé la demande de prolongation de l'appui du FMI jusqu'à la fin de 2020 et d'augmentation de l'accès du pays à 843,972 millions de DTS (environ 1 163,6 millions de dollars, ou 129,8 % de la quote-part de la Côte d'Ivoire).

Les accords triennaux FEC/MEDC, qui prévoient un accès total de 650,4 millions DTS (environ 896,7 millions de dollars, ou 100 % de la quote-part de la Côte d'Ivoire), ont été approuvés par le conseil d'administration du FMI le 12 décembre 2016. L'achèvement de la sixième revue permet de décaisser immédiatement 96,784 millions de DTS (environ 133,4 millions de dollars), ce qui

¹La [FEC](#) est un mécanisme de prêt qui apporte un accompagnement soutenu à moyen ou à long terme, sous la forme d'un programme, dans les cas de problèmes persistants de balance des paiements.

²Le [MEDC](#) a été établi pour offrir une aide à des pays i) qui sont aux prises avec de graves déséquilibres de paiements à cause d'obstacles structurels ou ii) qui affichent une croissance lente et une position de balance des paiements intrinsèquement fragile.

porte le total des décaissements au titre des accords à 650,4 millions de DTS (environ 896,7 millions de dollars).

À l'issue des débats du conseil d'administration, M. Mitsuhiro Furusawa, président par intérim et directeur général adjoint, a fait la déclaration ci-après :

« La Côte d'Ivoire axe son action sur le développement, et le programme appuyé par le FMI qui est en place depuis 2016 soutient cette orientation, l'objectif étant de permettre au secteur privé de devenir le principal moteur de la croissance. Les résultats obtenus dans le cadre du programme sont satisfaisants. Les perspectives de croissance à moyen terme restent favorables, si l'on suppose que les autorités continueront de mener une politique macroéconomique prudente, de réformer le secteur financier et d'opérer des réformes structurelles visant à favoriser une croissance inclusive et tirée par le secteur privé.

Les autorités ont réaffirmé leur détermination à atteindre l'objectif régional de déficit budgétaire (3 % du PIB) en 2019 et en 2020. Cet objectif est crucial pour la stabilité macroéconomique et doit être étayé par une combinaison de mesures visant à accroître les recettes intérieures, par exemple l'élargissement de l'assiette de l'impôt, la réduction des exemptions et la numérisation rapide de l'administration des recettes, ainsi que par la maîtrise des dépenses courantes. Cela aidera la Côte d'Ivoire à financer ses projets de développement ambitieux. Pour préserver la viabilité de la dette, il convient de compléter l'objectif de déficit budgétaire par un dosage équilibré de financements extérieurs et intérieurs, et il sera important aussi de continuer de gérer la dette de manière prudente. La prolongation d'un an, jusqu'à fin 2020, des accords en vigueur au titre de la FEC et du MEDC offre un ancrage important pour une politique économique prudente.

« Il sera aussi essentiel d'accélérer la restructuration des banques publiques pour continuer de renforcer la résilience du secteur bancaire. Il est important aussi de continuer de renforcer les dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que leur mise en œuvre.

« Les réformes opérées par la Côte d'Ivoire ont entraîné une amélioration du climat des affaires ces dernières années. Il sera impératif de poursuivre le programme de réforme afin de stimuler davantage l'activité du secteur privé et de favoriser une croissance inclusive, notamment en améliorant le secteur de l'énergie, le capital humain et l'inclusion financière, en accélérant la numérisation, en renforçant la connectivité et la gouvernance, en élargissant la couverture des filets de sécurité sociale et en renforçant l'appareil statistique afin de mieux orienter la politique économique. »

Côte d'Ivoire : principaux indicateurs économiques, 2016-21						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
				Est.	Projections	
	(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)					
Revenu national						
PIB à prix constants	8,0	7,7	7,4	7,5	7,3	7,0
Déflateur du PIB	-1,1	-1,7	0,4	1,0	1,7	1,7
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	0,7	0,7	0,4	1,0	2,0	2,0
Secteur extérieur						
Exportations de biens, f.à.b., en prix courants	-7,0	6,8	-4,8	10,3	5,4	6,4
Importations de biens, f.à.b., à prix courants	-8,5	6,4	7,1	6,8	5,5	6,2
Opérations de l'administration centrale						
Total des recettes et dons	6,9	8,0	5,3	10,4	8,6	8,4
Total des dépenses	12,8	9,5	3,4	6,0	8,7	8,2
Monnaie et crédit						
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	10,1	8,8	13,5	11,6	7,3	10,7
Crédit à l'économie	13,3	15,2	11,3	11,6	13,0	13,0
	(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)					
Opérations de l'administration centrale						
Total des recettes et dons	20,0	20,4	19,9	20,3	20,2	20,1
Total des recettes	18,6	19,2	18,9	19,1	19,0	19,1
Total des dépenses	24,1	24,9	23,9	23,3	23,2	23,1
Solde global, dons compris, base ordonnancements	-4,1	-4,5	-4,0	-3,0	-3,0	-3,0
Investissement brut						
Administration centrale	7,4	7,5	7,1	6,7	7,0	7,4
Hors secteur public	10,3	12,0	13,7	15,3	16,0	16,5
Épargne intérieure brute						
Administration centrale	2,1	2,0	2,4	3,1	3,5	4,0
Hors secteur public	18,2	20,2	18,9	20,1	20,9	21,5
Solde du secteur extérieur						
Solde courant	-1,2	-2,7	-4,7	-4,0	-3,8	-3,5
Solde global	-1,3	1,6	0,8	1,0	0,2	0,9
Dettes du secteur public						
Dettes de l'administration centrale (brute)	48,4	49,8	53,2	52,6	49,9	48,5
Dettes de l'administration centrale (hors C2D)	43,1	45,3	49,7	50,0	48,1	46,9
Dettes extérieures	29,0	30,5	36,5	37,7	37,2	36,9
Dettes extérieures (hors C2D)	23,4	25,4	32,5	34,7	35,0	35,0
Pour mémoire :						
PIB nominal (milliards de FCFA)	20 931	22 151	23 900	25 956	28 309	30 788
Sources : autorités ivoiriennes ; estimations et projections des services du FMI.						



CÔTE D'IVOIRE

SIXIÈMES REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DE L'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT, DEMANDE DE PROLONGATION DU PROGRAMME ET DEMANDE D'AUGMENTATION DU NIVEAU D'ACCÈS

RÉSUMÉ

Contexte. L'incertitude politique s'est accrue à l'approche des élections présidentielles de 2020, après que la coalition au pouvoir entre le parti du président Ouattara et celui de l'ancien président Bédié a pris fin au cours de l'été 2018. Les autorités ont demandé une prolongation du programme d'un an pour mieux ancrer la stabilité économique jusqu'à fin 2020. Cette prolongation permettra de répondre aux besoins de financement de la balance des paiements, de favoriser la discipline budgétaire et de soutenir les réformes, ce qui contribuera à conforter la stabilité extérieure de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Les mesures prévues seront axées sur le maintien de la dynamique du programme, en particulier le respect du plafond de déficit budgétaire fixé à 3 % du PIB, la préservation d'un risque modéré de surendettement et la promotion d'une croissance tirée par le secteur privé.

Les perspectives macroéconomiques sont positives. Sur la base de la forte dynamique actuelle, la croissance de 2019-20 devrait se maintenir à 7,5 %, grâce à la bonne tenue des investissements, à des recettes plus élevées pour les producteurs de cacao et à une plus grande attention accordée aux dépenses sociales. La solidité des perspectives de croissance à moyen terme dépend de la poursuite d'une politique macroéconomique prudente et de la mise en œuvre continue des réformes structurelles. Les risques de détérioration sont notamment liés à l'incertitude qui caractérise la situation politique intérieure, au ralentissement de la croissance mondiale et aux préoccupations sécuritaires croissantes.

Mesures prévues dans le programme. L'exécution du programme a été bonne : tous les critères de performance continus pour la fin juin et tous les repères indicatifs ont été atteints. Ces derniers portaient sur le contrôle de la TVA, l'ajustement des prix à la pompe, la supervision des entreprises publiques et la gestion des marchés publics. Les autorités ont réaffirmé leur détermination à atteindre l'objectif de déficit budgétaire fixé au niveau régional à 3 % du PIB pour 2019 et 2020.

Les services du FMI souscrivent à la demande des autorités ivoiriennes d'achever les sixièmes revues des accords au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC), ce qui permettrait un décaissement équivalant à 96,784 millions de DTS, ainsi qu'à leur demande de prolongation du programme et d'augmentation de l'accès aux ressources du FMI.

Approuvé par
Dominique Desruelle
 (département Afrique) et **Mary Goodman**
 (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation)

Les entretiens se sont déroulés à Abidjan du 18 septembre au 1^{er} octobre 2019. L'équipe de la mission était constituée de Mme Céline Allard (cheffe de mission), Mme Dominique Simard, Mme Genet Zinabou (toutes du département Afrique), de M. Jean-Marc Fournier (département des finances publiques), de Mme Anne Fruttero (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), de M. José Gijon (représentant résident du FMI) et de M. Hermann Yohou (économiste local). Marcellin Koffi Alle (du bureau des administrateurs) a participé aux entretiens. M. Li et M. Magno ont apporté leur concours à l'équipe depuis le siège de l'institution.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE, ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE, PERSPECTIVES ET RISQUES	4
EXÉCUTION DU PROGRAMME	8
POLITIQUE ÉCONOMIQUE POUR 2019 ET 2020	9
A. Maintenir une discipline budgétaire	9
B. Favoriser l'augmentation des recettes intérieures	12
C. Préserver la viabilité de la dette	14
D. Renforcer le secteur bancaire	16
E. Rendre le climat des affaires plus propice au secteur privé	17
MODALITÉS DU PROGRAMME ET ASSURANCES DE FINANCEMENT	19
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	21
GRAPHIQUE	
1. Évolution récente de l'économie, 2015–19	6
2. Perspectives à moyen terme, 2016–24	7

TABLEAU

1. Principaux indicateurs économiques, 2016–24 _____	23
2a. Balance des paiements, 2016–24 (en milliards de francs CFA) _____	24
2b. Balance des paiements, 2016–24 (en pourcentage du PIB) _____	25
3a. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2017–24 (en milliards de francs CFA) _____	26
3b. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2017–24 (en pourcentage du PIB) _____	27
4. Situation monétaire, 2016–24 _____	28
5. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2014–18 _____	29
6a. Besoins de financement extérieur, 2016–24 (en milliards de francs CFA) _____	30
6b. Besoins de financement extérieur, 2016–24 (en pourcentage du PIB) _____	30
7. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2019–27 _____	31
8. Calendrier des décaissements et des revues des accords au titre de la FEC et du MEDC, 2016–20 _____	32

ANNEXES

I. Matrice d'évaluation des risques _____	33
II. Réformes fiscales possibles à moyen terme _____	36
III. Objectifs du programme de la Côte d'Ivoire et assistance technique du FMI _____	40

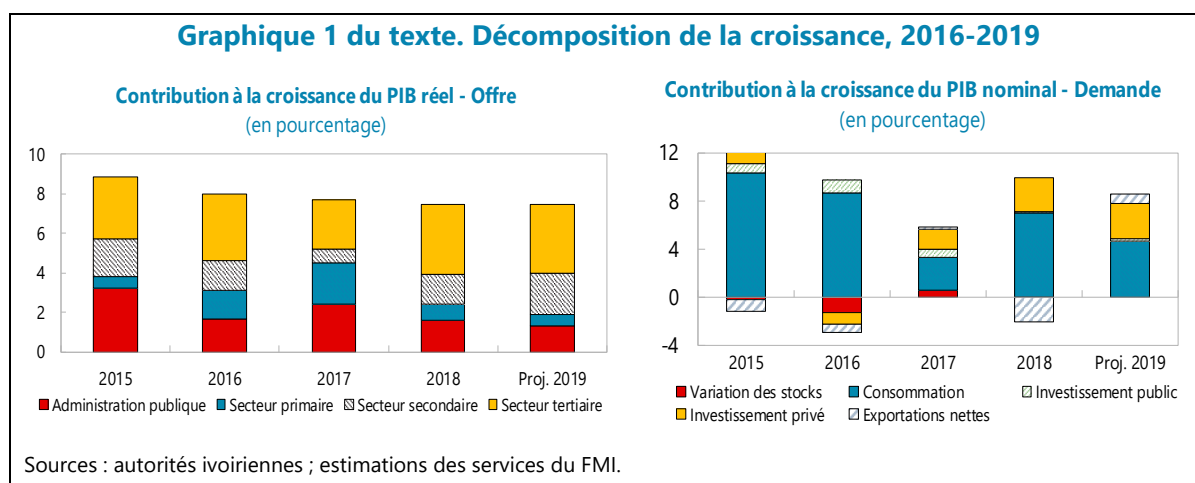
APPENDICES

I. Lettre d'Intention _____	46
Pièce jointe I. Côte d'Ivoire : Supplément au Mémoire de Politiques Économiques et Financières, 2016–19 _____	51
Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique _____	102

CONTEXTE, ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE, PERSPECTIVES ET RISQUES

1. La Côte d'Ivoire reste sur une trajectoire de forte croissance. Ces dernières années, l'économie a bénéficié d'une solide stabilité macroéconomique, de la modernisation du stock d'infrastructure et de l'amélioration du climat des affaires, ce qui a permis au secteur privé de prendre progressivement le relais comme source de croissance durable. Les indicateurs économiques laissent entrevoir une poursuite de cette forte dynamique au premier semestre 2019, tirée notamment par les secteurs de l'agro-industrie, de la construction, des télécommunications et des autres services, tandis que les augmentations modérées des prix des denrées alimentaires et de l'énergie ont maintenu l'inflation globale à un niveau modéré, à 0,7 % à la fin septembre (graphique 1).

2. Les perspectives macroéconomiques sont positives. Parallèlement à la forte dynamique actuelle, les autorités ont lancé un plan social à l'échelle du pays et soutiennent le secteur agroindustriel pour favoriser la transformation structurelle, la création d'emplois et une croissance inclusive. Par conséquent, la croissance de 2019-20 devrait rester sur sa trajectoire récente, autour de 7½ %, grâce à la bonne tenue des investissements, à la hausse des recettes dans le secteur du cacao et à l'attention accrue accordée aux dépenses sociales. Fondées sur la poursuite d'une politique macroéconomique prudente et sur une mise en œuvre continue des réformes structurelles, les perspectives de croissance à moyen terme restent robustes (graphique 2).



3. Le déficit courant devrait rester assez élevé à court terme. En raison de la forte croissance et de la poursuite des investissements, notamment dans le secteur de l'exploration pétrolière et minière qui recourt fortement aux importations, les importations de biens et services intermédiaires resteront élevées à court terme et les exportations seront légèrement moins dynamiques vu le ralentissement de la croissance mondiale. Ainsi, après une forte détérioration en 2018, à 4,7 % du PIB, le déficit des transactions courantes ne devrait se résorber

que progressivement. Il devrait atteindre 4,0 % du PIB en 2019, en partie grâce à la hausse des prix du cacao et aux fortes exportations de produits pétroliers, puis 3,8 % du PIB en 2020, avant de se contracter davantage au milieu des années 2020 avec la croissance des exportations agroalimentaires.

Côte d'Ivoire : Principaux indicateurs économiques, 2017-24									
(en % du PIB, sauf indication contraire)									
	2017	2018	2019		2020	2021	2022	2023	2024
		Est.	Prog.	Proj.			Projections		
Croissance du PIB, en pourcentage	7.7	7.4	7.5	7.5	7.3	7.0	6.7	6.5	6.4
Inflation, en pourcentage	0.7	0.4	1.0	1.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Solde du compte courant	-2.7	-4.7	-3.5	-4.0	-3.8	-3.5	-3.2	-3.0	-3.0
Total des recettes et dons	20.4	19.9	20.3	20.3	20.2	20.1	20.1	20.2	20.0
Recettes fiscales non préaffectées	15.6	15.3	15.8	15.6	15.9	16.1	16.2	16.4	16.5
Dépenses courantes	18.0	17.4	17.0	17.2	16.8	16.3	16.4	16.5	16.6
Dépenses d'équipement	6.9	6.5	6.3	6.2	6.4	6.8	6.7	6.7	6.5
Solde budgétaire (dons inclus)	-4.5	-4.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Dettes publiques	49.8	53.2	52.5	52.6	49.9	48.5	47.7	47.0	46.7
PIB nominal (en milliards de FCFA)	22,151	23,900	25,955	25,956	28,309	30,788	33,405	36,188	39,186

Sources : Autorités ivoiriennes ; estimations des services du FMI

4. Le contexte politique à l'approche des élections présidentielles de 2020 ajoute de l'incertitude aux perspectives économiques par ailleurs favorables. À la suite de la rupture de la coalition au pouvoir entre les partis du président Ouattara et de l'ancien président Bédié à l'été 2018, l'incertitude quant aux candidats et alliances potentiels reste élevée et devrait persister jusqu'à la mi-2020. Une nouvelle commission électorale indépendante a été constituée pour superviser les élections, mais une partie de l'opposition affirme que cette nouvelle commission favorise le parti au pouvoir.

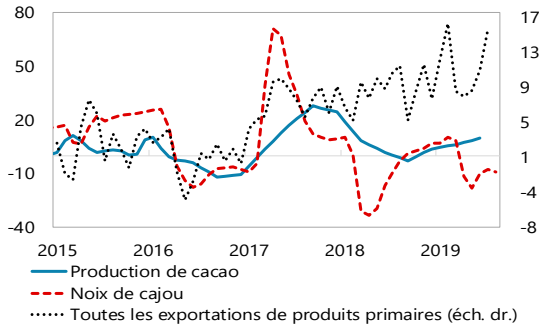
5. Outre cette incertitude sur la scène politique intérieure, le ralentissement de l'économie mondiale et les préoccupations croissantes en matière de sécurité constituent également des risques de détérioration de la situation (annexe I). Des pressions de plus en plus fortes avant les élections de 2020, liées notamment à des revendications sociales, pourraient entraver le recouvrement des recettes et peser sur les dépenses publiques. Bien que l'optimisme des investisseurs en Côte d'Ivoire n'ait pas été perturbé jusqu'à présent par une plus grande incertitude, cela pourrait changer à mesure que le paysage politique évolue ou que les risques de répercussions négatives de la situation sécuritaire au Sahel augmentent. Le ralentissement de la croissance mondiale, la montée du protectionnisme chez les partenaires commerciaux et la diminution de l'appétence pour le risque sur les marchés internationaux pourraient faire baisser la demande extérieure et les investissements.

Graphique 1. Côte d'Ivoire : évolution récente de l'économie, 2015-19

Des récoltes de cacao et de coton abondantes ont permis de compenser les contractions dans les secteurs du café et de la noix de cajou...

Production agricole

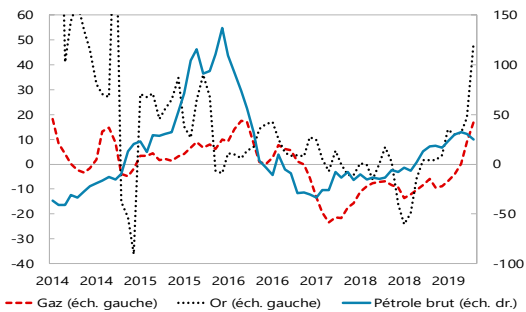
(variation en pourcentage, en glissement annuel ; moyenne mobile sur 12 mois)



Le dynamisme de l'extraction du pétrole et de l'or a stimulé la croissance de l'exploitation minière, tandis que la production de gaz a accusé du retard.

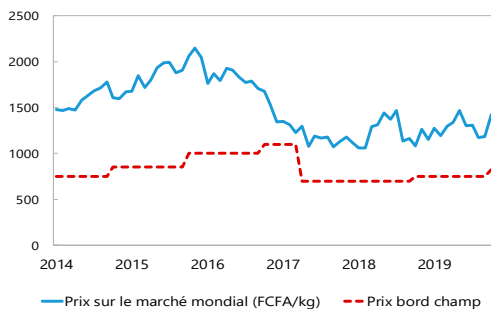
Production minière

(variation en pourcentage, en glissement annuel ; moyenne mobile sur 3 mois)



En octobre, le prix du cacao au producteur a été porté à 825 FCFA/kg pour la campagne 2019-2020, ...

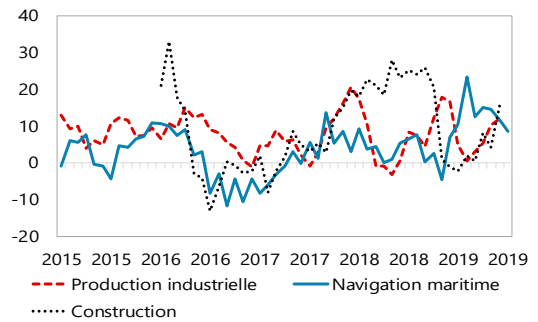
Prix du cacao (FCFA/kg)



...tandis que la production industrielle, la construction et les services de transport ont connu un rebond jusqu'à la fin du mois de juin.

Industrie et services

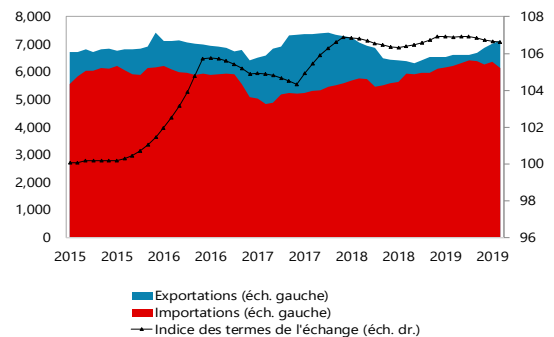
(variation en pourcentage, en glissement annuel ; moyenne mobile sur 3 mois)



Les exportations se sont encore redressées jusqu'à la fin du mois d'août, mais les importations se sont maintenues au même niveau, ce qui s'est traduit par une balance commerciale légèrement positive.

Commerce

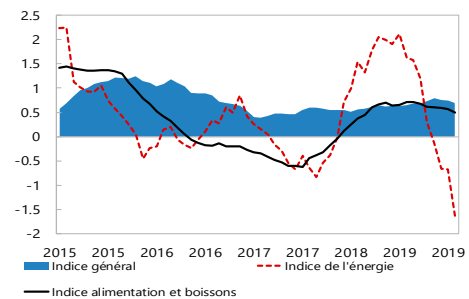
(en millions de FCFA, somme mobile sur 12 mois)



... tandis que l'inflation est restée modérée, autour de 1 %, au cours des neuf premiers mois de 2019.

Inflation

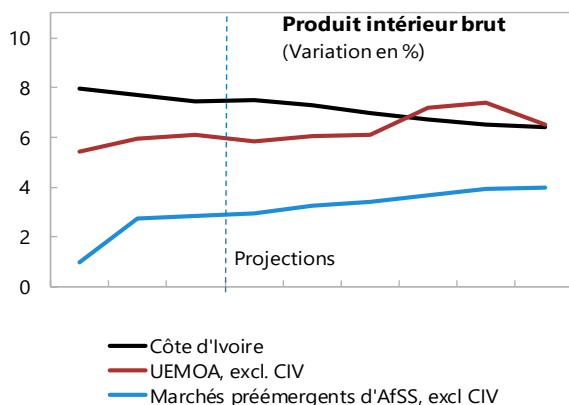
(variation en pourcentage, en glissement annuel ; moyenne mobile sur 12 mois)



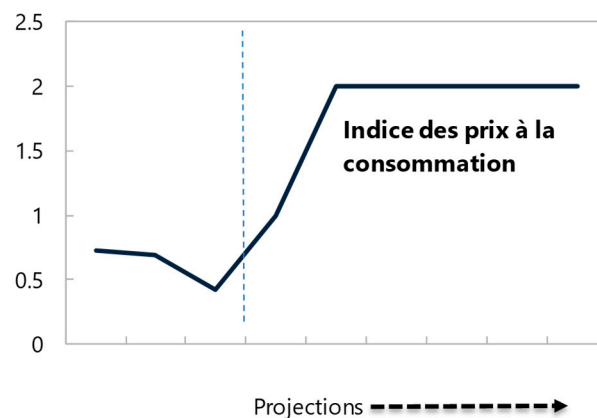
Sources : autorités ivoiriennes ; estimations des services du FMI.

Graphique 2. Côte d'Ivoire : perspectives à moyen terme, 2016–24
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

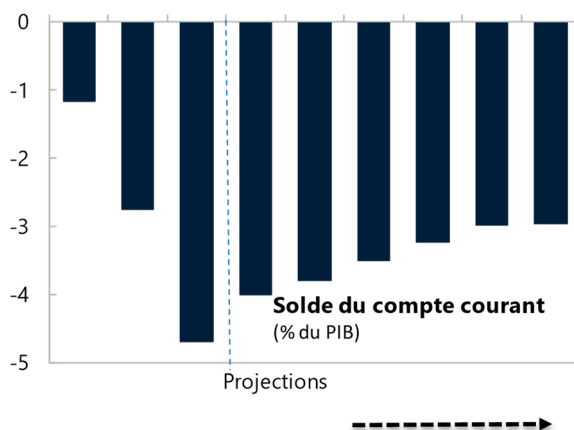
La croissance ralentira, mais demeurera forte...



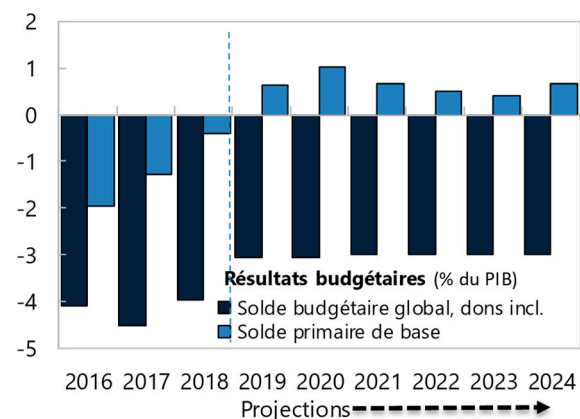
... et l'inflation restera modérée.



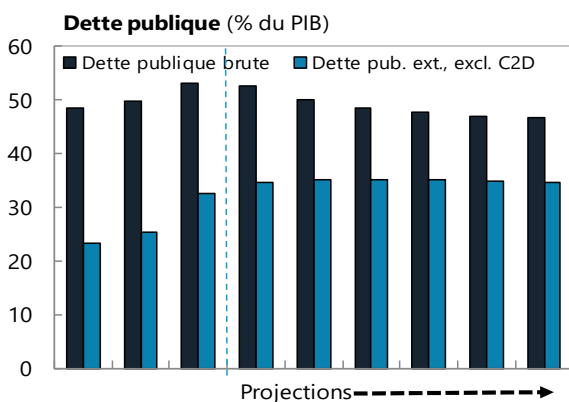
L'augmentation de la valeur ajoutée des exportations réduira progressivement le déficit du compte courant...



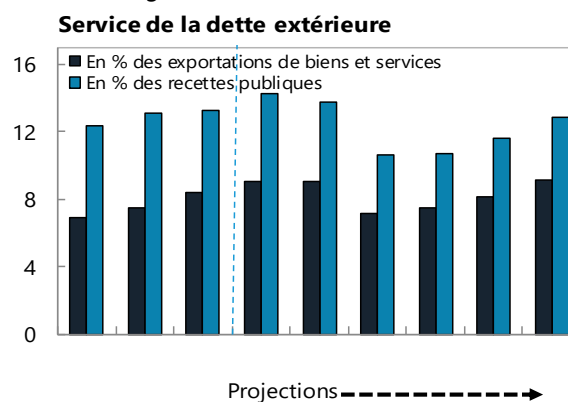
... et le déficit budgétaire reste sur la bonne voie pour atteindre l'objectif de 3 % en 2019.



La dette publique demeurera maîtrisée...



... et les coûts du service de la dette ont augmenté, mais restent gérables.



Sources : autorités ivoiriennes ; estimations des services du FMI.

EXÉCUTION DU PROGRAMME

La mise en œuvre du programme a été satisfaisante au premier semestre 2019.

6. Tous les critères de réalisation pour la fin juin, tous les critères de réalisation continus et tous les objectifs indicatifs ont été atteints (MPEF, par. 7, 11 et 12, et MPEF, tableau 1). Le déficit budgétaire, à 1,4 % du PIB annuel, a été conforme au plafond fixé dans le programme (tableau 1 du texte), ce qui témoigne d'une exécution des dépenses et d'un recouvrement des impôts en phase avec les objectifs du milieu de l'année. Les résultats moins bons que prévu en ce qui concerne l'impôt sur les bénéfices dans les secteurs des banques et des télécommunications ont été compensés par des plus-values de recettes des impôts indirects et de l'impôt sur les bénéfices du secteur

pétrolier et par l'apurement d'arriérés dus par des sociétés énergétiques à l'administration centrale. Les recettes fiscales tirées des bénéfices des banques ont été inférieures aux prévisions, car les répercussions de la faillite d'une société exportatrice de cacao sur les résultats de certaines banques ont dépassé les attentes. Les recettes douanières ont connu une reprise après les résultats décevants de la fin de 2018, après que des ajustements aient été apportés aux contrôles renforcés de la qualité des importations et que le contrôle de la valeur des importations a été transféré avec succès d'un prestataire privé aux pouvoirs publics. Les dépenses de lutte contre la pauvreté et l'apurement des arriérés intérieurs ont été conformes aux objectifs du programme.

7. Tous les repères structurels applicables pour la fin juin 2019 ont été atteints (MPEF, par. 13 et tableau 2 du texte). Il s'agit de ceux concernant les contrôles de la TVA et le mécanisme d'ajustement des prix à la pompe, qui visent tous deux à favoriser la mobilisation des recettes intérieures, ainsi que de celui portant sur la supervision des entreprises publiques et la gestion des marchés publics pour maîtriser les risques budgétaires.

Tableau 1 du texte. Côte d'Ivoire : opérations budgétaires de l'administration centrale, fin juin 2019
(% du PIB)

	Prog.	Est.	Diff.
Total des recettes et dons	9.7	9.9	0.2
Total des recettes	9.1	9.4	0.3
Recettes fiscales	8.0	8.1	0.1
Recettes non fiscales	1.0	1.3	0.3
Dons	0.6	0.5	-0.1
Total des dépenses	11.3	11.3	0.0
Dépenses courantes	8.4	8.3	-0.1
Dépenses d'équipement	2.9	2.9	0.0
Financées sur ressources intérieures	1.5	1.5	0.0
Financées sur ressources extérieures, dont	1.4	1.4	0.0
Ressources extérieures - Prêts	1.1	1.2	0.1
Solde primaire de base	0.3	0.7	0.4
Solde global	-1.6	-1.4	0.2
Arriérés intérieurs et fonds en route	-0.2	-0.3	-0.1
Solde global (base caisse)	-1.8	-1.7	0.1

Sources : autorités ivoiriennes ; estimations des services du FMI

Tableau 2 du texte. Côte d'Ivoire : repères structurels pour la fin juin 2019	
Mesures à prendre	Calendrier
Remettre tous les six mois un rapport sur la situation financière d'Air Côte d'Ivoire.	Repère structurel pour la fin juin 2019 Respecté
Établir, à la fin de chaque trimestre, un tableau récapitulatif du service de la dette des entreprises publiques au trimestre précédent, en fonction des données nouvellement disponibles.	Repère structurel pour la fin juin 2019 Respecté
Appliquer le mécanisme d'ajustement des prix à la pompe afin de maintenir les recettes fiscales sur les carburants au niveau prévu dans la loi de finances rectificative.	Repère structurel pour la fin juin 2019 Respecté
Réaliser un audit pour au moins 20 % des entreprises qui ont bénéficié du remboursement des crédits de TVA l'année précédente.	Repère structurel pour la fin juin 2019 Respecté
Créer un comité de suivi et un tableau de bord financier pour les contrats de performance signés à la fin du mois de décembre 2018.	Repère structurel pour la fin juin 2019 Respecté
Mettre en service le système intégré de gestion des marchés publics dans au moins 5 collectivités locales.	Repère structurel pour la fin juin 2019 Respecté

POLITIQUE ÉCONOMIQUE POUR 2019 ET 2020

8. Les autorités ont demandé une prolongation d'un an des accords actuels au titre de la FEC et du MEDC afin de faciliter la stabilité intérieure et régionale jusqu'en 2020. Au niveau national, cette prolongation permettra de répondre aux besoins de financement de la balance des paiements dus à un redressement plus lent que prévu de la position extérieure dans un contexte d'environnement extérieur moins favorable, de favoriser la discipline budgétaire pendant la période électorale et de poursuivre les réformes en cours malgré une conjoncture internationale et nationale plus incertaine. Sur le plan régional, elle constituera un point d'ancrage important pour l'Union économique et monétaire ouest-africaine, dont la stabilité extérieure repose essentiellement sur des politiques budgétaires prudentes dans les principaux pays membres, à un moment où les menaces sécuritaires pèsent sur les dépenses des pays du Sahel voisins. Dans ce contexte, les efforts des autorités devront être axés sur le maintien de la dynamique des premières années du programme, en particulier en ce qui concerne le respect du plafond de déficit budgétaire fixé à 3 % du PIB, la mobilisation des recettes budgétaires, la préservation d'un risque modéré de surendettement et la promotion d'une croissance tirée par le secteur privé.

A. Maintenir une discipline budgétaire

9. Les autorités ont réaffirmé leur détermination à atteindre l'objectif de déficit budgétaire fixé au niveau régional à 3 % du PIB pour 2019 et 2020 (MPEF, par. 18). Cet objectif est crucial pour la stabilité macroéconomique, à la fois pour préserver des ressources financières suffisantes pour le secteur privé de la Côte d'Ivoire et pour conforter les réserves de

change régionales. Pour 2019, sa réalisation passe par un rééquilibrage budgétaire de 1 % du PIB, auquel les autorités entendent parvenir en augmentant les recettes fiscales de 0,4 % du PIB et en réduisant les dépenses de 0,6 % du PIB.¹ Conscientes des pressions croissantes sur les dépenses, les autorités ont réaffirmé qu'elles continueraient d'ajuster la structure de leurs dépenses de 2020 de façon à créer la marge budgétaire nécessaire au financement de leurs priorités tout en respectant l'objectif d'un déficit de 3 %.

10. La majeure partie du programme social établi par les autorités sera financée par le budget (MPEF, par. 3, 15, 28 et 29). Lancé au début de l'année 2019, le programme PSGouv vise à accélérer l'exécution des projets énoncés dans le Plan national de développement (PND) dont l'incidence sociale est la plus marquée. Ces projets visent à améliorer l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'électricité, à l'eau potable, aux transferts sociaux et à l'emploi pour les jeunes, ainsi que la connectivité, surtout dans les régions rurales. Les dépenses publiques consacrées à ces projets, qui représentent près de 1 % du PIB en 2019 et 1½ % du PIB en 2020, sont prévues dans le budget et l'accent est mis sur les dépenses d'investissement.² La partie du PND axée sur l'accès à l'électricité, à savoir l'électrification rurale et les tarifs sociaux pour les ménages les plus pauvres, sera mise en œuvre par la société nationale de distribution électrique CI-Énergies, conformément à son mandat, pour environ 1 % du PIB au cours de la période 2019-20. Un système de soins de santé universel est progressivement mis en place depuis octobre 2019, sur la base de nouvelles cotisations sociales et d'une couverture des services prudente dans un premier temps. Les autorités se sont engagées à évaluer l'équilibre financier du système après un an de fonctionnement. Dans l'ensemble, après avoir mis l'accent ces dernières années sur l'investissement public matériel, cette évolution vers le capital humain devrait, au fil du temps, améliorer l'accès de la population aux possibilités qui lui seront offertes.

Tableau 3 du texte. Côte d'Ivoire : Dépenses, plan social de l'État, 2019-20
(% du PIB)

	2019	2020
		Proj.
Total plan social	1.5	1.8
Dépenses budgétaires de l'État	0.9	1.5
Masse salariale	0.0	0.0
Subventions et transferts	0.1	0.1
Autres dépenses courantes	0.1	0.1
Dépenses d'investissement	0.7	1.3
Dons projets	0.2	0.0
Prêts projets	0.0	0.6
Financées sur ressources intérieures	0.5	0.7
Société publique d'électricité (CI-Energies)	0.6	0.3

Sources : autorités ivoiriennes ; estimations des services du FMI.

¹Par rapport à la 5^e revue, la structure des dépenses pour 2019 a été légèrement modifiée pour tenir compte d'une augmentation des transferts nets au titre des dispositifs de protection sociale et d'une légère diminution des dépenses en capital prévues de 0,1 point de pourcentage du PIB.

²Rapport du FMI n° 19/197, encadré 2, page 52. Un autre ¼ point de pourcentage du PIB pourrait être ajouté en 2020, sous réserve de l'obtention d'un financement supplémentaire, et serait intégré à l'enveloppe budgétaire globale.

11. Dans le même temps, un ajustement des dépenses accompagnera les efforts d'augmentation des recettes. Les autorités poursuivront la mise en œuvre de leur stratégie en de la masse salariale, en ne remplaçant qu'un départ sur deux, à l'exception des secteurs prioritaires de l'éducation et de la santé (MPEF, par. 27), ce qui devrait représenter des économies de ½ point de pourcentage du PIB en 2019–20.³ De la même manière, les subventions et autres dépenses courantes devraient être réduites de ½ point de pourcentage du PIB au cours de cette période, grâce à un meilleur contrôle des coûts opérationnels. Ces économies devraient favoriser l'assainissement des finances publiques, permettre de faire face à l'augmentation des paiements d'intérêts et ménager une marge pour l'ensemble des dépenses d'investissement, notamment dans les secteurs sociaux.

	2018	2019	2020
	Est.	Projections	
Dépenses courantes	17.4	17.2	16.8
Traitements et salaires	6.8	6.6	6.3
Prestations de sécurité sociale	1.2	1.2	1.2
Subventions et autres transferts courants	1.7	1.6	1.5
Autres dépenses courantes	4.8	4.5	4.4
Dépenses prévues et dépenses de crise	1.1	1.1	1.2
Intérêts dus	1.8	2.0	2.2
Dépenses d'équipement	6.5	6.2	6.4
Total des dépenses	23.9	23.3	23.2

Sources : autorités ivoiriennes ; estimations des services du FMI.

12. La poursuite de la mise en œuvre du programme de réforme de la gestion des finances publiques devrait améliorer l'efficacité des dépenses publiques. La coordination avec les ministères dépensiers et le suivi de leurs dépenses devraient être améliorés avec la mise en place d'une budgétisation par programme et pluriannuelle en 2020. Afin de mieux étayer la programmation des investissements, le manuel de procédures du Programme d'investissement public sera publié d'ici à la fin 2019 et une attention accrue sera accordée à l'évaluation des coûts récurrents de chaque projet. La poursuite des mesures d'informatisation devrait renforcer la gouvernance des procédures de passation de marchés publics (MPEF, par. 37), bien que des efforts supplémentaires soient nécessaires pour accroître la part des partenariats public-privé (PPP) conclus à la suite d'appels d'offres (MPEF, par. 14). Dans le même temps, la transition vers le compte unique du Trésor se poursuit avec la clôture de comptes bancaires commerciaux additionnels (MPEF, par. 40). Des comptes budgétaires annuels seront établis pour 2018 selon les normes MSFP 2001/14 et leur champ d'application sera étendu aux administrations locales, aux institutions publiques et à certains fonds extrabudgétaires (nouveau repère structurel proposé pour la fin juin 2020).

³Les versements aux 10 300 enseignants contractuels en formation engagés en 2019 sont comptabilisés sous la rubrique « autres dépenses courantes » jusqu'à leur intégration dans la fonction publique en 2021.

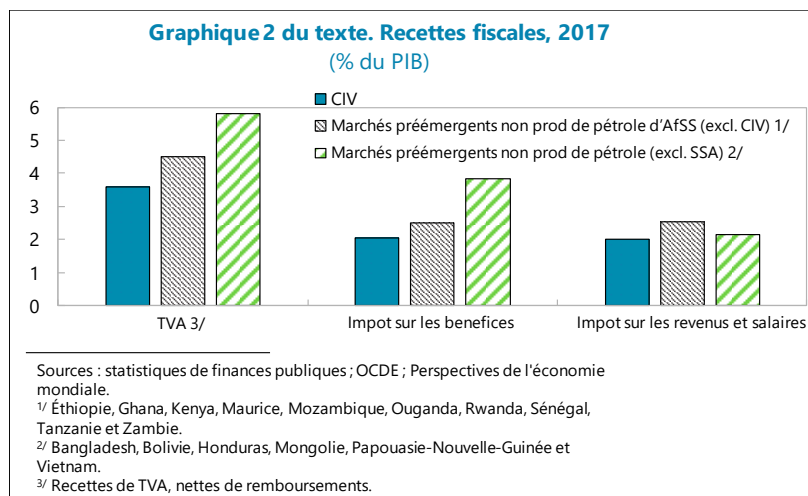
B. Favoriser l'augmentation des recettes intérieures

13. La hausse des recettes intérieures est une condition préalable à un développement durable, car ces recettes constituent la seule source permanente de financement permettant d'atteindre les objectifs ambitieux des autorités au plan social et des infrastructures définis dans le PND et, à terme, de réduire la pauvreté, d'améliorer les

résultats en matière de santé et d'éducation, et de favoriser une croissance inclusive. Bien que les recettes fiscales aient augmenté en moyenne de 7¼ % par an depuis le début de l'exécution du programme, elles ont à peine suivi le rythme de la croissance du PIB nominal, passant de 16 % du PIB en 2016 à 16,2 % en 2018. Cette situation s'explique en partie par le fait que les principaux moteurs de la croissance économique demeurent relativement peu imposés. Selon les estimations des autorités, les exonérations fiscales annuelles ont atteint au moins 1½ % du PIB par an en 2017–18, alors que ces estimations ne tiennent pas compte de tous les produits pour lesquels un taux zéro ou réduit de TVA est appliqué.⁴ De ce fait, les recettes fiscales de la Côte d'Ivoire restent inférieures à celles des pays pré émergents et émergents.

14. Les autorités se sont engagées à augmenter les recettes fiscales de 0,4 point de pourcentage du PIB en 2019, puis à les augmenter encore en 2020, principalement au moyen de mesures d'administration fiscale.

- **Elles prennent des mesures correctives pour compenser la contre-performance des recettes des impôts directs.** Outre les mesures mises en œuvre dans le cadre du budget 2019, les autorités ont également défini des mesures ponctuelles visant à garantir la réalisation de leur objectif annuel, notamment en intensifiant le recouvrement des arriérés fiscaux pour 2018, en renforçant le contrôle des importations de pétrole et en intégrant des recettes affectées supplémentaires dans les comptes budgétaires afin de comptabiliser plus précisément l'effort fiscal (MPEF, par. 27). Toutefois, étant donné le retard pris par les autorités en 2019, il sera essentiel qu'une mise en œuvre décisive ait lieu à la fin de l'année.
- **Une nouvelle augmentation des recettes est prévue pour 2020.** Dans le projet de budget 2020, il est proposé d'augmenter les accises sur le tabac, d'accroître les impôts



⁴Document disponible à l'adresse suivante : http://budget.gouv.ci/uploads/docs/Rapport_sur_la_Depense_Fiscales_2018_Budget_2019.pdf.

fonciers et de taxer les vidéos à la demande. Conjuguées aux effets du redressement des bénéfiques dans les secteurs des banques et des télécommunications et de la poursuite de la numérisation, ces mesures devraient permettre d'augmenter les recettes fiscales de 0,2 point de pourcentage du PIB d'ici à 2020. Toutefois, le projet de budget confirme également les exonérations fiscales prévues par le code des investissements,⁵ ce qui continue de limiter le ratio recettes fiscales/PIB à moyen terme. Enfin, les autorités ont décidé de suspendre en 2020 l'impôt minimum forfaitaire, payé par les entreprises en lieu et place de l'impôt sur les sociétés lorsque celui-ci est faible, car elles estiment qu'il a une incidence négative sur les entreprises qui enregistrent des pertes ou une faible rentabilité. Cette suspension temporaire donnera aux autorités le temps de trouver une solution plus permanente pour minimiser ces préoccupations tout en maintenant cet impôt comme une disposition efficace de lutte contre les abus.⁶

- **La numérisation produit des effets bénéfiques et des mesures déterminantes à cet égard sont en cours de mise en œuvre.** Depuis son lancement pour les grands contribuables en février 2019, le Système intégré de gestion des impôts (SIGICI) a déjà permis d'améliorer le recouvrement de la TVA ; sa mise en place va se poursuivre. Un nouveau module de déclaration fiscale en ligne pour les entreprises est actuellement mis en service et les autorités prévoient développer la facturation électronique afin de lutter contre la fraude à la TVA (MPEF, par. 25). Les autorités se sont engagées à attribuer un numéro d'identification fiscale unique à toutes les nouvelles entreprises et à réinscrire au moins 40 % des moyennes et grandes entreprises existantes en leur attribuant un numéro de ce type d'ici à la fin de l'année (repère structurel non-atteint en mars 2019, nouveau repère structurel proposé pour la fin décembre 2019), ce qui constituera une mesure essentielle pour l'échange de renseignements entre les organismes de recouvrement des recettes. Enfin, l'actuelle mise en place d'un cadastre en ligne peut permettre d'augmenter les recettes tirées de l'impôt foncier à moyen terme.
- **L'administration douanière souhaite améliorer les contrôles**, notamment en établissant un rapport et un plan d'action connexe sur les divergences entre les données ivoiriennes sur les importations du pays et les données internationales sur les exportations vers la Côte d'Ivoire de 20 produits importés en grandes quantités (nouveau repère structurel proposé pour la fin mars 2020). Cette initiative fait suite aux récentes activités d'assistance technique menées par le FMI dans le pays.

⁵[Côte d'Ivoire : Rapport du FMI sur les quatrièmes revues des accords au titre de la FEC et du MEDC.](#)

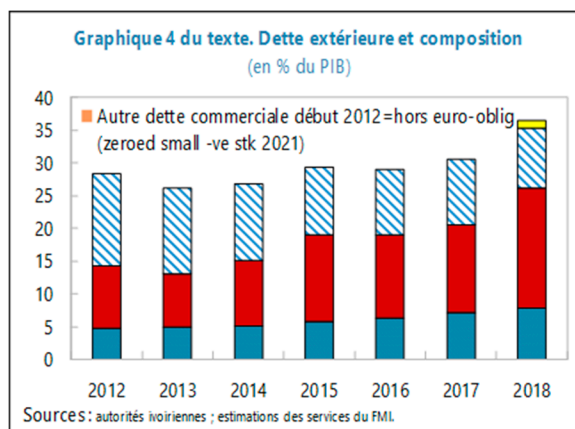
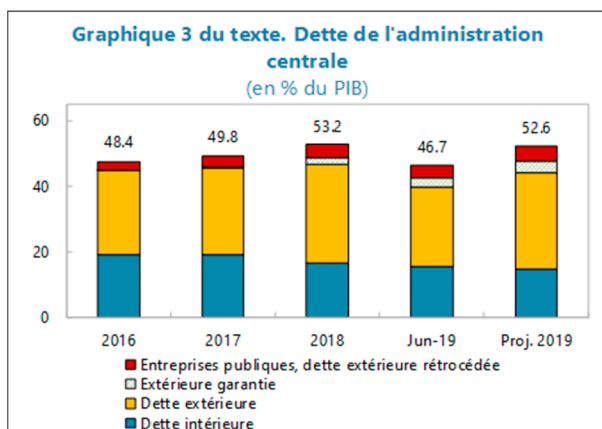
⁶Les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 millions de FCFA paient l'impôt sur les sociétés sur la base de leurs bénéfices. Toutefois, cet impôt ne peut être inférieur à l'impôt minimum forfaitaire, calculé sous la forme d'un pourcentage du chiffre d'affaires. Les dispositions de ce type sont courantes dans toute la région et plus généralement dans les pays émergents et les pays en développement, et visent à protéger l'assiette de l'impôt contre une manipulation abusive des bénéfices des entreprises.

15. Les autorités ont reconnu que, au-delà de 2020, elles devraient également prendre des mesures de politique budgétaire et que leur mise en œuvre sera déterminante. Comme elles l'ont souligné tant dans les documents de stratégie budgétaire nationale⁷ que dans le cadre de leurs engagements vis-à-vis de l'UEMOA, réformer la TVA, l'impôt sur les sociétés et les impôts fonciers sont des compléments prometteurs aux réformes actuelles de l'administration fiscale (MPEF, par. 25 et annexe II). Les recettes de la TVA et de l'impôt sur les sociétés pourraient être augmentées en réduisant les nombreuses et croissantes exonérations, ce qui permettrait d'élargir l'assiette de l'impôt et de répartir plus équitablement la charge fiscale entre les ménages et les entreprises. En outre, les progrès accomplis ces dernières années au plan administratif ont permis d'accélérer le remboursement des crédits de TVA et de réduire ainsi les distorsions et les charges liées à cette taxe, ce qui devrait ouvrir la voie à la suppression systématique des exonérations de TVA sur les investissements. La modernisation de l'imposition des bénéfices des sociétés et de l'impôt forfaitaire devrait réduire davantage encore les distorsions tout en simplifiant la tâche de l'administration fiscale. Les autorités bénéficient d'ailleurs d'une assistance technique du FMI dans ce domaine. En mars 2019, le gouvernement a adopté un plan visant à rationaliser les exonérations fiscales à moyen terme. Ce plan constitue un bon point de départ, mais sa mise en œuvre sera déterminante et il faudra résister à une baisse des taux d'imposition des sociétés jusqu'à ce que les exonérations aient été suffisamment rationalisées et que le ratio recettes fiscales/PIB s'inscrive sur une trajectoire ascendante.

C. Préserver la viabilité de la dette

16. Compte tenu de l'augmentation de la dette extérieure, les autorités se sont de nouveau engagées à financer le déficit en combinant de manière équilibrée devises étrangères et monnaie nationale. Au cours de la période 2016-2018, la hausse de l'endettement s'explique principalement par un recours accru à la dette extérieure. Alors que l'accès aux nouveaux mécanismes de financement concessionnels est limité et que le statut de pays pré-émergent de la Côte d'Ivoire est désormais bien établi, la dette commerciale, y compris les euro-obligations, représente environ la moitié de la dette extérieure totale. Dans ce contexte, les autorités ont confirmé leur stratégie d'endettement à moyen terme consistant à couvrir leurs besoins bruts de financement par des sources équilibrées (MPEF, par. 30 et 31), notamment en recourant moins souvent aux marchés internationaux des capitaux qu'en 2017-18, période au cours de laquelle la Côte d'Ivoire a procédé à ses plus importantes émissions d'euro-obligations. Ainsi, pour 2019 et 2020, ce recours devrait représenter moins de 900 millions de dollars par an, hors opérations de gestion des passifs (MPEF, par. 32).

⁷République de Côte d'Ivoire, « Document de programmation budgétaire et économique pluriannuel 2020-22 », version du 12 juin 2019.



17. Avec cette stratégie, les risques de surendettement de la Côte d'Ivoire restent modérés, mais il convient néanmoins d'accorder une attention particulière aux risques d'endettement extérieur. D'après l'analyse de la viabilité de la dette (AVD), tous les indicateurs relatifs à la liquidité et à la solvabilité de la dette extérieure et à la dette publique totale restent inférieurs à leurs seuils respectifs étant donné le cadre macroéconomique utilisé pour le présent rapport. Toutefois, le ratio service de la dette extérieure/recettes suit une tendance ascendante à partir de 2021. Les tests de résistance montrent également que la Côte d'Ivoire est vulnérable aux chocs réduisant les exportations ou la croissance, ce qui met en évidence la nécessité impérieuse de trouver un juste équilibre entre les besoins de développement et le recours à la dette et d'accroître de manière décisive les recettes intérieures pour préserver la viabilité de la dette à moyen terme. En outre, les autorités doivent veiller à ne pas trop réduire leur recours au marché financier régional au cours des prochaines années, car cela irait à l'encontre des efforts déployés à l'échelle de l'UEMOA pour soutenir le développement de ce marché.

18. Les autorités sont conscientes de la nécessité de maîtriser les risques liés à la dette.

- Elles continuent d'appliquer une **stratégie de gestion active de la dette**, qui privilégie les emprunts en euros pour limiter le risque de change, tout en allongeant l'échéance moyenne de la dette extérieure pour réduire le risque de refinancement. Elles ont également mené une opération de gestion des passifs en octobre 2019 pour lisser les pics de remboursement de 2024, 2025 et 2032 liés aux euro-obligations remboursables *in fine*.⁸ Le recours aux marchés internationaux en 2019 visait à élargir l'éventail des

⁸En octobre 2019, les autorités ont émis une euro-obligation de 1,7 milliard d'euros. Une part importante de ce montant, soit 1,4 milliard d'euros, a servi à refinancer les pics de remboursement de la dette arrivant à échéance en 2024, 2025 et 2032 et à convertir en euros certaines euro-obligations libellées en dollars. La moitié des émissions d'euro-obligations avaient une échéance de 12 ans à 5,875 % et l'autre moitié de 32 ans à 6,875 %. L'opération s'est traduite par un allongement de l'échéance moyenne de la dette extérieure de 10,4 à 11,1 ans, une baisse de 6 points de pourcentage de la dette extérieure en dollars et une réduction des pics du ratio service de la dette extérieure/exportations en 2024 et en 2025.

investisseurs, notamment par des prêts structurés destinés aux investisseurs institutionnels.

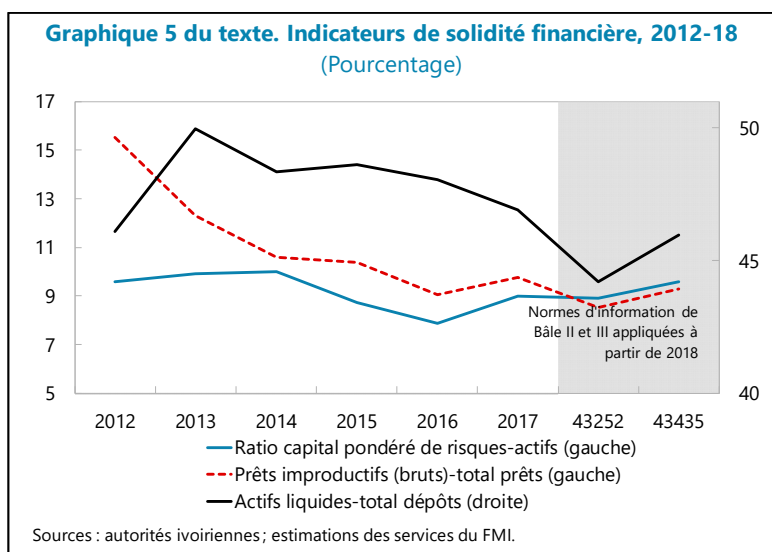
- **La supervision des entreprises publiques** se renforce. La dette des entreprises publiques a augmenté continûment, passant de 2,9 % à 7,7 % du PIB à la fin de l'année 2018, bien que 80 % de cette dette soit déjà comptabilisée dans la dette de l'administration centrale, sous forme d'emprunts rétrocédés ou garantis. Pour veiller à ce que l'AVD prenne bien en considération l'ensemble des passifs du secteur public, les autorités ont accepté d'intégrer les 20 principales entreprises publiques dans l'analyse (MPEF, par. 34) et bénéficieront d'une assistance technique du FMI au début de l'année 2020 pour les aider à recueillir les données nécessaires. En outre, les autorités sont en train de concevoir un tableau de bord complet qui permettra d'améliorer le suivi en temps réel de la situation financière des entreprises publiques (nouveau repère structurel proposé pour la fin mars 2020 et la fin juin 2020).

D. Renforcer le secteur bancaire

19. Le secteur bancaire semble globalement solide, mais comporte des poches de vulnérabilité (tableau 6). Les actifs liquides représentaient 46 % du total des dépôts à la fin 2018

et le ratio de fonds propres a atteint 9,6 %, soit un niveau supérieur à celui fixé par la nouvelle norme réglementaire Bâle II/III, à savoir 8,625 % pour 2018 et 9,5 % pour 2019. Toutefois, environ un cinquième des banques demeurent relativement illiquides ou sous-capitalisées, dont deux banques publiques qui représentent 3 % des actifs pondérés en fonction des risques. Bien qu'il demeure solide, le crédit à l'économie a

fléchi, passant de 11,3 % (en glissement annuel) à la fin 2018 à 7,4 % en août, en raison de l'ajustement des banques aux normes réglementaires plus strictes et du recours accru des autorités au financement bancaire intérieur par rapport à 2018. Les prêts improductifs restent élevés, malgré une baisse à 9,3 % à la fin de l'année 2018.



20. La restructuration des banques publiques se poursuit. Bien que ces banques ne représentent qu'une très faible proportion du total des actifs, leur vulnérabilité peut peser sur la confiance de l'ensemble du secteur bancaire. Une banque publique fait l'objet d'une démarche de privatisation et deux autres ne respectent pas les ratios prudentiels. Des recapitalisations et

cessions d'actifs récentes ont concerné des institutions de sécurité sociale, mais dans les deux cas en question, ces opérations représentent une faible part du total des actifs des caisses de sécurité sociale (MPEF, par. 14). À l'avenir, il sera essentiel de diversifier l'ensemble de nouveaux actionnaires et d'accélérer le processus de restructuration pour assurer un retour rapide à la rentabilité.

21. Les autorités mettent en œuvre leur stratégie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (MPEF, par. 14). Elles appliquent leur législation en la matière, renforcent les capacités du service de lutte contre la délinquance financière du pôle financier du parquet d'Abidjan et établissent, avec l'appui de la Banque mondiale, un rapport sur les risques existants dans la perspective de l'évaluation du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA), qui aura lieu en 2021. Par ailleurs, la Haute autorité pour la bonne gouvernance élabore actuellement un message de communication à l'intention du public qu'elle émettra d'ici à la fin juin 2020 en vue d'améliorer la mise en œuvre de la législation sur le blanchiment de capitaux.

E. Rendre le climat des affaires plus propice au secteur privé

22. Les autorités ont l'intention de continuer à améliorer le climat des affaires pour soutenir une croissance tirée par le secteur privé. Au cours des huit dernières années, la Côte d'Ivoire a accompli des progrès constants dans la réforme de son climat des affaires, comme en témoigne sa progression notable dans le classement *Doing Business* de la Banque mondiale depuis 2012.⁹ La numérisation des services fiscaux et des services aux entreprises, les réformes visant à renforcer l'exécution des contrats, la simplification des procédures commerciales, l'assainissement du secteur énergétique et les investissements dans les transports sont autant de facteurs qui contribuent à ces améliorations (MPEF, par. 14). Les autorités jettent également les bases de projets qui seront exécutés dans le cadre du *Compact with Africa*. Néanmoins, il faut continuer à faire preuve d'une forte volonté politique pour maintenir cette dynamique, notamment dans les domaines de la gouvernance, de l'accès au financement, de la logistique, de la connectivité numérique et du capital humain.

- **Le bilan du secteur de l'énergie s'améliore.** À la suite des récentes opérations de restructuration de la dette, la Société ivoirienne de raffinage (SIR) et la société d'électricité (CI-Énergies) ont apuré la plupart de leurs arriérés envers leurs fournisseurs et réduit leurs coûts financiers. Les autorités, la SIR et la société pétrolière publique (Petroci) ont également fait le solde des dettes croisées et des arriérés et se sont mises d'accord sur un calendrier de remboursement des dettes restantes dues par Petroci. Combinés à des gains d'efficacité, ces éléments ont permis de renforcer la situation financière du secteur et d'accroître l'offre des producteurs indépendants d'électricité.

⁹[Banque mondiale. 2020. *Doing Business 2020: Comparing Business Regulation in 190 Economies*. Washington : Banque mondiale. © World Bank.](#)

- **Le recours accru à la numérisation devrait faciliter la conduite des affaires.** La déclaration fiscale électronique contribuera progressivement à une réduction de la charge fiscale des entreprises et des particuliers, tandis que la mise en place d'un cadastre électronique, une fois pleinement opérationnel, devrait faciliter l'utilisation de biens immobiliers comme garantie et améliorer l'accès au crédit. Il sera toutefois primordial de généraliser la connectivité numérique pour tirer pleinement parti de ces réformes.
- **La Côte d'Ivoire pourrait potentiellement devenir une plaque tournante du commerce en Afrique de l'Ouest.** L'amélioration de la connectivité est essentielle pour accroître la valeur ajoutée, notamment dans le secteur agricole. Après la modernisation réussie du canal de Vridi dans le port d'Abidjan, les autorités prévoient d'investir davantage dans les infrastructures portuaires, de poursuivre la construction de routes et d'infrastructures de transport urbain et de développer des zones industrielles (MPEF, par. 57). Toutefois, pour maximiser les avantages de ces réformes, il faudra continuer d'accroître l'accès au financement pour les agriculteurs et les PME, d'encourager la concurrence en garantissant des règles du jeu égales pour toutes les entreprises et d'améliorer les compétences des travailleurs en leur offrant une formation et un enseignement de qualité.

23. Pour assurer une croissance à long terme, il faut également renforcer l'inclusion économique afin de garantir un meilleur accès aux débouchés qui se présentent.

- **Les autorités œuvrent à une amélioration des recettes agricoles.** Le secteur agricole emploie environ trois quarts des travailleurs ruraux et constitue donc un élément essentiel de la stratégie de développement du pays¹⁰. Les autorités ivoiriennes et ghanéennes négocient avec les acheteurs de cacao pour augmenter les prix à la production du cacao au-delà des 825 FCFA/kg annoncés le 1^{er} octobre 2019 (MPEF, par. 35). Bien que ces négociations puissent aboutir à une augmentation des recettes rurales à court terme, elles ne déboucheront sur une hausse des prix à long terme que si elles sont associées à une gestion durable de la production forestière et cacaoyère, notamment pour éviter une offre excessive. De manière générale, il est indispensable de diversifier les activités agricoles pour assurer une croissance généralisée. Conscientes de cela, les autorités appliquent des mesures visant à encourager la transformation de l'agriculture et à accroître la valeur ajoutée (MPEF, par. 58).
- **Les autorités étendent la couverture des dispositifs de protection sociale (MPEF, par. 15, encadré 1, et par. 29).** Avec l'appui de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, les autorités ont créé un registre social unique pour mieux cibler les ménages pauvres et fait passer le nombre de ces ménages qui bénéficient de transferts monétaires de 35 000 à 50 000 entre la fin 2018 et la fin mars 2019 ; elles ont

¹⁰Édition n° 3 des *Jobs Notes* sur la base de l'évaluation *Jobs Diagnostics* réalisée par les services de la Banque mondiale en Côte d'Ivoire (2017).

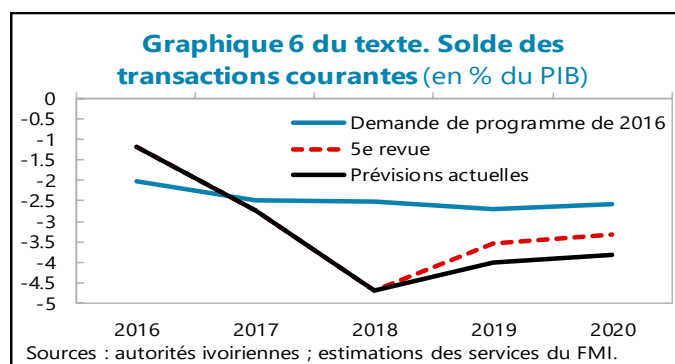
pour objectif de porter ce chiffre à 80 000 à la fin 2019. Ces mesures doivent encore être complétées par des initiatives visant à promouvoir les activités productives afin d'assurer une sortie durable de la pauvreté et, bien qu'un financement ait été garanti jusqu'en 2020, les autorités doivent dégager des ressources qui leur sont propres, plus permanentes, pour le moyen terme.

- **Enfin, les autorités favorisent l'inclusion financière et un meilleur accès des PME au crédit à long terme** (MPEF, par. 14). Elles renforcent la centrale des risques, où les inscriptions ont augmenté de 11,8 % au cours du premier semestre de 2019. Elles ont lancé leur stratégie d'inclusion financière en mai 2019 et sont en train de restructurer le réseau UNACOOPEC, plus vaste réseau de coopératives de microfinance. Comme dans d'autres pays de la région, les autorités mettent en place une caisse des dépôts et de consignation (CDC) pour favoriser le crédit à plus long terme en faveur des infrastructures et des PME, segment actuellement mal desservi par le secteur bancaire, en s'appuyant sur les dépôts institutionnels à long terme. Il sera essentiel de faire en sorte que les activités de la CDC demeurent étroitement axées sur cette mission et de mettre en place les garde-fous nécessaires en matière d'emprunt.

24. Les autorités se sont engagées à améliorer l'établissement et la diffusion en temps voulu des statistiques nationales. Elles prévoient de soumettre pour adoption au Parlement, d'ici à la fin de 2019, un projet de loi visant à actualiser la loi sur les statistiques de 2013, à rendre opérationnel le Conseil national de la statistique et à porter création du Fonds pour le développement national des statistiques (MPEF, par. 61). Dans le même temps, avec l'assistance technique continue d'AFRITAC Ouest, l'Institut national de la statistique s'efforce d'améliorer la qualité et la couverture des données à haute fréquence, en vue de renforcer l'établissement de comptes nationaux trimestriels. Un exercice de changement d'année de référence des comptes nationaux est en cours et devrait être terminé d'ici à la fin de l'année 2019. Les résultats d'une enquête régionale sur les conditions de vie, qui permettra de mettre à jour le taux de pauvreté calculé pour la dernière fois en 2015, sont également attendus d'ici à la fin 2019.

MODALITÉS DU PROGRAMME ET ASSURANCES DE FINANCEMENT

25. Les autorités ont demandé une prolongation du programme d'un an et une augmentation de l'accès dans le cadre des accords au titre de la FEC et du MEDC. Cette prolongation permettra d'assurer une continuité de la politique économique et de garantir une discipline budgétaire jusqu'aux élections d'octobre 2020.



L'augmentation de l'accès permettra de répondre aux nouveaux besoins de financement de la balance des paiements : compte tenu d'une conjoncture internationale moins favorable, le déficit courant prévu pour 2020 est plus élevé de ½ point du PIB et le financement est inférieur de ½ point du PIB par rapport à la cinquième revue

Tableau 5 du texte. Côte d'Ivoire : Balance des paiements, 2020		
(en % du PIB)		
	5 ^e rev.	6 ^e rev.
	Proj.	Proj.
Solde des transactions courantes	-3.3	-3.8
Compte de capital et compte financier	4	3.4
Solde global	0.6	-0.4
Sources : autorités ivoiriennes ; estimations des services du FMI.		

(tableau 5 du texte 5). Dans ce contexte, l'augmentation de l'accès permettrait également de catalyser le financement extérieur et le financement du secteur public. La demande de prolongation est étayée par l'exécution satisfaisante du programme et par une situation budgétaire qui devrait rester solide en 2020. La prolongation, qui se traduirait par deux décaissements de 14,88 % de la quote-part chacun, porterait l'accès total de la Côte d'Ivoire à 844 millions de DTS (129,76 % de la quote-part) (tableau 8).

26. Le programme prolongé est intégralement financé (tableaux 6a et 6b). Les besoins de financement extérieur du pays en 2019-20 seront couverts par des emprunts sur les marchés, par des fonds de donateurs et par les décaissements du FMI, y compris dans le cadre de la prolongation proposée. Les fonds des donateurs devraient être versés conformément au calendrier établi pour le reste du programme. L'accès aux marchés intérieurs et extérieurs de la dette sera maintenu pendant la durée de mise en œuvre du programme, grâce au financement du FMI qui servira de catalyseur. Si les conditions de financement mondiales devaient se resserrer sensiblement en 2020, un recours accru au marché régional pourrait être envisagé.

27. La capacité du pays à rembourser le FMI est satisfaisante et la Côte d'Ivoire a donné la preuve qu'elle s'acquittait de ses obligations vis-à-vis du FMI. Les obligations du pays vis-à-vis du FMI atteindront un point culminant en 2021, à 1,8 % des recettes publiques, soit 0,4 % du PIB (tableau 7).

28. Risques pesant sur la mise en œuvre du programme. L'exécution du programme a été satisfaisante jusqu'à la fin juin 2019, mais les difficultés liées au recouvrement des recettes et aux dépenses pèsent sur l'assainissement budgétaire, d'autant que les pressions budgétaires pourraient s'intensifier dans un contexte politique difficile. Les autorités ont fait savoir qu'elles ajusteraient leurs dépenses si les recettes devaient être inférieures aux prévisions pour respecter l'objectif de déficit budgétaire (MPEF, par. 27).

29. Développement des capacités. Les priorités en matière d'assistance technique correspondent aux objectifs du programme (annexe III). Elles portent principalement sur l'administration des recettes, la gestion des finances publiques, la gestion de la dette, la politique fiscale et les statistiques du secteur réel.

30. Évaluation des sauvegardes. Selon l'évaluation actualisée des sauvegardes de la BCEAO menée en 2018, la banque centrale conserve un solide dispositif de contrôle, les procédures

d'audit sont globalement conformes aux normes internationales et les états financiers sont établis dans le respect des normes internationales d'information financière (IFRS). La BCEAO a en outre récemment accentué le rôle de surveillance de son comité d'audit conformément aux recommandations formulées à l'issue de l'évaluation.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

31. Depuis le lancement du programme en 2016, la Côte d'Ivoire a mis en œuvre un plan d'action axé sur le développement et a ainsi jeté les bases d'une croissance tirée principalement par le secteur privé. L'économie ivoirienne a été résiliente, malgré la détérioration de la conjoncture internationale. La croissance a été soutenue par la solidité du secteur agricole et le dynamisme de l'industrie et des services, ainsi que, du côté de la demande, par les investissements privés. L'inflation est restée faible. La Côte d'Ivoire présente toujours un risque modéré de surendettement, bien que l'endettement public ait légèrement augmenté, et est exposée à certains risques sur le plan extérieur.

32. La situation budgétaire de l'État et le secteur public, en particulier dans le secteur de l'énergie, se renforcent. L'engagement des autorités à consolider le déficit budgétaire, en ramenant de 4 % du PIB en 2018 à 3 % en 2019, et à continuer de faire preuve de prudence en 2020 est à saluer. Il convient également de relever les effets positifs de la récente restructuration de la dette de la société CI-Énergies, qui a permis d'améliorer la santé financière des producteurs indépendants d'électricité et constitue une mesure importante compte tenu de la contribution de l'électrification à la transformation structurelle de la Côte d'Ivoire.

33. Le fait que les autorités mettent de nouveau l'accent sur l'investissement dans le capital humain et sa meilleure répartition dans l'ensemble du pays devrait favoriser une croissance plus inclusive. Les autorités se sont dûment engagées à intégrer leur programme social dans l'enveloppe budgétaire délimitée par l'objectif de déficit budgétaire de 3 % du PIB à partir de 2019. En ce qui concerne le régime d'assurance maladie récemment mis en place, son incidence sur le plan budgétaire devra être soigneusement évaluée avant que sa portée soit élargie.

34. Pour préserver la viabilité de la dette et faire en sorte que le risque de surendettement reste modéré, l'objectif de déficit budgétaire doit être complété par un ensemble équilibré de sources de financement extérieures et intérieures. Il sera essentiel de trouver le juste équilibre entre développement et endettement et d'accroître les recettes intérieures pour préserver la viabilité à moyen terme de la dette. Les démarches effectuées par les autorités pour prendre en considération les entreprises publiques dans l'AVD permettront d'améliorer la transparence et de renforcer la communication sur la dette de la Côte d'Ivoire.

35. Malgré ces avancées récentes, la Côte d'Ivoire ne sera en mesure d'atteindre le statut de pays émergent que si elle accélère la hausse des recettes intérieures et favorise les réformes du secteur financier. L'augmentation des recettes fiscales contribuera à financer les ambitieux projets de développement jetant les bases d'un pays émergent, tandis que la

poursuite des réformes du secteur financier permettra d'améliorer la capacité d'intermédiation de ce secteur en matière d'épargne et de financer les investissements du secteur privé.

36. Pour augmenter sensiblement les recettes fiscales, il est essentiel d'élargir l'assiette de l'impôt, en numérisant rapidement l'administration fiscale, mais aussi en mettant en œuvre des réformes sur le plan fiscal. Il reste encore beaucoup à faire pour élargir l'assiette de l'impôt et uniformiser l'imposition de tous les contribuables. L'engagement des autorités à accélérer la réinscription des entreprises en leur attribuant un numéro d'identification fiscale unique est à saluer. En outre, la réflexion en cours sur la réforme de la politique fiscale et la mise en œuvre de cette réforme à moyen terme sera très utile pour dégager les ressources qui permettront de placer le pays sur une trajectoire de développement plus rapide. Il faut notamment examiner en profondeur la possibilité de réduire les nombreuses exonérations fiscales, qui constitue une priorité des réformes de la politique fiscale, et se garder d'accorder ponctuellement de nouvelles exonérations.

37. La restructuration des banques publiques devrait s'accélérer. Le fait qu'une minorité de banques non systémiques, y compris des banques publiques, ne respectent pas les ratios prudentiels constitue un facteur de fragilité qui peut saper la confiance dans l'ensemble du secteur bancaire. Il faudrait rapidement remédier à cette situation. L'ensemble des nouveaux actionnaires participant à la restructuration des banques publiques devrait être diversifié davantage afin de limiter l'exposition des caisses de sécurité sociale et instaurer de meilleures pratiques de gestion. Enfin, la mission de la CDC, qui consiste à financer les petites entreprises, est pertinente compte tenu de la difficulté qu'elles éprouvent à dégager des ressources pour leur expansion ; la CDC devrait continuer de se concentrer tout particulièrement sur cette mission, accompagnée de sauvegardes robustes en matière de gouvernance et d'emprunt.

38. Un renforcement de l'appareil statistique permettrait de mieux éclairer la conduite de la politique économique. L'adoption rapide d'un projet de loi portant révision de la loi sur la statistique de 2013 est nécessaire pour rendre opérationnel le Conseil national de la statistique et créer le Fonds pour le développement national des statistiques. Il est urgent de procéder à cette adoption pour permettre à l'Institut national de la statistique de mener à bien son ambitieux mandat en 2019–20 et à moyen terme.

39. Les services du FMI souscrivent à la demande des autorités ivoiriennes d'achever les sixièmes revues des accords au titre de la FEC et du MEDC, ainsi qu'à leur demande de prolongation du programme et d'augmentation de l'accès aux ressources. L'achèvement des sixièmes revues permettra de procéder à des décaissements d'un montant équivalent à 96,784 millions de DTS (tableau 8). La lettre d'intention et le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) joints au présent rapport énoncent les politiques qu'il convient de mener pour atteindre les objectifs du programme prolongé. La capacité à rembourser le FMI est satisfaisante et les risques associés à la mise en œuvre du programme sont gérables, compte tenu du solide bilan des autorités en matière de mise en œuvre de la politique économique.

Tableau 1. Côte d'Ivoire : principaux indicateurs économiques, 2016–24

	2016	2017	2018	2019			2020	2021	2022	2023	2024
			Est.	Prog.	Proj.			Projections			
	(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)										
Revenu national											
PIB à prix constants	8.0	7.7	7.4	7.5	7.5	7.3	7.0	6.7	6.5	6.4	
Déflateur du PIB	-1.1	-1.7	0.4	1.1	1.0	1.7	1.7	1.7	1.7	1.8	
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	0.7	0.7	0.4	1.0	1.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	
Secteur extérieur (sur la base du franc CFA)											
Exportations de biens, f.à.b., en prix courants	-7.0	6.8	-4.8	7.9	10.3	5.4	6.4	7.2	8.2	8.6	
Importations de biens, f.à.b., à prix courants	-8.5	6.4	7.1	2.9	6.8	5.5	6.2	6.0	6.5	6.8	
Volume des exportations	-7.4	13.5	-1.9	8.8	7.9	7.6	7.6	7.8	8.0	8.3	
Volume des importations	0.5	10.3	4.2	4.9	4.5	6.8	6.9	6.4	6.0	5.8	
Termes de l'échange (- = dégradation)	11.9	-0.8	-11.2	1.0	0.0	-0.8	-0.5	-0.2	-0.3	-0.7	
Taux de change effectif nominal	1.2	1.1	2.8	
Taux de change effectif réel (- = dépréciation)	0.2	-0.1	1.0	
Opérations de l'administration centrale											
Total des recettes et dons	6.9	8.0	5.3	10.6	10.4	8.6	8.4	8.5	8.8	7.5	
Total des dépenses	12.8	9.5	3.4	6.2	6.0	8.7	8.2	8.5	8.7	7.6	
	(variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période, sauf indication contraire)										
Monnaie et crédit											
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	10.1	8.8	13.5	11.0	11.6	7.3	10.7	9.5	12.2	12.2	
Avoirs extérieurs nets	-0.7	0.1	3.0	1.6	2.7	0.2	2.0	0.5	2.7	2.6	
Avoirs intérieurs nets	10.8	8.7	10.6	9.4	8.9	7.1	8.8	9.0	9.5	9.6	
Dont : secteur public	3.4	3.1	3.7	0.4	1.0	-1.7	-0.6	-0.5	-0.3	-0.3	
secteur privé	8.5	10.0	7.8	9.0	7.9	8.8	9.3	9.5	9.8	9.9	
Crédit à l'économie (en pourcentage)	13.3	15.2	11.3	13.2	11.6	13.0	13.0	13.0	13.0	13.0	
	(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
Opérations de l'administration centrale											
Total des recettes et dons	20.0	20.4	19.9	20.3	20.3	20.2	20.1	20.1	20.2	20.0	
Total des recettes	18.6	19.2	18.9	19.0	19.1	19.0	19.1	19.4	19.6	19.8	
Total des dépenses	24.1	24.9	23.9	23.3	23.3	23.2	23.1	23.1	23.2	23.0	
Solde global, dons compris, base ordonnancements	-4.1	-4.5	-4.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	
Solde primaire de base ^{1/}	-2.0	-1.3	-0.4	0.6	0.6	1.0	0.7	0.5	0.4	0.7	
Investissement brut	17.7	19.5	20.8	22.0	22.0	23.1	23.9	24.2	24.4	24.3	
Administration centrale	7.4	7.5	7.1	6.9	6.7	7.0	7.4	7.3	7.4	7.1	
Hors secteur public	10.3	12.0	13.7	15.1	15.3	16.0	16.5	16.8	17.1	17.2	
Épargne intérieure brute	20.3	22.1	21.4	23.7	23.3	24.4	25.4	25.8	26.4	26.6	
Administration centrale	2.1	2.0	2.4	3.3	3.1	3.5	4.0	4.2	4.3	4.4	
Hors secteur public	18.2	20.2	18.9	20.4	20.1	20.9	21.5	21.7	22.1	22.2	
Épargne nationale brute	16.1	16.8	16.1	18.4	18.0	19.2	20.4	20.9	21.5	21.3	
Administration centrale	2.5	2.4	2.5	3.2	3.1	3.4	3.8	3.7	3.7	3.5	
Hors secteur public	13.6	14.4	13.6	15.2	14.9	15.9	16.6	17.2	17.7	17.8	
Solde extérieur courant											
Solde courant (transferts officiels inclus)	-1.2	-2.7	-4.7	-3.5	-4.0	-3.8	-3.5	-3.2	-3.0	-3.0	
Solde courant (hors transferts officiels)	-2.6	-3.9	-5.7	-4.8	-5.2	-5.0	-4.5	-3.9	-3.6	-3.2	
Solde global	-1.3	1.6	0.8	-0.1	0.6	-0.4	0.9	0.2	1.1	1.1	
Dettes du secteur public											
Dettes de l'administration centrale (brute)	48.4	49.8	53.2	52.5	52.6	49.9	48.5	47.7	47.0	46.7	
Dettes de l'administration centrale (hors C2D)	43.1	45.3	49.7	49.9	50.0	48.1	46.9	46.1	45.6	45.4	
Dettes extérieures	29.0	30.5	36.5	37.8	37.7	37.2	36.9	36.9	36.5	36.0	
Dettes extérieures (hors C2D)	23.4	25.4	32.5	34.7	34.7	35.0	35.0	35.2	34.9	34.6	
Service de la dette extérieure exigible (milliards de FCFA)	481	556	599	732.0	706	741	626	696	824	996	
Pourcentage des exportations de biens et services	6.9	7.5	8.4	9.6	9.0	9.0	7.2	7.5	8.2	9.1	
Pourcentage des recettes de l'État	12.3	13.1	13.3	14.8	14.3	13.8	10.6	10.7	11.6	12.8	
Pour mémoire :											
PIB nominal (milliards de FCFA)	20,931	22,151	23,900	25,955	25,956	28,309	30,788	33,405	36,188	39,186	
Taux de change nominal (FCFA/\$EU, moyenne de la période)	593	581	555	
PIB nominal aux prix du marché (milliards de dollars)	35.3	38.1	43.0	45.2	44.4	48.4	53.1	58.0	62.9	68.1	
Population (millions)	24.3	25.0	25.6	26.3	26.3	27.0	27.7	28.4	29.1	29.9	
PIB nominal par habitant (milliers de FCFA)	860	887	933	988	988	1,050	1,113	1,177	1,243	1,312	
PIB nominal par habitant (dollars)	1,451	1,528	1,681	1,722	1,691	1,794	1,920	2,045	2,160	2,279	
Croissance du PIB réel par habitant (pourcentage)	5.2	5.0	4.7	4.8	4.8	4.6	4.3	4.0	3.8	3.7	

Sources : autorités ivoiriennes ; estimations et projections des services du FMI.

^{1/} Recettes totales moins dépenses totales hors intérêts et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

Tableau 2a. Côte d'Ivoire : balance des paiements, 2016–24
(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023	2024
			Est.	Prog.	Proj.	Projection					
Solde des transactions courantes	-246	-608	-1,122	-921	-1,037	-1,086	-1,091	-1,080	-1,077	-1,157	
Solde des transactions courantes, hors dons	-538	-874	-1,368	-1,235	-1,351	-1,426	-1,390	-1,311	-1,288	-1,251	
Balance commerciale	1,818	1,955	1,274	1,638	1,591	1,673	1,791	1,992	2,270	2,589	
Exportations, f.à.b.	6,449	6,885	6,553	7,071	7,231	7,624	8,109	8,692	9,405	10,212	
<i>Dont</i> : cacao	2,740	2,905	2,532	2,627	2,777	2,854	2,920	3,026	3,161	3,266	
<i>Dont</i> : pétrole brut et produits pétroliers raffinés	868	806	951	1,198	1,187	1,107	1,084	1,086	1,114	1,152	
Importations, f.à.b.	4,631	4,930	5,279	5,434	5,640	5,951	6,318	6,700	7,134	7,623	
<i>Dont</i> : pétrole brut et produits pétroliers raffinés	872	925	1,325	1,296	1,352	1,317	1,342	1,396	1,482	1,585	
Services (net)	-1,179	-1,372	-1,142	-1,188	-1,257	-1,299	-1,328	-1,427	-1,546	-1,674	
Revenu primaire (net)	-638	-892	-949	-1,064	-1,065	-1,133	-1,188	-1,236	-1,346	-1,458	
<i>Dont</i> : intérêts sur la dette publique	-177	-176	-228	-321	-321	-386	-351	-389	-429	-465	
Revenu secondaire (net)	-246	-299	-304	-306	-306	-326	-366	-409	-455	-614	
Administrations publiques	83	88	159	314	170	169	159	160	162	54	
Autres secteurs	-329	-388	-462	-620	-476	-496	-525	-570	-617	-668	
Compte de capital et d'opérations financières	26	928	1,314	902	1,190	969	1,353	1,160	1,481	1,588	
Compte d'opérations financières (hors financements exce	-85	816	1,225	812	1,047	797	1,213	1,090	1,431	1,548	
Investissement direct étranger	325	173	333	360	360	388	452	490	542	626	
Investissement de portefeuille (net)	349	782	977	471	492	459	509	548	618	707	
Acquisition d'actifs financiers	-23	-29	17	-49	-48	-40	-5	-6	-6	-7	
Accumulation de passifs	372	811	961	520	540	500	515	554	625	714	
<i>Dont</i> : Euro-obligations	0	1,144	1,115	500	500	493	500	500	500	500	
Autres investissements (net)	-758	-137	-85	-20	195	-50	252	52	271	215	
Officiels (net)	6	401	342	237	347	459	579	547	472	375	
dont Prêts-projet	262	486	569	592	592	694	764	768	778	823	
dont Amortissement échu de l'administration centr	-270	-711	-290	-342	-342	-392	-172	-209	-293	-436	
dont Acquisition nette d'actifs financiers	0	0	-12	-13	-13	-13	-13	-13	-13	-13	
Non officiels (net)	-784	-644	-427	-257	-152	-509	-326	-495	-201	-160	
Erreurs et omissions	-54	45	0	0	0	0	0	0	0	0	
Solde global	-273	365	192	-19	153	-117	262	80	404	431	
Financement	271	-370	-192	19	-153	117	-262	-80	-404	-431	
Avoirs de réserve, position de réserve auprès du FMI com	255	-370	-192	-192	-231	-39	-262	-80	-404	-431	
Compte d'opérations	231	-461	-264	-107	-225	47	-159	18	-302	-336	
FMI (net)	23	91	72	-85	-7	-86	-103	-98	-102	-95	
Décaissements	57	145	157	...	79	
Remboursements	-34	-63	-82	-85	-85	-86	-103	-98	-102	-95	
Écart de financement	16.5	0.0	0.0	210.1	78.1	156.1	0.0	0.0	0.0	0.0	
Financement attendu (hors IMF)	55.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Écart résiduel / financement du FMI, <i>dont</i>	155.1	78.1	156.1	
FMI-FEC ^{1/}	51.7	26.0	52.0	
FMI-MEDC ^{1/}	103.4	52.1	104.1	
Pour mémoire :											
Solde global (pourcentage du PIB)	-1.3	1.6	0.8	-0.1	0.6	-0.4	0.9	0.2	1.1	1.1	
Solde des transactions courantes, dons compris (pourcent	-1.2	-2.7	-4.7	-3.5	-4.0	-3.8	-3.5	-3.2	-3.0	-3.0	
Solde des transactions courantes, hors dons (pourcentage	-2.6	-3.9	-5.7	-4.8	-5.2	-5.0	-4.5	-3.9	-3.6	-3.2	
Balance commerciale (pourcentage du PIB)	8.7	8.8	5.3	6.3	6.1	5.9	5.8	6.0	6.3	6.6	
Réserves officielles brutes de l'UEMOA (milliards de dollar	10.5	13.0	14.9	
(pourcentage de la monnaie au sens large)	60.6	69.8	69.1	
(mois d'importations de biens et services hors facteurs	3.9	3.8	4.3	
PIB nominal (milliards de francs CFA)	20,931	22,151	23,900	25,955	25,956	28,309	30,788	33,405	36,188	39,186	
Taux de change moyen (FCFA/\$EU)	593.0	580.9	555.2	
Taux de change (FCFA/\$EU), fin de période	622.3	546.9	562.7	

Sources : autorités ivoiriennes ; estimations et projections des services du FMI.

^{1/} Dans la zone FCFA, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale régionale, qui remet un crédit équivalent en FCFA à l'État concerné.

Tableau 2b. Côte d'Ivoire : balance des paiements, 2016–24
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023	2024
			Prog.	Est.	Prog.	Proj.					
Solde des transactions courantes	-1.2	-2.7	-3.5	-4.7	-3.5	-4.0	-3.8	-3.5	-3.2	-3.0	-3.0
Solde des transactions courantes, hors dons	-2.6	-3.9	-4.8	-5.7	-4.8	-5.2	-5.0	-4.5	-3.9	-3.6	-3.2
Balance commerciale	8.7	8.8	5.3	5.3	6.3	6.1	5.9	5.8	6.0	6.3	6.6
Exportations, f.à.b.	30.8	31.1	27.4	27.4	27.2	27.9	26.9	26.3	26.0	26.0	26.1
<i>Dont</i> : cacao	13.1	13.1	10.6	10.6	10.1	10.7	10.1	9.5	9.1	8.7	8.3
<i>Dont</i> : pétrole brut et produits pétroliers raffinés	4.1	3.6	4.7	4.0	4.6	4.6	3.9	3.5	3.3	3.1	2.9
Importations, f.à.b.	22.1	22.3	22.1	22.1	20.9	21.7	21.0	20.5	20.1	19.7	19.5
<i>Dont</i> : pétrole brut et produits pétroliers raffinés	4.2	4.2	5.5	5.5	5.0	5.2	4.7	4.4	4.2	4.1	4.0
Services (net)	-5.6	-6.2	-4.8	-4.8	-4.6	-4.8	-4.6	-4.3	-4.3	-4.3	-4.3
Revenu primaire (net)	-3.0	-4.0	-4.0	-4.0	-4.1	-4.1	-4.0	-3.9	-3.7	-3.7	-3.7
<i>Dont</i> : intérêts sur la dette publique	-0.8	-0.8	-1.0	-1.0	-1.2	-1.2	-1.4	-1.1	-1.2	-1.2	-1.2
Revenu secondaire (net)	-1.2	-1.4	-1.3	-1.3	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2	-1.3	-1.6
Administrations publiques	0.4	0.4	1.0	0.7	1.2	0.7	0.6	0.5	0.5	0.4	0.1
Autres secteurs	-1.6	-1.8	-2.3	-1.9	-2.4	-1.8	-1.8	-1.7	-1.7	-1.7	-1.7
Compte de capital et d'opérations financières	0.1	4.2	5.5	5.5	3.5	4.6	3.4	4.4	3.5	4.1	4.1
Compte de capital	0.5	0.5	0.4	0.4	0.3	0.6	0.6	0.5	0.2	0.1	0.1
Compte d'opérations financières (hors financements excepti	-0.4	3.7	5.1	5.1	3.1	4.0	2.8	3.9	3.3	4.0	3.9
Investissement direct étranger	1.6	0.8	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.5	1.5	1.5	1.6
Investissement de portefeuille (net)	1.7	3.5	3.9	4.1	1.8	1.9	1.6	1.7	1.6	1.7	1.8
Acquisition d'actifs financiers	-0.1	-0.1	0.1	0.1	-0.2	-0.2	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation de passifs	1.8	3.7	3.8	4.0	2.0	2.1	1.8	1.7	1.7	1.7	1.8
<i>Dont</i> : Euro-obligations	0.0	5.2	4.7	4.7	1.9	1.9	1.7	1.6	1.5	1.4	1.3
Autres investissements (net)	-3.6	-0.6	-0.1	-0.4	-0.1	0.8	-0.2	0.8	0.2	0.8	0.5
Officiels (net)	0.0	1.8	1.4	1.4	0.9	1.3	1.6	1.9	1.6	1.3	1.0
dont Prêts-projet	1.3	2.2	2.4	2.4	2.3	2.3	2.5	2.5	2.3	2.2	2.1
dont Amortissement échu de l'administration centrale	-1.3	-3.2	-1.2	-1.2	-1.3	-1.3	-1.4	-0.6	-0.6	-0.8	-1.1
dont Acquisition nette d'actifs financiers	0.0	0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Non officiels (net)	-3.7	-2.9	-1.6	-1.8	-1.0	-0.6	-1.8	-1.1	-1.5	-0.6	-0.4
Erreurs et omissions	-0.3	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-1.3	1.6	0.8	0.8	-0.1	0.6	-0.4	0.9	0.2	1.1	1.1
Financement	1.3	-1.7	-0.8	-0.8	0.1	-0.6	0.4	-0.9	-0.2	-1.1	-1.1
Avoirs de réserve, position de réserve auprès du FMI compri	1.2	-1.7	-0.8	-0.8	-0.7	-0.9	-0.1	-0.9	-0.2	-1.1	-1.1
Compte d'opérations	1.1	-2.1	-1.1	-1.1	-0.4	-0.9	0.2	-0.5	0.1	-0.8	-0.9
FMI (net)	0.1	0.4	0.3	0.3	-0.3	0.0	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2
Décaissements	0.3	0.7	0.6	0.6
Remboursements	-0.2	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2
Écart de financement	0.1	0.0	0.0	0.0	0.8	0.3	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement attendu (hors IMF)	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Écart résiduel / financement du FMI, <i>dont</i>	0.6	0.3	0.6
FMI-FEC ^{1/}	0.2	0.1	0.2
FMI-MEDC ^{1/}	0.4	0.2	0.4
Pour mémoire :											
Réserves officielles brutes de l'UEMOA (milliards de dollars)	10.5	13.0	...	14.9
(pourcentage de la monnaie au sens large)	60.6	69.8	...	69.1
(mois d'importations de biens et services hors facteurs de	3.9	3.8	...	4.3
PIB nominal (milliards de francs CFA)	20,931	22,151	23,892	23,900	25,955	25,956	28,309	30,788	33,405	36,188	39,186
Taux de change moyen (FCFA/\$EU)	593.0	580.9	...	555.2
Taux de change (FCFA/\$EU), fin de période	622.3	546.9	...	562.7

Sources : autorités ivoiriennes ; estimations et projections des services du FMI.

^{1/} Dans la zone FCFA, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale régionale, qui remet un crédit équivalent en FCFA à l'État concerné.

Tableau 3a. Côte d'Ivoire : Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2017–24
(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2017	2018	2019		2020	2021	2022	2023	2024
			Est.	Prog.					
Total des recettes et dons	4,523.4	4,764.1	5,256.2	5,259.0	5,711.4	6,191.6	6,716.7	7,306.1	7,852.1
Total des recettes	4,257.3	4,517.9	4,942.5	4,945.3	5,370.7	5,892.6	6,486.3	7,094.5	7,757.9
Recettes fiscales	3,660.8	3,882.4	4,326.6	4,299.4	4,742.1	5,216.8	5,733.1	6,278.5	6,874.3
Impôts non pré-affectés	3,458.1	3,651.1	4,098.7	4,056.6	4,487.5	4,961.7	5,425.5	5,945.4	6,483.6
Impôts directs	948.3	1,093.9	1,275.4	1,203.6	1,364.6	1,540.4	1,720.5	1,861.4	2,045.6
Impôts indirects	2,509.8	2,557.2	2,823.3	2,852.9	3,122.9	3,421.3	3,705.0	4,083.9	4,438.0
Impôts pré-affectés	202.7	231.2	227.8	242.8	254.5	255.1	307.5	333.2	390.8
Recettes non fiscales	596.5	635.6	615.9	645.9	628.7	675.8	753.2	816.0	883.6
Dons, dont	266.1	246.2	313.7	313.7	340.7	299.0	230.5	211.6	94.2
Dons projet	115.2	87.4	143.9	143.9	171.4	140.0	70.0	50.0	40.0
Total des dépenses	5,521.8	5,708.2	6,046.4	6,049.2	6,574.2	7,115.1	7,718.7	8,391.5	9,027.3
Dépenses courantes	3,995.0	4,161.0	4,414.7	4,452.8	4,758.0	5,020.5	5,482.5	5,953.2	6,488.6
Traitements et salaires	1,512.3	1,621.9	1,720.8	1,720.8	1,770.2	1,910.8	1,991.5	2,125.7	2,221.1
Prestations de sécurité sociale	263.7	296.3	323.7	323.7	346.1	469.6	543.9	617.9	728.5
Subventions et autres transferts courants	430.1	403.7	400.1	420.2	427.2	508.5	607.2	672.6	758.0
Autres dépenses courantes	1,060.8	1,141.0	1,187.5	1,176.9	1,239.8	1,348.4	1,463.0	1,584.9	1,716.2
Dépenses correspondant aux impôts pré-affectés	202.7	231.2	227.8	242.8	254.5	255.1	307.5	333.2	390.8
Dépenses liées à la crise ^{1/}	145.7	32.6	22.7	36.2	95.9	5.0	5.0	5.0	5.0
Intérêts dus	379.5	434.2	532.1	532.1	624.3	523.1	564.3	613.9	669.0
Sur la dette intérieure	203.6	206.1	211.6	211.6	238.8	172.5	174.9	185.1	204.2
Sur la dette extérieure	175.8	228.0	320.5	320.5	385.5	350.6	389.4	428.8	464.7
Dépenses d'investissement	1,526.8	1,547.2	1,631.6	1,596.4	1,816.1	2,094.6	2,236.2	2,438.2	2,538.7
Financées sur ressources intérieures	927.2	891.2	895.7	860.5	950.5	1,190.9	1,397.9	1,610.2	1,675.8
Financées sur ressources extérieures, dont	599.6	656.0	735.9	735.9	865.6	903.7	838.3	828.0	862.9
Financées par des prêts extérieurs	484.4	568.6	592.0	592.0	694.2	763.7	768.3	778.0	822.9
Solde primaire de base	-281.4	-99.2	164.0	164.0	286.5	204.3	170.1	145.0	262.4
Solde budgétaire (dons inclus)	-998.3	-944.2	-790.2	-790.2	-862.8	-923.6	-1,002.0	-1,085.4	-1,175.2
Solde budgétaire (hors dons)	-1,264.5	-1,190.3	-1,103.9	-1,103.9	-1,203.5	-1,222.5	-1,232.5	-1,297.0	-1,269.4
Variation des arriérés intérieurs et des fonds en route (hors service de	-200.2	-109.7	-25.0	-25.0	-25.0	-25.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-1,198.5	-1,053.9	-815.2	-815.2	-887.8	-948.6	-1,002.0	-1,085.4	-1,175.2
Financement	1,198.5	1,053.9	815.2	815.2	887.8	948.6	1,002.0	1,085.4	1,175.2
Financement intérieur	74.3	136.5	-192.0	-202.0	-246.4	-172.4	-165.6	-148.8	-140.8
Financement bancaire (net)	65.9	203.0	-284.3	-65.3	-372.9	-172.7	-165.9	-149.1	-141.2
Financement non bancaire (net)	8.5	-66.5	92.2	-136.7	126.6	0.3	0.3	0.3	0.4
Financement extérieur	1,124.2	917.4	797.0	939.1	978.0	1,121.0	1,167.6	1,234.2	1,316.0
Financement régional (UEMOA)	96.7	-551.6	47.3	79.2	13.5	29.6	107.9	249.0	428.7
Financement étranger (net)	1,027.4	1,469.0	749.7	859.9	964.6	1,091.3	1,059.7	985.1	887.3
Écart de financement (+ = déficit, - = excédent)	0.0	0.0	210.1	78.1	156.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement attendu (hors IMF)	55.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Écart résiduel / financement du FMI, dont	155.1	78.1	156.1
FMI-FEC ^{2/}	51.7	26.0	52.0
FMI-MEDC ^{2/}	103.4	52.1	104.1
Pour mémoire :									
PIB nominal	22,151	23,900	25,955	25,956	28,309	30,788	33,405	36,188	39,186
Dette extérieure (administration centrale)	6,765	8,722	9,798	9,786	10,528	11,375	12,318	13,198	14,108
Dépenses en faveur des pauvres (y compris financées sur ressource	2,110	2,361	2,505	2,505	2,761	3,033	3,291	3,565	3,861

Sources : autorités ivoiriennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ En 2017, inclut des paiements ponctuels aux militaires de 101 milliards de FCFA.

2/ Dans la zone FCFA, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale régionale, qui remet un crédit équivalent en FCFA à l'État concerné.

Tableau 3b. Côte d'Ivoire : Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2017–24
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023	2024
		Est.	Prog.	Proj.	Projections					
Total des recettes et dons	20.4	19.9	20.3	20.3	20.2	20.1	20.1	20.2	20.0	
Total des recettes	19.2	18.9	19.0	19.1	19.0	19.1	19.4	19.6	19.8	
Recettes fiscales	16.5	16.2	16.7	16.6	16.8	16.9	17.2	17.3	17.5	
Impôts non pré-affectés	15.6	15.3	15.8	15.6	15.9	16.1	16.2	16.4	16.5	
Impôts directs	4.3	4.6	4.9	4.6	4.8	5.0	5.2	5.1	5.2	
Impôts indirects	11.3	10.7	10.9	11.0	11.0	11.1	11.1	11.3	11.3	
Impôts pré-affectés	0.9	1.0	0.9	0.9	0.9	0.8	0.9	0.9	1.0	
Recettes non fiscales	2.7	2.7	2.4	2.5	2.2	2.2	2.3	2.3	2.3	
Dons, dont	1.2	1.0	1.2	1.2	1.2	1.0	0.7	0.6	0.2	
Dons projet	0.5	0.4	0.6	0.6	0.6	0.5	0.2	0.1	0.1	
Total des dépenses	24.9	23.9	23.3	23.3	23.2	23.1	23.1	23.2	23.0	
Dépenses courantes	18.0	17.4	17.0	17.2	16.8	16.3	16.4	16.5	16.6	
Traitements et salaires	6.8	6.8	6.6	6.6	6.3	6.2	6.0	5.9	5.7	
Prestations de sécurité sociale	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.5	1.6	1.7	1.9	
Subventions et autres transferts courants	1.9	1.7	1.5	1.6	1.5	1.7	1.8	1.9	1.9	
Autres dépenses courantes	4.8	4.8	4.6	4.5	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	
Dépenses correspondant aux impôts pré-affectés	0.9	1.0	0.9	0.9	0.9	0.8	0.9	0.9	1.0	
Dépenses liées à la crise ^{1/}	0.7	0.1	0.1	0.1	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	
Intérêts dus	1.7	1.8	2.0	2.0	2.2	1.7	1.7	1.7	1.7	
Sur la dette intérieure	0.9	0.9	0.8	0.8	0.8	0.6	0.5	0.5	0.5	
Sur la dette extérieure	0.8	1.0	1.2	1.2	1.4	1.1	1.2	1.2	1.2	
Dépenses d'investissement	6.9	6.5	6.3	6.2	6.4	6.8	6.7	6.7	6.5	
Financées sur ressources intérieures	4.2	3.7	3.5	3.3	3.4	3.9	4.2	4.4	4.3	
Financées sur ressources extérieures, dont	2.7	2.7	2.8	2.8	3.1	2.9	2.5	2.3	2.2	
Financées par des prêts extérieurs	2.2	2.4	2.3	2.3	2.5	2.5	2.3	2.2	2.1	
Solde primaire de base	-1.3	-0.4	0.6	0.6	1.0	0.7	0.5	0.4	0.7	
Solde budgétaire (dons inclus)	-4.5	-4.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	
Solde budgétaire (hors dons)	-5.7	-5.0	-4.3	-4.3	-4.3	-4.0	-3.7	-3.6	-3.2	
Variation des arriérés intérieurs et des fonds en route (hors service c	-0.9	-0.5	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	
Solde global (base caisse)	-5.4	-4.4	-3.1	-3.1	-3.1	-3.1	-3.0	-3.0	-3.0	
Financement	5.4	4.4	3.1	3.1	3.1	3.1	3.0	3.0	3.0	
Financement intérieur	0.3	0.6	-0.7	-0.8	-0.9	-0.6	-0.5	-0.4	-0.4	
Financement bancaire (net)	0.3	0.8	-1.1	-0.3	-1.3	-0.6	-0.5	-0.4	-0.4	
Financement non bancaire (net)	0.0	-0.3	0.4	-0.5	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	
Financement extérieur	5.1	3.8	3.1	3.6	3.5	3.6	3.5	3.4	3.4	
Financement régional (JEMOA)	0.4	-2.3	0.2	0.3	0.0	0.1	0.3	0.7	1.1	
Financement étranger (net)	4.6	6.1	2.9	3.3	3.4	3.5	3.2	2.7	2.3	
Écart de financement (+ = déficit, - = excédent)	0.0	0.0	0.8	0.3	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	
Financement attendu (hors IMF)	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Écart résiduel / financement du FMI, dont	0.6	0.3	0.6	
FMI-FEC ^{2/}	0.2	0.1	0.2	
FMI-MEDC ^{2/}	0.4	0.2	0.4	
Pour mémoire :										
Dette extérieure (administration centrale)	30.5	36.5	37.8	37.7	37.2	36.9	36.9	36.5	36.0	
Dépenses en faveur des pauvres (y compris financées sur ressource	9.5	9.9	9.7	9.7	9.8	9.9	9.9	9.9	9.9	

Sources : autorités ivoiriennes ; estimations et projections des services du FMI.

^{1/} En 2017, inclut des paiements ponctuels aux militaires équivalant à 0,5 % du PIB.

^{2/} Dans la zone FCFA, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale régionale, qui remet un crédit équivalent en FCFA à l'État concerné.

Tableau 4. Côte d'Ivoire : situation monétaire, 2016–24

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Projections								
	(en milliards de FCFA)								
Avoirs extérieurs nets	1,753	1,763	2,032	2,306	2,325	2,566	2,630	3,033	3,463
Banque centrale	1,399	1,551	1,702	2,220	2,439	2,881	3,234	3,637	4,067
Banques	354	212	330	86	-114	-314	-604	-604	-604
Avoirs intérieurs nets	6,593	7,316	8,275	9,193	10,011	11,091	12,324	13,745	15,357
Crédit net à l'État	1,727	1,983	2,320	2,425	2,227	2,157	2,089	2,042	1,996
Banque centrale	487	450	421	480	436	355	274	213	152
Banques	1,240	1,534	1,899	1,945	1,791	1,803	1,815	1,829	1,844
Crédit à l'économie	5,468	6,300	7,009	7,822	8,839	9,988	11,289	12,757	14,415
Crédit de campagne	425	439	752	819	832	852	884	924	955
Autres crédits (y compris obligations cautionnées)	5,043	5,861	6,257	7,003	8,006	9,136	10,405	11,834	13,461
Autres postes (net) (actifs = +)	-601	-967	-1,054	-1,054	-1,054	-1,054	-1,054	-1,054	-1,054
Monnaie au sens large	8,346	9,079	10,307	11,499	12,336	13,658	14,954	16,778	18,820
Monnaie en circulation	2,500	2,521	2,671	2,865	3,073	3,402	3,725	4,180	4,688
Dépôts	5,844	6,553	7,634	8,631	9,260	10,252	11,224	12,594	14,126
Autres dépôts	3	5	3	3	3	4	4	5	5
Pour mémoire :									
Vitesse de circulation	2.5	2.4	2.3	2.3	2.3	2.3	2.2	2.2	2.1
	(variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)								
Avoirs extérieurs nets	-0.7	0.1	3.0	2.7	0.2	2.0	0.5	2.7	2.6
Avoirs intérieurs nets	10.8	8.7	10.6	8.9	7.1	8.8	9.0	9.5	9.6
Crédit net à l'État	3.4	3.1	3.7	1.0	-1.7	-0.6	-0.5	-0.3	-0.3
Banque centrale	-1.0	-0.4	-0.3	0.6	-0.4	-0.7	-0.6	-0.4	-0.4
Banques	4.4	3.5	4.0	0.4	-1.3	0.1	0.1	0.1	0.1
Crédit à l'économie	8.5	10.0	7.8	7.9	8.8	9.3	9.5	9.8	9.9
Monnaie au sens large	10.1	8.8	13.5	11.6	7.3	10.7	9.5	12.2	12.2
	(variation en pourcentage de la valeur en fin d'année précédente)								
Avoirs extérieurs nets	-2.9	0.5	15.3	13.5	0.8	10.4	2.5	15.3	14.2
Avoirs intérieurs nets	14.2	11.0	13.1	11.1	8.9	10.8	11.1	11.5	11.7
Crédit net à l'État	17.5	14.9	17.0	4.5	-8.2	-3.1	-3.2	-2.3	-2.3
Banque centrale	-13.3	-7.7	-6.3	13.9	-9.1	-18.6	-22.8	-22.3	-28.7
Banques	36.5	23.7	23.8	2.4	-8.0	0.7	0.7	0.8	0.8
Crédit à l'économie	13.3	15.2	11.3	11.6	13.0	13.0	13.0	13.0	13.0
Monnaie au sens large	10.1	8.8	13.5	11.6	7.3	10.7	9.5	12.2	12.2

Sources : Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. Côte d'Ivoire : Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2014–18
(en pourcentage)

	2014	2015	2016	2017	2018 Juin	2018 Décembre
Adéquation des fonds propres						
Ratio fonds propres réglementaires/actifs pondérés par les risques	10.0	8.7	7.9	9.0	8.9	9.6
Ratio fonds propres réglementaires T1/actifs pondérés par les risques	8.7	7.1	6.9	7.9	8.2	8.6
Ratio provisions générales/actifs pondérés en fonction des risques	8.4	9.5	7.1	6.6	6.0	6.0
Ratio fonds propres/total des actifs	5.5	3.9	4.3	5.1	5.8	6.1
Qualité des actifs						
Ratio total des crédits/total des actifs	54.8	57.1	57.3	57.3	56.6	58.8
Concentration : Ratio crédit aux 5 plus grands emprunteurs/fonds propres	70.6	145.8	129.1	108.9	98.4	91.0
Composition sectorielle des crédits ^{1/}						
Agriculture, sylviculture et pêche	5.6	5.9	6.4	8.0	8.2	9.2
Industries extractives	2.6	2.3	2.2	1.5	1.1	0.5
Industries manufacturières	24.6	25.1	24.1	23.9	21.7	23.0
Électricité, eau, gaz	4.7	6.3	8.4	11.2	12.1	13.2
Bâtiment et travaux publics	3.2	3.3	5.9	6.0	5.8	5.4
Commerce, restaurants, hôtels	34.3	31.6	27.3	21.9	25.4	25.9
Transport, stockage et communication	10.1	9.3	11.4	13.9	14.1	9.3
Assurance, immobilier, services aux entreprises	9.8	11.4	8.5	7.9	7.1	9.0
Services divers	5.1	4.8	5.8	5.7	4.5	4.5
Ratio prêts improductifs/total de prêts bruts	10.6	10.4	9.1	9.8	8.5	9.3
Ratio provisions générales/prêts improductifs	72.6	66.6	70.5	63.0	75.8	64.9
Ratio prêts improductifs nets des provisions/prêts bruts	3.2	3.7	2.9	3.8	2.2	3.5
Ratio prêts improductifs nets des provisions/fonds propres	31.7	54.2	37.6	43.0	21.4	33.8
Résultats et rentabilité ^{2/}						
Coûts moyen des fonds empruntés	2.1	2.0	2.1	2.1
Taux d'intérêt moyen sur les prêts	9.7	9.2	8.9	8.6
Marge moyenne des taux d'intérêt ^{3/}	7.6	7.2	6.8	6.5
Rendement des actifs (net d'impôt)	1.5	1.4	1.6	1.4	0.8	0.7
Rendement des fonds propres moyens (net d'impôt)	24.4	24.5	29.2	21.5	9.6	9.4
Ratio dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	62.2	59.6	57.5	55.6	53.2	53.2
Ratio traitements et salaires/revenu bancaire net	27.3	26.3	25.5	23.8	23.8	23.8
Liquidité						
Ratio liquidité/actif	35.6	35.5	33.7	32.0	31.4	31.7
Ratio liquidité/dépôts	48.4	48.6	48.1	46.9	44.2	46.0
Ratio total des crédits/total des dépôts	80.6	84.1	87.2	89.5	85.3	90.7
Ratio total des dépôts/total des passifs	73.67	72.95	70.16	68.21	71.00	68.94

Source : BCEAO.

1 / Données provisoires communiquées conformément aux normes prudentielles Bâle II/III.

2 / Compte de résultats en périodicité semestrielle.

3 / Hors taxes sur les transactions bancaires.

Tableau 6a. Côte d'Ivoire : besoins de financement extérieur, 2016–24
(en milliards de francs CFA)

	2016	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023	2024
			Est.	Prog.	Est.	Est.					
Besoins de financement extérieur	-530	-1,975	-2,088	-1,706	-1,563	-1,684	-1,563	-1,499	-1,490	-1,417	
Solde courant (hors transferts officiels)	-538	-874	-1,368	-1,235	-1,351	-1,426	-1,390	-1,311	-1,288	-1,251	
Amortissement et acquisition nette d'actifs	-270	-711	-303	-355	-355	-405	-185	-221	-306	-448	
Remboursements au FMI	-34	-63	-82	-85	-85	-86	-103	-98	-102	-95	
Capitaux privés (net)	80	135	-71	75	453	186	274	113	509	713	
Variation des réserves extérieures (hors FMI) (- = augmentati)	231	-461	-264	-107	-225	47	-159	18	-302	-336	
Disponibilité des financements	514	1,975	2,088	1,496	1,484	1,528	1,563	1,499	1,490	1,417	
Transferts de capitaux	111	112	89	90	144	171	140	70	50	40	
Financement de projets	262	486	569	592	592	694	764	768	778	823	
Euro-obligation	0	1,144	1,115	500	500	493	500	500	500	500	
Décaissements du FMI	57	145	157	0	79	0	0	0	0	0	
Transferts officiels	83	88	159	314	170	169	159	160	162	54	
Écart de financement	-16	0	0	-210	-78	-156	0	0	0	0	
Financement attendu	55.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Banque mondiale	55.0	0.0	0.0	
BAfD	0.0	0.0	0.0	
UE	0.0	0.0	0.0	
Écart résiduel/financement du FMI ^{1/}	155.1	78.1	156.1	
Financement du FMI au titre de la FEC	51.7	26.0	52.0	
Financement du FMI au titre du MEDC	103.4	52.1	104.1	

Sources : autorités ivoiriennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les chiffres peuvent ne pas s'additionner exactement en raison des arrondissements.

Tableau 6b. Côte d'Ivoire : besoins de financement extérieur, 2016–24
(en pourcentage du PIB)

	2016	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023	2024
			Est.	Prog.	Proj.	Proj.					
Besoins de financement extérieur	-2.5	-8.9	-8.7	-6.6	-6.0	-5.9	-5.1	-4.5	-4.1	-3.6	
Solde courant (hors transferts officiels)	-2.6	-3.9	-5.7	-4.8	-5.2	-5.0	-4.5	-3.9	-3.6	-3.2	
Amortissement et acquisition nette d'actifs	-1.3	-3.2	-1.3	-1.4	-1.4	-1.4	-0.6	-0.7	-0.8	-1.1	
Remboursements au FMI	-0.2	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2	
Capitaux privés (net)	0.4	0.6	-0.3	0.3	1.7	0.7	0.9	0.3	1.4	1.8	
Variation des réserves officielles hors FMI (- = augmentation)	1.1	-2.1	-1.1	-0.4	-0.9	0.2	-0.5	0.1	-0.8	-0.9	
Disponibilité des financements	2.5	8.9	8.7	5.8	5.7	5.4	5.1	4.5	4.1	3.6	
Transferts de capitaux	0.5	0.5	0.4	0.3	0.6	0.6	0.5	0.2	0.1	0.1	
Financement de projets	1.3	2.2	2.4	2.3	2.3	2.5	2.5	2.3	2.2	2.1	
Euro-obligation	0.0	5.2	4.7	1.9	1.9	1.7	1.6	1.5	1.4	1.3	
Décaissements du FMI	0.3	0.7	0.7	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Transferts officiels	0.4	0.4	0.7	1.2	0.7	0.6	0.5	0.5	0.4	0.1	
Écart de financement	-0.1	0.0	0.0	-0.8	-0.3	-0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	
Financement attendu	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Banque mondiale	0.2	0.0	0.0	
BAfD	0.0	0.0	0.0	
UE	0.0	0.0	0.0	
Écart résiduel/financement du FMI ^{1/}	0.6	0.3	0.6	
Financement du FMI au titre de la FEC	0.2	0.1	0.2	
Financement du FMI au titre du MEDC	0.4	0.2	0.4	
PIB nominal (milliards de francs CFA)	20,931	22,151	23,900	25,955	25,956	28,309	30,788	33,405	36,188	39,186	

Sources : autorités ivoiriennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les chiffres peuvent ne pas s'additionner exactement en raison des arrondissements.

Tableau 7. Côte d'Ivoire : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2019–27

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants									
(en millions de DTS)									
Principal	39.4	112.8	133.4	123.8	133.8	132.6	113.1	98.4	77.4
Commissions et intérêts ^{1/}	1.8	6.7	6.7	6.4	5.7	4.7	3.6	2.4	1.4
Obligations envers le FMI sur base crédit existant/prospectif ^{2/}									
(en millions de DTS)									
Principal	39.4	112.8	133.4	123.8	133.8	148.7	155.0	150.0	129.1
Commissions et intérêts ^{1/}	2.1	9.1	10.2	9.9	9.2	8.1	6.6	4.9	3.3
Total des obligations sur base crédit existant/prospectif ^{2/}									
En millions de DTS									
En milliards de francs CFA	33.5	98.3	115.3	107.0	114.5	125.6	129.4	124.1	105.9
En pourcentage des recettes publiques	0.6	1.7	1.9	1.6	1.6	1.6	1.5	1.3	1.1
En pourcentage des exportations de biens et de services	0.4	1.2	1.3	1.2	1.1	1.1	1.1	1.0	0.8
En pourcentage du service de la dette ^{3/}	4.7	13.3	18.4	15.4	13.9	12.6	10.5	9.8	8.0
En pourcentage du PIB	0.1	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2
En pourcentage de la quote-part	6.4	18.7	22.1	20.6	22.0	24.1	24.8	23.8	20.3
Encours des crédits du FMI									
En millions de DTS									
En milliards de francs CFA	867.0	930.9	819.6	718.4	611.2	492.2	368.1	247.9	144.6
En pourcentage des recettes publiques	16.5	16.3	13.2	10.7	8.4	6.3	4.3	2.7	1.4
En pourcentage des exportations de biens et de services	11.1	11.3	9.4	7.7	6.1	4.5	3.1	1.9	1.1
En pourcentage du service de la dette	122.8	125.7	130.9	103.3	74.2	49.4	29.8	19.7	10.9
En pourcentage du PIB	3.3	3.3	2.7	2.2	1.7	1.3	0.9	0.5	0.3
En pourcentage de la quote-part	165.1	177.5	157.0	138.0	117.4	94.5	70.7	47.6	27.8
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)									
Décaissements	193.6	193.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements et rachats	39.4	112.8	133.4	123.8	133.8	148.7	155.0	150.0	129.1
Pour mémoire :									
PIB nominal (milliards de francs CFA)	25,956	28,309	30,788	33,405	36,188	39,186	42,333	45,661	49,025
Exportations de biens et services (milliards de FCFA)	7,803	8,202	8,700	9,302	10,066	10,928	11,825	12,761	13,557
Recettes publiques et dons (milliards de FCFA)	5,259	5,711	6,192	6,717	7,306	7,852	8,544	9,297	10,062
Service de la dette (milliards de FCFA)	706	741	626	696	824	996	1,237	1,261	1,322
FCFA/DTS (moyenne de la période)	807	806	803	801	801	801	801	801	801

Sources : estimations et projections des services du FMI.

^{1/} Le 24 mai 2019, le conseil d'administration du FMI a approuvé une modification du mécanisme de fixation des taux d'intérêt de la FEC et de la FCC qui fixe effectivement ces derniers à zéro jusqu'en juin 2021, voire au-delà. Le conseil a également décidé de prolonger le taux d'intérêt de zéro sur la FEC jusqu'à fin juin 2021, tandis que le taux d'intérêt sur la FCR a été fixé à zéro en juillet 2015. Compte tenu de ces décisions et des projections actuelles concernant le taux du DTS, les taux ci-après sont pris comme hypothèse au-delà de juin 2021 : 0/0/0/0 par an pour la FEC, la FCC, la FCR et la FCE, respectivement. Le conseil d'administration révisera les taux d'intérêt des prêts concessionnels d'ici fin juin 2021 et tous les deux ans par la suite.

^{2/} Y compris les décaissements proposés au titre des accords FEC et MEDC.

^{3/} Le total du service de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.

Tableau 8. Côte d'Ivoire : calendrier des décaissements et des revues des accords au titre de la FEC et du MEDC, 2016–20
(Millions de DTS)

Date de disponibilité	Conditions requises pour le décaissement	Montant (en millions de DTS)			Pourcentage de la quote-part		
		Total	FEC	MEDC	Total	FEC	MEDC
12 décembre 2016	Approbation des accords FEC/MEDC par le conseil d'administration.	69.686	23.229	46.457	10.714	3.571	7.143
15 avril 2017	Respect des critères de réalisation à fin décembre 2016, critères de réalisation continus et achèvement des premières revues. ^{1/}	96.786	32.262	64.524	14.881	4.960	9.921
15 octobre 2017	Respect des critères de réalisation à fin juin 2017, critères de réalisation continus et achèvement des deuxièmes revues. ^{1/}	96.786	32.262	64.524	14.881	4.960	9.921
15 avril 2018	Respect des critères de réalisation à fin décembre 2017, critères de réalisation continus et achèvement des troisièmes revues. ^{1/}	96.786	32.262	64.524	14.881	4.960	9.921
15 octobre 2018	Respect des critères de réalisation à fin juin 2018, critères de réalisation continus et achèvement des quatrièmes revues. ^{1/}	96.786	32.262	64.524	14.881	4.960	9.921
15 avril 2019	Respect des critères de réalisation à fin décembre 2018, critères de réalisation continus et achèvement des cinquièmes revues.	96.786	32.262	64.524	14.881	4.960	9.921
15 octobre 2019	Respect des critères de réalisation à fin juin 2019, critères de réalisation continus et achèvement des sixièmes revues.	96.784	32.261	64.523	14.881	4.960	9.920
15 avril 2020	Respect des critères de réalisation à fin décembre 2019, critères de réalisation continus et achèvement des septièmes revues. ^{2/}	96.786	32.262	64.524	14.881	4.960	9.921
15 octobre 2020	Respect des critères de réalisation à fin juin 2020, critères de réalisation continus et achèvement des huitièmes revues. ^{2/}	96.786	32.262	64.524	14.881	4.960	9.921
	MEDC	843.972	281.324	562.648	129.762	43.254	86.508

La quote-part de la Côte d'Ivoire est de 650,40 millions de DTS.

^{1/} Dates d'approbation réelles par le conseil d'administration : 19 juin 2017 pour les premières revues, 8 décembre 2017 pour les deuxièmes revues, 18 juin 2018 pour les troisièmes revues, 12 décembre 2018 pour les quatrièmes revues et 14 juin 2019 pour les cinquièmes revues.

^{2/} Décaissements supplémentaires proposés dans le cadre de la prolongation des accords FEC/MEDC.

Annexe I. Matrice d'évaluation des risques¹

Sources de risques	Probabilité relative	Incidence en cas de concrétisation du risque	Mesures recommandées
Montée du protectionnisme et repli du multilatéralisme	Élevée	Moyenne/Forte L'exacerbation prolongée des tensions commerciales et l'isolationnisme pourraient réduire les afflux internationaux et contraindre l'accès aux marchés d'exportation.	Renforcer les marchés obligataires et les échanges commerciaux régionaux, reconstituer des marges de manœuvre budgétaires en augmentant les recettes intérieures, améliorer la gestion des finances publiques et élaborer avec prudence les programmes d'investissement public.
Forte augmentation des primes de risque	Élevée	Moyenne/Forte Une forte augmentation des primes de risque pourrait compromettre l'accès aux marchés internationaux de la dette, faire augmenter les coûts de financement et de service de la dette, accroître le risque de surendettement et causer un effet d'éviction du financement au secteur privé du fait d'un recours accru de l'État au financement intérieur.	
Croissance mondiale plus faible que prévu	Moyenne/Élevée	Forte Un ralentissement de la croissance mondiale pourrait entraîner une réduction des investissements dans les infrastructures, de l'IDE et de la demande d'exportations.	Améliorer le climat des affaires pour diversifier la base d'investisseurs et les marchés à l'exportation. Conserver une marge de manœuvre budgétaire pour une politique anticyclique. Renforcer le secteur bancaire en constituant des volants anticycliques de fonds propres.

¹La matrice d'évaluation des risques présente des événements qui pourraient considérablement altérer la trajectoire de référence (scénario le plus susceptible de se concrétiser, selon les services du FMI). La probabilité relative des risques qui figurent dans la liste correspond à une évaluation subjective par les services du FMI des risques qui pèsent sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 %, et « élevée » une probabilité de 30 % ou plus). La matrice d'évaluation des risques illustre les vues des services du FMI sur la source des risques et le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se concrétiser en même temps.

Sources de risques	Probabilité relative	Incidence en cas de concrétisation du risque	Mesures recommandées
Intensification des tensions géopolitiques et des risques en matière de sécurité	Élevée	Moyenne/Forte Une aggravation des risques d'insécurité au Sahel pourrait peser sur les dépenses budgétaires et avoir des répercussions au plan social et économique.	Reconstituer des marges de manœuvre budgétaires, promouvoir une croissance inclusive et renforcer les dispositifs de protection sociale. Faciliter la création d'emplois dans le secteur privé.
Fortes fluctuations des prix de l'énergie	Moyenne	Moyenne De fortes hausses des cours mondiaux de l'énergie pourraient se traduire par une baisse des recettes budgétaires si les variations des prix ne sont pas répercutées sur les consommateurs, tandis qu'une hausse des prix intérieurs de l'énergie ferait augmenter le coût de la vie.	Appliquer le mécanisme d'ajustement des prix à la pompe pour tenir compte de l'évolution des cours mondiaux de l'énergie et maîtriser l'inflation. Atténuer les conséquences pour les pauvres au moyen de dépenses budgétaires et de transferts ciblés.
Baisse des cours du cacao	Moyenne	Forte Une baisse des cours du cacao aurait des effets néfastes sur les producteurs de cacao, les recettes budgétaires et la croissance économique.	Ajuster les prix réglementés du cacao conformément aux cours du marché mondial. Atténuer les conséquences pour les pauvres au moyen de transferts budgétaires ciblés.
Augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles	Moyenne/Élevée	Forte Des conditions météorologiques défavorables entraîneraient une réduction de la production et des exportations agricoles, une diminution des recettes fiscales issues du cacao, un accroissement des besoins de subventions et une baisse du niveau de vie de la population.	Atténuer les conséquences pour les pauvres au moyen de transferts budgétaires ciblés. Surveiller les effets secondaires sur l'inflation.

Sources de risques	Probabilité relative	Incidence en cas de concrétisation du risque	Mesures recommandées
Risques pesant sur la mise en œuvre de la politique économique en raison du contexte politique et social	Élevée	<p>Moyenne/Forte</p> <p>Un dérapage de la politique économique peut donner lieu à un niveau de recettes perçues inférieur aux prévisions, à un accroissement du déficit budgétaire et des besoins de financement et à une baisse des ressources disponibles pour les dépenses propices à la croissance et le service de la dette. La fragilité du contexte social et politique peut également avoir des effets néfastes sur la confiance des investisseurs, l'IDE et la croissance économique.</p>	Adopter des mesures supplémentaires pour accroître les recettes, optimiser les dépenses courantes et établir de nouvelles priorités en matière d'investissement public.
Difficultés financières des entreprises et des banques publiques	Moyenne	<p>Faible/Moyenne</p> <p>Les difficultés financières des entreprises ou banques publiques pourraient avoir des effets néfastes sur le budget, l'encours de la dette publique et le secteur bancaire.</p>	Restructurer les entreprises publiques déficitaires ; améliorer la supervision des entreprises publiques ; recapitaliser et restructurer les banques publiques en difficulté.

Annexe II. Réformes fiscales possibles à moyen terme

Il est essentiel d'accroître les recettes fiscales pour financer les priorités établies par les autorités tout en préservant la viabilité des finances publiques. Cette annexe présente des pistes pour accroître les recettes fiscales, notamment par le biais de réformes de la politique fiscale, après les élections présidentielles de 2020, en s'appuyant sur le plan à moyen terme établi par les autorités, le plan d'action de l'UEMOA pour la mobilisation de recettes que les autorités ont entériné, et l'assistance technique du FMI.

Contexte

1. Les projets à moyen terme du gouvernement¹ ainsi que le plan d'action de l'UEMOA de juin 2019 relatif à la mobilisation des recettes² appellent à lancer des réformes ambitieuses pour accroître les recettes. Le ratio impôts/PIB de la Côte d'Ivoire a atteint 16,2 % du PIB en 2018 mais reste inférieur à la cible de 20 % au titre du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA. Les autorités ont lancé un ambitieux programme pour numériser les opérations de l'administration des recettes et ont pour objectif d'élargir l'assiette fiscale et de simplifier les mécanismes d'imposition, en dépit des vastes exonérations que prévoit le code de l'investissement récemment révisé.³ Un plan d'action a notamment été approuvé en mars 2019 pour rationaliser les exonérations fiscales entre 2020 et 2023.⁴ Le plan d'action de l'UEMOA, adopté par le conseil des ministres des Finances le 21 juin 2019, cadre avec les projets des autorités. Il comporte un engagement pour élargir la TVA et l'assiette de l'impôt sur le revenu, accroître les droits d'accise, moderniser l'impôt foncier, restreindre la concurrence fiscale au sein de l'UEMOA et consolider l'administration des recettes.

TVA

2. L'élargissement de l'assiette de la TVA serait particulièrement utile en Côte d'Ivoire. Les recettes de TVA sont relativement faibles, inférieures à 4 % du PIB, avec un ratio d'efficience-C⁵ bas (0,25 %) : il est donc largement possible de les accroître. Les faibles recettes de TVA peuvent être imputées dans une large mesure aux exonérations de TVA, bien que les récentes améliorations de l'administration fiscale visant à accroître l'efficacité des remboursements de

¹Schéma Directeur de la Réforme des Finances Publiques 2018-2020 and Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuel 2020-22.

²Decision N° 02/CM/2019/UEMOA Portant Adoption du Plan d'actions pour la Mobilisation Optimale Des Recettes Fiscales Dans Les États Membres de l'UEMOA.

³Ordonnance N° 2018 - 646 du 01 Aout 2018 Portant sur le Code Des Investissements.

⁴Secrétariat d'État charge du budget et du portefeuille de l'État (2019), Plan de rationalisation des exonérations fiscales et douanières.

⁵Le ratio d'efficience-C est le rapport entre les recettes de TVA effectives et les recettes de TVA qui pourraient être recouvrées si toute la consommation était taxée au taux de TVA normal.

crédits de TVA aient aussi joué un rôle.⁶ Ces progrès ont rendu la TVA plus neutre et moins coûteuse, renforçant les arguments en faveur de la suppression des exonérations :

- Le plan d'action de l'UEMOA prévoit d'appliquer un taux de TVA normal dans plusieurs secteurs qui bénéficient d'exonérations en Côte d'Ivoire, comme l'agro-industrie et les transports. Par exemple, les secteurs des céréales et des oléagineux, non assujettis à la TVA, représentent respectivement environ 2,5 % et 2 % du PIB.
- La suppression de l'exonération de TVA dans le secteur des transports est incluse dans le plan d'action du gouvernement visant à rationaliser les exonérations fiscales, mais puisque seule une petite partie du secteur est exemptée (principalement de petites entreprises informelles), il est probable que les gains de TVA ne soient pas si importants.
- L'assistance technique du FMI a aussi recensé des produits alimentaires qui pourraient être inclus dans le périmètre de la TVA, pour lesquels la TVA serait essentiellement appliquée aux marchandises importées, car la plupart des producteurs nationaux ont des recettes inférieures au seuil de TVA. En particulier, le riz importé représente environ 1,5 % du PIB.
- Un autre secteur important qui devrait être imposé au taux normal de TVA est celui des services de BTP, qui représentent 0,5 % du PIB.

L'imposition de tous ces secteurs à un taux de TVA normal pourrait rapporter environ 1 % du PIB en recettes, en supposant que les parts de consommation restent constantes.

Droits d'accise

3. De nouvelles augmentations des droits d'accise, notamment sur l'alcool et le tabac, seraient conformes au programme de réformes régionales. La Côte d'Ivoire a déjà relevé les taxes sur le tabac de 2 points de pourcentage entre 2017 et 2019, ce qui porte le taux d'imposition global à 44 %, y compris un droit d'accise de 37 %, tandis que la directive de l'UEMOA prévoit un taux de 50 %. Ces hausses vont également dans le sens des recommandations de l'Initiative pour un monde sans tabac de l'Organisation mondiale de la Santé, qui appelle à appliquer des taxes sur le tabac d'au moins 70 % du prix à la consommation. En ce qui concerne les taxes sur l'alcool, le taux pour la bière et le cidre a été rehaussé de 2 points de pourcentage en 2018, contre les 10 points initialement prévus. À 17 %, il reste inférieur à la fourchette de 20 à 70% recommandée pour les pays de l'UEMOA.

IS et impôt forfaitaire

4. L'élargissement de l'assiette de l'impôt sur les sociétés (IS) réduirait le besoin d'en augmenter les taux. Le plan d'action de l'UEMOA comporte des mesures adéquates pour élargir l'assiette de l'impôt sur les sociétés, par exemple en supprimant les avantages accordés au

⁶D'après Rota-Graziosi, G. G. Gilbert, et S. Leduc (2018), les remboursements de crédits de TVA sont plus efficaces dans des pays comparables.

secteur agricole et à l'exploitation des ressources. En revanche, la recommandation du plan d'action de l'UEMOA de relever le taux d'imposition à 30 % (contre 25 % actuellement) accroîtrait les pressions en faveur d'exonérations spéciales, amplifierait la distorsion entre les secteurs exonérés et non-exonérés et compromettrait les efforts visant à réduire l'informalité.

5. Dans le même temps, une réforme de l'impôt forfaitaire devrait viser à améliorer les incitations et à simplifier l'administration des impôts. L'impôt forfaitaire est payé par les petites entreprises à la place de la TVA, de l'IS et de la patente, et repose sur un barème dépendant du chiffre d'affaires. Son seuil n'a pas été mis à jour depuis 2001. Le passage à un impôt proportionnel par rapport au chiffre d'affaires et le relèvement du seuil favoriserait la discipline fiscale pour les entreprises et simplifieraient l'administration fiscale.⁷ Cette évolution doit toutefois s'inscrire dans le cadre d'une réforme plus large selon les principes suivants : i) éviter de favoriser les petites entreprises car cela ne les encouragerait pas à dépasser le seuil d'imposition forfaitaire ; ii) assurer une cohérence entre les régimes fiscaux ; iii) rationaliser les régimes fiscaux existants, en particulier ceux concernant les plus petites entreprises. Une mission d'assistance technique pourrait aider le gouvernement à concevoir un plan de réforme en mettant en œuvre ces principes tout en les affinant.

Exonérations fiscales spécifiques aux sociétés

6. La suppression d'exonérations fiscales accordées dans le cadre de conventions, comme le prévoient les autorités, pourrait dégager des recettes d'environ 0,5 % du PIB. C'est le principal levier du plan d'action pour rationaliser les exonérations fiscales, notamment celles relatives à la TVA, aux droits de douane, aux impôts sur les sociétés et à l'impôt foncier. Cette mesure serait la bienvenue car ces exonérations sont opaques et créent des distorsions entre les entreprises qui en bénéficient et leurs concurrents. Toutefois, en parallèle, le Code des investissements révisé en 2018 comporte toujours des dispositions pour la signature de conventions relatives aux exonérations fiscales discrétionnaires. L'élimination de ce pouvoir discrétionnaire cadrerait mieux avec les intentions des autorités, exprimées dans leur document budgétaire pluriannuel, de remplacer progressivement les incitations à l'investissement par une approche globale reposant sur des taux d'imposition modérés.

Impôt foncier

7. Les recettes issues de l'impôt foncier pourraient être simplifiées. Les impôts fonciers sont recouverts par l'administration centrale et financent les collectivités locales et les services publics locaux, tels que la collecte des déchets. Les recettes de l'impôt foncier (0,4 % du PIB) sont inférieures à celles observées dans les pays comparables, du fait de régimes fiscaux complexes accordant de nombreuses exonérations. La déclaration effective de ventes de biens en Côte d'Ivoire et l'actuelle mise en place d'un cadastre en ligne devraient renforcer les capacités

⁷Cette réforme pourrait s'appuyer sur celles initialement proposées au moment de la loi de finances de 2018, mais les autorités devraient assurer un consensus en impliquant le secteur privé avant de lancer toute réforme.

de recouvrement des impôts fonciers. La fiscalité des biens fonciers pourrait être simplifiée grâce à l'adoption progressive d'un impôt unique sur les terrains bâtis et non bâtis.

Réforme de l'administration fiscale

8. Les réformes de l'administration fiscale devront se poursuivre à moyen terme. La Côte d'Ivoire doit maintenir la dynamique des réformes en cours, afin de renforcer les capacités de recouvrement des recettes et d'éliminer les exonérations fiscales comme noté plus haut. L'adoption d'un numéro d'identification fiscale unique est un élément central de cette stratégie. Cet identifiant unique est systématiquement délivré pour les nouvelles entreprises de la zone métropolitaine d'Abidjan mais il n'a pas encore été mis en œuvre pour les entreprises existantes. Une fois achevée, cette réforme permettra le partage normalisé d'informations entre les administrations fiscale et douanière, et donc d'améliorer le contrôle des déclarations des contribuables. En outre, la numérisation globale des processus d'administration fiscale et douanière, déjà entamée, doit être complétée. Le FMI fournit une assistance technique pour toutes ces réformes (annexe III). Ces réformes en profondeur requerront également des changements organisationnels et l'acquisition de nouvelles compétences par le personnel pour qu'il soit adapté à l'exécution de nouvelles tâches.

Annexe III. Objectifs du programme de la Côte d'Ivoire et assistance technique du FMI

Un vaste programme d'assistance technique a été mis en œuvre depuis le début du programme FEC/MEDC pour promouvoir les objectifs de ce dernier en conformité avec le Plan national de développement, en particulier le renforcement de la position budgétaire et l'augmentation des recettes intérieures, afin de maintenir une croissance vigoureuse, de réduire la pauvreté et de promouvoir l'inclusion. L'assistance technique a aussi été utile en vue d'atteindre le double objectif du programme consistant à assurer la stabilité macroéconomique et à renforcer la résilience aux futurs chocs économiques en étayant l'assainissement des finances publiques et la viabilité de la dette et en continuant de renforcer le secteur financier. Jusqu'à présent, la mise en œuvre des recommandations de l'assistance technique a été inégale. Les mesures visant à améliorer l'administration des recettes et la gestion des finances publiques ont été relativement plus soutenues que celles visant à améliorer la conception du système fiscal.

1. Afin d'accroître les recettes fiscales, de renforcer la mobilisation des recettes, de maîtriser les dépenses courantes et d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques dans le but de dégager de l'espace budgétaire, l'assistance technique suivante a été fournie :

2. Politique fiscale : un vaste programme d'assistance technique a été entrepris en 2012 et 2013, portant sur toutes les grandes composantes du système fiscal. Il a été proposé de privilégier dans un premier temps les réformes de la TVA et des droits d'accise et d'entreprendre les réformes de l'impôt sur le revenu à moyen terme. Les récentes missions d'assistance technique ont porté sur la TVA, l'économie informelle et l'impôt foncier. Il a été proposé d'adopter une stratégie de réforme fiscale pluriannuelle et d'élargir l'assiette de la TVA en taxant progressivement le secteur agricole. Les recommandations issues de ces dernières missions ont mis l'accent sur l'alignement des taux d'imposition indirects et de la couverture des exonérations fiscales sur les directives de l'UEMOA, l'élargissement de l'assiette fiscale, principalement dans l'agriculture, les transports et l'immobilier, mais aussi dans les services financiers, l'économie numérique et les télécommunications. Il a été recommandé de rationaliser les incitations fiscales en matière d'investissement, notamment en veillant à ce qu'elles soient mieux ciblées et plus clairement conçues.^{1,2,3} Certaines des mesures préconisées ont été incluses dans la loi de finances 2018 et ont été approuvées par l'Assemblée nationale. Toutefois, lorsque le secteur privé a fait part de ses préoccupations, le train de mesures initialement adopté a été abrogé et au lieu d'augmenter les droits d'accise et d'éliminer progressivement les exonérations de TVA, les

¹Fossat, P., V. de Paul Koukpaïzan, et G. Chambas (2012), « Côte d'Ivoire—Poursuite de la modernisation de l'administration fiscale. » Rapport d'assistance technique du FMI du mois d'octobre.

²Mansour M., C. Waerzeggers, et J.-F. Brun (2013), « La Poursuite des réformes de la politique fiscale. » Rapport d'assistance technique du FMI.

³Rota-Graziosi, G. G. Gilbert, et S. Leduc (2018). « Côte d'Ivoire. La Taxe sur la valeur ajoutée, la fiscalisation du secteur informel et l'impôt foncier. » Rapport d'assistance technique du FMI du mois d'octobre.

autorités ont instauré une nouvelle taxe à l'exportation sur la noix de cajou et tablé sur une accélération des réformes de l'administration fiscale et douanière. Dans les lois de finances de 2018 et 2019, les taux de certains impôts indirects (par exemple les droits d'accise sur les boissons et le tabac et le taux de TVA sur le tabac) ont été plus étroitement alignés sur les directives régionales. En outre, le plan de rationalisation des exonérations fiscales adopté fin mars 2019 s'inspire de certaines des recommandations issues de l'assistance technique. Le gouvernement a également créé le comité de réforme fiscale pour améliorer le dialogue avec le secteur privé sur les réformes de la politique fiscale.

3. Administration des recettes : l'assistance technique vise à améliorer le suivi, la surveillance, le contrôle et l'analyse des risques. La mise en œuvre des mesures s'est accompagnée d'une hausse des recettes depuis 2012. Les fonctions de contrôle de l'administration des recettes s'améliorent ; l'analyse des risques est intégrée au système de contrôle fiscal et les entreprises sont tenues de produire des états financiers certifiés. Les recommandations ont également porté sur les trois principaux volets suivants :

- *Modernisation des administrations fiscale et douanière* en rationalisant le registre fiscal de façon ciblée et en améliorant le système informatique.⁴ L'augmentation du seuil de la TVA a été préconisée en tant que mesure essentielle pour améliorer la performance de l'administration des recettes à moyen terme. Les recommandations ont également porté sur d'autres domaines comme la dématérialisation des procédures de dédouanement, la simplification du transit douanier et le renforcement du suivi ainsi que l'optimisation du contrôle des valeurs douanières.^{5,6} Des progrès ont ainsi été réalisés en ce qui concerne la restructuration et la modernisation des administrations fiscale et douanière, le renforcement de l'observance fiscale et la fiabilité de la base des contribuables, et la réduction de l'informalité. La restructuration de la DGI (y compris le renforcement des fonctions du siège et la création de bureaux des contribuables moyens), la mise en œuvre de mesures de dématérialisation (voir ci-dessous), l'amélioration de l'audit fiscal basé sur les risques et le lancement du recensement des contribuables (notamment pour identifier les propriétaires fonciers et les contribuables versant diverses taxes dans plusieurs localités) sont autant d'exemples qui illustrent ces efforts. Par ailleurs, grâce à l'assistance technique, le traitement des remboursements de TVA s'est considérablement

⁴Schlotterbeck, S., F. Gheriss, A. Soubrie, et S. Mani (2018). « Côte d'Ivoire. Plan d'action pour la mise en œuvre des solutions gagnantes du Hackathon de février 2018. » Rapport d'assistance technique du FMI du mois d'octobre.

⁵Montagnat-Rentier, G., G. Parent, et J. Barnett (2017). « Côte d'Ivoire. Poursuite de la modernisation de l'administration douanière. » Rapport d'assistance technique du FMI du mois de juillet.

⁶Bremeersch, C. (2019). « Côte d'Ivoire. Poursuite de la modernisation de l'administration douanière. » Rapport d'assistance technique du FMI du mois de février.

amélioré. Toutefois, la hausse recommandée du seuil de TVA n'a pas encore été mise en application.

- *Numérisation de l'administration fiscale.* L'objectif de l'assistance technique est de rendre le télépaiement des impôts pleinement opérationnel, d'accroître la capacité de la DGI à recueillir et à analyser les données fiscales, de mettre en œuvre l'identifiant unique pour le contribuable et d'intégrer les entreprises existantes dans le nouveau système, de sécuriser les transactions numériques et d'extraire des indicateurs de performance clés.^{7,8} Après le Hackaton 2018, qui a réuni des représentants nationaux, régionaux et internationaux des secteurs privé et public, les autorités ont accéléré ces mesures. La télédéclaration et le paiement des impôts en ligne ont été généralisés à toutes les grandes et moyennes entreprises en 2018. Par exemple, le taux de télédéclaration de la TVA est passé d'un tiers en 2017 à quatre cinquièmes en 2018. De plus, toutes les nouvelles entreprises reçoivent maintenant un identifiant fiscal unique. Un expert à long terme, qui a démarré une mission en juin 2019, apporte son soutien à l'administration fiscale pour la mise en œuvre de cette stratégie de dématérialisation.
- *Modernisation de la gestion des ressources humaines* à travers la refonte des procédures de gestion et des guides d'évaluation du personnel, l'amélioration des compétences et des qualifications, la réduction de la fragmentation, l'amélioration de la communication et le renforcement des relations avec les contribuables.^{9,10}

4. Gestion des finances publiques : l'assistance technique a été axée sur l'amélioration de la transparence et de la responsabilisation budgétaires, la maîtrise des risques budgétaires et le renforcement de la gestion des investissements publics. Les principales recommandations portent sur les domaines suivants :

- *Accroître la transparence des finances publiques* par le renforcement du dispositif des avances de trésorerie, la consolidation des recettes du compte unique du Trésor en réduisant le recours à des procédures de dépenses non orthodoxes, l'amélioration du partage d'informations et des contrôles entre les différentes unités d'administration publique,¹¹ l'intégration de la gestion de trésorerie et de la dette, l'établissement d'un

⁷Schlotterbeck, S., F. Gheriss, A. Soubrie, et S. Mani (2018). « Côte d'Ivoire. Plan d'action pour la mise en œuvre des solutions gagnantes du Hackathon de février 2018. » Rapport d'assistance technique du FMI du mois d'octobre.

⁸Jarry-Bouabid, A.-C. (2019). « Côte d'Ivoire. Indicateurs de Performance de l'Administration Fiscale Ivoirienne. » Rapport d'assistance technique du FMI du mois d'août.

⁹Andre, N. (2018). « Côte d'Ivoire. Modernisation de la gestion des ressources humaines à la Direction Générale des Impôts. » Rapport d'assistance technique du FMI du mois de décembre.

¹⁰Andre, N. (2019). « Côte d'Ivoire. Poursuite de la modernisation de la gestion des ressources humaines à la Direction Générale des Impôts. » Rapport d'assistance technique du FMI de février et mars.

¹¹Roumegas, Pierre (2015). "Côte d'Ivoire: Appui à l'amélioration de la balance générale des comptes de l'État." IMF Technical Assistance Report AFRITAC de l'ouest, June.

bilan d'ouverture pour l'administration publique,¹² l'élargissement de la couverture de l'information financière au-delà de l'administration centrale, l'amélioration de la disponibilité et de la compatibilité des données (par exemple, publication des données financières et de leurs rapports de reconsolidation) et le renforcement de la communication interne et externe au sein des administrations et avec le grand public.¹³ En ce qui concerne l'exécution, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la transparence de l'exécution des dépenses et du recouvrement des recettes : davantage d'opérations sur recettes et dépenses ont migré vers le compte unique du Trésor avec la clôture des comptes des banques commerciales.

- *Améliorer la gestion des risques budgétaires liés aux entreprises publiques, aux PPP, aux collectivités locales et aux fonds extrabudgétaires* en recensant, en analysant et en communiquant ces risques de façon plus systématique et exhaustive (par exemple, publier des rapports sur les risques budgétaires). Il est notamment recommandé de renforcer le rôle stratégique et les capacités de la direction générale des actionnaires.¹⁴ Des progrès ont été accomplis sur le plan de la gestion des risques budgétaires liés aux PPP et aux entreprises publiques (notamment en rédigeant un rapport).¹⁵ Les capacités de la DGSP et ses moyens de communication sont en cours de renforcement. Le projet de déclaration des risques budgétaires est un exemple de meilleures pratiques régionales.
- *Renforcer la surveillance et la gestion des entreprises publiques* (en commençant par celles de plus grande taille) en concevant des outils de suivi, en supervisant plus rigoureusement les contrats de performance, en responsabilisant davantage toutes les parties prenantes et en tirant mieux parti du rôle stratégique de la DGSP.¹⁶ Les autorités ont renforcé le suivi des résultats financiers et de la performance de la dette des entreprises publiques (notamment en produisant un tableau récapitulatif du service de la dette des entreprises publiques et en continuant à publier des rapports sur les entreprises publiques stratégiques).
- *Renforcer la gestion des investissements publics* grâce à une coopération plus étroite entre l'administration centrale et les collectivités locales pour l'exécution du Plan national de développement, à une meilleure intégration de la planification et de la budgétisation

¹²Roumegas, Pierre (2019). "Côte d'Ivoire : Appui à la préparation du bilan d'ouverture de l'État." IMF Technical Assistance Report AFRITAC de l'ouest, July.

¹³Wiest, B., M.-L. Lelong, P. Rouegas, et C. Wendling (2019). « Côte d'Ivoire : Renforcer la transparence et valoriser l'information portant sur les Finances Publiques. » Rapport d'assistance technique du FMI du mois de janvier.

¹⁴Gonguet, F., T. Kurkdjian, C. Mungenast, and R. Tapsoba (2017). « Côte d'Ivoire. Moderniser l'analyse, le suivi et la communication sur les risques budgétaires. » Rapport d'assistance technique du FMI du mois de septembre.

¹⁵Queyranne, M., B. Wiest, J.-Y. Gacon, and V. Piron (2017). « Côte d'Ivoire. Gestion des risques budgétaires liés aux partenariats public-privé. » Rapport d'assistance technique du FMI du mois de mars.

¹⁶Tenne, A. (2018). « Côte d'Ivoire. Surveillance des entreprises publiques : suivi et analyse de la performance et des risques. » Rapport d'assistance technique du FMI du mois d'octobre.

(par exemple par l'utilisation d'un outil de budgétisation pluriannuelle des engagements); à un suivi plus rigoureux des risques (par exemple, contrôle des coûts d'investissement, transparence financière et gestion stratégique des PPP),¹⁷ et à une planification et une budgétisation plus crédibles des investissements publics.¹⁸

5. Afin de maintenir la dette publique à un niveau viable, l'assistance technique a également été axée sur le renforcement de la gestion de la dette et l'optimisation des outils d'analyse de la viabilité de la dette (AVD).

6. Gestion de la dette : les autorités ont bénéficié d'un appui pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie de gestion de la dette à moyen terme¹⁹ qui a mis en évidence le besoin d'allonger le profil de l'échéance de la dette intérieure et d'augmenter la part de la dette extérieure libellée en euros par rapport à celle libellée en dollars. Il a été recommandé de mieux tenir compte de l'évolution des conditions du marché et d'améliorer la communication autour de la stratégie approuvée. L'élargissement de la base d'investisseurs et le développement du marché régional de la dette souveraine ont été établis comme étant prioritaires. Les autorités ont également bénéficié d'une formation sur le nouveau cadre d'AVD.

7. Afin de mieux guider la politique économique, une assistance technique a été fournie pour renforcer le système des statistiques.

8. Statistiques : afin d'accroître la visibilité des opérations budgétaires en élargissant le périmètre des comptes budgétaires, l'assistance technique en matière de statistiques budgétaires est axée sur l'intégration des collectivités locales et des unités extrabudgétaires dans les comptes budgétaires selon le MSFP 2001/2014.²⁰ L'assistance technique contribue à l'élaboration des comptes nationaux trimestriels,²¹ à l'établissement d'indicateurs à haute fréquence de l'activité économique²² et au changement de l'année de référence pour le calcul du PIB de 1996 à 2015 en

¹⁷Fouad, M. F. Gonguet, H. Vu, P. Roumegas, S. Ba. M. Fam, and A. Mfombouot (2017). « Côte d'Ivoire. Evaluation de la Gestion des Investissements Publics—PIMA. » Rapport d'assistance technique du FMI du mois de janvier.

¹⁸Kone, B. and E. Du Payrat (2019). « Côte d'Ivoire. Quatrième mission d'appui à la mise en œuvre des Autorisations d'engagement et Crédits de paiement. » Rapport d'assistance technique du FMI du mois de juillet.

¹⁹Dissou, O., Rivetti, D., Perez, Joanne, Scipioni, A. (2018). « Côte d'Ivoire. Amélioration des pratiques d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie de la dette à moyen terme. » Rapport d'assistance technique du FMI du mois de novembre.

²⁰Kacou, N. (2018) « Côte d'Ivoire. Élargissement du champ de couverture des statistiques de finances publiques selon le Manuel des Statistiques de Finances Publiques 2001/2014. » Rapport d'assistance technique du FMI du mois de novembre.

²¹Ndiaye, F. (2018). « Côte d'Ivoire. Mission d'Assistance Technique en Statistiques de Comptabilité Nationale. » Rapport d'assistance technique du FMI du mois de juin.

²²Ngampana, R.F. (2019). « Côte d'Ivoire. Rapport de Mission d'Assistance Technique en Statistiques de Conjoncture. » Rapport d'assistance technique du FMI du mois de janvier.

suivant la méthodologie des statistiques de comptabilité nationale de 2008.²³ Elle contribue aussi à améliorer les statistiques de la balance des paiements, y compris sur le commerce des biens et services et la position extérieure globale.²⁴ Les recommandations de l'assistance technique ont porté sur la structure organisationnelle du Comité national pour l'harmonisation des statistiques du commerce extérieur et ont également servi de base à l'élaboration de la Stratégie nationale des statistiques qui devrait garantir un financement régulier et adéquat de l'Institut national de la statistique (INS)

²³Couaillac, P. (2019). « Côte d'Ivoire. Rapport de mission d'Assistance Technique en Statistiques de Comptabilité Nationale. » Rapport d'assistance technique du FMI du mois de février.

²⁴Djoufack, Y.M. (2018). « Côte d'Ivoire. Rapport de la Mission d'Assistance Technique sur les Statistiques du Secteur Extérieur. » Rapport d'assistance technique du FMI du mois de novembre.

Appendice I. Lettre d'Intention

**MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES
FINANCES**

LE MINISTRE



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union-Discipline-Travail

N° 07896 MEF/DGE/DPPSE/SDPPE/AJC

Abidjan, le 18 novembre 2019

A

**Madame la Directrice
Générale du Fonds Monétaire
International**

WASHINGTON DC, 20431

Objet : Lettre d'intention.

Madame la Directrice Générale,

1. La Côte d'Ivoire enregistre depuis 2012 de solides performances économiques, lui permettant de consolider la résilience de son économie. En effet, sur la période 2012–18, l'économie ivoirienne affiche en moyenne un taux de croissance de 8,6 %, le second taux le plus élevé parmi les pays pré-émergents, après celui de l'Ethiopie. Le revenu réel par tête a progressé de 36,4 %. L'inflation a été contenue en dessous de la norme communautaire de l'UEMOA de 3 %. Ces performances sont les résultats de la bonne exécution des Plans Nationaux de Développement et de la mise en œuvre d'importantes réformes structurelles. Ainsi, le pays a amorcé sa transformation structurelle (baisse du poids du secteur primaire 22,2 % en 2012 vs 19,8 % en 2018 au profit des secteurs secondaire et tertiaire), et figure désormais parmi les pays pré-émergents, selon le classement des Institutions de Bretton Woods. La politique économique menée sur la période a été adéquate, en particulier, en matière budgétaire et de régulation des prix. Ces acquis ont permis à l'économie ivoirienne de juguler les chocs, en particulier, la forte dépréciation des termes de l'échange depuis 2016. Ainsi, le déficit budgétaire s'est amélioré à 4,0 % du PIB en 2018 contre 4,5 % en 2017, le déficit des opérations courantes extérieures a été contenu à 4,7 % à fin 2018, et le risque de surendettement du pays est demeuré à un niveau

modéré. Enfin, la solidité du système bancaire se consolide avec un ratio de solvabilité établi à 9,55 % à fin 2018 contre 8,91 % à fin juin 2018, au-dessus du minimum prudentiel de l'UEMOA de 8,625 %.

2. Pour accroître l'inclusivité de la croissance économique, l'Etat a renforcé son action en faveur des populations les plus défavorisées à travers la mise en œuvre du Programme Social du Gouvernement (PSGouv) pour la période 2019–20. Ce Programme vise à accélérer le rythme de réduction de la pauvreté et des inégalités dans le contexte de la mise en œuvre du PND 2016–20, dans le respect du déficit budgétaire total de 3 % de PIB. A fin août 2019, soit huit mois après son démarrage, des résultats tangibles en matière de mise en œuvre sont déjà enregistrés. Ceux-ci portent notamment sur le recrutement de 10 300 enseignants du préscolaire, du primaire et du secondaire pour l'année scolaire 2019-2020, l'acquisition de 186 000 tables-bancs pour améliorer les conditions d'étude des élèves, et l'électrification de 285 localités. Les acquis du PSGouv intègrent également (i) le branchement-raccordement de 109 592 ménages grâce au Programme Electricité Pour Tous (PEPT), (ii) l'enrôlement de 1 902 712 personnes dans le cadre de la Couverture Maladie Universelle (CMU), (iii) le renforcement de la couverture vaccinale dans le cadre du Programme Elargi de Vaccination (PEV), (iv) la distribution gratuite de 326 840 kits d'accouchements au cours du premier semestre 2019, (v) le reprofilage de 17 295 kilomètres de pistes représentant 901 itinéraires, (vi) le transfert d'un montant de 36 000 CFA par trimestre à 50 000 ménages vulnérables, et (vii) des opportunités de stages, de développement de compétences, d'emplois et d'auto-emplois offertes à 25 015 jeunes. Le PSGouv va également permettre de régler les problèmes d'accès à l'eau potable en milieu rural avec la réhabilitation et/ou le remplacement de 21 000 pompes à motricité humaine.

3. Le Gouvernement œuvre à maintenir un climat sociopolitique serein et à la tenue d'élections présidentielles apaisées en 2020. Dans ce cadre, des actions visant à rassurer les acteurs de la scène politique sont menées, notamment le renforcement de la sécurité sur toute l'étendue du territoire, la garantie du libre exercice du jeu démocratique, le vote et la promulgation le 05 août 2019 de la Loi n° 2019-908 portant réforme de la Commission Electorale Indépendante (CEI). Cette réforme apporte un meilleur équilibre dans la composition des organes de la commission centrale, du bureau et des commissions locales de la CEI, et est conforme aux recommandations de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Par ailleurs, le Gouvernement est déterminé à maintenir le dialogue social et politique avec toutes les forces vives de la nation.

4. Le supplément au mémorandum de politiques économiques et financière ci-joint, décrit les progrès réalisés sur la période couverte par le Programme Économique et

Financier soutenu par la Facilité Elargie de Crédit et le Mécanisme Elargi de Crédit. En particulier, il met en exergue les réalisations à fin juin 2019, présente les principales orientations pour la fin 2019 et l'année 2020, ainsi que les perspectives à moyen terme. Conformément aux engagements pris par le Gouvernement, le Programme Economique et Financier a été globalement bien exécuté. En effet, à fin juin 2019, tous les critères de performance et les repères indicatifs du programme ont été respectés. Concernant les repères structurels, seulement un n'a pas été exécuté.

5. Les objectifs du Gouvernement demeurent de renforcer la transformation structurelle de l'économie, et réduire considérablement la pauvreté grâce à l'accélération de la mise en œuvre du PND 2016-2020 appuyée par le PSGouv 2019-2020. Outre le renforcement global du climat des affaires et de la gouvernance, un accent particulier sera porté à la politique d'attraction des investissements privés dans les secteurs stratégiques, principalement l'agro-industrie. A ce titre, la transformation des produits agricoles sera renforcée grâce à l'accélération de l'exécution des Programmes d'amélioration de la compétitivité des entreprises de transformation du cacao et de l'anacarde. Les efforts porteront également sur la réalisation d'infrastructures socioéconomiques structurantes, le développement du capital humain et la mise en œuvre des initiatives visant la préservation de l'environnement. Par ailleurs, pour rendre la croissance encore plus inclusive, le Gouvernement compte accroître la cadence dans la mise en œuvre des projets du PND 2016-2020 à fort impact social grâce notamment à la poursuite de l'exécution du PSGouv 2019-2020, tout en préservant les objectifs de consolidation budgétaire. Dans les perspectives de hisser la Côte d'Ivoire au rang de pays émergent, des réflexions sont menées pour l'élaboration du PND 2021-2025 suite à l'évaluation du PND 2012-2015 et du PND 2016-2020 à mi-parcours. Ces réflexions sont fondées sur l'étude nationale prospective « Côte d'Ivoire 2040 », ainsi que sur l'étude stratégique réalisée par un cabinet international et les analyses des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), dont l'Union Européenne, la Banque Mondiale et le FMI. Une conférence sera organisée avant la fin de l'année 2019 pour le lancement du PND 2021-2025, dont l'avant-projet devrait être disponible au cours du premier semestre 2020.

6. Le Gouvernement compte préserver la solidité du cadre macroéconomique à moyen terme et poursuivre les efforts de réduction de la pauvreté dans la conduite de la Côte d'Ivoire vers l'émergence. Dans ce cadre, les autorités s'engagent à poursuivre la mise en œuvre d'importantes réformes en 2020 et à moyen terme afin de renforcer le processus de transformation structurelle de l'économie et préserver les équilibres internes et externes. En particulier, les efforts de recouvrement des recettes budgétaires et de rationalisation des

dépenses seront renforcés de sorte à assurer de manière soutenable et durable le financement des importants besoins, notamment en matière d'infrastructures socioéconomiques.

L'environnement des affaires continuera d'être amélioré pour en faire un des meilleurs en Afrique.

7. Le Gouvernement sollicite, au titre du programme « FEC-MEDC 2016–2019 », la conclusion de la sixième revue et un décaissement de 96,784 millions de DTS, ainsi que la prolongation de l'accord au titre de la FEC/MEDC jusqu'au 11 décembre 2020, et une augmentation proportionnelle de l'accès, en vue de maintenir la solidité du cadre macroéconomique.

En effet, la détérioration de l'environnement international, à savoir le ralentissement de l'économie mondiale marqué par l'accentuation des tensions commerciales et les incertitudes liées au Brexit, a fait émerger un besoin de financement additionnel de la balance des paiements par rapport à la 5^{ème} revue du programme. De façon spécifique, la prolongation contribuera à (i) assurer le respect de la norme UEMOA de déficit budgétaire de 3 % du PIB en 2019, en 2020 et à moyen terme, (ii) renforcer les politiques économiques propres à maintenir la viabilité de la dette, (iii) soutenir les autorités dans leurs efforts de mobilisation des recettes domestiques afin de garantir les marges de manœuvre budgétaire nécessaires à la lutte contre la pauvreté, au développement du capital humain, et au renforcement des infrastructures et (iv) appuyer la poursuite des réformes structurelles en matière de fiscalité, de développement du secteur financier, d'amélioration du climat des affaires et de la gouvernance.

8. Dans le contexte de l'extension du programme, nous nous engageons également à accélérer la mise en place de l'identifiant unique, qui avait fait l'objet d'un repère structurel non atteint à fin-mars 2019.

En effet, ce repère n'a pu être exécuté pour des raisons techniques qui n'ont pas été suffisamment cernées. Le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre cette réforme sous la forme d'un nouveau repère structurel à savoir l'attribution d'un numéro d'identifiant unique (NIU) à toute nouvelle entreprise créée et la ré-immatriculation d'au moins 40 pourcents des entreprises comptabilisées dans les directions des grandes et moyennes entreprises sur la base du NIU à fin décembre 2019. Aussi, le Gouvernement est convaincu que les politiques inscrites dans ce Mémorandum sont adéquates pour atteindre les objectifs du programme. A ce titre, il prendra toutes les mesures additionnelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour les atteindre. Le Gouvernement consultera les services du FMI avant l'adoption de ces mesures additionnelles et en cas de modifications à apporter aux politiques contenues dans ce Mémorandum, conformément aux politiques du FMI en la matière.

9. Le Gouvernement consent à mettre à la disposition des services du FMI toute information nécessaire au suivi de la mise en œuvre des mesures du programme et de

l'accomplissement des objectifs du programme comme prévu dans le Protocole d'accord technique ci-joint, aux dates arrêtées entre les deux parties. Par ailleurs, le Gouvernement autorise le FMI à publier et afficher sur son site internet, la présente lettre et les pièces qui y sont jointes, ainsi que le rapport établi par les services du FMI, après l'approbation du programme par le Conseil d'Administration du FMI.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'assurance de ma haute considération.

_____/s/_____
Adama Coulibaly
Le Ministre de l'Économie et des Finances

Annexes :

- Supplément au MPEF;
- Protocole d'Accord Technique.

Pièce jointe I. Côte d'Ivoire : Supplément au Mémoire de Politiques Économiques et Financières, 2016-2019

Le 5 novembre 2019

CONTEXTE

1. La Côte d'Ivoire enregistre depuis 2012 de solides performances économiques, lui permettant de consolider la résilience de son économie. En effet, sur la période 2012–18, l'économie ivoirienne affiche en moyenne un taux de croissance de 8,6 %, le second taux le plus élevé parmi les pays pré-émergents après celui de l'Éthiopie. Le revenu réel par tête a progressé de 36,4 %. L'inflation a été contenue en dessous de la norme communautaire de l'UEMOA de 3 %. Ces performances sont les résultats de la bonne exécution des Plans Nationaux de Développement et de la mise en œuvre d'importantes réformes structurelles. Ainsi, le pays a amorcé sa transformation structurelle notamment avec la baisse du poids du secteur primaire (22,2 % en 2012 vs 19,8 % en 2018) au profit des secteurs secondaire et tertiaire, et figure désormais parmi les pays pré-émergents selon le classement des Institutions de Bretton Woods. La politique économique menée sur la période a été adéquate, en particulier, en matière budgétaire et de régulation des prix. Ces acquis ont permis à l'économie ivoirienne de juguler les chocs, en particulier, la forte dépréciation des termes de l'échange depuis 2016. Ainsi, le déficit budgétaire s'est amélioré à 4,0 % du PIB en 2018 contre 4,5 % en 2017, le déficit courant a été contenu à 4,7 % du PIB à fin 2018, et le risque de surendettement du pays est demeuré à un niveau modéré. Enfin, la solidité du système bancaire se consolide avec un ratio de solvabilité établi à 9,55 % à fin 2018 contre 8,91 % à fin juin 2018, au-dessus du minimum prudentiel de l'UEMOA de 8,625 %.

2. Le rôle du secteur privé dans l'économie s'est accru, lui donnant ainsi les moyens de devenir le principal levier de croissance à moyen terme, grâce à l'amélioration du climat des affaires et au renforcement de la gouvernance. En matière d'amélioration de l'environnement des affaires, la Côte d'Ivoire a réalisé de bonnes performances lui permettant de gagner 20 places entre juin 2015 et juin 2018, pour se situer à la 122^{ème} place selon le rapport Doing Business 2019 de la Banque Mondiale. En outre, la Côte d'Ivoire est plébiscitée par les dirigeants d'entreprises en Afrique comme la destination la plus attractive pour les investissements sur le continent, selon le rapport 2019 du cabinet Deloitte intitulé « Africa CEOs Survey : Scale up the Momentum ». Relativement à la bonne gouvernance, le rapport 2018 sur l'indice Mo Ibrahim indique que la Côte d'Ivoire a gagné 19 places entre 2008 et 2017, ce qui constitue la plus grande avancée sur la période. Signe de ces

progrès, le nombre d'entreprises enregistrées au Guichet Unique du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) a cru de 15,1 % (8 547 contre 7 423 au premier semestre 2018) au premier semestre 2019, ce qui augure de bonnes perspectives pour l'investissement privé. L'opérationnalisation de l'Agence Côte d'Ivoire PME, ainsi que la mise en œuvre des réformes et projets issus des accords conclus dans le cadre de l'initiative « Compact with Africa » du G20 du Millenium Challenge Corporation (MCC), et du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), devraient également contribuer à accroître davantage la participation du secteur privé à la création de richesse.

3. Pour accroître l'inclusivité de la croissance économique, l'Etat a renforcé son action en faveur des populations les plus défavorisées, à travers la mise en œuvre du Programme Social du Gouvernement (PSGouv) pour la période 2019–20. Ce Programme vise à accélérer le rythme de réduction de la pauvreté et des inégalités dans le contexte de la mise en œuvre du PND 2016–20, tout en restant dans la limite de l'objectif de déficit budgétaire de 3 % du PIB. A fin août 2019, soit huit mois après son démarrage, des résultats tangibles en matière de mise en œuvre sont déjà enregistrés. Ceux-ci portent notamment sur le recrutement de 10 300 enseignants du préscolaire, du primaire et du secondaire pour l'année scolaire 2019-2020, l'acquisition de 186 000 tables-bancs pour améliorer les conditions d'étude des élèves, et l'électrification de 285 localités. Les acquis du PSGouv intègrent également (i) le branchement-raccordement de 109 592 ménages grâce au Programme Electricité Pour Tous (PEPT), (ii) l'enrôlement de 1 902 712 personnes dans le cadre de la Couverture Maladie Universelle (CMU), (iii) le renforcement de la couverture vaccinale dans le cadre du Programme Elargi de Vaccination (PEV), (iv) la distribution gratuite de 326 840 kits d'accouchements au cours du premier semestre 2019, (v) le reprofilage de 17 295 kilomètres de pistes représentant 901 itinéraires, (vi) le transfert d'un montant de 36 000 FCFA par trimestre à 50 000 ménages vulnérables, et (vii) des opportunités de stages, de développement de compétences, d'emplois et d'auto-emplois offertes à 25 015 jeunes. Le PSGouv va également permettre de régler les problèmes d'accès à l'eau potable en milieu rural, avec la réhabilitation et/ou le remplacement de 21 000 pompes à motricité humaine.

4. Le Gouvernement œuvre à maintenir un climat sociopolitique serein à la tenue d'élections présidentielles apaisées en 2020. Dans ce cadre, des actions visant à rassurer les acteurs de la scène politique sont menées, notamment le renforcement de la sécurité sur toute l'étendue du territoire, la garantie du libre exercice du jeu démocratique, le vote et la promulgation le 05 août 2019 de la Loi n°2019-908 portant réforme de la Commission Electorale Indépendante (CEI). Cette réforme apporte un meilleur équilibre dans la composition des organes de la commission centrale, du bureau et des commissions locales de la CEI, et est conforme aux recommandations de

la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Par ailleurs, le Gouvernement est déterminé à maintenir le dialogue social et politique avec toutes les forces vives de la nation.

5. Le Gouvernement sollicite une prolongation d'une année du PEF FEC-MEDC 2016–19 en vue de maintenir la solidité du cadre macroéconomique. En effet, la détérioration de l'environnement international, à savoir le ralentissement de l'économie mondiale marqué par l'accentuation des tensions commerciales et les incertitudes liées au Brexit, a fait émerger un besoin de financement additionnel de la balance des paiements par rapport à la 5^{ème} revue du programme. De façon spécifique, la prolongation contribuera à (i) assurer le respect de la norme UEMOA de déficit budgétaire de 3 % du PIB en 2019, en 2020 et à moyen terme, (ii) renforcer les politiques économiques propres à maintenir la viabilité de la dette, (iii) soutenir les autorités dans leurs efforts de mobilisation des recettes domestiques afin de garantir les marges de manœuvre budgétaire nécessaires à la lutte contre la pauvreté, au développement du capital humain, et au renforcement des infrastructures, (iv) appuyer la poursuite des réformes structurelles en matière de fiscalité, de développement du secteur financier, d'amélioration du climat des affaires et de la gouvernance.

6. Ce supplément au mémorandum décrit les progrès réalisés sur la période couverte par le Programme Économique et Financier soutenu par la Facilité Elargie de Crédit et le Mécanisme Elargi de Crédit. En particulier, il met en exergue les réalisations à fin juin 2019, présente les principales orientations pour la fin 2019 et l'année 2020, ainsi que les perspectives à moyen terme.

EVOLUTION RECENTE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

A. Cadre Macroéconomique et financier

7. L'activité économique reste dynamique au premier semestre 2019, dans un contexte d'amélioration de la compétitivité.

- Le secteur primaire affiche une évolution favorable dans l'agriculture d'exportation au premier semestre 2019, soutenu notamment par la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole 2 (PNIA 2), et de conditions climatiques favorables. Ainsi, les productions des principales spéculations ont enregistré des évolutions favorables, notamment celles du cacao (+9,9 %), de la banane (+23,4 %), de l'ananas (+11,8 %) et du coton (+29,5 %). Le secteur secondaire, quant à lui, se consolide avec une hausse de la production industrielle de 7,4 % à fin juin 2019, portée par l'extraction minière, l'agroalimentaire, et d'autres industries manufacturières. De même, le secteur tertiaire affiche

une bonne dynamique avec, notamment l'accroissement de l'Indice du Chiffre d'Affaires du commerce de détail (+6,8 %), du trafic voix dans les télécommunications (+13,4 %), du transport routier (+7,6 %) ainsi que du trafic global de marchandises dans le maritime (+12,0 %).

- **Le taux d'inflation moyen** en glissement annuel est ressorti à 0,8 % en août 2019, largement en deçà de la norme communautaire de l'UEMOA de 3 %. L'inflation hors énergies et produits frais s'est établie à 1,0 %.
- **L'exécution budgétaire à fin juin 2019** a été marquée par une bonne performance dans le recouvrement des recettes et dons qui sont ressortis à 2 562,6 milliards de FCFA contre un objectif de 2 508,2 milliards de FCFA, soit une plus-value de 54,4 milliards de FCFA, malgré des dons moins importants (-20,3 milliards de FCFA) que prévus. Ce résultat est attribuable au bon niveau de recouvrement (i) des recettes fiscales (+12,6 milliards de FCFA) en lien avec les performances des taxes sur les produits pétroliers et les marchandises générales, et (ii) des recettes non fiscales (+62,1 milliards de FCFA) liées aux performances sur les cotisations sociales, licences de télécommunications, et commissions sur les transferts. Les dépenses totales et prêts nets ont été exécutés à hauteur de 2 926,8 milliards de FCFA contre un objectif de 2 935,6 milliards de FCFA, soit une sous-consommation de 8,8 milliards de FCFA liée aux économies réalisées sur la masse salariale et les subventions aux écoles privées. Spécifiquement, les dépenses d'investissement ont été exécutées à hauteur de 764,2 milliards de FCFA pour un objectif de 753,2 milliards de FCFA, soit un engagement supplémentaire de 11,0 milliards de FCFA. Le déficit budgétaire est ressorti à 364,2 milliards de FCFA contre un niveau prévisionnel de 427,3 milliards de FCFA, soit un gain de 63,2 milliards de FCFA. Le besoin de financement a été couvert par un recours aux marchés monétaire et financier d'un montant de 988,4 milliards de FCFA contre une prévision de 950,5 milliards de FCFA.
- **Les échanges extérieurs ont été marqués par une remontée de l'excédent commercial malgré la poursuite de la détérioration des termes de l'échange.** Hors biens exceptionnels, les exportations et les importations ont progressé respectivement de (+8,5 %) et (+5,1 %) pendant le premier semestre de 2019. Le solde commercial a affiché un excédent de 961,8 milliards, en hausse de 36,3 % par rapport à celui de juin 2018 (+705,7 milliards de FCFA). Les prix à l'export ont baissé de 6,7 % tandis que les prix à l'import ont augmenté de 4,3 %.
- **La Côte d'Ivoire a enregistré un gain de compétitivité au deuxième trimestre 2019** par rapport à la même période de 2018, et par rapport au premier trimestre 2019 avec un taux

de change effectif réel en retrait respectivement de 4,85 % et 1,34 %. Cette évolution est en lien avec un différentiel d'inflation favorable et une appréciation de l'USD par rapport à l'Euro.

- **La situation monétaire à fin juin 2019 est caractérisée par la progression de la masse monétaire de 8,2 % portée par un bond des crédits intérieurs.** Les créances nettes de l'Administration Centrale ont progressé de 73,1 % reflétant un recours au système bancaire à défaut d'un recours au marché financier international. Les créances sur l'économie affichent une hausse de 9,4 %. En revanche, les actifs extérieurs nets ont baissé de 29,2 % par rapport au niveau atteint à la même période de l'année 2018 en lien avec un recours aux prêts bancaires internationaux au premier semestre 2019 plus faible que le montant d'eurobond mobilisé sur la même période de l'année 2018.

8. La dette du secteur public reste soutenable avec un risque de surendettement modéré.

Le stock de la dette de l'administration centrale y compris la dette rétrocédée, augmenté de la dette garantie par l'Etat, s'affiche à 49,5 % du PIB à fin juin 2019 contre 50,6 % du PIB à fin 2018. Le stock de la dette des entreprises publiques à fin 2018 ressort à 7,4 % du PIB dont 3,9 % de dette rétrocédée, 2,0 % de dette garantie et 1,5 % de dette non garantie. A fin juin 2019, le stock de la dette des entreprises publiques ressort à 7,7 % du PIB dont 3,8 % de dette rétrocédée, 2,9 % de dette garantie et 1,0 % de dette non garantie. La dette extérieure y compris celle garantie par l'Etat s'est établie à 33,5 % du PIB à fin juin 2019 contre 33,8 % à fin 2018. Quant à la dette intérieure, elle s'affiche à 16,0 % du PIB à fin juin 2019 contre 16,8 % à fin 2018. Le service de la dette des entreprises en matière de prêt rétrocédé s'est établi à 11,0 milliards de FCFA en termes de réalisation à fin juin 2019 contre 29,31 milliards de FCFA prévu pour 2019, soit un taux de réalisation de 37,5 %.

9. La solidité du secteur bancaire continue de se renforcer avec l'entrée en vigueur des standards basés sur Bâle II/III.

Les indicateurs de solidité financière (ISF) à fin décembre 2018 constituent le premier reporting selon ce nouveau canevas. A cette date, le ratio de solvabilité du secteur s'était établi à 9,55 % contre 8,91 % à fin juin 2018 pour un minimum prudentiel au sein de l'UEMOA de 8,625 %. Par ailleurs, à fin juin 2019, les évolutions du secteur confortent quant au renforcement de sa solidité. Ainsi, le portefeuille de crédit des banques affiche une amélioration de sa qualité avec un taux brut de dégradation qui s'est établi à 8,27 %, contre 9,16 % à fin décembre 2018 et 8,68 % à fin juin 2018. Les ISF de juin 2019 sont en cours d'élaboration selon le nouveau canevas. Toutefois, les indicateurs conjoncturels à fin juin 2019 révèlent que le taux de provisionnement s'est amélioré passant de 65,08 % à fin décembre 2018 à 72,26 % en juin 2019. Les fonds propres nets du secteur se sont renforcés avec une hausse de 12,5 % à fin juin 2019 par rapport à décembre 2018. En outre, la liquidation de l'entreprise SAF CACAO n'a pas fragilisé la

solidité du secteur, grâce au provisionnement des créances de la plupart des banques sur cette entreprise suite à l'instruction de la Commission bancaire portant provisionnement de 100 % des créances des banques sur cette entreprise, mais elle a pesé sur le résultat des banques concernées.

10. La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) poursuit ses actions pour la redynamisation de ses activités, et le renforcement de la confiance des acteurs. Dans ce cadre, en vue d'accroître la capitalisation boursière et favoriser le développement du marché, la BRVM œuvre à l'opérationnalisation du compartiment dédié aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) à travers le Programme « ELITE BRVM LOUNGE », et à la sensibilisation au respect des règles du flottant par les sociétés cotées. Au 30 juin 2019, sur 45 entreprises cotées, 36 sociétés affichent des niveaux de flottant au-dessus du seuil minimum réglementaire de 20 %. En outre, pour renforcer et diversifier les offres de services financiers, la BRVM a initié (i) la promotion des Fonds Communs de Titrisation de Créances, (ii) la création de la Bourse des Matières Premières Agricoles dont la phase de formation de base a été achevée avec succès, notamment avec plus de 600 personnes formées, et (iii) le développement de l'industrie du capital-investissement / capital-risque en Côte d'Ivoire avec l'assistance technique de la Banque mondiale.

B. Mise en œuvre du programme au premier semestre 2019

11. Tous les critères de performance du programme à fin juin 2019 ont été respectés, le solde budgétaire ressort à -364,2 milliards de FCFA, pour un objectif de -427,3 milliards de FCFA, dégageant une marge de 63,23 milliards de FCFA. Cette marge découle principalement des plus-values sur les recettes fiscales (+11,9 milliards de FCFA), couplée à une économie sur les subventions et transferts (15,7 milliards de FCFA) due principalement à des retards d'exécution de certaines dépenses. La valeur actuelle nette de nouvelles dettes extérieures ressort à 1 376,8 millions USD contre un plafond de 2 231,6 millions USD. Par ailleurs, aucun arriéré extérieur ou intérieur n'a été constitué au cours de l'exécution budgétaire à fin juin 2019. Le financement intérieur net se situe à 138,6 milliards de FCFA contre un plafond ajusté de 241,1 milliards de FCFA, dégageant une marge de 102,5 milliards de FCFA. L'ajustement reflète le retard dans la mobilisation d'une partie du financement extérieur qui a été pallié par le recours au marché sous régional. En effet, sur un montant de 500 milliards de FCFA de financement bancaire international attendu, seulement 150,9 milliards de FCFA ont pu être mobilisés à fin juin 2019.

12. Tous les repères indicatifs à fin juin 2019 ont été respectés. Les recettes fiscales se sont établies à 1 985,1 milliards de FCFA pour un plancher de 1 973,2 milliards de FCFA, soit une plus-value de 11,9 milliards de FCFA. Les dépenses par procédure d'avances se sont établies à 48,5 milliards de FCFA contre un plafond de 90,3 milliards de FCFA. Les dépenses "pro-pauvres"

s'établissent à 1 192,9 milliards de FCFA contre un objectif plancher de 1 081,6 milliards de FCFA, soit un écart positif de 111,3 milliards de FCFA. La réduction nette du stock des « exigibles » est ressortie à -89,3 milliards de FCFA, contre un objectif plancher de -40,5 milliards de FCFA. Le solde primaire de base s'affiche à 189,8 milliards de FCFA pour un plancher de 72,5 milliards de FCFA en objectif, soit une marge de 117,3 milliards de FCFA.

13. Tous les repères structurels du programme à fin mars 2019 et fin juin 2019 ont été respectés, à l'exception d'un.

- le plan d'actions de rationalisation des exonérations fiscales a été adopté en Conseil des Ministres en mars 2019;
- le tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette des entreprises publiques a été produit à fin mars et fin juin 2019 dans les délais;
- le rapport sur la situation financière d'Air Côte d'Ivoire à fin juin 2019 a été produit;
- les prix à la pompe des produits pétroliers continuent de refléter l'évolution internationale des cours du pétrole conformément au mécanisme automatique d'ajustement des prix, et les objectifs de recettes fiscales liées aux carburants prévus par la Loi de Finances 2019 ont été atteints ;
- sur un total de 203 entreprises ayant bénéficié de remboursement de crédit de TVA en 2018, 51 ont fait l'objet de contrôle au premier semestre 2019, soit 25 % de l'effectif ;
- pour les contrats de performance signés à fin décembre 2018, les Comités de suivi de la performance financière ont été mis en place et les tableaux de bord élaborés ;
- le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics a été déployé dans 5 collectivités autre que celles du district d'Abidjan : le District Autonome de Yamoussoukro, le Conseil Régional du Gontougo (Bondoukou), le Conseil Régional du Poro (Korhogo), le Conseil Régional du Tonkpi (Man), et le Conseil Régional du Haut Sassandra (Daloa) ;
- toutefois, un Numéro d'Identifiant Unique (NIU) n'a pu être attribué à toutes les entreprises nouvelles à compter de fin mars 2019 et à ce stade, l'enregistrement de nouvelles entreprises est restreint au district d'Abidjan et des villes de l'intérieur assujettis au Tribunal de Commerce d'Abidjan de la compétence du CEPICI. En effet, les structures sont en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire. Cependant, sur l'ensemble des entreprises créées d'octobre 2018 à août 2019, plus de 80 % se sont vues attribuer un NIU. Le processus de

ré-immatriculation des entreprises existantes sur la base du NIU n'a pas commencé initialement pour des raisons techniques et ensuite, du fait du retard dans la disponibilité des financements.

14. Le Gouvernement a mis en œuvre d'importantes autres réformes depuis la cinquième revue.

Ajustement des prix

- les prix du café et du cacao garantis aux producteurs continuent de refléter l'évolution des cours internationaux, conformément au mécanisme de garantie des prix. Ainsi, le prix bord-champ du cacao a été maintenu à 750 CFA pour la campagne 2018/19. Celui du café a été fixé à 750 CFA sur la période 2017-2018 ;
- le prix bord-champ de la noix de cajou a été fixé à 375 CFA/Kg en 2019 contre 500 CFA/Kg en 2018 ; et
- le prix plancher d'achat de coton graine a été fixé à 265 CFA/kg sur la campagne 2018-2019.

Politique fiscale

- le droit unique de sortie sur la noix de cajou a été relevé à 7 % depuis le 1er avril 2019, contre un taux de 3,5 % sur la période août 2018-mars 2019 ;
- la Côte d'Ivoire a renforcé son dispositif de lutte contre l'évasion fiscale et le transfert illicite des bénéfices par son adhésion à la Base Erosion and Profit Shifting (BEPS) en janvier 2018 et au cadre multilatéral d'échange d'information à des fins fiscales. Dans ce cadre, elle a commencé, au 1^{er} janvier 2019, à surtaxer les transferts vers les juridictions à fiscalité privilégiée dont la définition a été renforcée. Elle a également institué des sanctions pour les entreprises qui ne satisfont pas à l'obligation de déclaration pays par pays ;
- le droit d'enregistrement sur le cacao a été réinstauré à partir de la campagne 2018 pour un taux de 1,5 % ;
- les arriérés d'impôts ont été recouverts à hauteur de 52,2 milliards de FCFA à fin juin 2019, contre 51,9 milliards de FCFA recouverts sur la même période de 2018 ;
- un plan de rationalisation des exonérations fiscales sur la période 2020-2023 a été adopté en Conseil des Ministres le 27 mars 2019 (repère structurel à fin mars 2019). Il prévoit la non

reconduction des exonérations temporaires qui arrivent à échéance, et la suppression de certaines exonérations non conformes aux directives de l'UEMOA ;

- un droit d'accises de 10 % a été institué sur les véhicules de puissance supérieure ou égale à treize chevaux et sur le marbre ; et
- le taux des droits d'accises sur les tabacs a été relevé de 1 point de pourcentage.

Administration fiscale

- le Système Intégré de Gestion des Impôts en Côte d'Ivoire (SIGICI), destiné à sécuriser les recettes fiscales, à disposer d'informations fiables pour le contrôle fiscal, à suivre en temps réel l'état du respect des obligations fiscales et à mettre à la disposition des décideurs des informations pertinentes pour un pilotage efficace, est progressivement déployé à la Direction Générale des Impôts (DGI) : il est effectif à la Direction des Grandes Entreprises depuis février 2019, et à la Direction des Moyennes Entreprises depuis juillet 2019 ; et
- le Comité d'Optimisation du Rendement de l'Impôt Foncier (CORIF) a poursuivi ses travaux en 2019, notamment par l'intégration de 19 468 nouvelles parcelles à la base de données, portant à 257 628 le nombre total des parcelles imposables à fin juin 2019. Les travaux cadastraux se poursuivent par la mise en place d'une application dédiée (E-Cadastre Côte d'Ivoire) depuis avril 2019. Cette application, qui couvrira l'intégralité du territoire, permet d'identifier les parcelles. De plus, des recensements ciblés des propriétaires fonciers ont été réalisés dans les zones à forte potentialités (Assinie, Songon, San-Pedro, Cocody, Yopougon) et ont permis de renseigner l'applicatif E-cadastre.

Administration douanière

- l'interconnexion des systèmes des Douanes de Côte d'Ivoire et du Burkina Faso est effective depuis le 22 mars 2019 ;
- le module de gestion des visites dans le Sydam-World a été finalisé en juin 2019. Il est en période de test jusqu'à la fin de l'année 2019. Une fois opérationnel, il permettra d'assurer la traçabilité de toutes les opérations douanières ainsi que l'automatisation des redressements à partir du procès-verbal simplifié électronique ;
- le module informatique de dédouanement des véhicules usagés (SYDAM AUTO) a été étendu aux bureaux frontières depuis janvier 2019 ;

- le cadre de concertation Douanes/Secteur pétrolier (décision N°028/SEPMBPE/DGD du 11/03/2019) a été redynamisé au travers de rencontres plus régulières en vue d'accroître la lutte contre la fraude sur les produits pétroliers ;
- depuis le 1er avril, les compétences relatives au contrat avec Webb Fontaine ont été transférées à la Direction Générale des Douanes. Cette transition a été préparée sur une période de 9 mois avant la fin du contrat par la mise en place d'un comité chargé de coordonner cette transition, et n'a pas engendré de perturbations dans la collecte des ressources ; et
- une nouvelle phase pilote du programme de vérification de la conformité des importations a eu lieu du 15 février au 30 juin 2019, avec des aménagements continus dans la procédure d'obtention des certificats de conformité. Il n'a pas été enregistré d'impact négatif sur la mobilisation des recettes à l'importation durant cette phase pilote. Depuis le 1^{er} juillet 2019, le programme est entré dans sa phase active. Il faudra veiller à ce que le passage à la phase active n'engendre pas de difficultés sur la mobilisation des recettes.

Gestion des risques budgétaires

- l'audit sur la quantification des risques budgétaires liés aux PPP a été finalisé en juillet 2019 et a conclu que la majorité des engagements n'expose pas l'Etat à un risque budgétaire à court terme. Le rapport d'audit sera actualisé par le CNP- PPP chaque année pour tenir compte de la production nouvelle et des changements enregistrés sur les projets anciens ;
- conformément au décret N°2018-358 du 29 mars 2018, les modes dérogatoires de passation des contrats PPP (négociation directe et dialogue compétitif) sont systématiquement et préalablement soumis au CNP-PPP pour avis de non objection et transmis au Ministre en charge du Budget pour approbation. La part de contrats PPP attribués selon un mode dérogatoire est passée de 100 % de la valeur des PPP en 2014 à 85 % en 2018 traduisant l'engagement de favoriser les appels d'offres dans les PPP. En outre, il faut noter qu'une part importante des contrats attribués en mode dérogatoire constituent en réalité des extensions de contrats existants ou des renouvellements de contrats arrivés à leur terme et lorsqu'il y a un avantage économique certain à poursuivre le projet avec cet opérateur. A titre d'illustration, en 2018, 71 % du volume de contrats attribués en mode dérogatoire étaient des extensions de contrats (50 %) ou des renouvellements (21 %) ; et
- l'arrêté portant fixation du seuil d'emprunt et de garantie des sociétés d'Etat a été pris en avril 2019.

Finances publiques

- le plan d'actions 2019-2020 du Schéma Directeur de la Réforme des Finances Publiques (SDRFP) adopté en août 2018 a été renforcé en vue de prendre en compte les recommandations issues de l'évaluation du système de gestion des finances publiques selon la méthodologie PEFA 2016, notamment le basculement effectif au budget-programme, la mise en place du contrôle interne au sein des administrations publiques et le renforcement de la transparence dans la gestion des finances publiques ;
- le budget citoyen a été élaboré et publié en mars 2019, puis vulgarisé auprès de la population ;
- le module de gestion des avances de trésorerie est opérationnel. Il a permis de réserver les crédits par Ministère pour la régularisation des avances octroyées ;
- le SIGFIP a continué d'être déployé avec la connexion depuis le début de l'année 2019 de onze (11) nouvelles Représentations Nationales à l'Étrangers (RNE) portant le nombre de RNE connectées à 43 sur 52 prévues, et 06 localités de l'intérieur du pays ;
- le module d'élaboration des actes budgétaires du système d'information budgétaire (SIB) est opérationnel et a servi à l'élaboration du budget 2020 ;
- le module « exécution du Budget de l'État » du SIB est en cours de finalisation en vue de permettre l'exécution du budget-programme en 2020. Des tests sont régulièrement effectués au fur et à mesure de son développement ;
- la mise en exploitation de la phase 1 de l'applicatif E-marché dans le cadre de la dématérialisation des marchés publics, au titre de la gestion 2019, a démarré avec vingt-cinq (25) ministères. Ces Ministères utilisent cet applicatif pour la planification de leurs opérations de marché (plan de passation) et l'élaboration des dossiers d'appel d'offre ;
- le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) a été déployé dans 5 collectivités en dehors d'Abidjan (repère structurel à fin juin 2019) ;
- au cours de cette année 2019, la Brigade de Contrôle des Abonnements et du Patrimoine de l'État (BCAPE) a poursuivi le contrôle des installations d'eau (pour 100 compteurs) et d'électricité dans le district d'Abidjan ;

- le basculement en mode budget-programme rentre dans sa phase active avec l'adoption de textes règlementaires, l'adaptation au nouveau mode d'élaboration du Budget des outils de gestion à savoir le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP), le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses – Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP), Contrat de Performance, Contrat Opérationnel, le développement des outils informatiques (Module élaboration des actes budgétaires), et la formation des principaux acteurs. Les AE/CP sont inscrits dans les DPPD 2020-2022 et dans la loi de finances de 2020 ;
- le Compte Unique du Trésor (CUT) est opérationnel depuis le 03 juin 2019 pour l'Administration centrale. A fin juin 2019, 486 postes comptables (DGI, DGD et DGTCP) sont connectés au volet recettes du CUT et 285 postes comptables payeurs du Trésor Public au volet dépenses. Toutefois, 99 agences comptables d'EPN ne sont pas encore connectées, ainsi que 60 projets cofinancés qui devraient nécessiter des négociations avec les bailleurs. Au cours du premier semestre 2019, 408 comptes ont été fermés auprès des banques publiques et commerciales. Il restera 1 216 comptes à fermer ; et
- concernant l'élaboration du Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) selon le Manuel des Statistiques de Finances Publiques (MSFP) 2001/2014, les travaux se sont poursuivis avec l'élargissement du champ pour inclure, en plus de l'Administration centrale, des caisses de sécurité sociale et des Etablissements Publics Nationaux (EPN), 4 unités extrabudgétaires à savoir le Fonds d'Entretien Routier (FER), le Conseil du Café-Cacao, l'Agence Nationale des Services Universels de Télécommunication (ANSUT et le Fonds pour le Développement Industriel (FODI). Le TOFE annuel sur ce champ a été élaboré pour l'année 2016, et validé en octobre 2019. De plus, le TOFE annuel pour l'administration centrale, les caisses de sécurité sociale et les EPN pour 2018 a été élaboré et validé en octobre 2019. Enfin, le TOFE trimestriel à fin juin 2019 de l'Administration centrale selon le MSFP 2001/2014 a été produit en août 2019.

Équilibre du secteur énergie

- l'ensemble des arriérés du secteur électricité vis-à-vis des producteurs indépendants et des fournisseurs de gaz, à l'exception de Soubré, a été réduit passant de 138,96 milliards de FCFA à fin décembre 2018 à 27,7 milliards de FCFA à fin juillet 2019, à la suite de l'opération de restructuration des dettes de la CI-Energie via une levée de fonds sur le marché. Le solde des arriérés à fin juillet 2019 représente ainsi un mois de factures des fournisseurs de gaz et des IPPs échues à l'exception de Soubré en ligne avec le plan d'apurement. Concernant Soubré,

le stock des arriérés s'élève à 62 milliards de FCFA à fin juin 2019 dont l'apurement à l'horizon 2022 est intégré dans la planification financière du secteur ; et

- un protocole d'accord d'apurement des dettes et créances croisées au 31 décembre 2018 de l'Etat, SIR, et PETROCI a été signé en juin 2019. A ce titre, l'Etat a rétrocédé à PETROCI sa créance de 29,6 milliards de FCFA sur la SIR. La SIR et la PETROCI ont procédé à une compensation de créances à hauteur de 30 milliards de FCFA. L'Etat et PETROCI ont également procédé à une compensation de créances à hauteur de 18,2 milliards de FCFA. A l'issue de ces opérations, les créances résiduelles de la SIR et de l'Etat sur PETROCI, qui s'élèvent respectivement à 48,3 milliards de FCFA et 26,9 milliards de FCFA, seront apurées selon les échéanciers arrêtés.

Développement du secteur financier

- la base de données du Bureau d'Information de Crédit (CréditInfo Volo) a été renforcée à travers la prise en compte de nouvelles personnes portant ainsi leur nombre au 30 juin 2019 à 3,13 millions, dont 10 996 personnes morales, contre 2,8 millions de personnes à fin 2018 dont 9 105 personnes morales. Les services de crédit scoring ont été développés par CreditInfo Volo et sont à la disposition des institutions financières. La procédure d'intégration des grands facturiers dans la base du Bureau d'Information sur le Crédit a été achevée ;
- les activités de l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers (OQSF) ont été lancées en avril 2019 en vue d'améliorer la confiance des usagers aux institutions financières et promouvoir les principes de transparence financière ;
- la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF) 2019–24 a été adoptée en mai 2019. Elle vise à porter le taux d'inclusion financière de 41 % en 2017 à 60 % en 2024 par (i) l'amélioration de l'accès aux services financiers des populations vulnérables et exclues, (ii) la promotion de la finance numérique, (iii) l'éducation financière et la protection des clients, (iv) la réglementation évolutive, adaptée et l'efficacité de la supervision, et (v) la mise en place d'un cadre fiscal et politique adéquat ;
- le schéma de recapitalisation de l'UNACOOPEC est mis en œuvre avec la contribution de 10,9 milliards de FCFA à fin mai 2019 par les sociétaires pour un objectif de 38,8 milliards de FCFA ; et
- un rapport provisoire sur la cartographie des risques existants en matière de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux, de Financement du Terrorisme et de la Prolifération des Armes de

Destruction Massive (LBC/FT-PADM) a été produit en septembre 2019, et transmis aux experts de la Banque Mondiale.

Banques et entités financières publiques

- le Gouvernement a créé la Caisse de Dépôts et Consignations de Côte d'Ivoire (CDC-CI) en juin 2018. La mission principale de cette caisse est d'assurer la conservation et la gestion sécurisée des fonds publics et privés et de contribuer au financement de l'économie à travers la mobilisation des ressources longues. Elle assure à ce titre, le financement des infrastructures de développement territorial, les très petites, les petites et moyennes entreprises, un segment pas suffisamment couvert par les acteurs actuels du secteur financier. La Commission de Surveillance a été installée le 25 février 2019 et la Direction Générale mise en place, avec la nomination du Directeur Général et du Secrétaire Général en mars 2019. Par ailleurs, une feuille de route, adoptée au titre de l'année 2019, a permis à la Direction Générale de la CDC de démarrer ses activités avec, notamment l'acquisition des locaux, le lancement du recrutement du personnel et la mise en place d'un cadre minimum et organisationnel. Conformément à la Loi portant création de la CDC-CI, les ressources de cette caisse sont principalement issues des fonds des clients de professions juridiques (notamment les notaires, les avocats, les greffiers et les avocats), des dépôts et fonds des organismes qui sont tenues ou qui en demande, d'une partie des fonds issus de la politique de prévoyance sociale de l'Etat, des fonds dormants et des levées de fonds sur le marché des capitaux. S'agissant de la sécurisation des ressources et des modalités de gestion des fonds, elle est principalement encadrée par la Loi portant création de la CDC qui définit le dispositif de gouvernance et de gestion des fonds gérés par la CDC-CI ;
- la mise en œuvre du plan de restructuration de la CNCE s'est poursuivie avec la création des comités spécialisés (Risques et Audit) en Mai 2019, la cession d'une partie des actifs à hauteur de 21,9 milliards de FCFA en juillet 2019, et le changement de dénomination et de charte graphique avant fin 2019 pour le « rebranding » ;
- le capital social de la Banque Nationale d'Investissement (BNI) a été augmenté à 20 milliards avec l'entrée dans le capital de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) en mars 2019. Toutefois, les fonds propres ne sont pas encore conformes au niveau prudentiel ;
- les fonds propres de la Versus Bank ont été renforcés au niveau requis suite à l'entrée de la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (CGRAE) dans son capital ; et

- le processus de cession des parts de l'Etat dans la BHCI à un opérateur privé a été achevé en mai 2019 conformément aux dispositions réglementaires. La BHCI est désormais une banque privée. Toutefois, le paiement à l'Etat et l'injection de liquidité pour la recapitalisation ne sont pas encore effectifs. Un rapport sur la situation de la BHCI a été remis à la Commission Bancaire en septembre 2019 à partir duquel les mesures adéquates seront identifiées.

Climat des affaires

- l'applicatif E-Cadastre a été déployé en ligne en avril 2019 ;
- les statistiques de l'activité judiciaire du Tribunal de Commerce d'Abidjan ont été mises en ligne en avril 2019 ;
- les délais de réalisation des études géotechniques ont été réduits de 25 à 10 jours en avril 2019, et les délais de délivrance de la notice de sécurité incendie de 10 à 2 jours en avril 2019;
- les délais de délivrance du Certificat de conformité ont été réduits de 73 à 10 jours en mai 2019; et
- la télédéclaration des cotisations sociales a été mise en place en juillet 2019.

Bonne gouvernance

- l'opération de réception des déclarations de patrimoine à la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) des différentes personnalités et agents publics assujettis à cette obligation s'est poursuivie. A fin juillet 2019, le taux global de déclaration de patrimoine est de 78,6 % contre 77,7 % à fin décembre 2018, et 62,86 % en 2017 ;
- les actions de sensibilisation à la bonne gouvernance se sont poursuivies auprès des populations avec cinq (05) régions visitées ; cinq (05) comités locaux d'intégrité regroupant les syndicats, les ONG, les groupements de femmes et de jeunes ont été installés ; et cinq (05) plateformes anticorruption composées de l'administration publique locale, des élus et du comité d'intégrité local ont été mises en place ; et
- les investigations de la HABG ont été renforcées avec l'ouverture de dix-neuf (19) enquêtes sur des faits présumés de corruption et d'infraction assimilées.

15. La mise en œuvre du PSGouv a permis de réaliser d'importants projets en faveur des populations les plus démunies (encadré 1). Ainsi, au premier semestre 2019, 112 milliards de FCFA ont été exécutés pour un objectif annuel de 359,1 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution budgétaire de 31,2 %. Les dépenses ont porté principalement sur l'électrification villageoise, l'électricité pour tous, l'emploi des jeunes, le reprofilage des pistes rurales, l'éducation, et l'opérationnalisation de la CMU etc.

Encadré 1 : Principales réalisations du PSGouv au premier semestre 2019

- 50 000 ménages ruraux ont bénéficié chacun, à compter du premier trimestre 2019, de transferts monétaires de 36 000 CFA par trimestre au titre du programme des filets sociaux contre 35 000 ménages à fin 2018, pour un montant total de 3,7 milliards de FCFA ;
- l'opérationnalisation de la CMU s'est poursuivie avec (i) l'identification de 1 764 364 personnes à fin juin 2019 pour lesquelles 1 191 414 cartes ont été produites dont 352 149 retirées par les titulaires, (ii) le démarrage des travaux de réhabilitation de 86 établissements sanitaires de premier contact (ESPC) sur 301 à réhabiliter, et (iii) le déploiement des outils de gestion de la CNAM dans 581 centres de santé sur les 725 identifiés;
- 12 806 jeunes ont bénéficié d'opportunités de formation à l'entrepreneuriat, de développement des compétences, et de mise en stage dans le cadre du programme de soutien à l'emploi et à l'autonomisation ;
- les conditions d'accès, de maintien à l'école, et d'études ont été renforcées avec (i) le lancement du processus de recrutement de 10 300 enseignants du préscolaire, du primaire et du secondaire qui devraient être disponible pour l'année scolaire 2019-2020 ; (ii) l'ouverture de 524 salles de classe au préscolaire et 2 553 salles de classe au primaire, (iii) l'ouverture de 34 collèges dans le secondaire dont le lycée d'excellence de Grand Bassam, l'extension de 12 collèges avec l'ouverture de classes de second cycle, et la transformation de six (6) collèges en lycées, et (iv) la commande de 140 000 tables sur 250 000 tables bancs prévus pour 2019;
- le processus de passation des marchés de 1 154 localités rurales a été achevé et 169 ont été déjà électrifiées, sur 1 838 à électrifier pour 2019-2020 dans le cadre du Programme National d'Électrification Rurale (PRONER) ;
- 92 557 ménages ont bénéficié d'un branchement / abonnement au réseau électrique, sur un objectif annuel de 200 382 ménages dans le cadre du Programme Electricité Pour Tous (PEPT) ;
- 19 251 branchement ont été effectués, 5 localités ont été raccordées au service de distribution public urbaine d'eau potable, et 21 infrastructures d'hydraulique urbaine et d'hydraulique villageoise améliorées ont été construites dans le cadre du renforcement de l'accès à l'eau potable ; et
- 15 871 km de routes en terres et de pistes rurales ont été profilés de mars à juin 2019.

PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER EN 2019–20

A. Objectifs du programme pour le reste de l'année 2019 et pour 2020

16. Les objectifs du Gouvernement demeurent de renforcer la transformation structurelle de l'économie et réduire considérablement la pauvreté grâce à l'accélération de la mise en œuvre du PND 2016-2020 appuyée par le PSGouv 2019–20. Outre le renforcement global du climat des affaires et de la gouvernance, un accent particulier sera porté à la politique d'attraction des investissements privés dans les secteurs stratégiques, principalement l'agro-industrie. A ce titre, la transformation des produits agricoles sera renforcée grâce à l'accélération de l'exécution des Programmes d'amélioration de la compétitivité des entreprises de transformation du cacao et de l'anacarde. Les efforts porteront également sur la réalisation d'infrastructures socioéconomiques structurantes, le développement du capital humain et la mise en œuvre des initiatives visant la préservation de l'environnement. Par ailleurs, pour rendre la croissance plus inclusive, le Gouvernement compte accroître la cadence dans la mise en œuvre des projets du PND 2016–20 à fort impact social grâce notamment à la poursuite de l'exécution du PSGouv 2019–20, tout en préservant les objectifs de consolidation budgétaire. Dans la perspective de hisser la Côte d'Ivoire au rang de pays émergent, des réflexions sont menées pour l'élaboration du PND 2021-2025 suite à l'évaluation du PND 2012-2015 et du PND 2016-2020 à mi-parcours. Ces réflexions sont fondées sur l'étude prospective « Côte d'Ivoire 2040 », ainsi que l'étude stratégique réalisée par un cabinet international et les analyses des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) dont l'Union Européenne, la Banque Mondiale et le FMI. Une conférence sera organisée avant fin 2019 pour le lancement du PND 2021-2025, dont l'avant-projet devrait être disponible au premier semestre 2020.

17. Le Programme Économique et Financier 2016-2019, et son extension pour 2020 vise à soutenir la bonne exécution du PND 2016–20 en maintenant la solidité du cadre macroéconomique. A ce titre, il s'articule autour de :

- la préservation de la solidité du cadre macroéconomique et des marges de manœuvre budgétaires de l'État au travers de la poursuite des efforts de mobilisation des recettes domestiques ;
- le renforcement de la gestion des finances publiques et des entreprises publiques ;
- le renforcement du climat des affaires et le développement du secteur privé ;
- l'assainissement et le développement du secteur financier ; et
- le renforcement de l'appareil statistique.

18. Tout en assurant une croissance forte et soutenue, le Programme Économique et Financier vise à préserver les équilibres internes et externes. Pour 2019 et 2020, le déficit budgétaire global attendu est de 3,0 % du PIB, conformément à la norme communautaire de l'UEMOA, contre 4,0 % en 2018. L'inflation devrait être également contenue en dessous de la norme communautaire de 3 %, et le déficit du compte courant serait maîtrisé autour de 4,2 % du PIB. Ces équilibres seront préservés à moyen terme grâce à la poursuite des efforts de consolidation de la gestion des finances publiques et de transformation structurelle de l'économie.

19. Par ailleurs, dans le cadre du Programme économique et financier, les autorités se sont engagées sur les actions suivantes appuyées par les repères structurels (RS) :

- Appliquer le mécanisme des prix des carburants à la pompe pour préserver la recette fiscale liée aux carburants au minimum de celle inscrite dans la loi de finances. *(RS trimestriel).*
- Attribuer un Numéro d'Identifiant Unique (NIU) à toute nouvelle entreprise créée et ré-immatriculer au moins 40 % des entreprises comptabilisées dans les directions de grandes et moyennes entreprises sur la base du NIU. *(RS à fin décembre 2019).*
- Produire un rapport sur les écarts entre les données d'importation ivoiriennes et les données internationales d'exportation vers la Côte d'Ivoire pour 20 produits importants en termes de revenus de douanes à l'importation et en dériver un plan d'action pour répondre aux déficiences identifiées. *(RS à fin mars 2020).*
- Produire avant la fin de chaque trimestre un tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette d'entreprises publiques du trimestre précédent suivant la progression de la disponibilité des informations. *(RS trimestriel).*
- Remettre tous les six mois un rapport sur la situation financière d'Air Côte d'Ivoire. *(RS à fin décembre 2019, et fin juin 2020).*
- Développer un tableau de bord et produire à la fin de chaque trimestre les principaux indicateurs financiers des Sociétés d'Etat et des sociétés à participation publique majoritaire du trimestre précédent. *(RS à fin mars 2020, et fin juin 2020).*
- Etendre la couverture des tableaux budgétaires (TOFE) annuels 2018 sous les normes du MSFP 2001/14 pour inclure l'Administration centrale, deux (2) fonds de sécurité sociale (CNPS, et CGRAE), les collectivités locales, quatre (4) unités extrabudgétaires (FER, CCC, FODI, et ANSUT) et les EPN. *(RS à fin juin 2020).*

B. Cadre macroéconomique

20. L'activité économique devrait rester dynamique pour le reste de l'année 2019 et en

2020. Globalement, la croissance continuerait d'être tirée à la fois par le dynamisme du secteur privé et de l'accélération de la mise en œuvre des projets d'investissement du PND 2016–20. Elle tirerait profit notamment (i) de la bonne exécution du PSGouv, (ii) des effets bénéfiques des accords de coopération entre la Côte d'Ivoire et le Ghana dans la filière café-cacao, notamment sur les revenus des producteurs, (iii) de la mise en œuvre de Programmes d'amélioration de la compétitivité des entreprises de transformation du cacao et de l'anacarde, (iv) de la consolidation de la situation financière des secteurs de l'électricité et des hydrocarbures.

- **La croissance en 2019**, projetée à 7,5 % (contre 7,4 % en 2018), serait tirée du côté de la demande par le dynamisme de la consommation finale des ménages et des investissements privés. Du côté de l'offre, elle serait portée principalement par les secteurs secondaire et tertiaire. Le secteur secondaire évoluerait de 9,7 %, soutenu par les BTP (+18,0 %), l'énergie (+7,0 %), les produits pétroliers (+17,7 %), les autres industries manufacturières (+6,0 %) et l'industrie agro-alimentaire (+15,0 %) en lien avec la transformation des produits agricoles. Le secteur tertiaire devrait croître de 9,1 %, grâce à l'ensemble de ses composantes que sont le transport (+9,2 %), les télécommunications (+12,0 %), le commerce (+8,6 %) et les autres services (+8,5 %). Le secteur primaire afficherait un taux de croissance de 2,3 % grâce à l'agriculture vivrière (+3,8 %) qui bénéficie de l'exécution du PNIA 2, de la Stratégie Nationale de Développement du Riz (SNDR) et de la redynamisation des organisations professionnelles. Quant à l'agriculture d'exportation, elle stagnerait sous les effets combinés de la baisse de certaines productions dont le café (-24,2 %), le cacao (-0,6 %), l'anacarde (-4,1 %) et de la hausse des autres spéculations à savoir la banane (+23,4 %), le coton (+13,7 %) et l'ananas (+11,8 %).
- **Pour 2020**, le taux de croissance est projeté à 7,3 % et serait principalement porté par une hausse substantielle de l'agriculture vivrière (4,0 %), des industries agroalimentaires (+12,6 %), de l'énergie (+8,2 %), de l'extraction minière (+5,9 %) en lien avec les investissements en cours, des BTP (+17,0 %) et des services (+8,9 %). Du côté de la demande, les investissements notamment privés et la consommation finale tireraient la croissance.

21. L'inflation, en moyenne annuelle, est projetée à 0,8 % en 2019 et en 2020, en dessous de la norme communautaire de 3,0 %.

22. Le déficit du compte courant serait contenu autour de 4,2 % du PIB en 2019 et 2020.

Pour 2019, le déficit du compte courant s'améliorerait à 4,2 % du PIB contre 4,7 % en 2018 du fait de la bonne tenue de la balance commerciale, grâce à l'amélioration des cours du cacao et à la hausse de ses quantités transformées, ainsi qu'à l'augmentation des productions de l'or, des produits pétroliers et du coton. En 2020, le déficit du compte courant devrait également ressortir à 4,2 % du PIB.

23. La masse monétaire s'accroîtrait de 9,0 % en 2019 et 14,2 % en 2020 contre 13,4 % en 2018.

L'évolution de la masse monétaire en 2019 découlerait de l'augmentation des crédits intérieurs, grâce notamment à la hausse des crédits à l'économie (+11,6 %) en lien avec le dynamisme de l'activité du secteur privé, et à la progression des créances nettes sur l'Administration de +3,9 %. En revanche, les avoirs extérieurs nets se contracteraient de 1,4 %. En 2020, l'accroissement de la masse monétaire serait porté essentiellement par le dynamisme des créances intérieures.

C. Politique budgétaire**24. Le Gouvernement poursuivra sa politique de consolidation budgétaire dans la gestion des finances publiques en 2019 et 2020.** A ce titre, il poursuivra les efforts :

- de réduction du déficit budgétaire global pour le ramener à 3 % du PIB en 2019, en 2020 et à moyen-terme ;
- d'amélioration du recouvrement des recettes fiscales ;
- de maîtrise des charges de fonctionnement, tout en privilégiant les dépenses en faveur de la lutte contre la pauvreté et la réduction des disparités sociales ;
- d'amélioration de l'efficacité des dépenses d'investissement et de renforcement de la maîtrise des risques budgétaires ; et
- d'amélioration de la performance de la gestion des finances publiques, y compris à travers l'opérationnalisation du budget-programme.

25. Ces objectifs s'inscrivent dans une optique de poursuite de ces efforts au-delà de la durée du programme, et sur le moyen terme, notamment en matière de mobilisation des recettes domestiques. Outre les efforts de réforme des administrations fiscales et douanières et de la digitalisation, les efforts à plus long terme porteront également sur la politique fiscale. Le

Gouvernement a adopté en mars 2019 un plan de rationalisation des exonérations fiscales qui débutera en 2020 et montera en puissance en 2021-2022. Par ailleurs, et en ligne avec les engagements pris par le Gouvernement dans la décision n° 02/CM/2019/UEMOA portant adoption du plan d'actions pour la mobilisation optimale des recettes fiscales dans les pays de l'UEMOA entérinée au Conseil des Ministres des finances de l'UEMOA de juin 2019, le Gouvernement entend développer les chantiers suivants : (i) élargissement de l'assiette de la TVA, (ii) réforme de l'impôt foncier, (iii) réforme de la fiscalité directe, en particulier pour réduire les effets de seuil de la fiscalité des PME. A ce titre, le Gouvernement entend :

Sur le plan de la politique fiscale :

- définir une politique fiscale qui exploitera efficacement les niches fiscales ;
- définir une fiscalité appropriée en faveur des PME-PMI et des micros entreprises ;
- poursuivre la rationalisation des régimes dérogatoires y compris la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) ; et
- poursuivre la simplification du dispositif fiscal.

Au niveau de l'Administration fiscale et douanière

- capitaliser les réalisations en matière de digitalisation (SIGICI, bases de données des états financiers et des factures des contribuables, E-cadastre, NIU) pour relier les différentes bases de données et permettre de renforcer l'analyse du risque et orienter le contrôle ;
- poursuivre la réorganisation de l'administration fiscale pour répondre aux exigences d'efficacité de suivi des contribuables. En particulier, les expériences positives des directions des grandes et des moyennes entreprises seront étendues aux petites et micros entreprises ; et
- renforcer la surveillance du transit douanier et du contrôle aux frontières, continuer les efforts de lutte contre la fraude à travers la poursuite de l'équipement des bureaux frontières tout en mettant en place un programme de certification des opérateurs économiques pour encourager les bonnes pratiques.

26. Le déficit budgétaire sera ramené en 2019 à 3 % du PIB contre 4 % en 2018.

- Les recettes totales y compris les dons s'établiraient à 20,3 % du PIB. La pression fiscale s'élèverait à 16,6 % du PIB contre 16,2 % du PIB en 2018 conformément aux engagements pris lors de la quatrième revue. Au vu des moins-values des recettes de mobilisation de BIC sur le premier semestre 2019, des mesures compensatrices ont été prises afin de préserver l'objectif du programme en matière de pression fiscale. Il s'agit notamment (i) de la prise en compte de la taxe routière affectée au Fonds d'Entretien Routier, (ii) de la prise en compte des droits de timbre perçus sur les passeports biométriques, (iii) des ventes aux enchères des marchandises conteneurisées à long séjour au Port Autonome d'Abidjan, (iv) du renforcement du contrôle des produits pétroliers par le croisement des bons de livraisons et des déclarations, (v) du renforcement du contrôle de l'apurement des régimes suspensifs, et (vi) du renforcement du recouvrement des arriérés de droits de douanes. Concernant ce dernier point, un montant de 5 milliards de FCFA est attendu, et un rapport de mise en œuvre sera produit en janvier 2020.
- Les dépenses totales et prêts nets ressortiraient à 23,3 % du PIB. Les dépenses d'investissement se situeraient à 6,2 % du PIB.
- Le besoin de financement de l'État sera couvert par un recours au marché régional à hauteur de 871,5 milliards de FCFA, et au financement en devises à hauteur de 592,0 milliards de FCFA au titre des emprunts-projets, 152,5 milliards de FCFA dans le cadre des bailleurs de fonds y compris le FMI, et 500 milliards de FCFA auprès des marchés financiers internationaux.

27. Le Gouvernement réaffirme sa volonté de maintenir le déficit budgétaire à 3 % du PIB en 2020.

- Pour ce faire, il entend poursuivre les efforts de mobilisation des recettes. Les recettes totales y compris les dons s'établiraient à 20,2 % du PIB, grâce, notamment à une augmentation supplémentaire de la pression fiscale de 0,2 point du PIB pour atteindre 16,8 % du PIB en 2020. Cette augmentation de la pression fiscale sera soutenue par la poursuite des efforts de digitalisation, et le renforcement du contrôle que cette dernière permettra. Par ailleurs, le Ministère en charge du budget poursuivra ses efforts pour identifier et intégrer l'ensemble des recettes affectées non encore comptabilisées dans le TOFE. Au vu des difficultés qu'il engendre pour les entreprises en difficulté, l'impôt minimum forfaitaire sera suspendu pour l'exercice 2020 et cette période sera utilisée pour réfléchir à des modifications de cet impôt lui permettant de remplir son objectif de dissuader les fausses déclarations tout en ne pénalisant pas les entreprises en difficultés financières.

- Les dépenses totales et prêts nets ressortiraient à 23,2 % du PIB en baisse de 0,1 point de pourcentage du PIB par rapport à 2019. Dans ce contexte, le Gouvernement poursuivra les efforts de maîtrise des charges de fonctionnement. Ainsi, les dépenses courantes devraient connaître une baisse de 0,6 point de pourcentage du PIB pour s'établir à 13,3 % du PIB en 2020. Cela permettrait de dégager l'espace budgétaire nécessaire au renforcement des dépenses d'investissement tout en répondant efficacement aux besoins sociaux. En particulier, les dépenses d'investissement devraient progresser de 0,3 point de pourcentage du PIB pour se situer à 6,4 % du PIB en 2020.
- S'agissant de la masse salariale, le Gouvernement continuera de mettre en œuvre la stratégie de maîtrise de la masse salariale afin de maintenir la tendance baissière du ratio « masse salariale/recettes fiscales » qui devrait s'établir à 40,3 % en 2019, 37,5 % en 2020 et atteindre 34,9 % en 2023, en dépit de l'intégration en 2022 des enseignants-stagiaires à la fonction publique. Pour ce faire, le Gouvernement maintiendra sa politique de révision à la baisse des recrutements dans les secteurs autres que le secteur Éducation-Formation et celui de la Santé, à travers la politique d'un recrutement pour deux sorties de carrière, de même que la politique de départ volontaire inscrite dans la loi de programmation militaire.
- Le besoin de financement de l'État sera couvert par un recours au marché régional de 1 002,0 milliards de FCFA, et au financement en devises de 694,2 milliards de FCFA au titre des décaissements sur emprunts-projets, 321,7 milliards de FCFA sur programmes de bailleurs de fonds y compris le FMI et 492,9 milliards de FCFA auprès des marchés financiers internationaux. En outre, les opérations de privatisations rapporteraient 116 milliards de FCFA. Si ces recettes de privatisations ne se matérialisaient pas, elles seraient compensées par un recours au marché financier sous- régional à hauteur du même montant.
- Le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre de la régulation budgétaire en vue d'assurer la mise en cohérence de la consommation des crédits budgétaires avec le rythme de recouvrement des recettes pour respecter les objectifs du programme. Ainsi, en cas d'évolution défavorable dans le recouvrement des recettes, le Gouvernement procédera à la prise de mesures compensatrices au niveau des recettes de rendement équivalent ou à des ajustements au niveau des engagements de dépenses. Le Gouvernement entend également préserver les dépenses à fort impact sur la réduction de la pauvreté.

D. Politique sociale et emplois

28. Le Gouvernement a mis en place un dispositif de suivi de la mise en œuvre du PSGouv avec un reporting mensuel et un examen de rapports trimestriels en Conseil des Ministres, en vue d'améliorer l'efficacité de l'exécution des projets. A cet égard, la mise en œuvre du PSGouv au second semestre 2019 et en 2020 devrait permettre d'électrifier l'ensemble des 1 838 villages de plus de 500 habitants en Côte d'Ivoire, dont la passation des marchés a été finalisée pour 1 160 d'entre eux. La phase de généralisation de la CMU devrait démarrer à partir d'octobre 2019 afin d'offrir une couverture santé aux populations vulnérables et aux indigents (cf. Encadré 2). Le PSGouv devrait également permettre d'offrir des opportunités de stages, de développement de compétences, d'auto-emplois et d'emplois à près de 305 000 jeunes et contribuer à réduire l'asymétrie d'information entre offreurs et demandeurs d'emplois par la diminution des coûts d'accès à l'information, à travers le rapprochement des centres de demandes d'emplois aux populations et l'amélioration de la collecte d'informations. Dans le milieu rural, le PSGouv continuera à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations grâce à l'effet combiné des programmes de réparation des pompes villageoises, de reprofilage des pistes rurales, d'électrification et de branchement en plus des politiques d'amélioration des revenus des producteurs en milieu rural.

Encadré 2 : Opérationnalisation de la CMU : acquis et perspectives

La Couverture Maladie Universelle (CMU), instituée par la Loi n°2014-131 du 24 mars 2014, vise à assurer à tous les citoyens ivoiriens et aux résidents permanents, un accès équitable aux soins de santé de qualité à des prix abordables. Elle est gérée par l'Institution de Prévoyance Sociale – Caisse Nationale d'Assurance Maladie Universelle (IPS-CNAM) créée à cet effet.

Acquis de la mise en œuvre à fin juillet 2019

Formalisation du cadre juridique

- tous les décrets d'application de la Loi instituant la CMU ont été adoptés ; et
- la quasi-totalité des arrêtés d'application de la Loi et des décrets susmentionnés ont été signés, à l'exception de ceux portant sur les modalités de recouvrements des cotisations des employés du secteur informel (filières agricoles, petits commerçants, artisans...) en cours d'élaboration.

Phase pilote : prise en charge des étudiants

- la phase pilote de la CMU a été initiée, le 25 avril 2017, avec les étudiants des villes d'Abidjan, Daloa, Bouaké, Yamoussoukro et Korhogo ;
- sur 150 000 étudiants, 78,3 % ont été enrôlés, et 57,45 % ont retiré leurs cartes d'assurés ;
- les cotisations des étudiants ont été prises en charge par l'Etat à hauteur de 900 millions de FCFA ;
- neuf (09) centres de santé universitaires ont été rénovés à hauteur de 2,2 milliards de FCFA ; et
- le nombre d'actes de prestations édités au cours de cette phase se chiffre à 66 613.

Identification des populations cibles

- le processus d'enrôlement biométrique des populations cibles (indigents, étudiants, retraités, travailleurs des secteurs formel et informel et ayants droits) a permis d'enregistrer 1 764 364 personnes, pour 1 191 414 cartes produites, dont 352 149 retirées par les titulaires.

Processus de généralisation

- la phase de généralisation, lancée le 1er juillet 2019, se fera par intégration progressive des populations cibles tout en élargissant le réseau et le panier de soins.

Cotisations des assurés

- l'objectif total de population couverte à fin 2020 est estimé à 5,3 millions de personnes ;
- le prélèvement des cotisations des travailleurs du secteur formel et des retraités a démarré le 1er juillet 2019, ce qui représente une population de 1 923 173 personnes couvertes (incluant les ayants droits) à fin août 2019 pour un objectif de 2,5 millions sur l'année 2020 ;
- concernant le secteur informel et les travailleurs indépendants, l'objectif visé sur l'année 2020 est de couvrir 935 550 personnes. A fin août 2019, 6 680 travailleurs du secteur informel ont commencé à payer leur cotisation. Des conventions ont été signées entre l'IPS-CNAM et les entreprises de téléphonie mobile, et les établissements bancaires et financiers afin de faciliter le paiement des cotisations des populations cibles. Des études sectorielles ont été engagées après avoir réalisé une cartographie du secteur informel, afin de trouver des modalités institutionnelles complémentaires de prélèvement adaptées pour fidéliser et pérenniser les cotisations de cette cible ;
- la population d'indigents devant bénéficier du régime d'assistance médicale est estimée à 800 000 personnes à fin 2020. Le processus d'intégration de cette population a commencé le 1er d'octobre 2019. La couverture de cette population sera assurée par l'Etat ; et
- contrairement à la phase pilote, les étudiants devront s'acquitter de leurs cotisations conformément à l'arrêté interministériel fixant les modalités de leurs cotisations. La population estudiantine visée à fin 2020 est de 135 000 personnes.

Services de soins

- pour l'heure, un panier de soins relativement réduit a été sélectionné ;
- les retraités, travailleurs du secteur formel, secteur informel et leurs ayants droits enrôlés peuvent bénéficier des soins depuis le 1er octobre 2019 ;
- le déploiement des outils de gestion de la CMU dans son premier réseau de soins a débuté depuis juillet 2019 dans 725 établissements de santé structurés autour de localités ayant au minimum 1000 personnes enrôlées. Celui du second réseau a démarré en octobre 2019, et concerne les localités de 500 personnes enrôlées au minimum. Le processus se poursuivra pour couvrir tout le territoire.

Viabilité de la CMU

- l'objectif de taux de couverture de la population par la CMU est de 17 % en 2019, 23 % en 2020 et devrait croître progressivement pour atteindre 44 % en 2024, soit environ 11,2 millions de personnes ;
- la cotisation mensuelle par bénéficiaire est fixée à 1 000 FCFA ;
- le taux de prise en charge est de 70 %, avec un ticket modérateur de 30 % à la charge de l'assuré ; et
- l'Etat apportera son soutien à la CMU à travers le financement des investissements, le recrutement des agents opérationnels (médecins, spécialistes) et la prise en charge des cotisations des indigents.

Le modèle de la CMU devrait pouvoir générer suffisamment de ressources (cotisations des assurés) pour faire face aux engagements de prise en charge des assurés. A cet égard, comme le processus est totalement nouveau et qu'il est de ce fait difficile de prévoir les équilibres financiers qui se dégageront lors de la mise en œuvre de la CMU sur l'année 2020, il est prévu qu'une évaluation de la première année de généralisation de la couverture sera effectuée à la fin de l'année 2020, qui pourra permettre des ajustements des paramètres du régime si besoin est.

29. Le financement du PSGouv est cohérent avec le cadre budgétaire de l'Etat. Ainsi, l'ensemble des ressources utilisées provient de l'Etat et des PTF. Dans un souci de rationalisation de l'utilisation des ressources et tenant compte de l'exigence de traçabilité, les ressources non éligibles à une seconde budgétisation sont retracées pour certains projets dans le financement du PSGouv. Ainsi, d'un coût global de 934,2 milliards de FCFA, dont 401,2 milliards de FCFA couverts en 2019, le budget du PSGouv devrait être porté à 496,0 milliards de FCFA en 2020 (cf. tableau 1). Le financement du PSGouv sera couvert par les ressources budgétaires, et les financements extrabudgétaires.

- Pour 2019, les dépenses budgétaires se situeraient à 246,3 milliards de FCFA dont 34,8 milliards de FCFA au titre des subventions et transferts. Les dépenses d'investissements se chiffrent à 172,0 dont 119,2 milliards de FCFA financés sur Trésor et 74,3 milliards de FCFA de dons et prêts projets. Les ressources extrabudgétaires quant à elles, s'établiraient à 154,9 milliards de FCFA issues des programmes PRONER et PEPT.
- En 2020, le financement sera couvert par le budget de l'Etat à hauteur de 417,4 milliards de FCFA dont 379,3 milliards de FCFA de dépenses d'investissements réparties en 203,1 milliards de FCFA sur financement Trésor, et 176,2 milliards de FCFA de dons et prêts projets. Les ressources extrabudgétaires se situeraient à 233,5 milliards de FCFA.
- Les dépenses financées sur Trésor incluent l'extension du champ des filets sociaux avec un appui financier de la Banque Mondiale. Cela permettra d'augmenter le nombre de bénéficiaires des zones rurales et de prendre en compte les zones périurbaines. Ainsi, le nombre de bénéficiaires devrait atteindre 80 000 ménages à fin 2019, contre 50 000 depuis mars 2019 et 35 000 en 2018. De même, la Banque Africaine de Développement (BAD) accompagne le Gouvernement dans le cadre d'un appui budgétaire (48,6 milliards de FCFA) et d'un appui multisectoriel (72,9 milliards de FCFA) mobilisables en 2019 et 2020.
- En 2020, les projets supplémentaires à hauteur de 58,8 milliards de FCFA pourraient être envisagés si les financements sont identifiés. Dans ce cadre, des réaffectations seront effectuées à l'intérieur du budget pour préserver le déficit budgétaire de 3 % du PIB.

TRANSCRIPTION DU PSGOUV 2019 2020 DANS LE TOFE						
LIBELLE	TOFE 2018 et Antérieurs (trésorerie en comptes)	TOFE 2019	TOFE 2020	TOTAL	Financement à rechercher	TOTAL (avec financement à rechercher)
Personnel	0	0	0	0,0		
Subventions et transferts	0,0	34,8	14,9	49,7		
Bourses et kits scolaires (pécules)	0	5,8	14,5			
Autres	0	29,0	0,4			
Dépenses du Budget de l'Etat	0,0	18,0	18,0	36,0		
SIGFiP	0	18,0	18,0			
Dépenses sociales ciblées	0,0	0,0	5,3	5,3		
Dépenses d'investissement financées sur Trésor	37,1	119,2	203,1	359,4		
SIGFiP	0	54,6	107,8			
C2D	37,1	16,1	39,6			
CMU	0	1,5	8,7			
FER	0	47,0	47,0			
Dépenses d'investissement financées sur dons-projets	0,0	63,5	13,5	76,9		
Dépenses d'investissement financées sur prêts-projets	0,0	10,8	162,7	173,5		
TOTAL TOFE	37,1	246,3	417,4	700,7	58,8	759,5
MONTANT PSGOUV 2019 2020 HORS TOFE						
Côte d'Ivoire Energies		154,9	78,6		10,5	10,5
Electrification villageoise (PRONER)		120,0	64,0			
Abonnement des ménages à 1000 FCFA (PEPT)		34,9	14,6		10,5	
TOTAL HORS TOFE		154,9	78,6	233,5	10,5	244,0
TOTAL PSGouv	37,1	401,2	496,0	934,2	69,3	1 003,5

E. Politique et stratégie d'endettement

30. L'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD) effectuée en décembre 2018 indique un risque de surendettement modéré de la Côte d'Ivoire. Cette analyse repose sur l'hypothèse d'une couverture des besoins de financement bruts selon un rapport équilibré entre instruments de financement en FCFA et en devises sur la période 2019-2039. Les indicateurs de solvabilité et de liquidité sont tous en dessous de leurs seuils plafonds sur les dix années de la période de projection dans le scénario de référence, grâce aux bonnes perspectives économiques et une politique budgétaire prudente, mais ils se rapprochent plus que par le passé des seuils plafonds relatifs à l'endettement extérieur, ce qui milite à la fois pour une politique d'endettement extérieur prudente et un renforcement des recettes fiscales (utilisées dans le ratio service de la dette/revenus). Par ailleurs, la Côte d'Ivoire reste vulnérable aux chocs macroéconomiques négatifs qui concerneraient en particulier les exportations et le taux de croissance. Les résultats de l'AVD soulignent la nécessité de contrôler soigneusement les indicateurs de la dette, de veiller à ce que les projections de croissance soient établies de façon prudente et de mettre en œuvre des politiques judicieuses pour préserver la stabilité macroéconomique. Cette analyse met aussi en exergue la nécessité de ne pas accroître la concentration déjà forte des remboursements en 2024 et 2025.

31. La Stratégie de la Dette à Moyen Terme (SDMT) 2019–23 vise à financer les besoins tout en garantissant la soutenabilité de la dette, en s'appuyant sur un rapport à peu près égal

entre instruments de financement en FCFA et en devises. Cette stratégie est cohérente avec le maintien d'un risque de surendettement modéré dans le cadre de l'AVD. Elle permet d'assurer la maîtrise des coûts et risques relatifs aux nouveaux financements et pourra être révisée si les paramètres qui déterminent la viabilité évoluent. Dans le cadre de cette stratégie, le Gouvernement veillera à limiter les risques de change liés aux emprunts extérieurs en favorisant les emprunts en euros. Par ailleurs, le cadre juridique de gestion de la dette devrait être renforcé avec l'adoption en Conseil des Ministres des textes suivants envisagée au premier trimestre de l'année 2020 : (i) projet de Loi portant politique nationale d'endettement et de gestion de la dette publique, (ii) décret fixant les modalités de saisine du Ministre en charge de l'Economie et des Finances en matière d'endettement public, et (iii) décret modifiant le décret n°83-501 du 02/06/1983 portant réglementation des conditions d'octroi des modalités de gestion des avals de l'Etat et des prêts rétrocédés. A cet effet, les projets ont déjà été élaborés et transmis au cabinet juridique de l'Etat.

32. De plus, de manière à lisser les pics de service de la dette et allonger sa maturité, une opération de reprofilage a été réalisée en octobre 2019. Cette opération de gestion des passifs Eurobonds est conforme aux objectifs de la stratégie de financement pour l'année 2019 dans un contexte de marché particulièrement porteur. Elle vise à minimiser les risques portant sur le portefeuille de la dette publique, en permettant notamment (i) une réduction des pics de refinancement sur les années 2024 et 2025, (ii) une augmentation de la marge de manœuvre vis-à-vis des ratios d'analyse de viabilité de la dette, et (iii) une réduction de l'exposition aux fluctuations de change. L'opération a permis la levée d'une enveloppe supplémentaire pour le financement du budget à hauteur de 185 milliards de FCFA qui s'inscrit dans l'enveloppe de 500 milliards de FCFA de financement sur les marchés internationaux pour 2019.

33. Conformément aux objectifs du programme, le Gouvernement prévoit de ne contracter ni garantir de nouveaux emprunts extérieurs qu'à hauteur de 3 480,5 millions de USD en valeur actualisée en 2019 et 3 694,6 millions de USD en valeur actualisée en 2020.

34. Le Gouvernement s'engage à rassembler les données nécessaires à l'intégration dans l'analyse de la viabilité de la dette des 20 entreprises publiques faisant l'objet d'un suivi rapproché dans le cadre du programme. A cet effet, une requête de mission d'assistance technique a été adressée au FMI en octobre 2019. Sur la base des résultats de cette assistance technique, un calendrier pourra être établi afin d'intégrer ces entreprises dans l'analyse de la viabilité de la dette, conformément aux lignes directrices du cadre d'analyse de viabilité de la dette.

F. Réformes structurelles

Régulation des prix

35. En vue de refléter l'évolution des cours internationaux, le Gouvernement prendra les mesures nécessaires pour ajuster les prix dans les principaux secteurs concernés.

- Les prix minima bord champ garantis aux producteurs de cacao, de café et d'anacarde continueront d'être fixés conformément aux mécanismes en vigueur. Concernant spécifiquement le cacao, pour garantir un prix rémunérateur aux producteurs, l'accord de coopération avec le Ghana se renforce avec la signature d'un accord d'harmonisation de la politique de commercialisation. Dans ce cadre, les deux pays ont institué un Différentiel de Revenu Décent (DRD) de 400 dollars US/T pour tout contrat de vente de cacao obtenu auprès d'eux pour la campagne 2020-2021 avec pour objectif d'atteindre un prix plancher de 2 600 USD (environ 1,5 million de FCFA) la tonne, ce qui impactera le prix bord champ en octobre 2020. Pour la campagne 2019/2020, le prix bord-champ du cacao a été fixé à 825 FCFA/Kg en octobre 2019 contre 750 FCFA/Kg pour la campagne de 2018/19. Celui du café est passé de 750 FCFA/Kg sur la période 2017-2018 à 700 FCFA/Kg pour la campagne 2019/2020. Le prix bord-champ de la noix de cajou fixé à 375 FCFA/Kg en 2019 contre 500 FCFA/Kg en 2018, sera ajusté en 2020 en fonction de l'évolution des cours. Pour la campagne 2019/2020, le prix bord-champ du coton a été fixé à 300 FCFA/Kg en mai 2019 contre 265 FCFA/Kg pour la campagne de 2018/2019. Pour assurer le respect de ces prix bord champ, les circuits de commercialisation seront davantage fluidifiés et les contrôles renforcés.
- Les prix à la pompe des produits pétroliers continueront de refléter le mécanisme d'ajustement des prix tout en préservant des niveaux adéquats de recettes fiscales en 2019 et 2020.

36. En vue d'accroître la mobilisation des recettes intérieures, le Gouvernement entend :

Administration fiscale

- mettre en place un dispositif de contrôle des flux de télécommunication comme développé dans d'autres pays d'Afrique Subsaharienne afin de mieux apprécier le chiffre d'affaires du secteur ;

- accélérer le processus d'attribution d'un NIU. A cet égard, l'attribution d'un NIU à toute nouvelle entreprise créée sera étendue à l'ensemble du territoire d'ici décembre 2019. Par ailleurs, le processus de ré-immatriculation au NIU des entreprises existantes débutera avec la ré-immatriculation d'au moins 40 % des entreprises comptabilisées dans les directions des grandes et des moyennes entreprises à la même échéance (RS à fin décembre 2019). Une fois le NIU mis en place, il s'agira de procéder à l'interconnexion progressive des systèmes d'informations de la DGI avec la DGTCP, la DMP, la DGBF, la CNPS, les établissements financiers, etc. dont la mise en œuvre s'étalera au-delà de l'année 2020. Ces interconnexions permettront de disposer d'informations pertinentes sur les contribuables et d'orienter des actions ciblées, basées sur les modules d'analyse de risque ;
- développer une solution de facturation électronique pour une traçabilité des transactions commerciales élémentaires avec un objectif de la mettre en œuvre en 2020. Cette solution a pour objectif de constituer une base de données des opérations des contribuables aux fins de recoupement, d'analyse de risque et de contrôle. Son impact sur les recettes fiscales de 2020 dépendra de la date précise à laquelle elle sera mise en place ;
- poursuivre le déploiement du SIGICI dans l'ensemble des services de l'Administration fiscale. A ce titre, les opérations des grandes et moyennes entreprises sont retracées dans le SIGICI depuis juillet 2019. Le déploiement à l'ensemble des Directions Régionales débutera en décembre 2019 ;
- finaliser le nouveau progiciel pour le dépôt en ligne des états financiers en remplacement de E-liasse qui n'a pas donné entière satisfaction. Il a été intégré à SIGICI et est rentré en production en octobre 2019 de manière à permettre à toutes les entreprises d'y déposer leurs états financiers comme cela a été rendu obligatoire ;
- poursuivre les actions de sensibilisation pour l'utilisation de l'application DGI mobile par les petits contributeurs (impôt foncier, impôt synthétique) ;
- renforcer les actions du Comité d'Optimisation du Rendement de l'Impôt Foncier (CORIF) en vue d'accroître l'impôt foncier de 12,8 %. Les principales actions consistent en l'enrichissement de la base des parcelles imposables par l'identification des propriétaires, la mise à contribution des bases des grands facturiers (Société d'eau et électricité) et le recensement physique des parcelles sur le terrain. Des dispositions réglementaires devront être prises pour permettre le partage des données. Par ailleurs, les actions seront menées pour promouvoir l'utilisation du livre Foncier Électronique (LIFE) par l'ensemble des acteurs

de la chaîne du foncier. Cette réforme a pour objet de sécuriser les transactions immobilières et les rendre plus faciles.

Administration douanière

- produire un rapport sur les écarts entre les données d'importation ivoiriennes et les données internationales d'exportation vers la Côte d'Ivoire pour 20 produits importants en termes de revenus de douanes à l'importation et en dériver un plan d'action pour répondre aux déficiences identifiées. (RS à fin mars 2020) ;
- renforcer la surveillance dans les bureaux frontières non dotés de scanners pour une meilleure prise en charge des marchandises suite au détournement du trafic vers ces bureaux;
- mettre en œuvre la phase pilote d'utilisation du module de gestion des visites dans le Sydam-World à partir de novembre 2019 pour une mise en production au premier semestre 2020 ;
- intensifier le contrôle à postériori sur les opérations de dédouanement des produits pétroliers par le croisement des bordereaux de livraison et des déclarations.

37. Le Gouvernement poursuivra l'amélioration de la performance de la gestion des finances publiques, à travers la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Réforme des Finances Publiques 2018-2020 et le Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuel 2020–22. A ce titre, il :

- continuera le basculement en mode budget-programmes en 2020 par (i) la finalisation du développement du module « exécution du budget de l'État » du SIB avant fin décembre 2019, (ii) la prise de deux (2) arrêtés d'application du décret sur le contrôle et de l'instruction sur le circuit d'exécution du budget-programmes avant fin mars 2020, et (iii) la formation de l'ensemble des acteurs de la dépense publique sur le module exécution du budget. De plus, les dépenses d'investissement sont inscrites en autorisation d'engagement (AE) et en crédit de paiement (CP) ;
- améliorera la gestion des risques budgétaires par la poursuite de la production de la Déclaration sur les Risques Budgétaires qui sera annexée à la loi de finances à partir de 2020. Ce document sera renforcé pour les années à venir avec une meilleure évaluation des impacts budgétaires de l'ensemble des risques ;

- poursuivra les principales réformes au niveau des marchés publics, à travers :
 - la révision du code des marchés publics pour prendre en compte de nouveaux modes de contractualisation et de nouvelles méthodes d'évaluation des offres, en vue d'assurer une meilleure efficacité des procédures de passation de marchés publics. Ce code sera publié au journal officiel au cours de l'année 2019 ;
 - la poursuite des actions de dématérialisation des procédures avec l'extension des modules de la phase 1 à l'ensemble des ministères à fin décembre 2020. La phase 2 consacrée au secteur privé sera mise en place avec l'appui de la Banque Mondiale ; et
 - la poursuite de la connexion de 10 EPN et de 6 sociétés d'État au SIGMAP d'ici fin 2020.
- développer un tableau de bord et produire à la fin de chaque trimestre les principaux indicateurs financiers des Sociétés d'État et des sociétés à participation publique majoritaire du trimestre précédent. *(RS à fin mars 2020, et fin juin 2020 – liste des indicateurs détaillée dans le PAT).*

Concernant spécifiquement la gestion des dépenses d'investissement : (i) un projet de manuel de procédures d'élaboration du PIP a été préparé, et fera l'objet de validation officielle et de publication d'ici fin 2019. Son utilisation effective sera adossée à des textes appropriés ; (ii) une étude sur l'évaluation des charges récurrentes est en cours de préparation avec l'appui de la BAD, de manière à améliorer leur prise en compte dans la sélection des projets d'investissements.

38. Le Gouvernement entend poursuivre les travaux d'élargissement du champ du TOFE selon le MSFP 2001/2014 aux autres unités extra budgétaires restantes. Après avoir produit les TOFE annuels (2012 à 2017) de l'Administration centrale, des EPN, et des organismes de sécurité sociale selon le MSFP 2001/2014, le Gouvernement compte produire le TOFE consolidé (Etat central, EPN, Caisses de sécurité) pour l'année 2018 au second semestre 2019. Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra la production du TOFE trimestriel selon le MSFP 2001/2014, limité dans un premier temps à l'Administration Centrale, soixante (60) jours après la fin du trimestre. Après l'intégration du FER, du Conseil du Café-Cacao, du FODI, et de l'ANSUT pour les données à fin 2016 les travaux d'intégration de ces quatre (4) unités extrabudgétaires pour l'année 2019 seront effectués à fin 2020. Par ailleurs, les travaux d'élargissement du champ du TOFE se poursuivront en vue de l'intégration progressive de quatre (4) autres unités extra budgétaires en 2020. Dans cette dynamique, le TOFE 2018 selon le MSFP 2001/2014 pour le champ de l'Administration centrale, des organismes de sécurités sociales, des EPN, des collectivités locales, et des quatre (4) premières unités extrabudgétaires sera produit à fin juin 2020 (repère structurel). Enfin, le Gouvernement compte : (i) passer à l'enregistrement des

opérations selon les droits constatés, (ii) produire l'ensemble des quatre tableaux du Cadre d'Analyse Minimum pour le secteur des APU, et (iii) élaborer le tableau des autres flux économiques pour l'ensemble des APU.

39. Le cadre de gestion des contrats de type Partenariat Public Privé continuera d'être renforcé. Avec l'appui des PTF, le Gouvernement poursuivra le renforcement des capacités des acteurs PPP, y compris celles des experts du CNP-PPP, notamment sur les cadres d'évaluation détaillée de projets PPP, et sur le modèle d'évaluation des risques budgétaires des PPP « PPP Fiscal Risk Assessment Model (PFRAM) » développé par le FMI. Aussi, le CNP-PPP s'assurera de l'appropriation du guide méthodologique opérationnel pour la préparation et la conduite des processus PPP par les acteurs. Par ailleurs, en vue de préserver l'application rigoureuse des procédures prévues par le décret PPP notamment la nécessité d'un avis favorable préalable du CNP-PPP suivi de l'autorisation du Ministre en charge du Budget, le CNP-PPP poursuivra la sensibilisation des porteurs de projets et des points focaux PPP à la connaissance du circuit de passation des contrats PPP.

40. L'opérationnalisation du Compte Unique du Trésor (CUT) sera renforcée. Dans ce cadre, les capacités des utilisateurs à la maîtrise des fonctionnalités du Système de Gestion Automatisée du CUT seront renforcées. Les prochaines étapes porteront sur la connexion des EPN après une modification de leur réglementation, la poursuite de la surveillance des banques commerciales sur les ouvertures, la clôture des 1 216 comptes publics dont 1 213 à la BNI et l'intégration dès que possible des projets cofinancés au CUT après accord des PTF. Concernant les comptes restants, le comité de pilotage du CUT se réunira avant la fin de l'année 2019 pour définir les modalités de fermeture desdits comptes.

Secteur public

41. Le Gouvernement entend poursuivre ses efforts en vue d'améliorer la situation financière des entreprises publiques. A cet effet, il poursuit le processus de mise en place de contrat de performance avec les entreprises publiques. Ainsi, pour la première phase, sept (7) contrats de performance ont été signés et les comités de suivi et de coordination mis en place. Pour la deuxième phase, deux contrats ont été signés en 2019 et cinq (5) autres signatures sont envisagées pour 2020.

42. La consolidation de l'équilibre financier du secteur hydrocarbure se poursuivra avec la bonne exécution des plans de restructuration des entreprises du secteur et l'apurement des dettes et créances croisées.

- La situation financière de PETROCI se consolide. Après un bénéfice de 13,94 milliards de FCFA en 2017, le résultat net provisoire de 2018 s'élèverait à 22,04 milliards de FCFA. A mi-parcours 2019, le résultat net s'établirait à 16,85 milliards de FCFA, meilleur que prévu. Ces performances sont en lien avec les investissements réalisés, et la bonne exécution de son plan de restructuration organisationnelle, sociale et stratégique. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, le processus de cession des activités de distribution de Gaz Butane devrait être achevé en 2020. La signature de divers accords d'Association (Joint Development Agreement) entre PETROCI et des partenaires stratégiques devrait permettre d'accélérer le développement de la base logistique, notamment le stockage massif des produits pétroliers à Abidjan et à l'intérieur du pays.
- S'agissant de la SIR, la mise en œuvre du Business Model 2015/2020 étendu à 2030 et le suivi des recommandations de l'Audit réalisé lui ont permis de gagner en compétitivité, et les perspectives sont bonnes. Les performances commerciales enregistrées par l'entreprise combinées au soutien à la marge de l'Etat permettent de consolider ses résultats d'exploitation. La SIR devrait également tirer profit de (i) la forte demande en produits pétroliers, ainsi que de (ii) l'amélioration de sa situation de trésorerie et financière à la suite de la finalisation du processus de restructuration de sa dette de 378,9 milliards de FCFA survenue en décembre 2018. Enfin, la SIR envisage de se mettre aux normes environnementales internationales en ce qui concerne la qualité du carburant et recherchera le financement supplémentaire nécessaire.
- Pour les dettes et créances croisées entre l'Etat, la PETROCI et la SIR, le plan d'apurement adopté au premier semestre 2019 sera mis en œuvre. A ce titre, après la compensation des créances et dettes arrêtées au 31 décembre 2018, les remboursements des dettes résiduelles de PETROCI envers la SIR et l'Etat seront effectués par annuités constantes de respectivement 4,028 milliards FCFA sur douze (12) années, et 2,8 milliards de FCFA sur dix (10) années dont une première échéance de 1,7 milliard de FCFA sera payée en novembre 2019.

43. La situation financière du secteur électricité devrait continuer de se consolider. Le solde d'exploitation du secteur affiche une nette progression entre 2017 et 2018, et devrait demeurer excédentaire en 2019 et à moyen terme en dépit de la révision à la baisse des tarifs sociaux de 20 % effectuée en 2019 (dont le coût annuel est estimé à 3,2 milliards de FCFA en 2019). Cette performance résulte des réformes et investissements réalisés, la réduction des charges d'exploitation et la lutte contre la fraude. Afin de consolider la viabilité du secteur, un accent particulier est mis sur l'apurement des arriérés des IPPs et des fournisseurs de gaz naturel et le recouvrement des impayés des clients à l'export et des sociétés d'Etat.

- Concernant les IPPs et les fournisseurs de gaz, après le refinancement du stock des arriérés dus par le secteur intervenu au premier semestre 2019 qui a permis de réduire le stock de leurs créances à 1 mois de factures échues à fin juillet 2019, l'amélioration des performances du secteur devrait permettre de réduire considérablement leurs créances à 0,2 mois à fin décembre 2019 et totalement au premier trimestre 2020.
- Dans le cadre de la mise en œuvre du protocole d'accord « Etat – Secteur Energie », les paiements au titre de l'administration centrale, des EPN compensables, ainsi que de l'éclairage public et des feux tricolores d'Abidjan continueront à être effectués de façon régulière. Concernant les sociétés d'Etat, outre les protocoles existants, de nouveaux seront signés avec d'autres sociétés si nécessaire pour réduire les arriérés de paiement vis-à-vis de CI-Energies, qui s'élèvent au total à 9,1 milliards de FCFA.
- S'agissant des créances à l'export, les actions seront menées pour faciliter le recouvrement de celles-ci. A court terme, un retour des pays débiteurs est attendu suite à leurs négociations avec les banques commerciales et la Banque Mondiale pour le règlement de leurs arriérés. A moyen terme, un mécanisme dénommé « Commerce de l'énergie » sera instauré avec l'appui de la Banque mondiale, afin de faciliter les transactions énergétiques dans la sous-région, garantir le paiement des factures de vente d'électricité des pays exportateurs et le règlement des arriérés.

Dans ce processus de consolidation de la situation financière du secteur de l'électricité, le Gouvernement s'engage à ne pas baisser les tarifs de l'électricité à moyen terme, au-delà de la baisse du tarif social intervenue en janvier 2019.

44. Le Gouvernement poursuivra le développement des projets en cours dans le secteur de l'électricité afin de garantir une offre énergétique suffisante pour soutenir le dynamisme de l'activité économique et faire de la Côte d'Ivoire un hub énergétique sous régional. Pour atteindre les objectifs de capacité de production d'ici 2030, le Gouvernement entend (i) intensifier la production des énergies renouvelables avec la mise en service de plusieurs centrales solaires dont celles de Boundiali (37,5 MW), de Korhogo (25 MW) et de Poro (66 MW) prévues entre 2020 et 2021, (ii) développer les cycles combinés par la production d'électricité de type thermique gaz sur les sites d'Azito (253 MW) et de CIPREL 5 (390 MW), (iii) mettre en œuvre les projets de la filière charbon grâce au développement d'un nouveau pôle de production d'électricité à San-Pedro avec la construction d'une centrale à charbon de 700 MW, (iv) poursuivre les analyses du projet d'approvisionnement de la Côte d'Ivoire en gaz liquéfié (GNL) et (v) poursuivre le projet de développement et d'exploration du gaz naturel local sur des blocs du bassin sédimentaire Ivoirien.

Par ailleurs, en plus du solaire et de l'hydraulique, le Gouvernement entend promouvoir une autre source d'énergie renouvelable qu'est la biomasse. Dans ce cadre, les négociations sont en cours pour la construction d'une centrale à biomasse de 46 MW à base de palmier à huile dans la région d'Aboisso (Est). En outre, deux offres ont été faites en vue de l'installation de deux centrales à biomasse de 20 MW et 25 MW ayant pour combustibles respectifs le coton et le cacao dans la région de Boundiali (Nord) et de Gagnoa (Centre-Ouest).

45. La mise en œuvre des plans stratégiques des entreprises publiques du secteur des transports se poursuit.

- La compagnie aérienne Air Côte d'Ivoire (ACI) continuera le processus d'extension de sa flotte avec notamment l'acquisition de 3 aéronefs dont 1 en 2020 et 2 pour l'année 2021. Par ailleurs, dans le but d'améliorer ses performances et garantir sa rentabilité à moyen et long terme, le Gouvernement apportera son appui à la mise en œuvre du plan de compétitivité de la Compagnie qui devrait être validé par le Conseil des Ministres en 2019. En outre, la désignation au sein du Conseil d'Administration de deux 2 nouveaux Administrateurs indépendants, dotés d'une riche expérience dans les transports aériens, renforce davantage sa gouvernance. Concernant l'augmentation du capital de la compagnie, le Gouvernement prendra les dispositions pour le paiement du reliquat sur sa quote-part de recapitalisation. Enfin, le Gouvernement poursuivra la production et la présentation du rapport semestriel sur la situation financière de la compagnie (repère structurel).
- S'agissant de la SOTRA, le résultat d'exploitation continue de s'améliorer avec la mise en œuvre du plan stratégique. Conformément à ce plan, après la réception de 500 autobus en 2017, 120 autobus ont été réceptionnés en 2018 pour un objectif de 450 ; le reliquat devant être livrés en 2019. Les démarches pour l'acquisition de la 3e vague de 500 autobus sont en cours. Par ailleurs, le plan stratégique de la SOTRA a été actualisé au regard de la non réalisation à temps des hypothèses d'investissements, qui a abouti à la signature, en janvier 2019, d'un contrat de performance avec l'Etat pour la période 2018–20.
- En ce qui concerne le FER, les travaux entamés dans le cadre du MCC ont permis d'obtenir de l'Etat (i) l'augmentation des ressources allouées au FER de 20 % la première année de la mise en œuvre du Compact et d'au moins 10 % les autres années de la durée du compact, (ii) un engagement du FER à éponger la totalité de ses dettes à la fin du Compact (la réduction de la dette à zéro) et à définir un ratio prudentiel pour les éventuelles levées de fonds, et (iii) l'instauration de la parité (6 membres du privé et 6 membres de l'Etat) au niveau du

Conseil d'Administration qui était initialement contrôlé par l'Etat. S'agissant du contrat de performance, les travaux techniques sont en cours.

46. Le Gouvernement continuera l'exécution de son plan de désengagement des secteurs productifs. Sous la coordination du Comité National de Privatisation, sur 18 opérations de privatisation ou de cessions d'actifs de sociétés à participation publique, 8 ont été achevées, 7 autres sont en cours de finalisation.

Développement du secteur financier et inclusion financière

47. Le Gouvernement veillera à la mise en œuvre de la Stratégie de Développement du Secteur Financier (SDSF) visant à bâtir un système financier moderne et performant et capable de soutenir la croissance économique et de favoriser l'inclusion financière. La SDSF, adoptée en mai 2014, repose essentiellement sur l'assainissement et le développement du secteur. A ce titre, le Gouvernement est résolument engagé à continuer de mener les réformes nécessaires pour moderniser le système financier, renforcer la solidité du secteur bancaire, assainir le secteur de la microfinance, accroître le financement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et promouvoir l'inclusion financière.

48. Le cadre réglementaire et institutionnel du secteur bancaire continuera d'être modernisé en vue de réduire le coût du risque et accroître davantage le financement de l'économie. Pour ce faire :

- après avoir opérationnalisé le Bureau d'Information sur le Crédit (BIC), un accent particulier sera mis sur la sensibilisation à l'intégration des personnes physiques et morales dans la base du BIC, un approfondissement des informations recueillies sur des prêteurs et la consultation systématique par les banques de l'historique de crédit des clients avant les opérations de prêts, y compris par les dispositions réglementaires appropriées ;
- les activités de l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers (OQSF) seront renforcées, notamment le centre de médiation financière ; et
- enfin, concernant la CDC-CI, après la mise en place de ses organes de gouvernance, le Gouvernement veillera à achever son opérationnalisation avec notamment (i) la prise des différents textes d'application de la Loi portant création de la CDC-CI ; et (ii) la finalisation des modalités du transfert effectif des ressources détenues par les différents acteurs visés par la loi portant création de la CDC. En outre, au niveau interne, un ensemble de dispositif est en cours de finalisation pour la mobilisation et la gestion pratique des

ressources. Il s'agit notamment de l'élaboration d'une part des procédures de gestion et de restitution des ressources et d'autre part, d'une doctrine d'investissement adossée à un modèle prudentiel conforme aux meilleures pratiques et respectant les standards internationaux afin de renforcer la crédibilité, la performance et la pérennité du modèle économique de la Caisse. Au niveau de la BCEAO, des réflexions sont en cours pour mettre en place un dispositif de supervision communautaire pour les caisses de dépôt et de consignation.

49. Les processus de restructuration des banques publiques se poursuivront afin de restaurer leur rentabilité, les rendre conformes aux ratios prudentiels et renforcer la solidité du secteur bancaire.

- S'agissant de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE), le processus de recapitalisation devrait s'accélérer afin de ramener les fonds propres actuellement négatifs au niveau requis de 10 milliards de FCFA par la réglementation. Ainsi, après la prise en compte en mai 2019 du paiement de la dernière tranche de l'apport en fonds propres de l'Etat et les reprises sur provisions de 2018, les actions seront engagées pour finaliser les opérations de cession de terrains, intensifier le recouvrement des créances douteuses et litigieuses, et optimiser les charges. Conformément au plan stratégique 2019–22 adopté par le Conseil d'Administration en juin 2019, la CNCE devrait retrouver progressivement la rentabilité à l'horizon 2022. Par ailleurs, les actionnaires stratégiques devraient être identifiés en vue d'accompagner la CNCE dans le renforcement de ses fonds propres pour atteindre le niveau minimal requis de capital social de 10 milliards de FCFA à fin 2020.
- Concernant la Banque Nationale d'Investissement (BNI), les actions visant à renforcer sa solidité et à garantir le respect des normes prudentielles sont en cours de mise en œuvre à travers un plan stratégique quinquennal et un plan de retour à la conformité. A cet effet, l'exécution du plan stratégique dénommé « Excellence 2021 » sur la période 2017–21 se poursuit à travers, notamment le renforcement de l'offre, le déploiement d'actions commerciales ciblées à court-terme, le développement et l'optimisation du modèle d'agences, ainsi que le renforcement des dispositifs de risques. En outre, la qualité des services monétaires a été améliorée. Les systèmes d'information, l'organisation et les modes de fonctionnement sont en cours d'optimisation pour réduire les charges de gestion. Par ailleurs, les actions de recouvrement et de cession des actifs hors immobilisation sont intensifiées. L'ensemble de ces mesures devrait permettre à la banque d'améliorer sa rentabilité à l'échéance 2021. La recapitalisation de la banque et l'ensemble des travaux

entrepris permettront d'assurer le respect de 4 des 5 ratios prudentiels dès 2020 et la totalité des ratios en 2021.

- L'opération de recapitalisation de Versus Bank, portant le capital social à 10 milliards de FCFA contre 3 milliards de FCFA antérieurement, a permis à cette banque de se conformer aux nouvelles règles prudentielles de l'UEMOA. Faisant suite à cette opération, les actionnaires entendent œuvrer (i) au renforcement du système de gouvernance de la banque en conformité avec les nouvelles circulaires de la BCEAO publiées en 2018, (ii) à la mise en place d'un système de gestion des risques et de contrôle interne en adéquation avec les dispositifs prudentiels des autorités monétaires et (iii) à assurer une maîtrise des opérations de distribution de crédits et de suivi des engagements dans le respect des délégations et des normes de gestion.
- La privatisation de la BHCI sera totalement clôturée à travers l'exécution des actions restantes liées à cette opération. Le Gouvernement veillera à l'exécution des mesures convenues dans les termes de cession, notamment la mise à niveau de la banque aux normes prudentielles.

50. Le Gouvernement veillera à assainir et à renforcer la viabilité du secteur de la microfinance, en vue de lui permettre de jouer son rôle moteur de financement des PME. Les efforts d'assainissement du secteur se poursuivront avec un suivi particulier des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) non viables, et les opérations de retrait d'agrément qui ont permis de mettre fin aux activités de 3 SFD sur le premier semestre 2019 portant à 142 le cumul. En outre, le Gouvernement compte accentuer les campagnes de sensibilisation sur le regroupement des SFD et poursuivre la modernisation des outils de supervision et de contrôle du secteur. Dans ce cadre, après les travaux de conception qui seront finalisés d'ici fin 2019, le Système d'Information et de gestion (SIG) sera opérationnalisé au sein de la Direction en charge du suivi des activités des SFD. Parallèlement, le Canevas Électronique de Contrôle Interne (CECI) continuera d'être vulgarisé auprès des SFD. Ces outils devraient permettre d'automatiser certaines tâches, de faciliter la circulation des informations et d'améliorer l'exploitation des rapports de contrôle internes. Par ailleurs, le Gouvernement œuvre à mettre en place un fonds de refinancement et de restructuration des SFD avec l'appui de la Banque mondiale.

51. Le processus de restructuration du réseau COOPEC sera poursuivi.

- Concernant le redimensionnement, après l'adoption par les instances de gouvernance du regroupement des 133 caisses de base en 24 coopératives, le processus de mise en conformité du réseau sera achevé en 2020 avec la finalisation des formalités d'inscription, de

publicité et d'enregistrement et l'obtention de l'autorisation du Ministre de l'Économie et des Finances sur avis conforme de la BCEAO.

- Relativement à la recapitalisation, les actions seront menées pour améliorer la contribution des sociétaires. Le processus de cessions des éléments d'actifs devrait s'accélérer avec l'appui de l'Agent Judiciaire du Trésor.
- Concernant la création de l'organe Financier à caractère bancaire de type société anonyme, les textes de fonctionnement et d'organisation y afférents ont été adoptés. Cet organe aura principalement pour objet de centraliser et gérer les excédents de ressources du réseau.
- Le processus de mise en place du Système d'Information et de Gestion (SIG) sera poursuivi avec l'appui d'un consultant international et la sélection d'une société d'édition de logiciels ou de solutions en vue d'améliorer la gestion et le contrôle interne des activités de la faitière.

52. Le Gouvernement continuera de promouvoir l'inclusion financière. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'Inclusion Financière (SNIF) 2019–24 adoptée en mai 2019, un Programme National d'Éducation Financière (PNEF) sera adopté avant la fin de 2019 en vue de développer des moyens de renforcement de la protection des consommateurs, ainsi que des capacités financières et numériques visant à limiter la vulnérabilité des populations. Le Gouvernement poursuivra également ses campagnes de sensibilisation sur la promotion de la bancarisation, ciblant principalement les populations rurales. Par ailleurs, le Mémoire d'Entente (MoU) signé avec l'organisme « IDH the Sustainable Trade Initiative » devrait contribuer à l'amélioration de l'accès des producteurs agricoles aux services financiers.

53. Le Gouvernement poursuit ses efforts en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de prolifération des armes de destruction massive (LBC/FT-PADM). Sur la base des conclusions du rapport sur la cartographie des risques existants en matière de BC/FT-PADM, une stratégie nationale en matière de LBC/FT-PADM sera élaborée. Cette stratégie définira notamment les actions à mettre en œuvre par le Gouvernement pour lutter efficacement contre le BC/FT-PADM. Par ailleurs, le Gouvernement continuera de veiller à l'application de la loi sur la répression du BC/FT-PADM adoptée en 2016, ainsi qu'au renforcement des capacités du pôle financier du Parquet d'Abidjan, y compris par le biais de formations.

Renforcement de l'environnement des affaires et développement du secteur privé

54. Le Gouvernement entend consolider le rôle moteur du secteur privé dans l'économie. Capitalisant sur les acquis, il poursuivra la mise en œuvre des actions inscrites dans l'Agenda de

réformes 2018-2020 pour attirer davantage les investissements privés nationaux et internationaux. Il renforcera également le partenariat avec le secteur privé, y compris dans le cadre de l'initiative « Compact with Africa » du G20, et accordera un intérêt particulier à l'exécution du programme MCC, ainsi qu'au recours aux PPP dans la réalisation des infrastructures socioéconomiques de grande ampleur tout en continuant d'assurer le contrôle des passifs conditionnels. En outre, le Gouvernement intensifiera ses efforts pour accélérer le développement des infrastructures industrielles et la transformation des produits agricoles, ainsi que pour soutenir et promouvoir les PME. Enfin, un intérêt particulier sera accordé au renforcement de la gouvernance.

55. Le Gouvernement compte accélérer la mise en œuvre des projets restants de l'Agenda des réformes *Doing Business 2018–20*. A travers cet Agenda, le Gouvernement envisage faire de la Côte d'Ivoire l'une des destinations les plus attractives en termes d'investissement en demeurant dans le top 10 des pays réformateurs et se hisser au rang des 50 meilleures économies à moyen terme en matière de climat des affaires. A cet effet, il entend mobiliser l'ensemble des acteurs et mettre à disposition les ressources budgétaires nécessaires à l'achèvement des 44 réformes restantes. Celles-ci ont été regroupées selon leur cohérence pour former 12 projets (encadré 3) à l'intérieur de l'Agenda des réformes *Doing Business 2018-2020*. A ces projets, 2 autres projets ont été initiés et visent à mesurer l'effectivité et l'impact des réformes.

Encadré 3 : Projets pour améliorer l'environnement des affaires.

- Généraliser l'Identifiant unique aux entreprises nouvellement immatriculées à l'intérieur du pays ;
- régulariser les entreprises anciennement immatriculées en leur attribuant un identifiant Unique à Abidjan et à l'intérieur du pays ;
- rationaliser la dématérialisation des licences et permis d'affaires ;
- mettre en place le mécanisme d'accompagnement des entreprises nouvellement créées ;
- mettre en place la plateforme collaborative et supprimer l'obligation de la preuve de propriété, des Visas Extrait Topo et Certificat d'Urbanisme ;
- opérationnaliser l'Identifiant Unique des Parcelles et mettre en place un Système d'Information Géographique unifié ;
- réaliser les études relatives au raccordement à l'électricité, au commerce international et à la mise à jour des servitudes d'urbanisme ;
- améliorer l'efficacité des procédures fiscales ;
- renforcer l'efficacité et de la transparence du système judiciaire ;
- renforcer la réglementation des affaires et soutenir les entreprises en difficultés ;
- régulariser la masse des parcelles non titrées du District Autonome d'Abidjan ; et
- suivre des autres réformes auprès des acteurs notamment compagnies d'électricité, et d'eau, institution de sécurité sociales, administrations fiscale, judiciaire, Ministère en charge du commerce.

56. Le secteur privé devrait également bénéficier des retombées de la mise en œuvre des réformes et projets issus des accords conclus dans le cadre de l'initiative « Compact with Africa » du G20, du MCC, de la TICAD,¹ et du C2D.

- Au niveau de l'initiative « Compact with Africa » du G20, le secteur privé devrait tirer profit de l'opérationnalisation des projets relatifs aux accords bilatéraux conclus portant sur la réalisation d'investissements d'entreprises allemandes en Côte d'Ivoire, en particulier dans le secteur des énergies renouvelables.
- S'agissant du MCC, les actions menées en 2019 ont permis de satisfaire toutes les conditions préalables à l'entrée en vigueur du Compact en août 2019. Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra les efforts dans la mise en œuvre de sa stratégie d'amélioration de la performance des indicateurs du MCC, afin de respecter 17 indicateurs du MCC à la fin de 2019 contre 14 au vert au terme de l'année 2018. Pour une enveloppe équivalente à 315 milliards de FCFA, la mise en œuvre du MCC permettra de financer les projets socio-économiques « Compétences pour l'Employabilité et la Productivité », et « Abidjan-Transport) » afin de renforcer la qualité de la main-d'œuvre, et réduire les coûts de transport.
- A l'issue de la 7^e TICAD, le Gouvernement ivoirien a signé avec le groupe industriel nippon TOYOTA un accord de partenariat pour l'installation d'une usine d'assemblage automobile en Côte d'Ivoire qui devrait permettre de dynamiser le secteur automobile à moyen terme. En outre, la création en vue du Japan-Desk au CEPICI et la signature prochaine d'un accord de protection des investissements entre la Côte d'Ivoire et le Japon devraient donner un signal positif aux autres entreprises japonaises à investir en Côte d'Ivoire. Aussi, le Gouvernement accordera un intérêt particulier aux investissements étrangers japonais assortis de transfert des technologies.
- Pour ce qui est du C2D, la mise en œuvre des projets identifiés dans le deuxième accord se poursuivra. Les principaux domaines concernés sont les infrastructures de transport, le développement urbain, l'eau et l'assainissement, l'agriculture et le développement rural, l'éducation-formation et emplois, ainsi que la santé et la protection sociale.

57. Le Gouvernement entend poursuivre les investissements visant à développer les infrastructures industrielles et améliorer la compétitivité de l'économie. A cet effet, la disponibilité et la qualité des zones industrielles seront accrues.

¹Conférence internationale de Tokyo pour le développement de l'Afrique.

- Suite à la réhabilitation de la zone industrielle de Yopougon, les travaux complémentaires portant sur la sécurisation de la zone, la construction de services de proximité notamment centres commerciaux, agence bancaires, restaurants, et la mise en état des voies seront effectués afin de renforcer son accessibilité et attractivité.
- Les travaux de réhabilitation des zones industrielles de Koumassi et Vridi devraient rentrer dans leur phase active après la finalisation des études techniques.
- Après l'aménagement de la 1^{ère} phase de la nouvelle zone industrielle d'Akoupé-Zeudji PK-24 Abidjan sur 62 hectares (ha), les travaux se poursuivront sur 4 autres phases. Ces travaux d'aménagement concernent les parcelles de (i) 124 ha dont 59 ha dédiés aux cimentiers, (ii) 127 ha financé par Eximbank Chine, (iii) 112 ha dans le cadre d'un PPP avec Afreximbank et (iv) de 300 ha dédiés à une zone logistique et un parc industriel.
- Les études techniques des zones industrielles de l'intérieur sont en cours pour le volet aménagement de plateformes industrielles dédiées à la transformation de l'anacarde, à l'industrie agro-alimentaire non polluante, et à la construction et l'exploitation en PPP d'une zone franche textile. Il est prévu que ces zones entrent en service au cours du second semestre de l'année 2020.

Par ailleurs, le Gouvernement continuera de soutenir la mise en œuvre des plans d'actions stratégiques des 2 ports autonomes. A cet effet, après avoir élargi et approfondi le canal de Vridi, il entend faciliter le financement des autres projets de réhabilitation et de modernisation des infrastructures portuaires existantes ainsi que des projets de développement de nouvelles infrastructures.

58. Pour tirer meilleur profit de la chaîne de valeur du cacao et de l'anacarde dont la Côte d'Ivoire est 1^{er} producteur mondial, le Gouvernement entend accroître les taux de transformation de ces produits. Ce faisant, il compte capitaliser sur la mise en œuvre des Programmes d'amélioration de la compétitivité des entreprises de transformation de ces spéculations articulées autour de (i) la sécurisation de l'approvisionnement des broyeurs, (ii) l'abattement du DUS par produit différencié, et (iii) un code des investissements favorable à l'installation d'unités de broyage. Sur cette base, des conventions ont été signées avec une dizaine d'entreprises. Pour le respect des cahiers de charge, le Gouvernement assurera le suivi des engagements pris par les entreprises. Par ailleurs, l'amélioration globale du climat des affaires couplée à la disponibilité de zones industrielles dédiées devraient favoriser l'arrivée de nouveaux investisseurs dans le domaine de la transformation du cacao et de l'anacarde. A l'horizon 2022,

l'objectif est d'atteindre des niveaux de taux de transformation du cacao et de l'anacarde de, respectivement 50 % et 25 % contre 30 % et 9 % en 2018.

59. Les actions de promotion et d'accompagnement des PME seront renforcées à travers l'accélération de la mise en œuvre du Programme « Phoenix ». Dans le cadre de la réalisation d'une cartographie des PME, l'Agence Côte d'Ivoire PME veillera à finaliser la mise en place de la plateforme électronique d'identification et du statut d'Entrepreneur. S'agissant de l'accès au financement des PME, après la signature de deux conventions avec deux banques privées, pour un financement global de quinze (15) milliards de FCFA, des initiatives sont en cours pour la signature d'autres conventions. Avec l'appui d'un organisme international de financement et de développement des entreprises, l'Agence s'attèle également à la mise en place d'un fonds de garantie doté notamment d'un outil de cotation des risques PME. Par ailleurs, les efforts seront déployés pour la création d'incubateurs à Abidjan et à Yamoussoukro, à la suite d'une convention prévue avec une structure de renommée internationale. Aussi, un programme pluriannuel de renforcement des capacités des cadres, dirigeants et associations des PME est en cours d'exécution.

60. Les efforts d'amélioration de la gouvernance seront poursuivis.

- A cet effet, le Gouvernement adoptera, au premier semestre 2020, en Conseil des Ministres les projets de modification de trois (3) textes réglementaires existants et un nouveau décret pour renforcer le dispositif anti-corruption en vue de le rendre plus contraignant. Il adoptera également un décret portant attribution, organisation et fonctionnement du bureau de protection des témoins d'ici fin décembre 2020 ;
- la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) finalisera, d'ici fin juin 2020, les travaux d'analyse, de recensement de tous les assujettis à la déclaration de patrimoine et de mise à jour des déclarations et poursuivra les actions de sensibilisation et de délivrance d'exploits d'huissiers aux non déclarants ;
- un guide de prévention et de gestion des conflits d'intérêts dans les administrations et structures parapubliques sera élaboré d'ici fin mars 2020 ;
- un cadre de collaboration entre la HABG et les organes publics de contrôle notamment l'Inspection Générale d'Etat (IGE) et les Inspections Ministérielles, en vue de renforcer la répression des actes de corruption et d'infractions assimilées en liaison avec le pôle financier du parquet sera mis en place d'ici fin juin 2020 ;
- la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées sera élaborée et des dispositifs anti-corruption seront mis en place dans 10 administrations pilotes d'ici fin

décembre 2020. Ces dispositifs incluraient les manuels de procédures, les codes d'éthique et divers outils de renforcement de la gouvernance ; et

- Prenant en compte les recommandations de la mission d'évaluation externe de juillet 2018 d'experts africains du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP), le Gouvernement a initié en 2019 l'élaboration d'un Plan National de Gouvernance (PNG). Sous la coordination des principales structures en charge de la promotion de la Gouvernance (HABG, l'IGE, et la Commission Nationale du MAEP), l'approche participative a été privilégiée dans le processus d'élaboration du PNG avec notamment la Société civile. Ce plan dont l'adoption devrait intervenir d'ici fin 2020 constituera le cadre unique de référence d'amélioration de la gouvernance. Le PNG assurera une synergie des actions des parties prenantes, et permettra de produire un rapport global annuel sur l'amélioration de la Gouvernance conformément aux standards internationaux.

G. Renforcement de l'appareil statistique

61. Le Gouvernement continuera le renforcement du Système Statistique National (SSN) à travers la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) pour la période 2017–21, adoptée le 12 décembre 2018. A ce titre, il entend :

- adopter le projet de Loi portant révision de la Loi statistique 2013 en décembre 2019, qui définit le cadre légal et obligatoire à la création du Fonds National de Développement de la Statistique (FNDS), et à la mise en place du Conseil National de la Statistique (CNStat) en 2020 ;
- réaliser une revue à mi-parcours de la SNDS en mars 2020 afin d'assurer un suivi régulier de sa mise en œuvre avant la pleine opérationnalisation du CNStat ;
- prévoir une dotation budgétaire suffisante pour le FNDS dans la Loi de Finances 2020. Le fonds devra être adossé à la redevance statistique pour garantir un financement régulier des activités statistiques. Par ailleurs, les ressources nécessaires au financement des activités de l'Institut National des Statistiques en 2020 lui seront fournies ;
- élaborer et mettre en place un système centralisé d'appui aux services statistiques sectoriels et un profil de carrière des statisticiens et démographes du SSN en juin 2020 ; et
- mettre en place et opérationnaliser un programme de renforcement des capacités des agents du SSN en juin 2020.

62. Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des travaux visant à produire des statistiques de qualité et garantir la publication des données économiques dans les meilleurs délais. Avec l'appui des PTF, le Gouvernement s'engage à :

- publier régulièrement les données et indicateurs sur les sites de l'Institut National de la Statistique (www.ins.ci), du Ministère de l'Economie et des Finances (www.finances.gouv.ci) ainsi que celui de la BCEAO (www.bceao.int), conformément au calendrier arrêté pour la diffusion de la Page Nationale Récapitulative des Données (PNRD) de la Côte d'Ivoire ;
- finaliser la production de nouveaux indicateurs conjoncturels (indicateurs haute fréquence) pour les secteurs secondaire et tertiaire. Les nouveaux indicateurs à savoir l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI), l'Indice des Prix de la Production Industrielle (IPPI) et les Indices du Chiffre d'Affaires (ICA) de l'industrie, du commerce et de la construction seront disponibles à la fin de l'année 2019. L'ICA des services, en attente de financement, sera disponible en 2020 ;
- renforcer la robustesse et la fiabilité des Comptes Nationaux Trimestriels (CNT), à partir notamment de nouveaux indicateurs de haute fréquence. Ainsi, l'INS s'attèlera à reprendre la publication régulière des CNT à partir du premier trimestre 2020, et démarrera les travaux d'élaboration des CNT optique dépense en 2020 ;
- finaliser les travaux sur le changement d'année de base 2015 et de mise en œuvre du SCN 2008. En particulier et dans cette optique, la production des comptes nationaux annuels 2015, 2016, 2017 et provisoire 2018 sera rendue disponible au plus tard à la fin de l'année 2019 ;
- finaliser et diffuser les résultats de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) en décembre 2019 ; et
- achever le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) en cours, pour lequel les données préliminaires devraient être disponibles en juin 2020, et les résultats définitifs en juillet 2020.

63. Le Gouvernement entend améliorer davantage le cadre de programmation économique et financière de la Côte d'Ivoire. A cet effet, les acteurs intervenant dans l'élaboration du cadrage macroéconomique et financier ont bénéficié d'une formation de l'Institut pour le Développement des Capacités (IDC) du FMI, sur la programmation financière, en avril 2019. Par ailleurs, conformément aux recommandations des missions d'assistance technique reçues de l'IDC, le Gouvernement s'engage à créer et opérationnaliser un Comité interministériel de cadrage macro-

budgétaire en 2019. Ce comité, avec l'appui de l'IDC et AFRITAC de l'Ouest, développera un outil de programmation économique et financière amélioré et adapté aux données de la Côte d'Ivoire. Il travaillera également au renforcement de la cohérence des agrégats macroéconomiques.

FINANCEMENT ET SUIVI DU PROGRAMME

64. Le besoin de financement du programme sera couvert. Le financement sera principalement assuré par le recours aux marchés financiers régional et international à travers les instruments à moyen et long termes, conformément à la stratégie de gestion de la dette à moyen terme. Dans ce cadre, les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) poursuivront leur participation aux émissions, aux placements des valeurs du Trésor et assureront la liquidité du marché secondaire des titres publics de l'UEMOA. Par ailleurs, des concours des PTF notamment la Banque mondiale, le FMI, la BAD, l'Agence Française de Développement et l'Union Européenne sont attendus.

65. Le programme continuera de faire l'objet d'un suivi semestriel par le Conseil d'Administration du FMI sur la base d'indicateurs quantitatifs et de repères structurels (cf. tableau 2). Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (ci-joint) qui comprend notamment le récapitulatif des hypothèses de projections, base d'appréciation de certaines performances. La septième et la dernière revue du programme seront basées sur les données et les critères de performance respectivement à fin décembre 2019, et fin juin 2020. A cet effet, le Gouvernement s'engage notamment à :

- s'abstenir d'accumuler de nouveaux arriérés intérieurs et de toutes formes d'avances sur les recettes et de contracter des emprunts extérieurs non concessionnels autres que ceux spécifiés dans le PAT ;
- n'émettre que des titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier local et sur celui de l'UEMOA et à se concerter avec les services du FMI, pour tout autre mode de financement ;
- ne pas introduire ou intensifier des restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, introduire des pratiques de taux de change multiples, conclure tous les accords bilatéraux de paiement qui ne seraient pas conformes à l'article VIII des statuts du FMI, imposer ou intensifier toutes restrictions aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements ; et
- adopter toutes nouvelles mesures financières ou structurelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour la réussite de sa politique, en consultation avec le FMI.

Tableau 1. Côte d'Ivoire: Critères de performance (CP) et Repères indicatifs (RI), FEC/MEDC, 2019–20^{1/}
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2019						2020 (proposé)			
	juin			Statut	RI	CP proposé	RI	CP	RI	Proj.
	CP	CP ajusté	Est.							
A. Critères de performance										
Plancher pour le solde budgétaire global (y/c dons)	-427.3		-363.3	ATTEINT	-614.0	-790.2	-274.3	-493.5	-794.5	-862.8
Plafond pour le financement intérieur net (y/c les titres UEMOA)	-108.9	241.1 ^{2/}	137.8	ATTEINT	-15.6	-4.7	206.1	166.6	106.0	-36.8
Plafond pour la valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure contractée par le gouvernement central (\$ million)	2,541.9	2,273.9 ^{3/}	1,376.8	ATTEINT	...	3,480.5	...	2,265.3	...	3,694.6
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par le gouvernement central (continu)	0.0		0.0	ATTEINT	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs par le gouvernement central (continu)	0.0		0.0	ATTEINT	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
B. Repères indicatifs										
Plancher pour les recettes fiscales de l'Etat	1,973.2		1,985.9	ATTEINT	2,983.6	4,056.6	1,028.4	2,245.9	3,300.9	4,487.5
Plafond pour les dépenses par les procédures d'avances de Trésorerie	90.3		46.7	ATTEINT	142.2	190.4	50.6	104.3	162.6	211.7
Plancher pour les dépenses "pro-pauvres"	1,081.6		1,192.9	ATTEINT	1,690.1	2,505.5	623.0	1,326.8	2,052.2	2,754.9
Plancher pour la réduction nette des exigibles (- = réduction)	-40.5		-89.2	ATTEINT	-32.7	-25.0	-60.0	-71.5	-51.5	-25.0
Plancher pour le solde primaire de base	72.5		190.7	ATTEINT	119.0	164.0	61.7	156.2	124.8	286.5
Pour mémoire:			118.2							
Dons programme	79.4		79.4		79.4	169.9	0.0	80.6	80.6	169.3
Prêts programme	76.2		0.0		76.2	156.3	0.0	76.2	76.2	156.1
Dons projet	71.9		51.6		107.9	143.9	42.8	85.7	128.5	171.4
Prêts projet	277.8		322.1		416.7	592.0	173.6	368.5	520.7	694.2
Appui budgétaire de l'Union Européenne, de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement	0.0		0.0		0.0	114.8	0.0	0.0	0.0	177.1
Taxes sur produits pétroliers	188.6		206.0		287.2	422.4	112.8	228.2	341.6	465.7

Sources: Autorités Ivoiriennes; estimations des services du FMI.

1/ Cumulatif à partir du premier janvier 2019. Pour 2020, montant cumulatif à partir du premier janvier 2020.

2/ Ajusté à la hausse de la différence entre l'appui budgétaire de l'Union européenne, la Banque mondiale et la Banque Africaine de Développement tels que programmé et réalisé et le montant d'euro obligations tels qu'envisagés par le programme et les réalisations de prêts contractés sur les marchés de capitaux internationaux.

3/ Ajusté à la hausse par le montant total de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par le gouvernement dans le cadre de la restructuration de la dette de CI-Energie et à la baisse par la différence entre le recours aux marchés de capitaux internationaux tel qu'envisagé par le programme et le recours réalisé.

Tableau 2a. Côte d'Ivoire : Repères Structurels (RS) à fin mars 2019 et fin juin 2019

Mécanisme d'ajustement des prix			
Appliquer le mécanisme des prix des carburants à la pompe pour préserver la recette fiscale liée aux carburants au minimum de celle inscrite dans la loi de finances rectificative. ¹	RS trimestriel Atteint	Améliorer les recettes budgétaires	Arrêté interministériel
Politique et administration fiscale			
Contrôler au moins 20 % des entreprises ayant bénéficié d'un remboursement de crédit de TVA l'année précédente.	RS pour fin juin 2019 Atteint	Améliorer la collecte des impôts et la qualité de la base de données	Rapport de mise en œuvre
Enterprises publiques			
Produire avant la fin de chaque trimestre un tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette d'entreprises publiques du trimestre précédent suivant la progression de la disponibilité des informations.	RS trimestriel Atteint	Réduire les risques budgétaires	Le tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette
Remettre tous les six mois un rapport sur la situation financière d'Air Côte d'Ivoire.	SB semestriel Atteint	Réduire les risques budgétaires	Rapport soumis au Ministre en charge du Budget et du Portefeuille de l'État
Mettre en place un Comité de suivi et un tableau de bord de suivi de la performance financière pour les contrats de performance signés à fin décembre 2018.	RS pour fin juin 2019 Atteint	Réduire les risques budgétaires	Rapport de mise en place et tableau de suivi
Gestion des finances publiques			
Déployer le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics dans au moins 5 collectivités.	RS pour fin juin 2019 Atteint	Améliorer la gestion des dépenses publiques	Rapport de mise en œuvre
¹ Voir ligne pour mémoire «Taxes sur produits pétroliers» au Tableau 1.			

Table 2b. Côte d'Ivoire: Repères structurels (RS) de fin septembre 2019 à fin septembre 2020

Mécanisme d'ajustement des prix			
Appliquer le mécanisme des prix des carburants à la pompe pour préserver la recette fiscale liée aux carburants au minimum de celle inscrite dans la loi de finances rectificative. ¹	RS trimestriel	Améliorer les recettes budgétaires	Arrêté interministériel
Politique et administration fiscale			
Attribuer un numéro d'identifiant unique à toute nouvelle entreprise créée et ré-immatriculer au moins 40 pourcent des entreprises comptabilisées dans la direction des grandes et moyennes entreprises sur la base du NIU.	Nouveau RS pour fin décembre 2019	Améliorer la qualité de la base de données.	Rapport de mise en œuvre
Produire un rapport sur les écarts entre les données d'importation ivoiriennes et les données internationales d'exportation vers la Côte d'Ivoire pour 20 produits importants en termes de revenus de douanes à l'importation et en dériver un plan d'action pour répondre aux déficiences identifiées.	Nouveau RS pour fin mars 2020	Améliorer l'administration des douanes.	Rapport de mise en œuvre et plan d'action.
Enterprises publiques			
Produire avant la fin de chaque trimestre un tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette d'entreprises publiques du trimestre précédent suivant la progression de la disponibilité des informations.	RS trimestriel	Réduire les risques budgétaires	Le tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette
Remettre tous les six mois un rapport sur la situation financière d'Air Côte d'Ivoire.	SB semestriel	Réduire les risques budgétaires	Rapport soumis au Ministre en charge du Budget et du Portefeuille de l'État
Développer un tableau de bord et produire à la fin de chaque trimestre les principaux indicateurs financiers des Sociétés d'Etat et des sociétés à participation publique majoritaire du trimestre précédent. ²	Nouveau RS pour fin mars et fin juin 2020	Réduire les risques budgétaires	Rapport de mise en œuvre et tableau de bord

Statistiques nationales			
Etendre la couverture des tableaux budgétaires (TOFE) annuels 2018 sous les normes du MSFP 2001/14 pour inclure l'administration centrale, deux fonds de sécurité sociale, les collectivités locales, quatre fonds extrabudgétaires et les établissements publics nationaux (EPN). ³	Nouveau RS pour fin juin 2020	Améliorer la transparence budgétaire	Tableaux du TOFE étendu
<p>¹Voir ligne pour mémoire «Taxes sur produits pétroliers» au Tableau 1.</p> <p>²Voir la liste des indicateurs dans le P.A.T.</p> <p>³Voir la liste des fonds de sécurité sociale et des fonds extrabudgétaires dans le P.A.T.</p>			

Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique

Accord au titre de la Facilité Élargie de Crédit et du Mécanisme Élargi de Crédit du FMI 2016–20

Le 28 octobre 2019

- 1. Le présent Protocole d'accord technique (PAT) définit les critères d'évaluation quantitatifs et structurels établis par les autorités ivoiriennes et les services du Fonds Monétaire International (FMI) pour assurer le suivi du programme appuyé par la Facilité Élargie de Crédit du FMI (FEC) et le Mécanisme élargi de crédit (MEDC).** Il fixe également la périodicité et les délais de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme.

- 2. Sauf indication contraire,** l'État est défini dans le présent PAT comme l'Administration Centrale de la Côte d'Ivoire, y compris la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État (CGRAE), et les activités du Trésor pour les sociétés publiques en liquidation ; cette définition n'inclut pas les collectivités locales, la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome.

- 3. Sauf indication contraire,** les entités publiques sont définies dans le présent PAT comme les sociétés à participation financière publique majoritaire, la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR) et autres entités publiques disposant de recettes fiscales et quasi-fiscales affectées.

INDICATEURS D'ÉVALUATION QUANTITATIFS

- 4. Dans le cadre du suivi du programme, des critères de performance (CP) et des repères indicatifs (RI) sont fixés pour le 31 décembre 2019 et le 30 juin 2020 ; ces mêmes variables sont des repères indicatifs (RI) pour le 31 mars 2020 et 30 septembre 2020.**

Les CP comprennent :

- (a) un plancher pour le solde budgétaire global (dons compris) ;

- (b) un plafond pour le financement intérieur net (y compris l'émission de titres en francs de la Communauté Financière Africaine CFA) ;

- (c) un plafond pour la valeur actuelle de nouvelles dettes extérieures (échéances de plus d'un an) contractées par l'administration centrale ;
- (d) un plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs pour l'administration centrale ; et
- (e) un plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs pour l'administration centrale.

Les RI comprennent :

- (a) un plancher pour les recettes fiscales de l'État ;
- (b) un plafond pour les dépenses exécutées par procédure d'avances de trésorerie ;
- (c) un plancher pour les dépenses « pro-pauvres » ;
- (d) un plancher pour la réduction nette du stock des « exigibles » ; et
- (e) un plancher pour le solde primaire de base.

5. Les CP, les RI et les ajusteurs sont calculés en variation cumulée à partir du 1^{er} janvier 2019 pour les objectifs de 2019 et à partir du 1^{er} janvier 2020 pour les objectifs de 2020 (Tableau 1 du Mémoire de Politiques Économiques et Financières-MPEF).

A. Recettes fiscales de l'État (RI)

6. Les recettes fiscales sont définies comme la somme des recettes fiscales fongibles (hors recettes affectées) perçues par la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) et la Direction Générale des Douanes (DGD) définies dans le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

B. Dépenses pro-pauvres (RI)

7. Les dépenses pro-pauvres sont dérivées de la liste détaillée des « dépenses pro-pauvres » dans le système SIGFIP (voir Tableau 3).

C. Avances de trésorerie (RI)

8. Les avances de trésorerie sont définies dans le programme comme les dépenses payées par le Trésor en dehors des procédures normales et simplifiées (cf. décret n° 1998-716) d'exécution et de contrôle, et n'ayant notamment pas fait l'objet d'engagement et de mandatement préalables. Elles excluent les « régies d'avances » prévues par le décret n° 2013-762, ainsi que les procédures dérogatoires pour les dépenses financées sur ressources extérieures, les salaires, les subventions et transferts, et le service de la dette définies par le décret n°1998-716. Le montant cumulatif des dépenses par avances de trésorerie telles que définies par le programme ne dépassera pas les plafonds trimestriels cumulatifs qui ont été fixés à 10 pourcents des dotations budgétaires trimestrielles (hors dépenses financées sur ressources extérieures, hors salaires, hors subventions et transferts, hors service de la dette). La liste nominative et restrictive des dépenses éligibles aux avances de trésorerie est définie par Arrêté ministériel n°178/MEF/CAB-01/26 du 13 mars 2009.

D. Solde primaire de base (RI)

9. Le solde primaire de base correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'État (hors dons) et les dépenses totales (y compris les dépenses correspondant aux recettes affectées) et prêts nets hors intérêts, hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures. Les dépenses de l'Etat sont définies sur la base des dépenses ordonnancées et prises en charge par le Trésor :

Recettes budgétaires (fiscales et non fiscales, hors dons) - {Dépenses totales + Prêts nets - Intérêts - Dépenses en capital financées sur ressources extérieures (base ordonnancement pour toutes les lignes de dépenses)}.

E. Solde budgétaire global (y compris dons) (CP)

10. Le solde budgétaire global correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'État (y compris les dons autres que les dons-programmes d'appui budgétaire (AB) de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement) et les dépenses totales (y compris les dépenses correspondant aux recettes affectées et prêts nets). Les dépenses de l'Etat sont définies sur la base des dépenses ordonnancées et prises en charge par le Trésor :

{Recettes budgétaires (fiscales et non fiscales) + (Dons - dons AB Banque Mondiale - dons AB BAD)} - {Dépenses + Prêts nets (base ordonnancement)}.

F. Financement intérieur net (FIN) (CP)

11. Le financement intérieur net de l'État est défini comme la somme (i) des créances nettes du système bancaire sur l'Etat (y compris les dépôts C2D) ; (ii) du financement non bancaire net (y compris le produit de privatisation et des ventes d'actifs et des comptes des correspondants du Trésor) ; et (iii) de tout financement libellé et devant être remboursé en Francs de la Communauté Financière Africaine (FCFA). Le plafond du programme inclut une marge de 10 milliards de FCFA au-delà du flux net projeté pour chaque trimestre.

Financement intérieur net (FIN) = Variation des créances nettes du système bancaire sur l'Etat (TOFE) + financement intérieur non bancaire net (hors variation nette des exigibles et apurement des restes à payer sur subventions aux collectivités et établissements publics nationaux (EPN)) + Emprunts libellés et remboursés en franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA) + marge de financement de 10 milliards.

Ce plafond ne s'applique pas aux nouveaux accords de restructuration de dettes intérieures et de titrisation des arriérés intérieurs. Pour tout nouvel emprunt sur les marchés régionaux au-delà d'un montant total cumulé de 50 milliards de FCFA, l'État s'engage à ne procéder que par émission de titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier de l'UEMOA enregistré auprès du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), en concertation avec les services du FMI.

12. Facteurs d'ajustement du critère de performance relatif au financement intérieur net.

- Le plafond pour le FIN sera ajusté à la hausse pour toute la différence entre le montant effectivement décaissé et le montant prévu des appuis budgétaires de l'Union européenne, de la Banque mondiale et de la Banque Africaine de Développement projetés à 114,8 milliards de FCFA en 2019 et 177,1 milliards de FCFA en 2020 (Tableau 1 du MPEF).
- Les projections du programme pour fin juin 2019 et fin décembre 2019 comprennent l'émission d'euro-obligations en devises étrangères ou le recours à des prêts auprès de banques internationales par le Gouvernement, jusqu'à l'équivalent total en FCFA de 500 milliards, soit 880,2 millions de dollars des EU, calculé au taux de change moyen pour août 2018 (1 dollar=568,0 FCFA, tel que défini au paragraphe 15). Dans le cas d'une émission d'euro-obligations en devises étrangères ou d'un recours à des prêts auprès de banques internationales par le Gouvernement plus faible qu'anticipés ou de l'absence d'émission d'euro-obligations ou du non-recours à des prêts auprès de banques internationales, le

plafond du financement Intérieur net (FIN) à la fin-juin 2019 et à la fin décembre 2019 sera ajusté à la hausse par le montant total de la différence entre les montants projetés et ceux réalisés de l'euro-obligation et des prêts auprès de banques internationales convertis en FCFA au taux de change moyen pour août 2018 (1 dollar=568,0 FCFA).

- Les projections du programme pour fin juin 2020 comprennent l'émission d'euro-obligations en devises étrangères ou le recours à des prêts auprès de banques internationales par le Gouvernement, jusqu'à l'équivalent total en FCFA de 500 milliards, soit 848,1 millions de dollars des US\$, calculé au taux de change moyen pour août 2019 (1 dollar = 589,6 FCFA, tel que défini au paragraphe 15). Dans le cas d'une émission d'euro-obligations en devises étrangères ou d'un recours à des prêts auprès de banques internationales par le Gouvernement plus faible qu'anticipés ou de l'absence d'émission d'euro-obligations ou du non-recours à des prêts auprès de banques internationales, le plafond du financement Intérieur net (FIN) à la fin-juin 2020 sera ajusté à la hausse par le montant total de la différence entre les montants projetés et ceux réalisés de l'euro-obligation et des prêts auprès de banques internationales convertis en FCFA au taux de change moyen pour août 2019 (1 dollar = 589,6 FCFA).

G. Dette extérieure (CP)

13. Aux fins du programme, la définition de la dette est formulée au paragraphe 8 a des directives sur la conditionnalité relative à la dette publique dans les accords du FMI jointes à la décision du Conseil d'administration du FMI n°15688-(14/107), adoptée le 5 décembre 2014¹.

- (a) Aux fins de ces directives, le terme «dette» s'entend comme une obligation courante, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition d'une valeur sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services à un moment futur, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, les principales étant les suivantes :
- les prêts, c'est-à-dire les avances de fonds à l'emprunteur par le prêteur sur la base d'un engagement selon lequel l'emprunteur remboursera les fonds à l'avenir (y compris les dépôts, les obligations, les garanties, les prêts commerciaux et les crédits-acheteurs),

¹<http://www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4927>

ainsi que les échanges temporaires d'actifs qui équivalent à des prêts entièrement garantis, dans le cadre desquels l'emprunteur est tenu de rembourser les fonds, et paye souvent des intérêts, en rachetant ultérieurement la garantie auprès de l'acheteur (accords de pension et accords officiels swap);

- ii) les crédits fournisseurs, c'est-à-dire les contrats par lesquels le fournisseur permet à l'emprunteur de différer des paiements jusqu'à un moment donné après la date où les biens sont livrés ou les services rendus ; et
- iii) les baux, c'est-à-dire des accords par lesquels un bien est fourni que le locataire a le droit d'utiliser pour une ou plusieurs périodes précises généralement plus courtes que la durée utile totale escomptée du bien, tandis que le bailleur conserve le titre de propriété. Aux fins des directives, la dette est la valeur actuelle (au début du bail) de tous les paiements de loyer qui sont censés être effectués sur la période de l'accord, hormis les paiements concernant l'exploitation, la réparation ou l'entretien du bien.

(b) D'après la définition susmentionnée de la dette, les arriérés, les pénalités et les dommages-intérêts accordés par les tribunaux en cas de non-paiement d'une obligation contractuelle constituant une dette sont des dettes. Le manquement au paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (le paiement à la livraison par exemple) ne donne pas lieu à une dette.

14. La dette extérieure est définie comme une dette contractée ou remboursée dans une monnaie autre que le franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA).

15. Le critère de performance (CP) relatif à la valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure contractée par l'administration centrale s'applique à toutes les dettes extérieures (concessionnelles ou non) contractées ou garanties, y compris les engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune valeur n'a été reçue. De plus, les garanties accordées par l'administration centrale libellées en FCFA mais garantissant des dettes extérieures sont également considérées comme des garanties aux fins de ce CP. En outre, les garanties accordées par l'administration centrale concernant les engagements contingents ou les indemnités de partie garante de dette extérieure sont également considérées comme des garanties aux fins de ce CP. Dans le but d'assurer le suivi de ce programme, les garanties de dette extérieure incluent : (i) les garanties explicites de l'administration centrale ; et (ii) les engagements ou promesses de l'administration centrale, contingents à la réalisation de certains événements, de payer, rembourser,

transférer ou assumer la responsabilité de tout remboursement de dette extérieure arrivant à échéance. Ce critère de réalisation ne s'applique pas :

- aux dettes commerciales normales liées à des opérations d'importation et ayant une échéance de moins d'un an ;
- aux accords de rééchelonnement ;
- aux décaissements du FMI ;
- aux fins du suivi du programme, la dette extérieure est considérée comme contractée ou garantie (i) à la date de l'approbation de sa convention par le gouvernement de la Côte d'Ivoire (Conseil des Ministres), ou (ii) concernant les opérations considérées comme garanties dans ce PAT mais ne requérant pas l'approbation par le Conseil des Ministres, la signature du ou des document(s) concerné(s) par le Ministre de l'Economie et des Finances de la Côte d'Ivoire ou par toute autre personne autorisée à signer ce type de document(s). Dans le cas d'une émission d'euro-obligations, le montant réputé contracté est le montant souscrit/acquis au terme de la période de souscription/acquisition tel que spécifié dans les clauses finales de l'échange. Aux fins du programme, (i) la valeur en dollars des États-Unis de la nouvelle dette extérieure de 2019 est calculée en utilisant le taux de change moyen pour aout 2018 comme dans la base de données des IFS (Statistiques Financières Internationales) du FMI (ii) la valeur en dollars des États-Unis de la nouvelle dette extérieure de 2020 est calculée en utilisant le taux de change moyen pour août 2019 comme dans la base de données des IFS (Statistiques Financières Internationales) du FMI.

16. La VA de la nouvelle dette extérieure est calculée en actualisant tous les paiements futurs de service de la dette (principal et intérêts) à partir d'un taux d'actualisation du programme de 5 pourcents et en tenant compte de tous les paramètres des prêts, dont l'échéance, le différé d'amortissement, l'échéancier de paiements, les commissions initiales et les frais de gestion. La VA est calculée en utilisant le modèle du FMI pour ce type de calcul² et à partir du montant du prêt. Une dette est dite concessionnelle si à la date à laquelle elle est contractée le ratio de sa valeur actuelle rapportée à sa valeur nominale est inférieur à 65 pourcents (ce qui équivaut à un élément don d'au moins 35 pourcents). S'agissant des prêts dont l'élément don est nul, ou inférieur à zéro, la VA est fixée à un montant égal à la valeur nominale.

²<http://www.imf.org/external/np/spr/2015/conc/index.htm>

17. Dans le cas des dettes assorties d'un taux d'intérêt variable sous la forme d'un taux d'intérêt de référence majoré d'une marge fixe, la VA de la dette est calculée à partir d'un taux de référence du programme majoré d'une marge fixe (en points de base) spécifiée dans la convention d'endettement. Le taux de référence du programme pour le LIBOR six mois dollar est de 3,44 pourcents sur la période du 1 janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019 et de 2,42 pourcents sur la période du 1 janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020. La marge entre le LIBOR six mois euro et le LIBOR six mois dollar est de -400 points de base pour 2019 et -250 points de base pour 2020. La marge entre le LIBOR six mois yen et le LIBOR six mois dollar est de -300 points de base pour 2019 et de 250 points de base pour 2020. La marge entre le LIBOR six mois livre sterling et le LIBOR six mois dollar est de -250 points de base pour 2019 et de -150 points de base pour 2020. Pour les taux d'intérêt applicables à des monnaies autres que l'euro, le yen et la livre sterling, l'écart par rapport au LIBOR six mois dollar est de -250 points de base pour 2019³ et de -150 points de base pour 2020. Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence autre que le LIBOR six mois dollar, une marge correspondant à l'écart entre le taux de référence et le LIBOR six mois dollar (arrondi aux 50 points de base les plus proches) est ajoutée. Ces taux resteront fixes et ne seront révisés qu'à partir de chaque édition d'automne des Perspectives de l'économie mondiale (PEM).

18. Facteur d'ajustement du critère de performance relatif à la VA de la nouvelle dette extérieure :

- Le plafond du programme applicable à la VA de la nouvelle dette extérieure est ajusté à la hausse jusqu'à un maximum de 5 pourcents du plafond de la dette extérieure en VA, dans les cas où les écarts par rapport au CP sur la VA de la nouvelle dette sont provoqués par une variation des conditions de financement (intérêt, échéance, différé d'amortissement, échéancier de paiements, commission initiale, frais de gestion) de la dette ou des dettes. Le facteur d'ajustement ne peut être appliqué lorsque les écarts sont imputables à un accroissement du montant nominal de la dette totale contractée ou garantie.
- Le plafond exclura les emprunts extérieurs qui ont pour seuls objectifs le refinancement de la dette extérieure existante et l'amélioration du profil des échéances.
- Le plafond du programme applicable à la VA de la nouvelle dette extérieure est ajusté à la hausse par le montant total de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par le Gouvernement aux fins de la restructuration de la dette de CI-Energie, jusqu'à l'équivalent de

³ Le taux de référence et les marges du programme s'appuient sur le « taux annuel projeté » pour le LIBOR six mois dollar de l'édition d'automne 2018 des *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM). Les taux seront actualisés chaque année à partir de l'édition d'automne des PEM.

EUR 300 million, ou 196,8 milliards de FCFA, calculé au taux de change moyen pour janvier 2019 (EUR 1 = 655,994 FCFA).

- Les projections du programme pour fin juin 2019 et fin décembre 2019 comprennent l'émission d'euro obligations en devises étrangères ou le recours à des prêts auprès de banques internationales par le gouvernement, jusqu'à l'équivalent en FCFA de 500 milliards, soit 880,2 millions de dollars des EU, calculé au taux de change moyen pour août 2018 (1 dollar = 568,0 FCFA). Dans le cas d'une émission réalisée d'euro-obligation en devises étrangères ou d'un recours à des prêts auprès de banques internationales qui seraient inférieurs au montant anticipé ou de la non-émission d'euro-obligations ou du non-recours à des prêts auprès de banques internationales, le plafond du programme sur la VA de la nouvelle dette extérieure à la fin juin 2019 et à la fin décembre 2019 sera ajusté à la baisse par le montant total de la différence entre les montants projetés et ceux réalisés d'euro-obligations et des prêts auprès de banques internationales, calculé au taux de change moyen pour août 2018 (1 dollar = 568,0 FCFA).
- Les projections du programme pour fin juin 2020 comprennent l'émission d'euro obligations en devises étrangères ou le recours à des prêts auprès de banques internationales par le gouvernement, jusqu'à l'équivalent en FCFA de 500 milliards, soit 848,1 millions de dollars des US\$, calculé au taux de change moyen pour août 2019 (1 dollar = 589,6 FCFA). Dans le cas d'une émission réalisée d'euro-obligation en devises étrangères ou d'un recours à des prêts auprès de banques internationales qui seraient inférieurs au montant anticipé ou de la non-émission d'euro-obligations ou du non-recours à des prêts auprès de banques internationales, le plafond du programme sur la VA de la nouvelle dette extérieure à la fin juin 2020 sera ajusté à la baisse par le montant total de la différence entre les montants projetés et ceux réalisés d'euro-obligations et des prêts auprès de banques internationales, calculé au taux de change moyen pour août 2019 (1 dollar = 589,6 FCFA).

19. Les autorités feront part aux services du FMI de tout endettement extérieur projeté et des conditions y afférentes avant que ledit endettement ne soit contracté ou garanti par l'État.

Le plan actuel d'emprunt des autorités pour 2019 est résumé au tableau 1. Dans ce tableau, la valeur en dollars de la nouvelle dette extérieure est calculée à partir des taux de change euro-dollars moyen d'août 2018 (1 dollar = [0,87] euros) pour janvier-juin 2019 et janvier-décembre 2019 (voir ci-dessus). Le plan actuel d'emprunt des autorités pour janvier-décembre 2020 est résumé au tableau 2. Dans ce tableau, la valeur en dollars de la nouvelle dette extérieure est calculée à partir des taux de change euro-dollars moyen d'août 2019 (1 dollar = [0,90] euros) pour janvier-juin 2020 et janvier-décembre 2020.

Tableau 1. Emprunts extérieurs actuels (janvier-décembre 2019)
(En millions de \$ EU)

	janvier-juin 2019						janvier-décembre 2019	
	Programme		Programme ajusté 1/		Réalisation		Programme	
	Volume de la nouvelle dette, millions US\$ 2/	VA de la nouvelle dette, millions US\$ 2/	Volume de la nouvelle dette, millions US\$ 2/	VA de la nouvelle dette, millions US\$ 2/	Volume de la nouvelle dette, millions US\$ 2/	VA de la nouvelle dette, millions US\$ 2/	Volume de la nouvelle dette, millions US\$ 2/	VA de la nouvelle dette, millions US\$ 2/
Source de l'endettement	3 145,5	2 541,9	2 877,3	2 273,9	1 899,8	1 376,6	4 114,3	3 480,5
Dette concessionnelle, dont 3/	635,1	362,2	635,1	362,2	1 012,4	572,8	635,1	362,2
Multilatérale	635,1	362,2	635,1	362,2	867,1	525,1	635,1	362,2
Bilatérale	0,0	0,0	0,0	0,0	145,3	47,8	0,0	0,0
Dette non concessionnelle	2 510,3	2 179,7	2 242,1	1 911,7	887,4	803,7	3 479,1	3 118,3
Semi-concessionnelle 4/	1 630,1	1 299,5	2 242,1	1 863,2	831,7	748,1	2 508,9	2 148,1
Commerciale 5/	880,2	880,2	0,0	0,0	55,7	55,7	970,2	970,2
Emploi de l'endettement	3 145,5	2 541,9	2 877,3	2 273,9	1 899,8	1 376,6	4 114,3	3 480,5
Infrastructure	2 265,2	1 661,7	2 265,2	1 661,7	730,6	442,6	3 129,0	2 499,8
Dépenses sociales	0,0	0,0	0,0	0,0	221,2	132,2	0,0	0,0
Financement budgétaire	880,2	880,2	265,6	259,6	265,6	259,6	880,2	880,2
Autres	0,0	0,0	346,4	304,2	682,4	542,2	105,0	100,4

Source : MPMEF/DGTCP/DDP

^{1/}Ajusté par la garantie de 300 millions EUR à Ci-Energie et la différence entre les 500 milliards de CFA disponible pour les emprunts bancaires et le 265,5 milliards CFA utilisés.

^{2/} Nouvelle dette contractée ou garantie. La valeur actuelle de la dette est calculée à partir des conditions de chaque prêt en appliquant le taux d'actualisation de 5 pourcent du programme.

^{3/} La dette concessionnelle est définie comme la dette présentant un élément don dépassant le seuil minimum de 35 pourcent.

^{4/} Dette présentant un élément don positif mais inférieur au seuil d'élément don minimum.

^{5/} Dette ne présentant pas d'élément don positif. Pour la dette commerciale, la valeur actuelle serait définie comme la valeur nominale.

Tableau 2. Synthèse du programme d'emprunts extérieurs (janvier – décembre 2020)
(En millions de \$ EU)

Dette extérieure contractée ou garantie	Janvier-juin 2020		Janvier-décembre 2020	
	Volume de la nouvelle dette ^{1/}	VA de la nouvelle dette ^{1/}	Volume de la nouvelle dette ^{1/}	VA de la nouvelle dette ^{1/}
Source de l'endettement	2791,5	2098,0	4681,7	3694,6
<i>Dette concessionnelle, dont</i> ^{2/}	356,3	211,4	671,9	394,7
Multilatérale	289,0	168,3	604,7	351,6
Bilatérale	67,3	43,1	67,3	43,1
<i>Dette non concessionnelle</i>	2435,2	1886,6	4009,7	3299,9
Semi-concessionnelle ^{3/}	2435,2	1886,6	4009,7	3299,9
Commerciale ^{4/}	0,0	0,0	0,0	0,0
Emploi de l'endettement	2791,5	2098,0	4681,7	3694,6
Infrastructure	1770,4	1415,6	2491,6	1995,9
Dépenses sociales	364,8	254,9	364,8	254,9
Financement budgétaire	0,0	0,0	1035,2	932,8
Autres	656,4	427,5	790,1	511,1

Source : MPMEF/DGTCP/DDP

^{1/} Nouvelle dette contractée ou garantie. La valeur actuelle de la dette est calculée à partir des conditions de chaque prêt en appliquant le taux d'actualisation de 5 pourcents du programme.

^{2/} La dette concessionnelle est définie comme la dette présentant un élément don dépassant le seuil minimum de 35 pourcents.

^{3/} Dette présentant un élément don positif mais inférieur au seuil d'élément don minimum.

^{4/} Dette ne présentant pas d'élément don positif. Pour la dette commerciale, la valeur actuelle serait définie comme la valeur nominale.

H. Arriérés de paiement extérieurs (CP)

20. Les arriérés extérieurs correspondent au non-paiement de montants d'intérêt ou de principal à leur date d'exigibilité (en tenant compte des éventuelles périodes de grâce convenues par voie contractuelle). Ce CP concerne les arriérés accumulés au titre de la dette extérieure contractée par l'État et de la dette extérieure garantie par l'État lorsque la garantie est invoquée par les créanciers. Il n'y aura pas d'accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs. Ce CP fait l'objet d'un suivi continu.

I. Les exigibles, y compris les arriérés de paiement intérieurs (RI et CP)

21. Les « exigibles » (ou « restes à payer ») comprennent les arriérés intérieurs et la dette flottante et correspondent aux obligations impayées de l'État. Ils sont définis comme les dépenses prises en charge par le comptable public, mais qui ne sont pas encore payées. Au sens du programme, ces obligations comprennent (i) les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées non financières ; et (ii) le service de la dette financière intérieure.

22. Au sens du programme, les arriérés intérieurs comprennent les arriérés vis-à-vis des fournisseurs, et ceux sur le service de la dette financière intérieure. Les arriérés vis-à-vis des fournisseurs sont définis comme étant les obligations impayées de l'Etat auprès des entreprises publiques et privées non financières dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours ; les arriérés sur le service de la dette financière intérieure sont les obligations de service de la dette dont le délai de paiement dépasse un délai de 30 jours suivant la date d'échéance.

23. La dette flottante représente les « restes à payer » dont le délai de paiement ne dépasse pas le délai réglementaire (90 jours pour la dette aux entreprises non financières et 30 jours pour le service de la dette financière).

24. Les « restes à payer » sont éclatés par payeur et type ainsi que par ancienneté et durée (<90 jours, 90–365 jours, > 1 année pour les restes à payer en faveur des entreprises non financières, et <30 jours, 30-365 jours, > 1 année pour les restes à payer en faveur des institutions financières).

25. Dans le cadre du programme, le plafond d'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs est de zéro.

POUR MÉMOIRE

A. Créances nettes du système bancaire sur l'État

26. Les créances nettes du système bancaire sur l'État représentent la différence entre les dettes de l'État et ses créances vis-à-vis de la Banque centrale et des banques commerciales (y compris les dépôts C2D). Le champ des créances nettes du système bancaire sur l'État est défini par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et correspond à celui de la Position Nette du Gouvernement, y compris les dépôts C2D (PNG).

B. Financement extérieur (définitions)

27. Dans le cadre du programme, les définitions suivantes s'appliquent : (i) les dons-projets désignent les sommes d'argent ou des biens non remboursables destinés au financement d'un projet spécifique ; (ii) les dons-programmes sont les sommes d'argent ou des biens non remboursables non destinés au financement d'un projet spécifique ; (iii) les prêts-projets sont les sommes d'argent ou des biens remboursables assortis d'un taux d'intérêt accordés par un bailleur de fonds dans le cadre du financement d'un projet spécifique ; et (iv) les prêts-programmes sont les sommes d'argent ou des biens remboursables assorties d'un taux d'intérêt accordés par un bailleur de fonds non destinés au financement d'un projet spécifique.

C. Recettes fiscales sur les carburants

28. Les recettes fiscales sur les carburants sont définies comme les revenus de la fiscalité sur les produits pétroliers collectés par la Direction générales des douanes (DGD) et reportés dans le Tableau des opérations financières de l'état (TOFE) à la ligne « taxes sur les produits pétroliers ».

D. Suivi du programme et données à communiquer

29. Le suivi des CP, RI et repères structurels fera l'objet d'un rapport d'évaluation trimestriel, qui sera établi par les autorités dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque trimestre.

30. Le Gouvernement communiquera les informations spécifiées au tableau 4 dans un délai maximum de 45 jours après la fin du mois ou du trimestre, sauf pour les informations qui seront fournies plus tard, comme indiqué dans le tableau 4 du PAT.

31. Le Gouvernement communiquera les données définitives fournies par la BCEAO dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque mois. Les informations transmises comprendront la liste complète et détaillée de la situation des engagements et des avoirs du secteur public avec (i) la BCEAO, (ii) la Banque Nationale d'Investissement (BNI) et (iii) le système bancaire (y compris la BNI).

32. Le Gouvernement communiquera un état détaillé des ordonnancements et paiements au titre des financements du FMI liés aux dépenses d'Ebola, dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque mois. Ces dépenses sont inscrites au budget de l'Etat. Les Autorités s'engagent à consulter les Services du Fonds sur toute proposition de nouvelle dette extérieure. Les autorités informeront les services du FMI dès la signature de toute nouvelle dette extérieure contractée ou à laquelle l'État donnera son aval, ainsi que des conditions de cette dette. Les données concernant les nouvelles dettes extérieures ainsi que l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.

33. Plus généralement, les autorités communiqueront aux services du FMI toutes les informations nécessaires à un suivi effectif de la mise en œuvre des politiques économiques.

Tableau 3 : Evolution des dépenses pro-pauvres 2017–20
(en milliards de francs CFA)

	2017	2018	2018	2019	2020
	Réal	Objectif	Réal	Budget	Projet de Budget
01 Agriculture et développement rural	84,3	105,9	79,1	120,3	135,0
01.0 Administration générale	45,0	55,7	39,8	76,0	78,2
01.1 Programme de développement et de promotion de l'agriculture	5,9	16,2	4,5	15,9	15,0
01.2 Formation et encadrement	15,1	13,2	14,2	14,4	33,0
01.3 Aménagement hydro-agricole	4,7	7,4	7,1	1,4	1,3
01.4 Autres investissements en milieu rural (FRAR, FIMR)	13,6	13,4	13,4	12,5	7,7
02 Ressources Halieutiques et Production Animale	10,2	15,7	12,1	17,9	19,2
02.0 Administration générale / formation et encadrement	6,0	7,9	7,8	8,1	8,4
02.1 Appui à l'élevage et à la production laitière	2,2	1,0	1,8	1,1	1,4
02.2 Pêche et aquaculture	1,9	6,8	2,5	8,7	9,4
03 Education	1 085,5	1 263,1	1 194,5	1 315,6	1 342,7
03.0 Administration générale	35,0	32,9	26,9	25,6	54,2
03.1 Education préscolaire et enseignement primaire	480,2	540,1	528,0	557,0	567,5
03.2 Alphabétisation	0,5	0,5	0,4	0,5	0,4
03.3 Secondaire général, technique et professionnel	357,3	463,4	407,8	481,9	478,5
03.4 Enseignement supérieur et recherche scientifique	212,5	226,3	231,3	250,6	242,1
04 Santé	338,9	356,1	305,6	376,3	446,2
04.00 Administration générale santé	165,0	175,5	174,1	192,0	214,5
04.01 Système de santé primaire	70,6	88,1	60,9	73,1	60,7
04.02 Soins de santé préventive (programme élargie de vaccination)	1,5	2,0	4,5	1,5	15,6
04.03 Programme de lutte contre les pathologies et les endémies	20,4	29,2	14,8	36,1	47,5
04.04 Santé infantile, maternelle et nutrition	11,3	11,3	0,8	12,6	33,5
04.05 VIH/SIDA	23,3	11,8	11,9	18,5	24,7
04.06 CHU et Institutions médico-spécialisés	46,8	38,1	38,6	42,5	49,7
05 Eau et Assainissement	48,3	107,0	57,6	100,0	108,3
05.1 Accès à l'eau potable et assainissement	47,5	96,8	49,1	40,4	56,6
05.2 Protection de l'environnement et lutte contre la pollution	0,8	10,2	8,5	59,6	51,7
06 Energie	113,9	90,1	189,5	131,2	143,4
06.1 Accès à l'électricité	113,9	90,1	189,5	131,2	143,4
07 Routes et ouvrages d'art	329,4	216,5	426,7	296,8	396,0
07.1 Entretien pistes rurales	22,3	6,6	28,4	2,4	2,7
07.2 Constructions d'ouvrages d'art	9,2	0,5	15,2	1,0	1,5
07.3 Autres travaux routiers	297,9	209,4	383,0	293,4	391,8
08 Affaires Sociales	27,2	40,0	24,6	39,2	46,7
08.0 Administration générale	19,3	21,9	16,4	18,2	19,7
08.1 Formations destinées aux femmes	0,6	0,4	1,1	0,5	1,3
08.2 Orphelinats, pouponnières et centres sociaux	3,9	3,4	3,8	3,3	1,7
08.3 Formation au personnel d'appui	1,6	1,6	1,5	1,5	2,1
08.4 Prise en charge des indigents, des victimes de guerre et de catastrophes	1,8	12,6	1,7	15,6	21,8
09 Décentralisation	55,0	65,7	59,6	76,5	81,2
09.1 Décentralisation	55,0	65,7	59,6	76,5	81,2
10 Reconstructions et réhabilitations	12,7	9,6	8,8	9,5	18,7
10.1 Reconstruction et réhabilitation	0,0	0,5		0,3	1,0
10.2 Habitat et logement sociaux	12,7	9,2	8,8	9,2	17,7
11 Autres domaines de lutte contre la pauvreté	4,3	21,1	3,5	22,3	17,3
11.1 Promotion et insertion des jeunes	2,6	18,7	2,4	21,1	15,2
11.2 Appui et suivi DSRP	0,1	1,5			
11.3 Développement du tourisme et de l'artisanat	1,6	0,9	1,1	1,2	2,0
TOTAL	2 109,6	2 290,8	2 361,4	2 505,5	2 754,9

Source : Autorités ivoiriennes

Tableau 4. Données à transmettre pour le suivi du programme

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
Secteur réel	Indicateurs de conjoncture	Mensuelle	Fin du mois+ 45 jours
	Comptes nationaux provisoires	Annuelle	Fin de l'année + 9 mois
	Comptes nationaux définitifs	Variable	Fin de l'année + 1 an et 9 mois
	Indices désagrégés des prix à la consommation	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
Secteur de l'Energie	Pétrole Brut : rapport d'enlèvements	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Structure des prix des produits pétroliers	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
Finances Publiques	Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE)	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Rapport d'exécution budgétaire	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Rapport sur la situation des opérations de passation des marchés publics	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Estimation des recettes fiscales de l'État	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	État statistique de synthèse des remboursements des crédits de TVA	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	État statistique de synthèse des exonérations fiscales et douanières	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Dépenses pro-pauvres	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Avances de trésorerie	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Arriérés Intérieurs de l'Administration centrale	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Situation consolidée des restes à payer du Trésor	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Plan annuel de trésorerie	Annuelle	Fin de l'année + 45 jours
	Exécution du plan de trésorerie	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Balance Générale des Comptes du Trésor	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Dettes intérieure	Situation détaillée de la dette intérieure	Mensuelle
Détails de tous les nouveaux emprunts intérieurs et garanties		Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
Prévision détaillée du service de la dette intérieure		Trimestrielle	Fin du mois + 45 jours
Situation des émissions remboursements des valeurs mobilières		Mensuelle	Fin du mois + 45 jours

Tableau 4. Données à transmettre pour le suivi du programme (suite et fin)

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
Dette extérieure	Situation détaillée de la dette extérieure	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Détails de tous les nouveaux emprunts extérieurs et garanties	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Tableau des décaissements des nouveaux emprunts	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Prévisions du service de la dette extérieure	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
Entreprises Publiques	Situation de la dette des entreprises publiques	Trimestrielle	Fin de trimestre + 90 jours
	Liste des entreprises publiques	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
Balance des paiements	Balance des paiements provisoire	Annuelle	Fin de l'année + 9 mois (provisoire) ;
	Balance des paiements définitive	Annuelle	Fin de l'année + 12 mois (définitive)
Secteurs monétaire et financier	Situation des Banques	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours (provisoire) ; fin du mois + 60 jours (définitive)
	Situation résumée de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours (provisoire) ; fin du mois + 60 jours (définitive)
	Situation Monétaire Intégrée	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours (provisoire) ; fin du mois + 60 jours (définitive)
	Position Nette du Gouvernement	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Ratios prudentiels des banques	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Indicateurs de solidité financière	Trimestrielle	Fin du mois + 45 jours
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs, taux d'intervention de la BCEAO, réserves obligatoires	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours

TOFE 2001/14 : liste de fonds**Fonds extrabudgétaires**

- Conseil Café Cacao (CCC)
- Fonds d'entretien routier (FER)
- Agence nationale du service universel de télécommunications (ANSUT)
- Fonds pour le Développement Industriel (FODI)

Fonds de sécurité sociale

- La caisse générale de retraite des fonctionnaires (CGRAE) ;
- La Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) en charge des travailleurs du secteur privé.

Tableau de bord des entreprises publiques : liste d'indicateurs trimestriels
Indicateur
Chiffre d'affaires
- Dépenses de fonctionnement (charges d'exploitation transmises par les entreprises publiques)
- Dépenses d'investissement (investissements réalisés transmis par les entreprises publiques)
- EBE
- Paiements d'intérêts
- Résultat net
- Position de trésorerie (solde de la trésorerie transmis par les entreprises publiques) si disponible
- Dette totale
- Dette extérieure (comme défini pour l'Etat dans
- Dette à échéance inférieure à un an
- Dette fournisseurs si disponible
- Garanties de l'Etat (dans le cadre du suivi de l'endettement) si disponible
- Fonds propres (estimés sur la base des projections).



CÔTE D'IVOIRE

19 novembre 2019

SIXIÈMES REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DE L'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DU MECANISME ELARGI DE CRÉDIT, DEMANDE DE PROLONGATION DU PROGRAMME ET DEMANDE D'AUGMENTATION DU NIVEAU D'ACCÈS—ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE¹

Approuvé par
Dominique Desruelle et
Mary Goodman (FMI) et
Marcello Estevão (IDA)

Préparé par le Fonds monétaire international et
l'Association internationale de développement

Risque de surendettement extérieur	Modéré
Risque global de surendettement	Modéré
Niveau de détail dans la notation du risque	Un certain espace pour absorber les chocs
Recours au jugement	Non

La Côte d'Ivoire présente un risque modéré de surendettement extérieur, avec un certain espace pour absorber les chocs. Tous les indicateurs d'endettement extérieur liés à la liquidité et à la solvabilité se situent en-deçà de leur seuil dans le scénario de référence. Cependant, le ratio service de la dette extérieure/recettes a tendance à augmenter graduellement à compter de 2021, aussi les seuils des indicateurs de liquidité pourraient-ils être franchis en cas de choc sur les exportations ou le financement sur les marchés, ce qui met en évidence des risques à la baisse en cas de chocs extérieurs, ainsi que la nécessité de renforcer la mobilisation des recettes intérieures. Le risque global de surendettement public est également modéré, la dette publique devant diminuer progressivement au cours de la période de projection, encore que la croissance de la dette des entreprises publiques et des

¹La présente AVD met à jour l'AVD conjointe précédente en date du 14 décembre 2018 (rapport du FMI n° 18/367). La capacité d'endettement de la Côte d'Ivoire, calculée sur la base des PEM d'octobre 2019 et de l'ÉPIN 2018 de la Banque mondiale, est classée moyenne. Les seuils applicables à la dette extérieure contractée ou garantie par l'État sont les suivants : 40 % pour le ratio VA de la dette/PIB, 180 % pour le ratio VA de la dette/exportations, 15 % pour le ratio service de la dette/exportations et 18 % pour le ratio service de la dette/recettes. Le repère applicable à la VA de la dette publique totale eu égard à la capacité d'endettement moyenne est de 55 % du PIB.

garanties y afférentes soit une source de risque. Une politique budgétaire prudente, conforme au critère de déficit de l'UEMOA, et une stratégie d'emprunt extérieur avisée assurant un équilibre entre les coûts et le rendement économique des nouveaux prêts seront cruciales pour préserver une marge de manœuvre en matière d'emprunt et la viabilité de la dette. Les autorités doivent également rester attentives à ne pas trop brider le recours au marché financier régional, car cela irait à l'encontre des efforts déployés à l'échelle de l'UEMOA pour soutenir le développement de ce marché et de la stratégie de gestion à moyen terme de la dette qu'elles ont publiée.

PÉRIMÈTRE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. Par définition, le périmètre de la dette publique englobe l'administration centrale, la sécurité sociale et les garanties octroyées par l'État à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris les entreprises publiques (tableau 1 du texte). Elle inclut la dette des entreprises publiques que l'État garantit (2,2 % à la fin de 2018) ou a rétrocédée (4 %). Le reste de cette dette (c'est-à-dire la partie ni garantie ni rétrocédée par l'État), qui représentait 1,5 % du PIB à la fin de 2018, n'est pas pour l'instant prise en compte dans le scénario de référence à cause du volume limité des informations sur les recettes. Les autorités s'emploient actuellement à rassembler les informations manquantes. Un test sur mesure du passif éventuel a été conçu pour saisir pleinement les risques liés à la dette des entreprises publiques, ainsi qu'au stock de capital des partenariats public-privé (PPP) (tableau 1 du texte).

Tableau 1 du texte. Côte d'Ivoire : couverture de la dette du secteur public et configuration du test de résistance du passif éventuel

Sous-secteurs du secteur public	Cochez la cellule
1 Administration centrale	X
2 Administrations d'États fédérés et locales	
3 Autres éléments des administrations publiques	
4 dont : administrations de sécurité sociale	X
5 Fonds extrabudgétaires (FEB)	
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	X
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	X
8 Dette non garantie des entreprises publiques	

Couverture des données sur la dette publique et ampleur du choc retenu pour le test de résistance adapté aux passifs conditionnels

1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Administration centrale plus administrations de sécurité sociale/Dette garantie par l'État		
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2 Autres dettes des administrations publiques non prises en compte dans 1	0 pourcentage du PIB	0	
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	2,00	
4 PPP	35 pourcentage du stock en PPA	1,24	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 pourcentage du PIB	5	
Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		8,2	

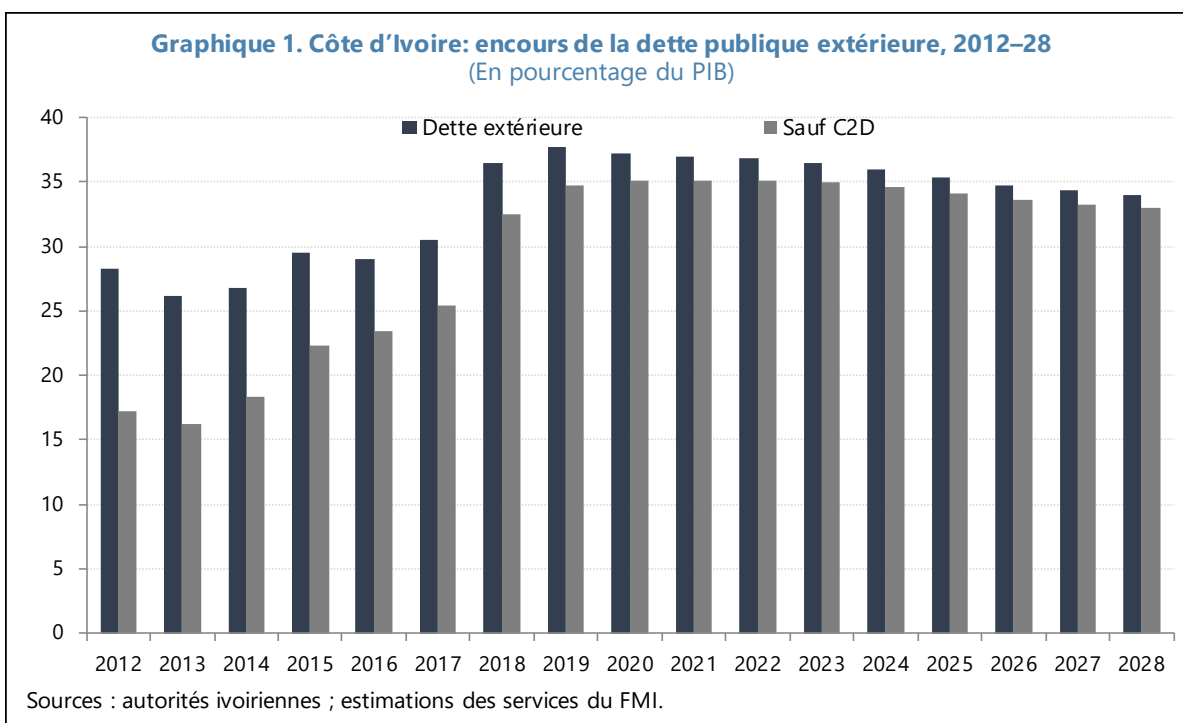
1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1.). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1.) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

DETTE : CONTEXTE

2. La dette extérieure, définie sur la base de la monnaie de libellé, a augmenté de 6,1 points de pourcentage du PIB en 2018 et devrait, selon les projections, s'accroître de 1,5 point de pourcentage en 2019, avant de diminuer progressivement.² L'augmentation de 2018 couvre aussi les deux euro-obligations (4,7 % du PIB) émises en mars 2018 et l'emprunt garanti par l'État (1,4 % du PIB) contracté en décembre 2018 pour restructurer la dette de la Société ivoirienne de raffinage (SIR). L'augmentation attendue en 2019 comprend une contre-garantie pour une garantie de la Banque mondiale et une lettre de confort, deux instruments dont l'objet est à la fois de garantir un emprunt

²Dans la présente AVD, la dette extérieure contractée ou garantie par l'État n'englobe pas les créances françaises nées de swaps au titre des contrats de développement et de désendettement (C2D), qui ont été annulées dans le contexte d'un allègement de dette au-delà de l'initiative PPT. En vertu du mécanisme C2D, le service de la dette exigible pour ces créances est restitué sous forme de dons à l'État destinés à financer des projets de développement. Les services du FMI incluent les flux associés au processus de C2D dans les comptes budgétaires et extérieurs afin de comptabiliser les flux bruts de trésorerie (service de la dette et dons). Pour un examen approfondi, voir le rapport du FMI n° 14/358 et supp.1, 21/11/2014. Par ailleurs, la dette extérieure libellée en FCFA est exclue du montant retenu dans l'AVD.

destiné à apurer les arriérés de CI-ENERGIES et de rehausser la qualité du crédit (0,8 % du PIB) de cette société. En conséquence, la dette extérieure hors C2D³ atteindra, selon les projections, 34,7 % du PIB à la fin de 2019, avant de diminuer progressivement au cours de la période 2020–28.



3. En raison notamment des émissions d'euro-obligations, la part des créanciers commerciaux dans la dette extérieure a augmenté en 2018, passant de 52,8 % à la fin de 2017 à plus de 54,4 % à la

fin de 2018 (tableau 2 du texte), écart qui correspond parfaitement aux émissions euro-obligataires. À la fin de 2018, les créanciers multilatéraux comptaient pour 24,2 % de la dette extérieure et les créanciers bilatéraux pour 18,5 % de l'encours de la dette extérieure.

Tableau 2 du texte. Côte d'Ivoire : composition de la dette extérieure par groupe de créanciers

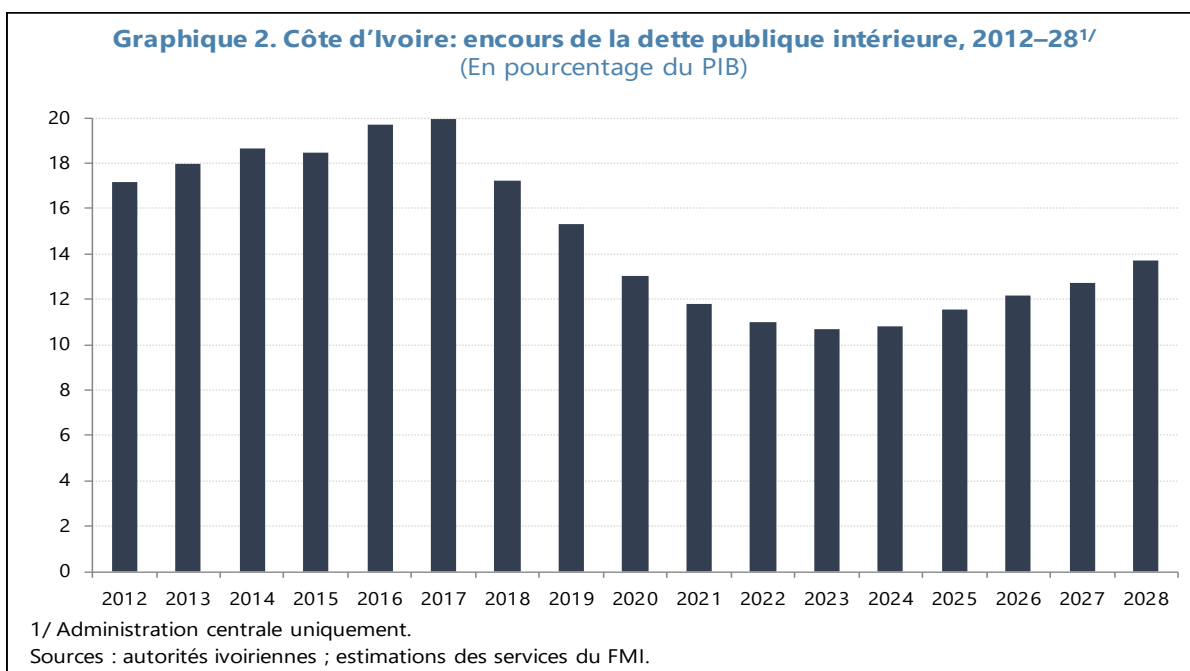
	2017		2018	
	Millions de dollars	Millions de dollars	Millions de dollars	% du total
Total	10,292.7	13,795.9		100.0
Créanciers multilatéraux	2,691.3	3,665.7		26.6
FMI	1,291.1	1,386.8		10.1
Banque mondiale	779.2	1,331.1		9.6
Groupe de la BAfD	191.0	447.8		3.2
Autres multilatéraux	429.9	500.0		3.6
Créanciers bilatéraux officiels	2,169.6	2,818.7		20.4
Créanciers bancaires	5,431.8	10,531.6		76.3
Club de Londres	5,397.8	9,376.0		68.0
Autres créanciers bancaires	34.0	1,155.6		8.4
Garantie d'entreprise publique		492.0		3.6

Sources : autorités ivoiriennes ; estimations des services du FMI.

³Le contrat de désendettement et de développement (C2D) est un instrument de restructuration de la dette qui permet à la Côte d'Ivoire de continuer d'honorer ses dettes bilatérales envers la France et l'Espagne jusqu'à leur remboursement, mais les montants sont reversés au pays sous forme de dons pour financer des programmes de lutte contre la pauvreté.

4. La dépendance à l'égard des sources de financement intérieures devrait encore diminuer en 2019–23, avant de rebondir.

La dette intérieure a augmenté de 2,7 points de pourcentage du PIB entre 2012 et 2017, pour atteindre 19,9 % du PIB en 2017.⁴ Inversant cette tendance, elle est revenue à 17,2 % du PIB en 2018 et, d'après les projections, elle diminuera encore d'environ 2 % du PIB en 2019. Elle devrait continuer de décroître jusqu'en 2023, avant d'augmenter de nouveau en 2023–28. Cette évolution traduit les effets conjugués i) de la stratégie des autorités visant à financer les besoins bruts de financement en maintenant un équilibre entre les sources en monnaie nationale et celles en devises et ii) du fait que les besoins de refinancement de la dette intérieure dépasseront ceux de la dette extérieure dans quelques années. Le scénario suppose qu'après les importantes émissions d'euro-obligations en 2017–18 et un recours plus modéré aux marchés financiers internationaux en 2019 et, selon les projections, en 2020, les autorités continueront de solliciter les marchés internationaux dans la même mesure chaque année. Toutefois, elles doivent rester attentives à ne pas trop brider le recours au marché financier régional pendant les prochaines années, car cela irait à l'encontre des efforts déployés à l'échelle de l'UEMOA pour soutenir le développement de ce marché.



HYPOTHESES

5. Les hypothèses du scénario de référence correspondent au cadre macroéconomique défini dans le rapport des services du FMI pour les sixièmes revues des accords au titre du MEDC et la FEC (tableau 3 du texte). Il s'agit notamment d'une croissance soutenue, quoique se modérant, du PIB, d'une inflation faible, d'une amélioration progressive de la position extérieure, du respect du critère de

⁴ Dont une large partie est composée de titres émis sur les marchés régionaux des enchères et des crédits syndiqués.

convergence du déficit budgétaire de l'UEMOA (3 % du PIB) à compter de 2019 et d'un recours accru à un endettement commercial pour combler les besoins bruts de financement, alors que la Côte d'Ivoire s'achemine vers le statut de pays émergent.

- **Une croissance soutenue, quoique se modérant, du PIB à moyen terme.** La croissance du PIB réel à moyen terme ne devrait guère varier par rapport à la précédente AVD, se chiffrant à 6,9 % en moyenne sur les cinq premières années de la période de projection (2019–24). La croissance bénéficie de l'appui d'une demande intérieure robuste et du niveau positif à moyen terme des exportations nettes. Sous l'effet d'un processus de stabilisation, le PIB réel augmentera, selon les projections pour les périodes 2025–30 et 2031–39, de près de 5,7 % en moyenne et de 5,6 %, respectivement, l'investissement se normalisant et la contribution nette des échanges continuant de baisser durant ces périodes.
- **Une inflation atone.** L'inflation devrait rester atone, à environ 2 %, grâce à la bonne situation de l'offre intérieure et à la robustesse de l'euro, auquel le FCFA est arrimé.
- **Un déficit stabilisé à 3 %**, grâce aux efforts déployés par les autorités pour mobiliser des recettes intérieures et contenir les dépenses non prioritaires afin de satisfaire au critère de convergence du déficit budgétaire de l'UEMOA (3 % du PIB) à compter de 2019.
- **Le déficit courant devrait se réduire au cours de la période de projection.** Il diminuera progressivement, de 4,7 % du PIB en 2018 à 3 % d'ici à 2024, sous l'effet d'une hausse des exportations de produits primaires transformés et d'un ralentissement de la croissance des importations à mesure que se normaliseront les investissements et les importations de services et d'équipements en résultant. Ces hypothèses sont exposées à des risques à la baisse, notamment des chocs défavorables sur les termes de l'échange et une croissance mondiale plus faible que prévu dans un contexte de protectionnisme croissant.
- **Financement par l'emprunt bancaire.** À moyen terme, les besoins de financement de la Côte d'Ivoire devraient être couverts principalement par l'emprunt bancaire à mesure que le pays se transforme en économie de marché émergente. Les autorités devraient recourir à des prêts concessionnels et non concessionnels pour répondre à ces besoins. Cela est conforme à leur stratégie de gestion de la dette à moyen terme, qui prévoit un équilibre entre les sources en monnaie nationale et celles en devises pour combler les besoins bruts de financement sur la période 2019–23.

6. Plusieurs contrôles confirment le réalisme du cadre macroéconomique (graphique 6). Les flux générateurs de dette à moyen terme dont font état les projections ne s'écartent pas sensiblement des résultats historiques. Le rééquilibrage budgétaire prévu pour les trois prochains exercices se situe en deçà du quartile supérieur de la distribution des programmes en faveur des PFR appuyés par la FMI depuis 1990. Les plans de rééquilibrage pris pour hypothèses cadrent avec le critère de convergence du déficit budgétaire (3 % du PIB) fixé par l'UEMOA, que les autorités se sont engagées à respecter à compter de 2019. En ce qui concerne la relation entre le rééquilibrage budgétaire et la croissance, la projection de référence ne s'écarte guère en 2019 des trajectoires de

croissance que laissent supposer les multiplicateurs budgétaires classiques des PFR tirés des ouvrages empiriques. La contribution des fonds publics à la croissance du PIB réel devrait augmenter légèrement à moyen terme.

	<i>AVD précédente</i>			<i>AVD actuelle</i>		
	2018-23	2024-29	2030-38	2018-23	2024-29	2030-38
PIB nominal (milliards de dollars) 1/	54.0	86.8	147.6	51.6	82.7	143.4
PIB réel (variation sur 1 an en %)	7.1	5.9	5.5	7.1	5.9	5.6
Finances publiques (administration centrale)						
Recettes et dons 2/	20.7	21.3	22.9	20.1	20.5	22.7
dont : dons	1.0	0.1	0.0	0.9	0.1	0.0
Dépenses primaires	21.7	21.8	23.4	21.4	21.7	23.9
Solde primaire de base (hors dons C2D)	0.5	1.2	1.2	0.5	0.7	0.8
Balance des paiements						
Exportations de biens et services	35.6	33.0	27.7	28.8	27.6	25.4
Importations de biens et services	35.0	31.0	25.6	27.4	24.8	22.7
Déficit courant hors intérêts 3/	1.9	0.9	1.2	1.7	0.6	0.8
Nouveaux investissements directs étrangers (entrées ne	1.8	2.3	2.2	1.4	1.7	2.1

Sources : autorités ivoiriennes ; estimations des services du FMI.
 1/ Les changements par rapport à l'AVD de la 4e revue s'expliquent par la révision du PIB réel à la suite de la publication des comptes nationaux de 2017 et de l'estimation des comptes nationaux de 2018, ainsi que par les hypothèses revues s'agissant du taux de change CFA/USD.
 2/ Les dons C2D sont exclus des recettes et dons.
 3/ Les dons C2D sont exclus des transferts officiels.

CLASSEMENT DU PAYS ET ELABORATION DES TESTS DE RESISTANCE DES SCENARIOS

7. La Côte d'Ivoire présente une capacité d'endettement moyenne. Comme dans la précédente AVD, la capacité d'endettement est fondée sur un indicateur composite (IC) qui englobe l'EPIN et d'autres variables du cadre macroéconomique.⁵ Cet indicateur affichant un score de 2,97, la Côte d'Ivoire dispose d'une capacité d'endettement moyenne, qui permet de fixer les seuils de la charge de la dette extérieure et les repères de la dette publique totale.

⁵Elles sont au nombre de cinq : croissance du PIB réel, envois de fonds, couverture des importations par les réserves, carré de cette couverture et croissance économique mondiale. L'IC utilise dix ans de données (5 ans de données rétrospectives et 5 ans de données prospectives) pour lisser les cycles économiques.

Tableau 4 du texte. Côte d'Ivoire : score de l'IC

Composantes	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composantes du score de l'IC (A*B) + (C)	Contribution des composante
EPIN	0.385	3.386	1.30	44%
Taux de croissance réel (en Couverture des importations par les réserves (en pourcentage)	2.719	7.562	0.21	7%
Couverture des importations par les réserves^2 (en pourcentage)	4.052	39.075	1.58	53%
Envois de fonds (en pourcentage)	-3.990	15.269	-0.61	-21%
Croissance économique mondiale (en pourcentage)	2.022	0.446	0.01	0%
	13.520	3.499	0.47	16%
CI Score			2.97	100%
Note CI			Medium	

8. Étant donné que la Côte d'Ivoire reste dépendante des marchés internationaux des capitaux, les services du FMI ont soumis à un test sur mesure le financement sur ces marchés.

Le pays a procédé à d'importantes émissions d'euro-obligations en 2017 et 2018, mais, en 2019, les montants qu'il sollicite sur les marchés internationaux sont moins élevés. Sa stratégie de gestion de la dette vise à miser sur les marchés mondiaux de capitaux pour combler en partie ses besoins bruts de financement entre 2019 et 2023. En conséquence, un test sur mesure du financement sur les marchés prend pour hypothèse une hausse temporaire de 400 points de base du coût des nouveaux emprunts commerciaux extérieurs, conjuguée à une dépréciation nominale de 15 % du FCFA par rapport au dollar et à un raccourcissement des échéances et des différés d'amortissement.⁶

9. Un choc sur le passif éventuel a été simulé afin de saisir les risques budgétaires que pourraient susciter les entreprises publiques, les PPP et le marché financier. Ce test de résistance sur mesure inclut les 2 % du PIB normalisés, lesquels sont de l'ordre de grandeur de l'encours de la dette des entreprises d'État (1,5 % du PIB) qui n'est pas déjà intégré à celui de la dette. Il couvre aussi un choc de 1¼ % du PIB pour tenir compte des risques budgétaires potentiels sur 35 % du stock de capital des PPP et d'un choc sur le secteur financier de 5 % du PIB.

10. Des tests de résistance normalisés sur la croissance du PIB réel, le solde primaire, les exportations, les transferts courants et la dépréciation du taux de change et des tests sur mesure sur les cours des matières premières ont aussi été effectués. Les quatre premiers chocs fixent la plus basse de chacune des variables susmentionnées à sa moyenne historique ou à sa projection de référence (moins un écart-type) pour 2019 et 2020. Une dépréciation nominale de 30 % du FCFA par rapport au dollar lors de la première année de la projection est envisagée. Le choc des cours des produits de base saisit l'incidence d'une baisse soudaine d'un écart-type de ces cours.

⁶Selon les estimations, la part de la dette libellée en dollars diminuera au fil du temps. Le raccourcissement envisagé des échéances des emprunts commerciaux^{2M} extérieurs s'établit comme suit : selon que l'échéance initiale est supérieure ou inférieure à 5 ans, la nouvelle échéance est fixée à 5 ans ou raccourcie des 2/3.

ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE EXTERIEURE

11. Selon l'analyse de viabilité de la dette extérieure, tous les indicateurs de la dette contractée ou garantie par l'État se situent en-deçà de leur seuil pour les dix prochaines années dans le scénario de référence. Le ratio VA de la dette extérieure/PIB devrait revenir de 28 % en 2019 à 26 % en 2029 (tableau 1 du texte et graphique 3), étant donné que la croissance se poursuit, qu'un assainissement budgétaire est exécuté en 2019, que la discipline budgétaire reste de mise durant la période de projection et que les autorités se fondent sur un dosage équilibré entre emprunts en monnaie locale et en devises pour répondre à leurs besoins bruts de financement. Une opération de gestion du passif, menée en octobre 2019⁷ s'est traduite par un meilleur lissage des pics de remboursement en 2024, 2025 et 2032 et une baisse des indicateurs entre 2019 et 2029 par rapport à l'AVD de décembre 2018. Les deux nouvelles euro-obligations arriveront à échéance en 2029–31 et 2038–40. Le pic du ratio service de la dette/recettes sera atteint en 2031 et, d'après les projections, diminuera par la suite.

12. De tous les scénarios de choc envisagés, c'est celui sur les exportations qui a l'incidence négative la plus forte sur la viabilité de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire.

Dans le cadre du test de résistance normalisé sur les exportations, le ratio service de la dette/recettes et, dans celui du test de résistance du financement sur les marchés, le ratio service de la dette/exportations dépassent leurs seuils respectifs à compter de 2025. Ces résultats soulignent les risques à la baisse que font encourir à la viabilité de la dette des chocs extérieurs (chocs négatifs sur les termes de l'échange, par exemple) ou des chocs sur le financement sur les marchés (tels que la hausse des taux d'intérêt) qui pourraient pénaliser l'économie ivoirienne. S'ils restent en deçà de leurs seuils respectifs dans les scénarios de chocs les plus extrêmes, les indicateurs de stocks s'en approchent à partir de 2021.

ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE PUBLIQUE

13. Dans le scénario de référence, le ratio VA de la dette publique/PIB se situe en-deçà de son seuil de 55 % (graphique 4). Il devrait diminuer légèrement au cours de la période de projection, passant de 43,1 % en 2019 à 39,7 % en 2029. Dans le même temps, le ratio VA de la dette/recettes recule, s'établissant à 189,9 % en 2029 contre 212,7 % en 2019. Enfin, le ratio service de la dette/recettes demeure aux alentours de 32 %, mais, après avoir quelque peu baissé entre 2019 et 2023, il remonte pour atteindre en 2029 un niveau analogue à celui de 2019.

14. Les tests de résistance révèlent que la vulnérabilité la plus extrême pour la dette publique de la Côte d'Ivoire pourrait provenir d'un choc sur la croissance du PIB ou les cours des produits de base (graphique 4 et tableau 4). Dans le test de résistance normalisé simulant un

⁷En octobre 2019, les autorités ont lancé une émission d'euro-obligations de 1,7 milliard, dont une part importante (1,4 milliard) a servi à refinancer les pics de remboursement de la dette arrivant à échéance en 2024/2025/2032 et à convertir en euros des euro-obligations libellées en dollars. La moitié de cette émission était assortie d'une échéance de 12 ans et d'un taux de 5,875 % et l'autre d'une échéance de 32 ans et d'un taux de 6,875 %.

choc sur la croissance du PIB réel, le ratio VA de la dette publique/PIB dépasserait son seuil, fixé à 55 %, à compter de 2022, pour atteindre 89,9 % en 2029. Ce choc ferait exploser les trois indicateurs de la dette et du service de la dette. En plus d'attirer l'attention sur la très forte sensibilité aux chocs sur la croissance du PIB, cela souligne l'importance de réduire au minimum les erreurs de prévision en établissant les projections de croissance du PIB réel avec autant de précision que possible grâce à un système et des capacités statistiques robustes. Selon le test sur mesure sur le cours des produits de base, la VA de la dette publique franchit son seuil en 2023 et continue de le dépasser jusqu'en 2029.

NOTATION DU RISQUE ET VULNERABILITES

15. Comme dans l'AVD de décembre 2018, la Côte d'Ivoire continue d'afficher un risque modéré de surendettement extérieur. Aucun des indicateurs de la dette extérieure ne dépasse son seuil dans le scénario de référence, mais les ratios service de la dette extérieure/recettes et service de la dette/exportations augmentent progressivement à compter de 2021 et les tests de résistance normalisés montrent qu'ils franchiraient leur seuil dans les scénarios de chocs les plus extrêmes. Cela renforce la nécessité de mobiliser davantage de recettes et de diversifier la base des exportations par des mutations structurelles à moyen terme. Il est également primordial d'adopter une stratégie d'emprunt extérieur prudente visant à équilibrer les coûts et les risques des nouveaux emprunts afin de préserver la marge de manœuvre de la Côte d'Ivoire en matière d'emprunt et la viabilité de la dette à moyen terme de ce pays.

16. La nouvelle AVD indique également que le risque global de surendettement est modéré, mais les tests de résistance mettent en évidence des vulnérabilités aux chocs, tant sur la dette extérieure que sur la dette totale. Bien que le risque de viabilité de la dette globale soit modéré, le ratio VA de la dette publique/PIB dépasse son seuil (55 %) à compter de 2023 sous le choc le plus extrême (croissance) dans les tests de résistance normalisés. Si l'opération de gestion du passif d'octobre 2019 a permis de lisser la trajectoire des indicateurs de liquidité, les ratios service de la dette extérieure/PIB ou exportations franchiraient de toute façon leur seuil dès 2025 sous le choc le plus extrême (exportations et financement sur les marchés).

17. Les autorités ont peut-être réduit les vulnérabilités liées aux pics de remboursement à court terme, mais elles doivent continuer de renforcer leur capacité de résister aux chocs qui menacent la viabilité de leur dette (graphique 7). Les résultats de l'AVD soulignent la nécessité de suivre attentivement les indicateurs de la dette, de veiller à ce que les projections de croissance du PIB soient établies avec prudence, d'appliquer des politiques judicieuses pour préserver la stabilité macroéconomique et de surveiller de près les emprunts contractés par les entreprises publiques. Dans ce contexte, les autorités devraient s'efforcer d'intégrer pleinement la dette de ces entreprises dans leur analyse. Pour créer un espace budgétaire, elles devraient en outre redoubler d'efforts pour mobiliser des recettes intérieures tout en maîtrisant la dépense publique.

VUES DES AUTORITES

18. Les autorités souscrivent dans l'ensemble aux principales conclusions de l'AVD, notamment celle selon laquelle la Côte d'Ivoire continue de présenter un risque modéré de surendettement. Elles reconnaissent qu'il importe de renforcer le suivi de la dette du secteur public et ont l'intention de poursuivre une stratégie de gestion de la dette à moyen terme veillant à ce que le risque de surendettement reste modéré. Elles attirent en outre l'attention sur leur approche dynamique de gestion de la dette, qui privilégie l'emprunt en euros pour limiter le risque de change, tout en repoussant l'échéance moyenne de la dette extérieure pour réduire celui de refinancement. Elles évoquent en particulier l'opération de gestion du passif menée en octobre 2019 pour lisser en 2024, 2025 et 2032 les pics de remboursement des euro-obligations à remboursement in fine en circulation. Tenant compte du risque lié au recours répété et important à l'emprunt en devises ces dernières années, elles prévoient dans leur stratégie de gestion de la dette à moyen terme une répartition équilibrée entre les sources en monnaie nationale et celles en devises pour répondre à leurs besoins de financement sur la période 2019–23. Tout en reconnaissant la nécessité de favoriser le développement du marché régional de la dette afin de mieux tirer parti de l'épargne intérieure pour atteindre les objectifs de développement, elles font valoir que leur présence persistante sur les marchés financiers internationaux renforce leur statut de pays pré émergent et les protège contre la faiblesse de la liquidité et du développement du marché régional.

Tableau 1. Côte d'Ivoire : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2016–39
(En pourcentage du PIB ; sauf indication contraire)

	Effectif			Projections							Moyenne 8/		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2029	2039	Scénario historique	Projections
Dette extérieure (nominale) 1/	38.9	40.1	46.0	46.6	47.8	47.8	48.2	47.1	46.6	44.4	37.8	49.5	46.5
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	23.4	25.4	32.5	34.7	34.8	35.0	35.0	34.8	34.5	32.2	24.6	30.4	34.0
Variation de la dette extérieure	1.8	1.2	5.9	0.6	1.2	0.0	0.4	-1.2	-0.5	-0.7	-0.5		
Flux générateurs d'endettement net identifiés	0.5	0.6	1.5	2.0	2.1	2.0	1.8	1.6	1.8	2.2	2.5	-2.0	1.9
Déficit extérieur courant hors intérêts	-0.4	1.2	3.1	1.7	1.5	1.8	1.4	1.2	1.2	0.9	0.6	-2.5	1.2
Déficit de la balance des biens et services	-3.0	-2.6	-0.5	-1.3	-1.3	-1.5	-1.7	-2.0	-2.3	-2.7	-2.9	-5.6	-2.2
Exportations	33.4	33.6	29.8	30.1	29.0	28.3	27.8	27.8	27.9	27.0	24.2		
Importations	30.3	31.0	29.2	28.8	27.7	26.8	26.2	25.8	25.6	24.3	21.3		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	1.2	1.4	1.3	1.2	1.2	1.2	1.2	1.3	1.6	1.7	1.7	1.3	1.5
<i>dont : officiels</i>	-0.4	-0.4	-0.7	-0.7	-0.6	-0.5	-0.5	-0.4	-0.1	0.0	0.0		
Autres flux extérieurs courants (négatifs= entrées nettes)	1.4	2.4	2.4	1.8	1.7	2.1	1.9	2.0	2.0	1.9	1.9	1.8	1.9
IDE nets (négatifs = entrées)	1.6	0.8	1.4	1.4	1.4	1.5	1.5	1.5	1.6	1.8	2.3	1.3	1.6
Dynamique endogène de la dette 2/	-0.7	-1.3	-3.0	-1.0	-0.8	-1.3	-1.2	-1.1	-1.0	-0.5	-0.5		
Contribution du taux d'intérêt nominal	1.6	1.6	1.6	2.3	2.3	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.5		
Contribution de la croissance du PIB réel	-2.8	-2.8	-2.6	-3.3	-3.1	-3.0	-2.9	-2.9	-2.8	-2.3	-2.0		
Contribution des variations de prix et de taux de change	0.5	-0.1	-1.9		
Résiduel 3/	1.3	0.5	4.4	-1.5	-0.9	-1.9	-1.3	-2.7	-2.2	-2.9	-3.0	-1.9	-2.0
<i>dont : financement exceptionnel</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette extérieure CGE/PIB	24.6	28.0	28.0	28.2	28.2	28.0	27.8	26.0	19.5		
VA de la dette extérieure CGE/exportations	82.5	93.2	96.5	99.7	101.4	100.8	99.7	96.2	80.4		
Ratio service de la dette CGE/exportations	4.4	5.2	6.0	8.7	8.7	6.9	7.2	7.9	8.9	10.5	9.8		
Ratio service de la dette CGE/recettes	7.9	9.0	9.5	13.8	13.3	10.3	10.3	11.3	12.5	13.7	9.8		
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	2563.1	3430.3	4550.9	4005.2	3434.4	4127.0	4267.9	4826.0	4863.7	7245.8	15997.0		
Principales hypothèses macroéconomiques													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	8.0	7.7	7.4	7.5	7.3	7.0	6.7	6.5	6.4	5.6	5.7	6.1	6.4
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	-1.3	0.3	5.1	-4.0	1.4	2.6	2.4	1.7	1.8	1.7	1.8	0.1	1.3
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	4.6	4.4	4.5	5.2	5.3	4.1	4.1	4.0	4.0	4.3	4.2	3.6	4.3
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	-5.7	8.8	0.0	4.2	4.9	7.1	7.7	8.2	8.6	6.0	6.9	1.4	6.8
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	-5.6	10.3	6.5	1.6	4.6	6.2	6.9	6.9	7.2	6.4	7.0	3.1	6.0
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	15.7	18.6	18.7	18.4	20.0	18.3	17.2	16.8	...	17.5
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	18.6	19.2	18.9	19.1	19.0	19.1	19.4	19.6	19.8	20.9	24.1	17.9	19.9
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	556.3	577.6	589.9	1026.2	1134.1	1107.4	986.5	933.3	741.1	660.1	945.0		
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	2.3	2.0	1.7	1.4	1.3	0.9	0.6	0.5	...	1.2
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	28.5	36.7	34.3	30.9	31.4	23.3	17.4	16.9	...	24.7
PIB nominal (milliards de dollars EU)	35,297	38,134	43,048	44,440	48,356	53,099	58,044	62,880	68,089	98,263	202,769		
Croissance du PIB nominal en dollars	6.5	8.0	12.9	3.2	8.8	9.8	9.3	8.3	8.3	7.4	7.6	6.1	7.8
Pour mémoire :													
VA de la dette extérieure 7/	38.1	39.9	40.9	41.0	41.5	40.4	40.0	38.2	32.7		
En pourcentage des exportations	127.9	132.9	141.2	145.0	148.9	145.1	143.3	141.4	134.8		
Ratio service de la dette/exportations	18.4	21.0	20.4	19.7	14.4	16.0	15.9	17.9	15.6	17.0	20.2		
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	10582.6	12458.2	13527.0	14954.8	16382.6	17637.4	18939.3	25552.7	39507.5		
(Vat - Vat-1)/PIBt-1 (en pourcentage)	4.4	2.4	3.0	2.7	2.2	2.1	1.3	1.0		
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	-2.2	0.0	-2.8	1.1	0.4	1.7	1.0	2.4	1.7	1.6	1.2		

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - p(1+g)] / (1+g + p+g p)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette), les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Définition de la dette extérieure/intérieure	Currency-based
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Yes

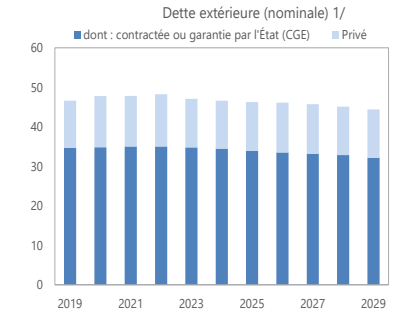
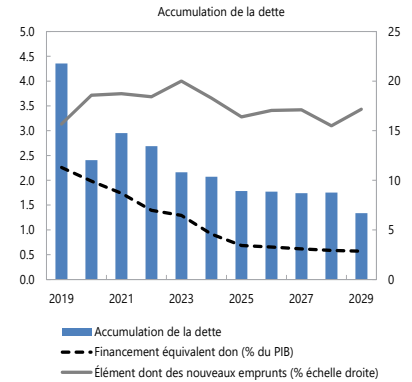
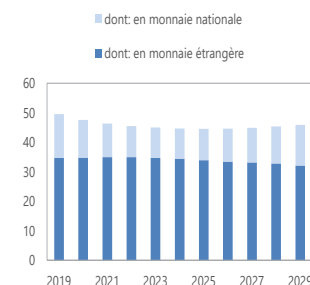


Tableau 2. Côte d'Ivoire : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2016–39
(En pourcentage du PIB ; sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 6/	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2029	2039	Scénario historique	Projections
Dette du secteur public 1/	43.1	45.3	49.7	49.6	47.6	46.4	45.5	45.0	44.7	45.9	52.9	48.2	45.8
dont : libellée en devises	23.4	25.4	32.5	34.7	34.8	35.0	35.0	34.8	34.5	32.2	24.6	30.4	34.0
Variation de la dette du secteur public	2.4	2.2	4.4	-0.1	-2.0	-1.3	-0.9	-0.5	-0.3	0.5	0.9		
Flux générateurs d'endettement identifiés	2.1	-0.6	1.3	1.0	-1.6	-0.9	-0.6	-0.7	-0.7	-0.9	-0.7	-0.3	-0.7
Déficit primaire	2.4	2.8	2.1	1.0	0.8	1.3	1.3	1.3	1.3	1.1	1.3	1.4	1.2
Recettes et dons	20.0	20.4	19.9	20.3	20.2	20.1	20.1	20.2	20.0	20.9	24.1	18.9	20.3
<i>dont : dons</i>	1.4	1.2	1.0	1.2	1.2	1.0	0.7	0.6	0.2	0.0	0.0		
Dépenses primaires (hors intérêts)	22.4	23.2	22.1	21.3	21.0	21.4	21.4	21.5	21.3	22.0	25.4	20.3	21.5
Dynamique automatique de la dette	-0.1	-3.3	-0.8	0.0	-2.0	-2.2	-1.9	-2.0	-2.0	-2.0	-2.0	0.0	0.0
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-1.3	-1.3	-2.0	-1.7	-1.9	-2.1	-1.8	-2.0	-1.9	-1.6	-2.0		
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	1.7	1.8	1.2	1.8	1.4	1.0	1.1	0.8	0.8	0.8	0.8		
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-3.0	-3.1	-3.1	-3.5	-3.4	-3.1	-2.9	-2.8	-2.7	-2.4	-2.8		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	1.2	-2.0	1.2		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	-0.1	-0.1	0.0	0.0	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Produit des privatisations (négatif)	-0.1	-0.1	0.0	0.0	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Allègement de la dette (Initiative PPTTE et autres)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Résiduel	0.3	2.8	3.0	0.6	-0.4	-0.5	-0.4	0.3	0.5	1.4	1.7	-1.8	0.5
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette du secteur public 2/	42.1	43.1	40.6	39.4	38.6	38.2	38.0	39.7	47.7		
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)	211.4	212.7	201.4	196.0	192.1	189.3	189.5	189.9	198.2		
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/	11.9	13.2	29.1	32.6	32.0	27.1	26.2	25.2	27.5	32.1	41.8		
Besoin de financement brut 4/	4.6	5.4	7.9	7.6	6.9	6.8	6.6	6.4	6.8	7.9	11.3		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	8.0	7.7	7.4	7.5	7.3	7.0	6.7	6.5	6.4	5.6	5.7	6.1	6.4
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	4.0	4.1	3.9	5.5	5.2	3.5	3.5	3.5	3.6	3.9	3.6	2.8	3.9
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	6.4	7.1	4.5	4.4	3.6	4.9	6.1	7.2	8.0	9.5	7.7	2.4	7.2
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	5.5	-8.9	4.9	1.5	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	-1.1	-1.7	0.4	1.0	1.7	1.7	1.7	1.7	1.8	1.7	1.8	2.1	1.7
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	13.5	11.7	2.1	3.5	6.1	9.0	6.8	6.9	5.6	6.0	6.8	8.7	6.4
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	0.0	0.6	-2.2	1.1	2.8	2.6	2.2	1.8	1.6	0.7	0.4	-0.6	1.5
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		

Définition de la dette extérieure/intérieure	Currency-based
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Yes

Dette du secteur public 1/



■ dont: détenu par les résidents
■ dont: détenu par les non-résidents



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Indiquer la couverture du secteur public: Administration centrale plus administrations de sécurité sociale/Dette garantie par l'État. Définition de la dette extérieure/intérieure est Currency-based.

2/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB dans l'AVD publique diffère de l'AVD externe, l'ampleur des différences dépendant des projections de taux de change.

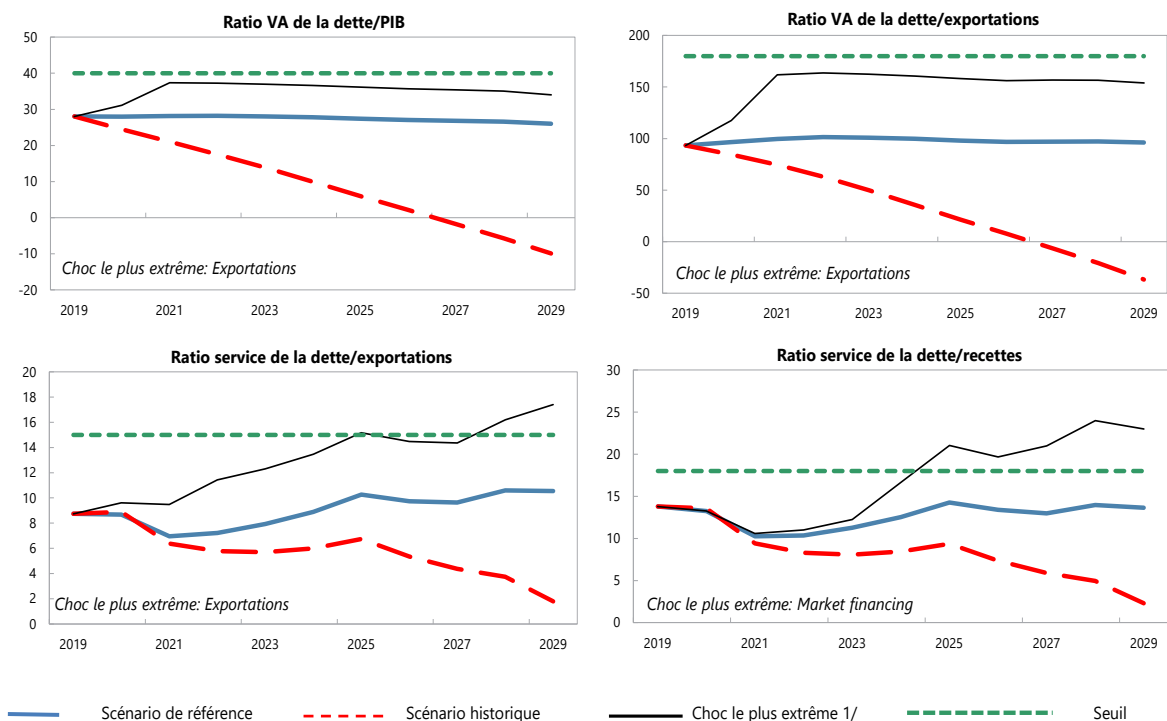
3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente et autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.

5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-): excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Graphique 3. Côte d'Ivoire : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État selon divers scénarios, 2019–29^{1/}



Personnalisation des paramètres par défaut		
	Ampleur	Interactions
Choc d'engagements		
Passifs éventuels combinés	No	
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.
Prix des produits de base	No	No
Financement de marché	No	No

Note: "Yes" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *		
	Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
Part de la dette marginale		
External PPG MLT debt		100%
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	3.9%	7.0%
Taux d'actualisation, dollars EU	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	18	18
Période de grâce moyenne (minimum 1)	7	7

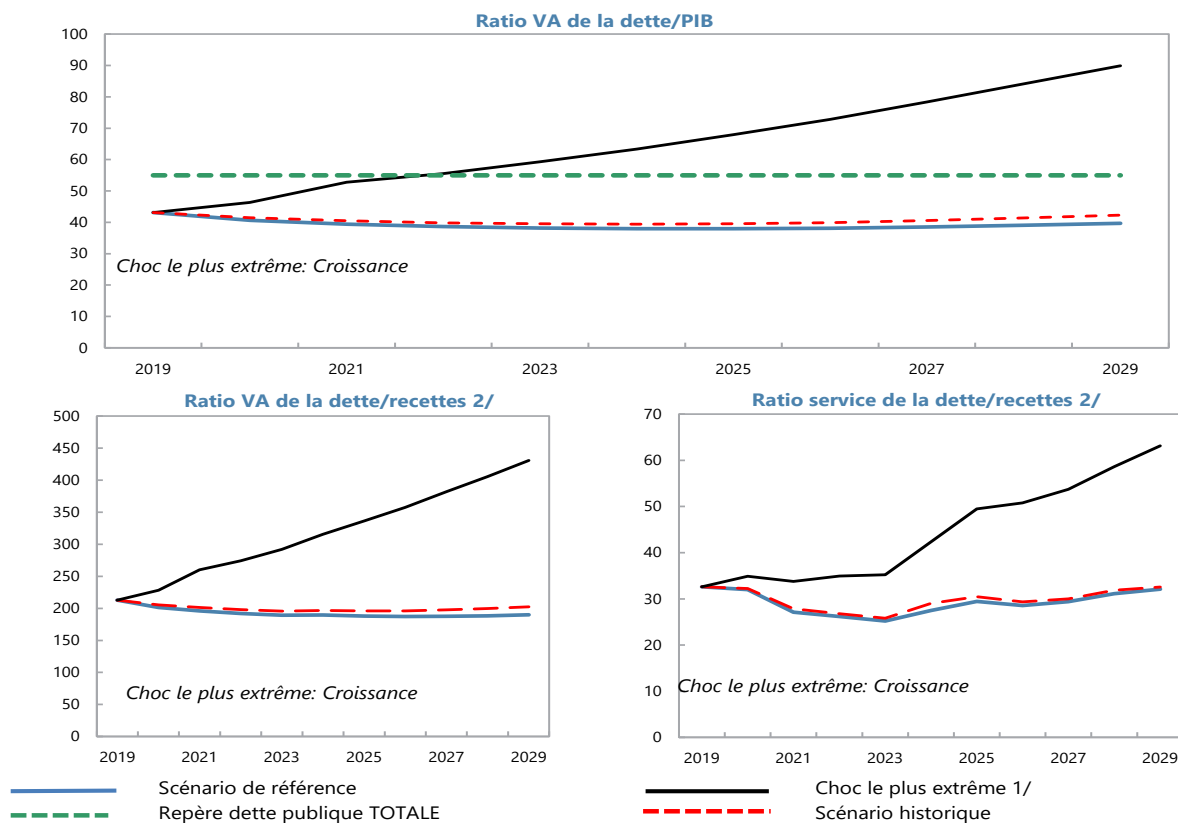
* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2029. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies par le Département des études du FMI.

Graphique 4. Côte d'Ivoire : indicateurs de la dette publique selon divers scénarios, 2019–29



Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	58%	46%
Dette intérieure à moyen et long terme	33%	42%
Dette intérieure à court terme	9%	12%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	3.9%	7.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	18	18
Période de grâce moyenne (minimum 1)	7	7
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	4.4%	4.4%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	4	4
Période de grâce moyenne	3	3
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	3.9%	3.0%

* Note : dans le AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans le test de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2029. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Tableau 3. Côte d'Ivoire : analyse de sensibilité des indicateurs clés de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2019–29
(En pourcentage)

	Projections 1/										
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	28.0	28.0	28.2	28.2	28.0	27.8	27.4	27.0	26.8	26.6	26.0
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/	28.0	24.5	21.0	17.6	13.9	9.9	6.0	2.2	-1.8	-5.7	-9.9
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	28.0	30.7	33.7	33.7	33.5	33.2	32.7	32.3	32.0	31.8	31.1
B2. Solde primaire	28.0	28.7	29.9	29.9	29.7	29.6	29.4	29.0	28.8	28.6	28.0
B3. Exportations	28.0	31.1	37.4	37.2	37.0	36.6	36.1	35.7	35.4	35.0	34.0
B4. Autres flux 3/	28.0	28.9	29.9	30.0	29.8	29.5	29.1	28.7	28.5	28.2	27.5
B5. Dépréciation	28.0	35.3	32.9	33.0	32.8	32.6	32.1	31.7	31.4	31.1	30.5
B6. Combinaison de B1-B5	28.0	33.3	33.5	33.6	33.4	33.2	32.7	32.3	32.0	31.7	31.0
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	28.0	31.8	32.3	32.3	32.0	32.9	32.6	32.3	32.0	32.1	31.6
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	28.0	28.3	29.0	29.2	29.2	29.1	28.8	28.5	28.3	28.2	27.6
C4. Financement de marché	28.0	31.2	31.5	31.7	31.7	31.6	31.1	30.6	30.1	29.6	28.8
Seuil	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	93.2	96.5	99.7	101.4	100.8	99.7	98.1	96.8	96.9	97.2	96.2
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/	93.2	84.5	74.4	63.0	49.9	35.6	21.3	7.8	-6.4	-20.8	-36.7
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	93.2	96.5	99.7	101.4	100.8	99.7	98.1	96.8	96.9	97.2	96.2
B2. Solde primaire	93.2	99.0	105.7	107.5	106.8	106.3	105.2	103.9	104.1	104.4	103.7
B3. Exportations	93.2	117.5	161.7	163.6	162.5	160.6	158.2	156.2	156.7	156.6	153.9
B4. Autres flux 3/	93.2	99.7	106.0	107.6	107.0	105.8	104.1	102.8	103.0	103.1	101.9
B5. Dépréciation	93.2	96.5	92.3	94.1	93.6	92.6	91.1	89.8	89.9	90.1	89.5
B6. Combinaison de B1-B5	93.2	111.1	102.2	121.3	120.8	119.6	117.7	116.2	116.5	116.4	115.3
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	93.2	109.6	114.1	115.8	115.1	117.9	116.9	115.5	115.8	117.4	117.0
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	93.2	97.9	102.7	105.1	105.1	104.4	103.0	101.9	102.4	102.9	102.1
C4. Financement de marché	93.2	96.5	99.9	102.0	102.1	101.4	99.9	98.1	97.5	97.1	95.5
Seuil	180.0	180.0	180.0	180.0	180.0	180.0	180.0	180.0	180.0	180.0	180.0
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	8.7	8.7	6.9	7.2	7.9	8.9	10.3	9.7	9.6	10.6	10.5
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/	8.7	8.9	6.4	5.8	5.7	6.0	6.7	5.3	4.4	3.7	1.8
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	8.7	8.7	6.9	7.2	7.9	8.9	10.3	9.7	9.6	10.6	10.5
B2. Solde primaire	8.7	8.7	7.2	7.7	8.4	9.3	10.7	10.2	10.1	11.2	11.3
B3. Exportations	8.7	9.6	9.5	11.4	12.3	13.5	15.2	14.5	14.4	16.2	17.4
B4. Autres flux 3/	8.7	8.7	7.2	7.6	8.3	9.3	10.7	10.1	10.0	11.2	11.3
B5. Dépréciation	8.7	8.7	6.9	6.7	7.5	8.4	9.8	9.3	9.2	10.1	9.7
B6. Combinaison de B1-B5	8.7	9.3	8.7	8.7	9.6	10.7	12.3	11.6	11.5	13.1	12.7
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	8.7	8.7	7.8	8.2	8.9	9.8	11.4	11.0	10.9	11.8	11.9
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	8.7	8.7	7.1	7.5	8.2	9.2	10.7	10.1	10.1	11.1	11.1
C4. Financement de marché	8.7	8.7	7.2	7.7	8.6	11.8	15.1	14.3	11.8	10.6	10.6
Seuil	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	13.8	13.3	10.3	10.3	11.3	12.5	14.3	13.4	13.0	14.0	13.7
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/	13.8	13.6	9.4	8.3	8.1	8.4	9.4	7.4	5.9	4.9	2.3
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	13.8	14.5	12.3	12.4	13.5	15.0	17.0	16.0	15.5	16.7	16.3
B2. Solde primaire	13.8	13.3	10.6	11.0	11.9	13.1	14.9	14.1	13.7	14.8	14.6
B3. Exportations	13.8	13.4	11.4	13.4	14.3	15.5	17.2	16.3	15.8	17.5	18.4
B4. Autres flux 3/	13.8	13.3	10.6	10.9	11.8	13.1	14.8	13.9	13.5	14.7	14.6
B5. Dépréciation	13.8	16.7	12.9	12.2	13.4	15.0	17.2	16.1	15.6	16.9	15.8
B6. Combinaison de B1-B5	13.8	14.7	12.8	12.4	13.5	15.0	17.0	15.9	15.5	17.2	16.4
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	13.8	13.3	11.5	11.7	12.6	13.8	15.9	15.1	14.7	15.6	15.4
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	13.8	14.0	10.9	11.2	12.1	13.3	15.0	13.9	13.6	14.6	14.4
C4. Financement de marché	13.8	13.3	10.6	11.0	12.3	16.6	21.0	19.7	16.0	14.0	13.7
Seuil	18.0	18.0	18.0	18.0	18.0	18.0	18.0	18.0	18.0	18.0	18.0

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

**Tableau 4. Côte d'Ivoire : analyse de sensibilité des indicateurs clés
de la dette publique, 2019–29**
(En pourcentage)

	Projections 1/										
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	43.1	40.6	39.4	38.6	38.2	38.0	38.0	38.1	38.5	39.1	39.7
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/	43.1	41.5	40.5	39.8	39.5	39.4	39.6	39.9	40.6	41.4	42.3
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	43.1	46.3	52.8	55.5	59.3	63.4	67.9	72.8	78.4	84.1	89.9
B2. Solde primaire	43.1	42.1	42.4	41.6	41.6	41.9	42.6	43.6	45.0	46.6	48.2
B3. Exportations	43.1	43.4	47.8	46.8	46.3	46.0	45.9	46.0	46.3	46.7	46.9
B4. Autres flux 3/	43.1	41.5	41.2	40.4	39.9	39.7	39.6	39.8	40.2	40.7	41.2
B5. Dépréciation	43.1	46.9	43.5	40.7	38.8	37.3	36.1	35.3	35.0	34.8	34.7
B6. Combinaison de B1-B5	43.1	41.3	41.9	41.5	42.0	42.8	43.9	45.3	47.2	49.3	51.3
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	43.1	48.9	47.4	46.5	46.5	46.7	47.3	48.2	49.6	51.2	52.7
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	43.1	43.7	47.6	51.9	56.8	61.6	66.5	71.4	76.9	82.5	88.2
C4. Financement de marché	43.1	40.6	39.5	38.8	38.6	38.5	38.5	38.5	38.7	39.0	39.5
Repère dette publique TOTALE	55.0	55.0	55.0	55.0	55.0	55.0	55.0	55.0	55.0	55.0	55.0
Ratio VA de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	212.7	201.4	196.0	192.1	189.3	189.5	188.1	187.2	187.6	188.3	189.9
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/	212.7	205.4	201.2	198.0	195.8	196.8	196.1	196.1	197.8	199.6	202.5
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	212.7	228.3	260.0	274.2	292.1	315.6	336.4	357.6	381.9	405.4	430.6
B2. Solde primaire	212.7	208.9	211.0	206.8	206.2	209.3	211.2	214.0	219.3	224.4	230.7
B3. Exportations	212.7	215.1	237.5	232.8	229.3	229.4	227.3	225.7	225.7	225.2	224.5
B4. Autres flux 3/	212.7	205.9	204.8	200.8	197.8	198.0	196.4	195.4	195.7	196.1	197.2
B5. Dépréciation	212.7	233.4	217.0	202.8	192.6	186.2	179.1	173.5	170.4	167.6	166.0
B6. Combinaison de B1-B5	212.7	204.7	208.3	206.4	208.0	213.5	217.6	222.6	230.1	237.4	245.8
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	212.7	242.2	235.9	231.2	230.1	233.0	234.4	236.8	241.8	246.6	252.6
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	212.7	226.1	247.3	269.6	290.5	314.2	333.1	350.7	374.7	397.7	422.3
C4. Financement de marché	212.7	201.4	196.3	193.0	191.0	191.9	190.6	189.0	188.4	188.2	189.0
Ratio service de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	32.6	32.0	27.1	26.2	25.2	27.5	29.4	28.5	29.4	31.1	32.1
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2029 2/	32.6	32.2	27.9	26.8	25.8	29.0	30.5	29.3	30.0	31.9	32.6
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	32.6	34.9	33.8	35.0	35.2	42.4	49.5	50.8	53.7	58.6	63.2
B2. Solde primaire	32.6	32.0	28.5	27.9	26.4	30.9	32.8	30.4	30.9	33.4	34.6
B3. Exportations	32.6	32.0	28.0	28.8	27.8	30.1	32.0	31.1	31.9	34.2	36.5
B4. Autres flux 3/	32.6	32.0	27.4	26.7	25.8	28.0	30.0	29.1	29.9	31.9	33.0
B5. Dépréciation	32.6	32.1	28.5	27.0	26.5	28.8	29.7	29.5	29.9	31.2	31.6
B6. Combinaison de B1-B5	32.6	31.7	28.4	27.7	26.8	29.3	32.5	31.6	32.7	34.6	36.1
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	32.6	32.0	34.0	29.3	27.9	42.6	35.5	32.5	32.9	38.3	36.9
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	32.6	33.6	31.1	33.3	33.9	42.1	49.6	50.7	53.1	57.8	62.4
C4. Financement de marché	32.6	32.0	27.5	26.8	26.2	31.6	36.2	34.8	32.4	31.2	32.2

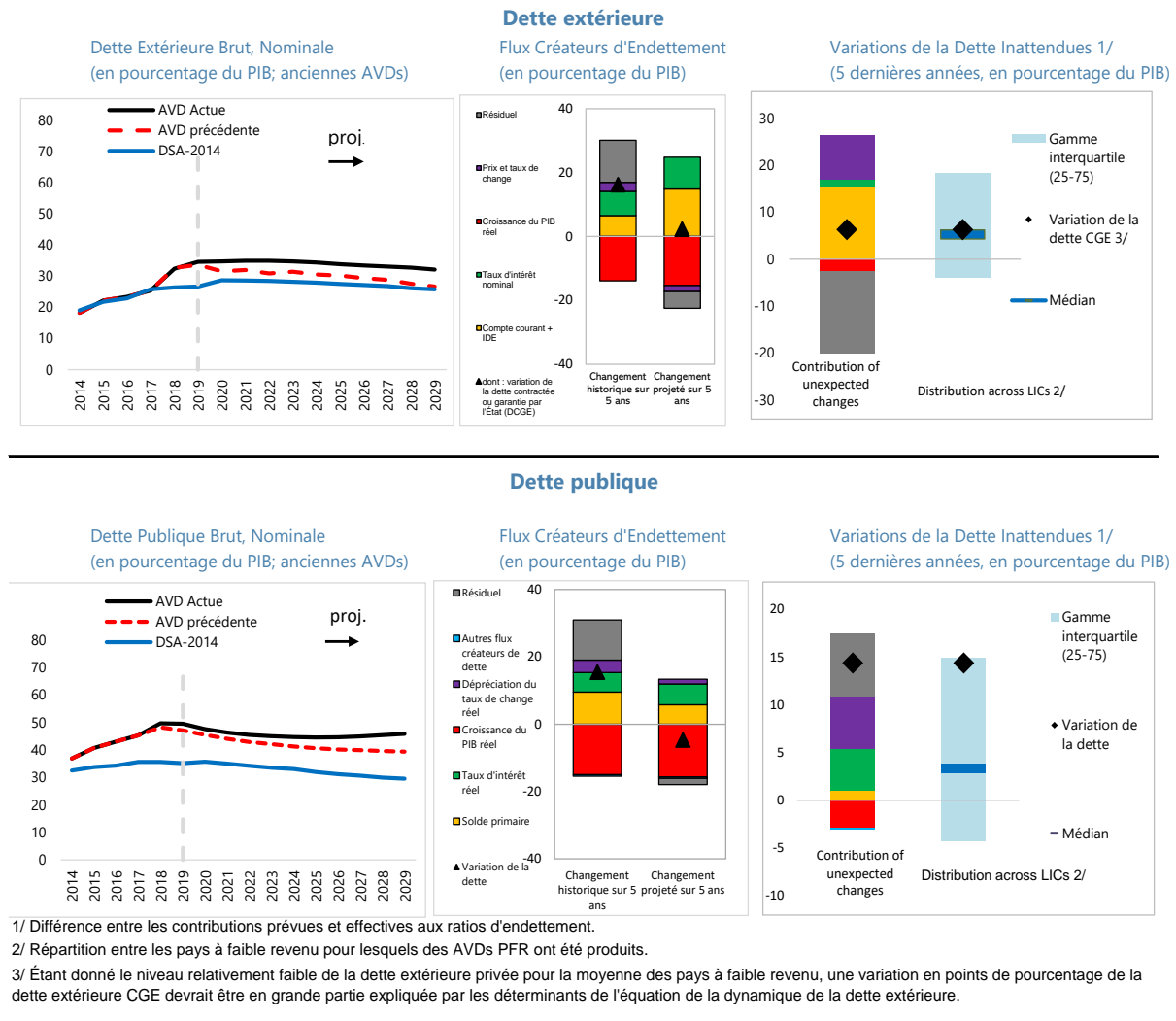
Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du repère.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

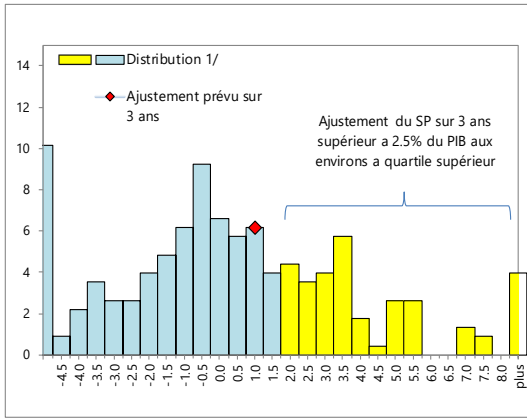
3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Graphique 5. Côte d'Ivoire : moteurs de la dynamique de la dette (scénario de référence)



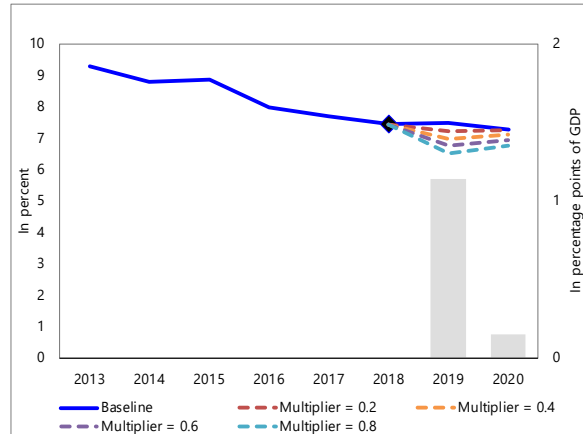
Graphique 6. Côte d'Ivoire : réalisme (instruments de contrôle)

Ajustement sur 3 ans du solde primaire (points de pourcentage du PIB)



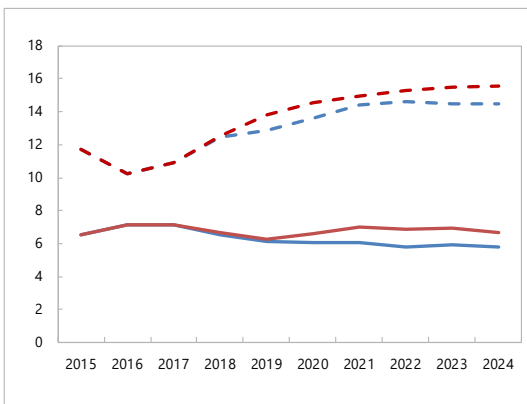
1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/



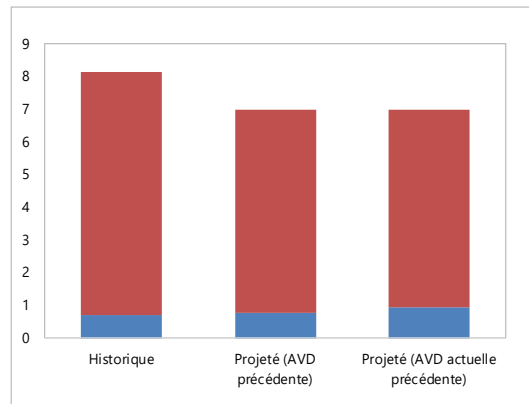
1/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

Taux de l'Investissement Public et Privé (en pourcentage du PIB)



— Investissement public - AVD précédente
 — Investissement public - AVD actuelle
 - - - Investissement privé - AVD précédente
 - - - Investissement privé - AVD actuelle

Contribution à la croissance du PIB réel (pourcentage, moyenne sur 5 ans)



■ Contribution d'autres facteurs
 ■ Contribution de l'investissement public

Graphique 7. Côte d'Ivoire : qualification de la catégorie de risque modéré, 2019–29^{1/}



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Pour les seuils des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations, x est égal à 20 % et y à 40 %. Pour les seuils des ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes, x est égal à 12 % et y à 35 %.



CÔTE D'IVOIRE

SIXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DE L'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT, ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION — SUPPLÉMENT D'INFORMATION

Le 2 décembre 2019

Approuvé par
Dominique Desruelle
(département Afrique) et **Mary Goodman** (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation)

Établi par le département Afrique en consultation avec d'autres départements

- 1. Le présent supplément fait le point sur l'évolution de la situation depuis la publication du rapport des services du FMI le 21 novembre 2019.** Les informations supplémentaires ne modifient pas l'orientation générale de l'évaluation effectuée par les services du FMI, mais démontrent une fois de plus qu'il est nécessaire d'accélérer la mobilisation de recettes intérieures et la restructuration des banques publiques.
- 2. Les indicateurs récents confirment la pérennité de la croissance et le faible niveau d'inflation.** Les données du troisième trimestre témoignent du dynamisme de la croissance agricole, notamment dans la filière cacao, et d'un rebond soutenu de la production pétrolière et aurifère. La croissance de la consommation intérieure d'électricité, des transports et des importations de biens intermédiaires a maintenu sa vigueur. L'inflation mesurée par l'IPC est restée modeste à 0,7 % (en glissement annuel) à fin octobre 2018.
- 3. Selon des données préliminaires, les deux repères structurels et huit des neuf objectifs indicatifs quantitatifs pour fin septembre 2019 ont été atteints** (tableaux 1 et 2). S'agissant des repères structurels, les autorités ont produit un tableau récapitulatif du service de la dette des entreprises publiques à la fin du troisième trimestre de 2019. Le mécanisme d'ajustement des prix à la pompe a été appliqué pour maintenir les recettes fiscales au niveau envisagé par la loi de finances. Tous les autres objectifs indicatifs ont été atteints, notamment ceux relatifs au solde budgétaire et au financement intérieur net. Cependant, l'objectif indicatif du plancher des recettes fiscales de l'État n'a pas été atteint, accusant une moins-value de 0.17 % du PIB, principalement en raison du faible taux de

recouvrement de l'impôt sur les bénéfices hors pétrole. Pendant la mission, les autorités se sont engagées à prendre des mesures de compensation des recettes pour le quatrième trimestre de 2019. Elles prévoient, entre autres, d'intensifier le recouvrement des arriérés fiscaux de 2018 et de renforcer le contrôle des importations de pétrole.

4. À la mi-novembre, les autorités ont annulé la privatisation d'une banque publique.

- *Lors de la mission*, la privatisation d'une petite banque publique était en cours : après l'approbation de la commission bancaire, l'entrée d'actionnaires privés prenait effet le 30 avril 2019, à condition que les nouveaux actionnaires recapitalisent la banque dans un délai de trois mois à compter de cette date. Étant donné qu'ils n'y sont pas parvenus, la commission bancaire leur a donné jusqu'à fin octobre 2019 pour remplir les exigences liées à la recapitalisation.
- Les nouveaux actionnaires n'ayant toujours pas respecté ces exigences avant l'échéance de fin octobre 2019, des tensions de liquidité sont apparues. Les autorités et les actionnaires privés ont donc convenu d'annuler la privatisation le 13 novembre 2019. Cette banque n'est pas systémique : elle représentait moins de 1 % des actifs du secteur bancaire à fin juin 2019. Toutefois, les autorités ont jugé que cette mesure était nécessaire pour prévenir un effet de contagion des problèmes de liquidité. Elles évaluent actuellement la situation et prévoient notamment un audit de la banque. Elles ont exprimé l'intention de relancer le processus de privatisation.

Tableau 1. Côte d'Ivoire : objectifs indicatifs pour fin septembre 2019^{1/}
(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2019			
	septembre			
	Repère indicatif	Repère indicatif ajusté	Est.	État
A. Critères de performance				
Plancher pour le solde budgétaire global (y/c dons)	-614.0		-594.6	ATTEINT
Plafond pour le financement intérieur net (y/c les titres UEMOA)	-15.6	207.2 ^{2/}	165.7	ATTEINT
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par le gouvernement central (continu)	0.0		0.0	ATTEINT
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs par le gouvernement central (continu)	0.0		0.0	ATTEINT
B. Repères indicatifs				
Plancher pour les recettes fiscales de l'Etat	2,983.6		2,938.4	PAS ATTEINT
Plafond pour les dépenses par les procédures d'avances de Trésorerie	142.2		95.5	ATTEINT
Plancher pour les dépenses "pro-pauvres"	1,690.1		1,855.1	ATTEINT
Plancher pour la réduction nette des exigibles (- = réduction)	-32.7		-59.1	ATTEINT
Plancher pour le solde primaire de base	119.0		144.1	ATTEINT
Pour mémoire:				
Dons programme	79.4		79.4	
Prêts programme	76.2		78.1	
Dons projet	107.9		56.1	
Prêts projet	416.7		408.3	
Appui budgétaire de l'Union Européenne, de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement	0.0		0.0	
Taxes sur produits pétroliers	287.2		313.2	

Sources: Autorités Ivoiriennes; estimations des services du FMI.
1/ Cumulatif à partir du premier janvier 2019.
2/ Ajusté à la hausse de la différence entre l'appui budgétaire de l'Union européenne, la Banque mondiale et la Banque Africaine de Développement tels que programmé et réalisé et le montant de prêts contractés sur les marchés de capitaux internationaux tels qu'envisagés par le programme et les réalisations.

Tableau 2. Côte d'Ivoire : repères structurels pour fin septembre 2019¹

Mesures	Calendrier	Logique macroéconomique	Documentation
Mécanisme d'ajustement des prix			
Appliquer le mécanisme d'ajustement des prix à la pompe afin de préserver les recettes fiscales sur les carburants, à un niveau ne descendant pas sous le seuil prévu dans la loi de finances rectificative. ¹	Repère structurel trimestriel Observé	Améliorer les recettes budgétaires	Arrêté interministériel
Gestion de la dette publique			
Établir, à la fin de chaque trimestre, un tableau récapitulatif du service de la dette des entreprises publiques au trimestre précédent, tirant parti de l'amélioration des données disponibles.	Repère structurel trimestriel, à compter de fin juin 2017 Observé	Améliorer le suivi du service de la dette des entreprises publiques	Tableau récapitulatif du service de la dette
¹ Voir, dans le tableau 1, le point pour mémoire « Recettes fiscales sur les carburants ».			

**Déclaration de M. Mohamed-Lemine Raghani, administrateur pour la Côte d'Ivoire, et
de M. Marcellin Koffi, conseiller de l'administrateur**

Réunion du conseil d'administration

6 décembre 2019

1. Les autorités ivoiriennes, que nous représentons, souhaitent remercier le conseil d'administration, la direction et les services du FMI de leur coopération constante avec la Côte d'Ivoire. Appuyée par les accords au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC), l'action des autorités sur le plan économique et financier demeure source de stabilité macroéconomique et de forte dynamique de croissance. Le dialogue permanent entre les services du FMI et les autorités, notamment dans le cadre de la sixième revue des accords au titre de la FEC et du MEDC, confirme les grands progrès réalisés par la Côte d'Ivoire et met en lumière les difficultés auxquelles son économie continue de faire face. Les autorités ivoiriennes souscrivent dans une large mesure à l'orientation générale du rapport des services du FMI et se sont engagées à appliquer les mesures nécessaires au cours de la période à venir pour remédier aux difficultés relevées à juste titre.
2. La Côte d'Ivoire a conservé une dynamique de croissance vigoureuse tout au long de la période visée par la sixième revue des accords au titre de la FEC et du MEDC. Grâce aux efforts inlassables des autorités pour améliorer le climat des affaires, l'investissement privé a progressivement pris le relais de l'investissement public comme principal moteur de la croissance. L'assainissement budgétaire est également en bonne voie et devrait permettre d'atteindre l'objectif de déficit de l'UEMOA (3 % du PIB) en 2019. Les autorités sont déterminées à entretenir cette dynamique de réforme afin d'améliorer encore le cadre macroéconomique et de contribuer ainsi à la stabilité extérieure de la région. Dans cette optique, elles ont demandé une prolongation d'un an des accords au titre de la FEC et du MEDC. Cette prolongation permettrait également de faciliter la transition vers l'élection présidentielle de 2020.
3. En ce qui concerne le contexte politique, les autorités continuent d'œuvrer à l'instauration d'un climat sociopolitique pacifique à l'approche et au cours de la période électorale. Après les mesures d'apaisement prises il y a un an, notamment l'octroi de la grâce présidentielle aux personnalités politiques emprisonnées, des efforts supplémentaires ont été déployés pour réformer la commission électorale, améliorer les conditions de sécurité dans tout le pays et maintenir le dialogue avec les acteurs politiques de façon à améliorer le processus électoral dans son ensemble. Les autorités sont déterminées à tout mettre en œuvre pour organiser des élections pacifiques et démocratiques, afin de faire perdurer l'optimisme des investisseurs et de préserver les acquis économiques et sociaux de ces dernières années.

Évolution récente, exécution du programme et perspectives

4. La Côte d'Ivoire a continué d'afficher de bons résultats au cours de la période considérée. Tous les critères de réalisation pour la fin juin 2019, critères de réalisation continus, objectifs indicatifs et repères structurels ont été respectés. Ces résultats s'expliquent par la bonne tenue des recettes, notamment au titre des impôts indirects, une hausse de l'impôt sur les bénéfices du secteur pétrolier, une augmentation des recettes douanières et l'apurement d'arriérés dus par des sociétés énergétiques à l'administration centrale. Ils ont permis de compenser les résultats décevants des impôts sur les bénéfices du secteur bancaire et du secteur des télécommunications. Les autorités restent en outre résolument déterminées à mener des réformes structurelles.

5. Les principaux indicateurs macroéconomiques ont également été orientés à la hausse. Les bons résultats des secteurs de l'agro-industrie, de la construction, des télécommunications et des autres services ont soutenu la forte dynamique de croissance. Combinée à des investissements résilients et aux effets des mesures prises par les autorités sur le plan social et dans les zones rurales, la croissance du PIB réel devrait rester vigoureuse, à 7,5 % en 2019–20. L'inflation reste faible, à 0,7 % à la fin septembre, en raison de la hausse modérée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. Les importations, d'un niveau toujours élevé du fait de la vigueur des investissements, continueront de peser sur le déficit courant, qui passera toutefois progressivement de 4,7 % en 2018 à 4,0 % en 2019, puis 3,8 % en 2020.

6. Les autorités partagent l'optimisme des services du FMI quant aux perspectives macroéconomiques. Elles sont persuadées que leur programme social actuellement mis en œuvre dans tout le pays portera progressivement ses fruits et, combiné à l'augmentation des recettes du secteur du cacao, contribuera à rendre la croissance plus inclusive. L'amélioration globale des moteurs de la consommation intérieure qui s'ensuivra devrait contribuer à atténuer les effets attendus du ralentissement de la croissance mondiale et de la montée du protectionnisme chez les partenaires commerciaux.

Politique économique en 2019–20 et au-delà

7. Les autorités ivoiriennes se sont mises d'accord avec les services du FMI sur les domaines d'action prioritaires pour le reste de l'année 2019 et pour 2020. Ainsi, la prolongation du programme serait principalement axée sur les mesures suivantes :

- i) poursuivre l'assainissement budgétaire fondé sur les recettes pour atteindre les objectifs de déficit ;
- ii) maintenir la viabilité de la dette ;
- iii) continuer à réformer le secteur financier ;
- et
- iv) accélérer les réformes structurelles visant à stimuler la participation du secteur privé et à promouvoir une croissance inclusive.

Accélérer les réformes budgétaires

8. Bien qu'un ensemble de mesures fiscales et administratives ait permis d'accroître les recettes au cours de la période considérée, les autorités ivoiriennes sont conscientes des efforts supplémentaires qu'il faut déployer pour que le ratio recettes/PIB se situe au niveau de celui de pays pré-émergents comparables. La numérisation au moyen du Système intégré

de gestion des impôts (SIGICI) a commencé à porter ses fruits en ce qui concerne l'augmentation des recettes de TVA. La mise en place d'un numéro d'identification fiscale unique pour toutes les nouvelles entreprises, qui, dans sa phase finale, permettra d'améliorer considérablement le partage d'informations entre les organismes chargés du recouvrement des recettes, est une avancée qu'il convient également de relever. Dans le même ordre d'idées, la création en cours d'un cadastre en ligne permettra d'accroître les recettes tirées de l'impôt foncier. Les autorités prévoient d'accélérer la numérisation en 2020, ce qui se traduira par de nouveaux progrès, et de prendre des mesures consistant notamment à augmenter les accises sur le tabac et à renforcer les contrôles au sein de l'administration douanière. Après 2020, les autorités définiront d'autres mesures fiscales dans les domaines de la TVA, de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt foncier. De plus, le plan de rationalisation des exonérations fiscales adopté en mars 2019 devrait également commencer à porter ses fruits. L'ensemble de ces mesures devrait permettre d'élargir l'assiette de l'impôt et de hausser le ratio recettes fiscales/PIB.

Réaliser les objectifs de déficit

9. Les autorités se sont de nouveau engagées à atteindre l'objectif de déficit budgétaire de l'UEMOA, fixé à 3 % du PIB, en 2019 et au-delà. Pour y parvenir, elles prévoient de compléter les mesures visant à augmenter les recettes par un ajustement des dépenses. Ainsi, pour 2019, l'assainissement des finances publiques devrait représenter 1 % du PIB, ce qui correspond à une modération des dépenses de 0,6 % du PIB et à une augmentation des recettes de 0,4 % du PIB. Les autorités continueront de faire preuve de discipline budgétaire en 2020 ; pour ajuster leurs dépenses, elles devront notamment réduire les subventions et les autres dépenses courantes de 0,5 point de pourcentage du PIB en 2019–2020 et continuer d'appliquer la stratégie consistant à ne remplacer qu'un départ sur deux, sauf dans les secteurs de l'éducation et de la santé. En plus de leurs efforts de rééquilibrage budgétaire, les autorités sont déterminées à poursuivre les réformes de la gestion des finances publiques, notamment par la mise en place d'une budgétisation par programme et pluriannuelle en 2020, l'informatisation des procédures de passation de marchés publics et la transition vers le compte unique du Trésor.

Préserver la viabilité de la dette

10. Les autorités ivoiriennes font de la préservation de la viabilité de la dette une priorité essentielle de leur stratégie de développement. Elles se félicitent donc de la conclusion des services du FMI à l'issue de l'analyse de la viabilité de la dette, à savoir que tant du point de vue de la dette extérieure que de la dette globale, le risque de surendettement public est moyen. En outre, la dette extérieure offre une certaine marge de manœuvre pour absorber les chocs, tandis que la dette publique devrait diminuer progressivement au cours de la période de projection. Les autorités sont déterminées à faire perdurer cette situation en continuant d'appliquer une stratégie prudente en matière d'emprunt extérieur. Elles sont persuadées que, à mesure que les efforts déployés pour accroître les recettes intérieures porteront leurs fruits et que le marché régional se développera, elles réduiront le recours aux emprunts extérieurs non concessionnels. En outre, les mesures visant à limiter les risques de change et de refinancement et l'opération de gestion des passifs menée récemment pour lisser les pics de

remboursement futurs sont révélatrices de la stratégie active des autorités en matière de gestion de la dette et devraient atténuer les pressions sur le service de la dette. De plus, l'élaboration en cours d'un tableau de bord pour assurer le suivi des opérations financières des entreprises publiques devrait permettre de comptabiliser et de maîtriser les passifs de l'ensemble du secteur public et de préserver la viabilité de la dette à moyen terme.

Promouvoir des réformes financières et structurelles pour stimuler la participation du secteur privé

11. Les mesures prévues pour 2020 et au-delà mettent l'accent sur des réformes structurelles visant à faire du secteur privé le principal moteur de la croissance. Le secteur financier demeure une priorité à cet égard. Grâce aux mesures prises ces dernières années pour accroître les fonds propres des banques, le secteur bancaire est globalement sain, même si des efforts de restructuration dans les banques publiques restent nécessaires. Les deux banques dont la restructuration était encore en cours, à savoir la CNCE (devenue Banque Populaire) et la BNI, ont récemment bénéficié de l'apport en capital de nouveaux actionnaires. La poursuite des cessions d'actifs devrait également permettre d'améliorer la situation de la Banque Populaire, dont la stratégie de développement est actuellement revue par la nouvelle direction. En outre, des mesures sont prises pour favoriser l'inclusion financière et l'accès des PME au crédit à long terme, notamment le lancement de la stratégie d'inclusion financière en mai 2019, le renforcement de la centrale des risques et la création de la Caisse de dépôts et consignation pour fournir un crédit à long terme aux secteurs mal desservis des infrastructures et des PME. Dans le même temps, les autorités veillent à ce que les circuits financiers ne soient pas propices au blanchiment de capitaux et au financement illicite, notamment en appliquant la législation en la matière et en prenant les dispositions nécessaires pour la prochaine évaluation du pays par le Groupe d'action intergouvernemental contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA). Elles contribuent également à la lutte contre la criminalité financière en renforçant les moyens d'action du service compétent au sein du bureau du ministère public de la plus grande ville du pays.

12. Les réformes dans le domaine essentiel du climat des affaires continuent également de figurer en bonne place parmi les priorités des autorités. Compte tenu des progrès réalisés depuis 2012 dans ce domaine, qui se sont traduits par une nette progression de la Côte d'Ivoire au classement *Doing Business* de la Banque mondiale, les efforts à venir porteront davantage sur la gouvernance, l'accès au crédit, la logistique, la connectivité numérique et le capital humain.

Favoriser une croissance plus inclusive

13. Conscientes de la nécessité de rendre la croissance plus inclusive, les autorités ont redoublé d'efforts sur deux fronts. Premièrement, elles élargissent la couverture des dispositifs de protection sociale, avec l'appui de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement. L'élaboration d'un registre social unique permet désormais de mieux cibler les ménages pauvres et le nombre de bénéficiaires des transferts monétaires est passé de 35 000 à 50 000 ménages entre la fin 2018 et la fin mars 2019, et devrait atteindre 80 000 à la fin 2019.

14. Deuxièmement, le gouvernement a lancé un programme social d'envergure (le « PSGouv ») dont l'objectif est d'offrir des services de base dans les régions rurales du pays en particulier. Ce programme est principalement financé par le budget et coûterait près de 1 % du PIB en 2019 et 1,5 % du PIB en 2020. Il regroupe les projets du Plan national de développement qui devraient avoir la plus forte incidence sur le plan social, notamment ceux qui visent à améliorer l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'électricité et à l'eau potable, ainsi que ceux qui favorisent les transferts sociaux, l'emploi des jeunes et une meilleure connectivité, surtout dans les zones rurales. En outre, les autorités mettent progressivement en place un système de soins de santé universel pour compléter leurs initiatives visant à partager les fruits de la croissance, réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie de la population.

Conclusion

15. Au cours de la période écoulée, l'économie ivoirienne a conservé une forte dynamique de croissance dans un cadre macroéconomique stable, grâce à la politique économique avisée menée par les autorités et à leur détermination à poursuivre les réformes. L'appui du FMI dans le cadre des accords au titre de la FCE et du MEDC a été déterminant pour renforcer la stabilité macroéconomique et mettre en œuvre des réformes structurelles de grande ampleur. L'exécution du programme reste satisfaisante et la Côte d'Ivoire est en bonne voie pour atteindre l'objectif budgétaire de l'UEMOA en 2019 et au-delà, ce qui contribue à renforcer la stabilité extérieure de la région. En outre, les autorités restent déterminées à continuer d'appliquer une stratégie prudente en matière de gestion de la dette et à préserver ainsi la viabilité de la dette. Pour 2020 et au-delà, elles ont la ferme intention d'accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles afin de continuer à jeter les bases d'une croissance robuste et soutenue tirée par le secteur privé.

16. Compte tenu des solides résultats économiques et de la volonté réaffirmée par les autorités d'atteindre les objectifs définis dans le programme, nous serions reconnaissants aux administrateurs de souscrire à l'achèvement de la sixième revue des accords au titre de la FEC et du MEDC et d'accéder à la demande des autorités de prolonger le programme et d'augmenter l'accès aux ressources du FMI.